

*De la Bibliothèque de Nob.  
Charles Emmanuel de Rivaz,  
Seigneur du Miroir, Capitaine  
général de la Bannière de  
Monthey.*

Bibliothèque Cantonale du Valais  
Sion

*Don Charles de Rivaz*  
1906

ÉTATS

UNIS

DE LA

LIBERTÉ

ET DE LA

PROSPÉRITÉ

DE LA

REPUBLIQUE

FRANÇAISE

1800

9136

ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE,

OU  
DESCRIPTION HISTORIQUE ET  
GÉOGRAPHIQUE DES XIII. CANTONS  
SUISSES ET DE LEURS ALLIÉS.

NOUVELLE EDITION,

Corrigée & considérablement augmentée,

*Par plusieurs Auteurs célèbres,*

& enrichie de Figures en Taille-douce & de  
Cartes Géographiques.

TOME SECONDE.



A B A S L E,

---

Chez EMANUEL TOURNEISEN,  
M DCC LXXVI.

*Avec Approbation & Privilège des Supérieurs.*

Rz 1116



# T A B L E

DES

## A R T I C L E S

Contenus dans la seconde Partie de cet  
Ouvrage, qui comprend le

T O M E II.

### PARTIE SECONDE.

I.	7. <i>Stift.</i>	153
Le Canton de ZU-	8. <i>Arberg.</i>	<i>ibid.</i>
RICH. I	9. <i>L'Isle de St. Jean</i>	
<i>Zurich.</i>	<i>d'Erlach.</i>	154
<i>Stein sur le Rhin.</i>	10. <i>Erlach.</i>	156
<i>Winterthour.</i>	11. <i>Nidau.</i>	157
<i>Kybourg.</i>	12. <i>Gottstatt.</i>	159
<i>Raperschwyl.</i>	Bailliages de l'Ar-	
II.	<i>gen.</i>	<i>ibid.</i>
Le Canton de BER-	13. <i>Buren.</i>	160
NE. 55	14. <i>Ripp.</i>	161
<i>Berne.</i>	15. <i>Wangen.</i>	162
Bailliages du País Al-	16. <i>Arwangen.</i>	163
lemant. 147	17. <i>Arbourg.</i>	<i>ibid.</i>
1. <i>Laupen.</i>	18. <i>Zoffinguen.</i>	164
2. <i>Thorberg.</i>	<i>Arau.</i>	167
3. <i>Frienisberg.</i>	<i>Broug ou Brouck.</i>	
4. <i>Fraubriumen.</i>		168
5. <i>Buchsee.</i>	19. <i>Lentzbourg.</i>	170
6. <i>Kenitz.</i>	<i>Habsbourg.</i>	171
Tome II.	*	Bains

T A B L E

Bains de Schinzenach.	37.	Le Bas Siben-	
	174	thal.	209
20. Königsfeld.	176	38. Rougemont ou Sa-	
Windisch.	179	nen.	210
21. Biberstein.	181	Les Bailliages du Païs	
22. Schenckeburg.	182	Romand.	214
23. Castelen.	ibid.	1. Aigle.	ibid.
Bailliages de l'Emme-		2. Bailliage de Ve-	
thal, & autour de		vay.	222
l'Emme.	183	Chillon.	224
24. Landshut.	184	Vevay.	227
25. Brandis.	ibid.	3. Bailliage de Lau-	
26. Trachselwald.	ibid.	sanne.	231
27. Summiswald.	185	Lausanne.	232
28. Signaw.	ibid.	Les quatre Paroisses	
29. Bourgdorf.	186	de La Vaux.	247
Bailliages de l'Ober-		4. Le Bailliage de	
land, ou du Païs		Morges.	251
d'Enhaut.	188	Morges.	253
30. Thoun.	ibid.	5. Le Bailliage de	
31. Oberhofen.	195	Nyon.	259
32. Undersewen ou		Nyon.	ibid.
Underseen.	ibid.	Coppet.	264
33. Interlachen.	198	6. Le Bailliage de	
34. Le Païs de Hasli,		Bon-Mont.	265
ou Val Hasel.	200	7. Le Bailliage d'Au-	
35. Frutigen.	206	bonne.	266
36. Le Haut Siben-		Aubonne.	267
thal.	209		
		8. Le	



# DES ARTICLES.

<p>8. Le Bailliage de Ro- main-Motier. 273 Romain-Motier. <i>ibid.</i> La Vallée du Lac de Joux. 275 La Sarra. 279 Le Bailliage d'Orbe. Orbe. 284 Echalens. 287 Le Bailliage de Gran- son. <i>ibid.</i> Granson. 288 9. Le Bailliage d'Y- verdun. 298 Yverdun. 299 10. Le Bailliage de Moudon. 304 Moudon. <i>ibid.</i> 11. Le Bailliage d'O- ron. 308 12. Le Gouverne- ment de Payerne. Payerne. <i>ibid.</i> 13. Le Bailliage d'A- venche. 312 Avenche. 313</p>	<p>Le Bailliage de Me- rat. 322 Morat. 323</p> <p style="text-align: center;">III.</p> <p>Le Canton de Lu- CERNE. 334 Lucerne. 337 1. Willisau. 351 St. Urbain. 352 2. Rothenbourg. 353 3. Entlibuech. 354 4. Rouswil. 355 5. Munster. 356 6. Merenschwand. 357 7. Wickon. 358 8. Buron, Triengen &amp; Winikon. 359 9. Habsbourg. <i>ibid.</i> 10. Malters &amp; Littow. 360 11. Weggis. <i>ibid.</i> 12. Kriens, Horn &amp; Langensarg. 361 Le Mont &amp; le Lac de Pilate. <i>ibid.</i> 13. Knutwil. 365 14. Ebikon. <i>ibid.</i> 15. Sursee</p>
---	---

T A B L E &c.

15. *Sursée & Sempach.*

366

*Gerisaw ou Gerisaw.*

369

IV.

Le Canton d'URI.

370

*Altdorff.*

372

*Urseren-thal ou le Val*

*d'Urseren.*

378

*Mont St Gothard.*

379

*Leviner-Thal, ou Valle*

*Levontina.*

381

*Schachen-Thal.*

382

V.

Le Canton de

SCHWITZ, ou de

SUISSE.

388

*Schwitz.*

391

*La Mark.*

393

*Einsidlen ou l'Hermitage.*

397

VJ.

Le Canton d'UN-

DERWALD.

404

*Stantz.*

407

*Sarnen.*

408

*Saxelen.*

409

*Engelberg.*

411

VII.

Le Canton de Zoug.

414

*Zoug.*

415

*Bains de Walterswyl.*

419

VIII.

Le Canton de GLA-

RIS.

421

*Nefels.*

423

*Glaris.*

425

*Schwanden.*

426

*La Montagne Fran-*

*che.*

427

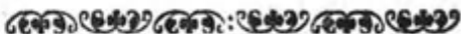
*Le Mont Gouppen.*

428

BTAT



ETAT  
ET  
DELICES  
DE  
LA SUISSE.



SECONDE PARTIE.

*Qui comprend la Description des Cantons  
de Zurich, de Berne, de Lucerne,  
d'Uri & de Schwitz.*

---

I.

LE CANTON DE ZURICH.



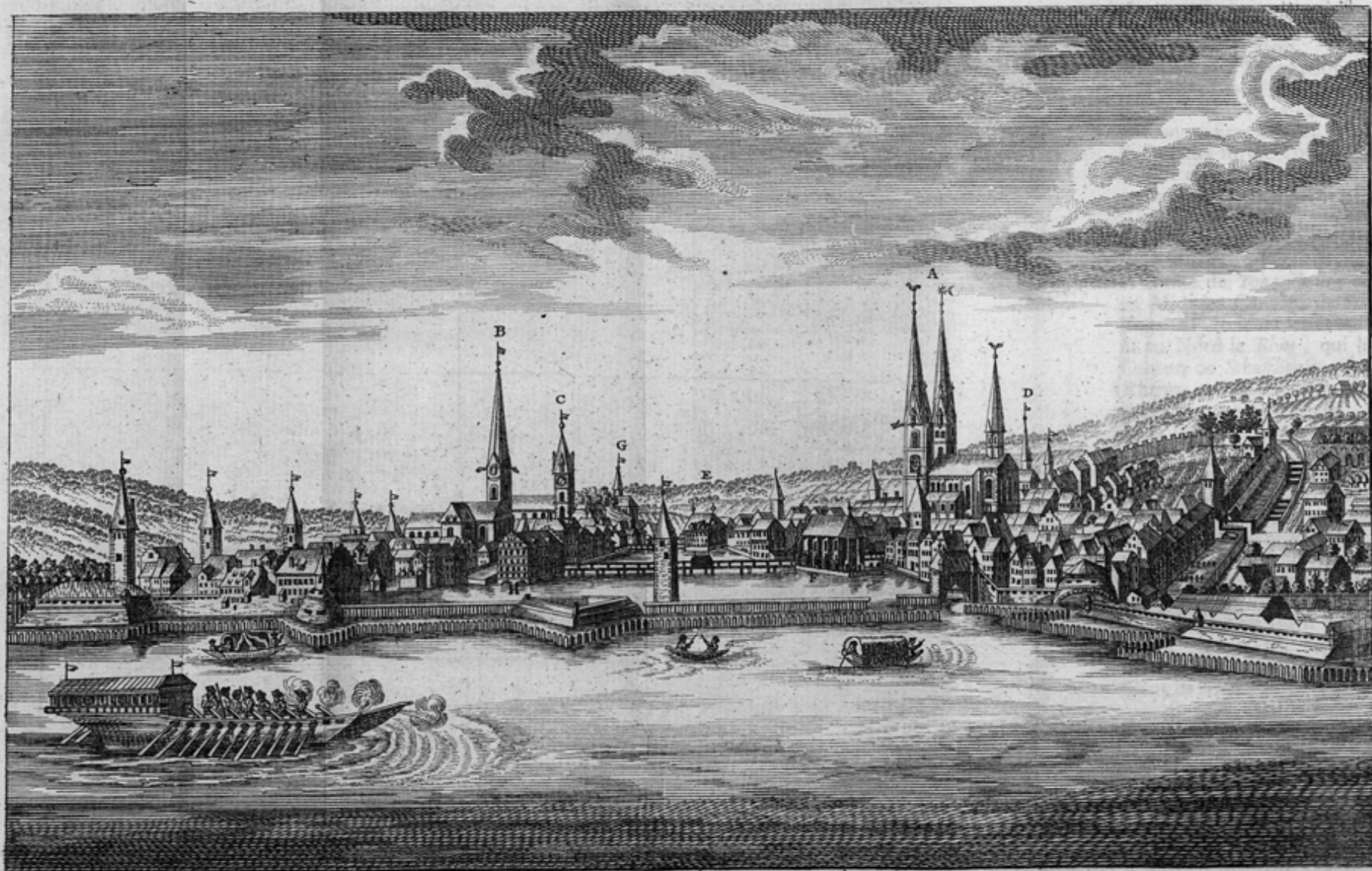
APRES avoir parlé de ce qui ZURICH.  
concerne la Suisse en gé-  
néral, il est tems de venir  
à la Description particulière des divers  
endroits de ce Pais, & d'apprendre au  
T O M. II. A Lecteur

ZURICH. Lecteur ce qu'il y a de plus remarquable en chaque lieu. J'aurois pû suivre dans ma Description l'ordre Géographique ; mais comme les *Suiffes* sont partagés en *Treize* Cantons, qui font chacun un Etat à part, j'ai crû qu'il valoit mieux suivre l'ordre Politique, & décrire chaque Canton en son rang. Je commencerai donc par celui de *Zurich*.

Le CANTON DE ZURICH a pour bornes, à l'Orient, le *Thourgaw*, le Comté de *Toggenbourg* & le *Gaster*, au Midi les Cantons de *Schwitz* & de *Zug*, à l'Occident les *Provinces-Libres*, & au Nord le *Rhin*, qui le sépare du Canton de *Schaffhouse*, & du País de *Kletgaw*. Il comprend une partie du País des anciens *Tigurini*, car comme nous l'avons remarqué, la *Suisse* ancienne étoit partagée en quatre Cantons, dont l'un étoit *Pagus Tigurinus*, & qui, sans doute, alors avoit plus d'étendue qu'il n'en a aujourd'hui. Les *Tigurini* se rendirent célèbres dans l'Antiquité, par les Guerres qu'ils firent aux *Romains*, & par la Victoire qu'ils remportèrent sur le Consul *Cassius*, quelques années avant le tems de *Jules-César*. Leurs Descendans ont soutenu dans tous les Siècles la réputation de Gens de cœur, & dont le brave Régiment



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION  
455 FIFTH AVENUE  
NEW YORK, N. Y.



ZURICH

A. Groß Münster. B. Frau Münster Kirch. C. S. Peters Kirch.  
 D. Prediger Kirch. E. Rath Häuß. F. Bibliothec. G. Wäysen  
 Häuß und Kirch. H. Korn Häuß.



ZÜRICH.

A. L'Église du Gros Münster. B. Celle du Frau Münster. C. Celle de S.  
 Pierre. D. Celle des Dominicains, dite des Prêcheurs. E. Hôtel de Ville  
 F. Bibliothèque. G. Maison et Église des Orphelins. H. Magasin à Blé.

ment de *Lochman* a donné des preuves ZURICH.  
récentes dans la Guerre de 1757. C'est  
aussi, autant pour cette raison, que  
pour la puissance, la grandeur & l'an-  
tiquité de leur Ville, que les autres  
Cantons leur cédèrent le premier rang,  
que leur Ville a toujours conservé,  
non pas en qualité de Métropole de la  
Suisse, mais sous le titre de premier  
entre les égaux. Ce Canton porte pour  
Armoiries : *Taillé d'argent & d'azur.*

## Z U R I C H.

L A Capitale du Canton, nommée  
*Zurich*, en Latin *Tigurum*, est une  
des plus considérables Villes de la Suisse,  
soit par son antiquité, & sa puissance,  
que par sa beauté. Les Annales du  
Pais disent, qu'elle fut bâtie 16 ans  
après la Ville de *Trèves*, & qu'ayant  
été ruinée par *Attila*, elle fut rétablie  
par *Thuricus*, fils de *Théodoric*, Roi  
des *Goths*, d'où elle prit le nom de  
*Thuricum*, qu'elle mettoit autrefois sur  
sa monnoye, & qui a produit le nom  
de *Zurich*. Ce qui est plus vraisem-  
blable que l'opinion de ceux qui font  
passer ce *Thuricus* pour un Roi d'*Arles*,  
qui doit avoir vécu 1975 ans avant  
Jésus-Christ (\*). Quoi qu'il en soit,

A 2

elle

(\* ) Voyez BLUNTSCHLI *Memorab. Tigur.*

ZURICH. elle est dans une situation tout-à-fait agréable, sur le doux penchant de deux collines, à l'issue d'un beau grand Lac, qui dégorge la Rivière de la *Limmat*, & partage cette Ville en deux parties inégales. La longueur de la grande Ville depuis la porte de *Niederdorf* jusqu'à celle d'*Oberdorf* est de 1270 pas. Sa largeur depuis la Maison de Ville jusqu'à la porte de la *Courome* 460 pas. La longueur de la petite Ville depuis le *Kratz* jusqu'à la porte du *Remweg* est de 1050 pas. Et sa largeur depuis le cabaret de *l'épée* jusqu'à la porte des *Augustins* 350 pas. Le tour de toute la Ville au dedans des rempars contient 4220 pas. Les deux parties de la Ville sont jointes par deux grands ponts de bois, dont le plus grand, attenant à l'Hôtel de Ville, est si spacieux, qu'il sert de promenade, & de lieu à tenir le marché aux herbes. On a un aspect fort agréable sur le premier de ces ponts, car on peut porter la vue sur les deux côtés de la Ville, que l'on voit en perspective, d'un côté sur le Lac & de l'autre sur le cours de la Rivière. Les rues y sont propres, & les maisons assés bien bâties, sans être magnifiques. La Ville peut être comptée pour forte, étant fortifiée à la moderne, avec de larges fossés, revêtus de pierre de taille.

Entre



Entre les Bâtimens publics, qu'on ZURICH.  
 voit dans la grande Ville, qui est à la  
 droite de la *Limmat*, le plus considé-  
 rable est le grand Temple, qu'on nom-  
 me *Gross-Munster*, ou le Temple de  
*St. Felix & St. Regula*, à cause de ces  
 deux Martyrs de la Légion de *Thèbes*,  
 dont on a crû que les os y étoient en-  
 févelis, & que les anciens Habitans vé-  
 néroient autrefois, comme leur *Palla-  
 dium*. La Structure de ce Temple est  
 assés simple; ce qu'il y a de plus remar-  
 quable, sont ses deux tours ou clo-  
 chers. A l'un, où sont les cloches, on  
 voit en dehors, taillée en pierre, la  
 figure d'un Cavalier à cheval, qui doit  
 être celle de *Rupert*, Duc de *Souabe*,  
 fondateur de cette Eglise. A l'autre clo-  
 cher on apperçoit la statuë en pierre  
 de *Charlemagne*, avec une Couronne  
 dorée, en mémoire de ce qu'il avoit en-  
 richi cette Eglise. On voit dans le Tem-  
 ple un petit nombre d'épigraphes, dont  
 l'Auteur des *Délices de la Suisse* a rap-  
 porté celle-ci, qui lui a paru si singu-  
 lière, qu'il ne l'auroit pû croire vérita-  
 ble, s'il ne l'eût vû de ses yeux.

ANNO DOMINI MCCCCL. OBIIT  
 D. JACOBVS SWARTZMVRER  
 CANONICVS CAPITVLI HVJVS  
 ECCLESIE. ITEM AGNES UXOR  
 LEGITIMA PRÆDICTI D. JACOBI.

**ZURICH.** C'est l'Építaphe d'un Chanoine de cette Eglise, mort l'an 1450. & de sa femme légitime nommée *Agnès*. Il est fort possible, que ce Chanoine n'a pris l'ordre Ecclésiastique, qu'après être devenu veuf. Ce qui est permis dans la Religion Catholique-Romaine.

Autrefois cette Eglise étoit desservie par un Chapitre de Chanoines, que *Clovis III*, Roi de France, avoit fondé. Quand *Zurich* embrassa la Réformation, on retint le nom & les rentes des Chanoines, de sorte que le Doyen & le Chapitre y font toujours Corps; ils possèdent, sur ce pied, les mêmes biens, qu'ils possédoient avant la Réformation; & ils ont de quoi vivre largement. Quelques-uns de ces Chanoines sont Pasteurs, d'autres Professeurs, & d'autres Administrateurs de cette Eglise & des Pauvres. C'est-là, que l'on voit le Collège & les Auditores publics, où l'on enseigne les Humanités, les Langues savantes, la Philosophie & la Théologie. C'est-là encore, que l'on trouve une vieille Bibliothèque, assés riche en Manuscrits, parmi lesquels on remarque, entre autres, une grande Bible *Latine*, écrite sur du parchemin, que l'on dit avoir été donnée par *Charlemagne*. On y voit aussi un  
grand

grand nombre de Lettres de *Bullinger*, ZURICH. & celles que quelques autres grands Hommes lui écrivirent; elles font reliées, & font plusieurs Volumes *in Folio*. S'il y a quelques-unes de ces Lettres, qui ne contiennent rien de considérable, on trouve dans le reste bien des choses, dont on pourroit enrichir l'Histoire de la Réformation: *Bullinger* ayant vécu long-tems dans une grande réputation.

Un autre Edifice considérable dans le même quartier, c'est la Maison de Ville, bâtie à neuf, l'an 1694, au bord de la *Limmat*, sur les fondemens de la vieille, qui furent trouvés bons & solides. On n'y a rien épargné, de ce qui étoit capable de l'embellir. Elle a coûté 215315 Livres monnoye de *Zurich*. L'Edifice est d'une belle Symétrie, de belles pierres de taille, très-bien travaillées. Le portail, où l'on monte par un perron de 4. ou 5. marches, est construit de marbre noir, & ses colonnes reposent sur des bases de fonte. Au-dessus on lit cette Inscription:

DEO  
ET  
PATRIÆ SAC.  
HÆC CVRIA JVSSV  
ET AVSPICIIS  
S. P. Q. T.  
E FVNDAM. EXTR. ET COND. EST  
ANNO CHR. MDCXCIV. ET SEQQ.

ZURICH. Tout ce que l'art & l'industrie des Sculpteurs en pierre & en bois, des Peintres & des Ouvriers en plâtre, étoit capable de produire, a été employé à l'ornement de ce bel Edifice. Dans le premier vestibule, on voit deux grands tableaux, qui représentent tous les poissons du Lac & de la *Limmat*. Si l'on entre dans les appartements, on y apperçoit divers beaux tableaux, & des lustres magnifiques chargés de très-belles figures, qui représentent les Héros des Républiques anciennes, & ceux de la *Suisse*. Les deux Chambres, où s'assembent les Conseils, ont chacune un beau grand fourneau à couronne, à la mode du Pais, de très-belle brique blanche, d'Ouvrage de *Winterthour*, où l'on voit représentées plusieurs figures emblématiques, & les plus célèbres Batailles des anciens *Suisses*, qui ont procuré, ou assuré leur liberté.

La Bibliothèque publique est placée dans l'Eglise nommée *Wasserkirch*, c'est-à-dire l'Eglise de l'eau; elle est renommée par un Pseautier écrit en lettres d'or sur du parchemin couleur de pourpre, & à cause du grand nombre d'Historiographes Helvétiques dont on y voit encore aujourd'hui les écrits. On y a bâti au-dessus une Salle, qui  
tient

tient toute la largeur & la longueur du ZURICH.  
Temple; le Cabinet des raretés, qui est  
très-bien fourni, y est placé.

A quelques pas de là, on voit sur la  
Rivière une machine, fort ingénieuse,  
pour fournir de l'eau à la Ville. Ce  
font de grosses rouës, comme des rouës  
de Moulin, que l'eau fait tourner, &  
qui sont garnies de seaux de cuivre,  
qui en tournant puisent l'eau de la Ri-  
vière & la vident dans des canaux,  
d'où elle est portée dans des fontaines  
sur le Pont, auquel ces rouës sont atta-  
chées, & de là en diverses Maisons  
particulières.

La petite Ville, qui est sur la gauche  
de la *Limmat*, n'est pas moins fournie  
de beaux Bâtimens publics. On y voit  
le Temple, nommé *Frauen-Münster*,  
c'est-à-dire le *Moustier des Dames*, ainsi  
appellé, parce que c'étoit une Abbaye  
Royale de Dames ou de Religieuses  
Nobles, fondée l'an 853. par *Louis*,  
Roi d'*Allemagne*, Fils de *Louis le Dé-*  
*bonnaire*, qui y établit pour première  
Abbesse sa Fille *Hildegarde*, & donna à  
cette Abbaye divers droits considéra-  
bles, tels que ceux de battre Monnoye,  
d'avoir Jurisdiction dans la Ville, de  
nommer le Président & tous les Affes-

ZURICH. seurs du Tribunal de Justice, & divers autres prérogatives avec de grosses rentes.

Au tems de la Réformation (a), l'Abbesse, nommée *Catherine*, Fille de *Jean Wernher*, Baron de *Zimberen*, Seigneur de *Meskirch* & de *Wildenstein*, remit tous les Droits & les Biens de cette Abbaye entre les mains des Magistrats, les priant de la réformer, & d'employer les revenus à la gloire de Dieu, & au soulagement des Pauvres. Les Magistrats reçurent cette Cession, comme on peut juger, avec beaucoup de reconnaissance. Cependant ils n'en firent usage qu'en l'année 1526. Ce fut alors qu'ils battirent Monnoye, pour la première fois, au nom de la Ville, & qu'ils établirent un nouveau Tribunal, pour administrer la Justice au même nom. L'Abbesse fut dotée richement, même au-delà de son espérance, & épousa un Gentilhomme, nommé *Eberhard de Rischbach*, qui fut reçu Bourgeois à Zurich, l'an 1529.

Ce Monastère, dont les revenus sont entre les mains d'un Administrateur, a été converti en un Collège de Charité, où l'Etat entretient un certain nombre de

(a) Le 20. Novembre 1524.

de pauvres Ecoliers, qui sont nourris, ZURICH  
vêtus & enseignés *gratis*. Le Temple,  
où l'on voit encore la Statue de la pre-  
mière Abbessé *Hildegarde*, avec celle de  
*Bérolde*, son *Chapelain*, sert à former  
les Assemblées de la Paroisse.

Il y a une Eglise Française près de *Gross-  
Munster*, & à quelque distance de là,  
est le Temple Paroissial de *St. Pierre*,  
dont on a rebâti le Clocher à neuf, il  
y a peu d'années, parce qu'il avoit été  
brûlé par le feu du Ciel. On voit  
près de ce Temple une très-belle Place,  
qu'on appelle *Lindenhof*, c'est-à-dire,  
la *Cour des Tilleuls*; elle a été ainsi  
nommée, parce qu'elle est toute plan-  
tée de Tilleuls, sous lesquels on peut  
se promener à l'ombre en Été, & jouir  
d'une agréable fraîcheur. Mais ce qu'il  
y a encore de plus beau, c'est son élé-  
vation. Car comme elle occupe le haut  
d'une Colline fort élevée, au bord de  
la *Limmat*, on a, de cet endroit, la  
vue de toute la Ville, & des Campagnes  
voisines, qui font une très-belle per-  
spective. Il y avoit autrefois une For-  
teresse, qui commandoit toute la Vil-  
le, & qui étoit la résidence des Gou-  
verneurs du Pais, du tems des Rois  
*François* de la première & de la seconde  
race, & des Empereurs *Allemands*.

**ZURICH.** Mais dans le XIII. Siècle, la Ville de *Zurich* ayant obtenu de grands Privilèges de *Frédéric II*, par la permission du même Empereur, les Bourgeois transférèrent cette Forteresse, de peur que quelqu'un ne s'en feroit, pour leur ravir leur liberté, & l'on en fit cette belle Place, qui est comme une espèce de terrasse, bordée de murailles du côté de la Rivière. On y a pratiqué quelques Fontaines & jets d'eau, ce qui doit avoir coûté un très-grand travail, vu la grande élévation de cette Place au dessus de la Rivière. On y a trouvé dans l'année 1747. l'Inscription suivante, qui fait connoître l'ancienneté de la Ville.

D. M.  
 HIC SITUS EST  
 L. AEL. URBICUS  
 QUI VIXIT AN.  
 UN. M. V. D. V.  
 VNIO AUG. LIB.  
 P. P. STA. TURICEN.  
 XL. GALL. ET AEL. SECUND.  
 P. DULCISSIM. F.

A l'un des bouts de la Ville est l'Arse-  
 nal, ou plutôt les Arsenaux, car il est  
 distribué en plusieurs grands bâtimens,  
 qui sont garnis de tout ce qui est né-  
 cessaire pour la guerre. On compte  
 l'Arse-



l'Arſenal de *Zurich* pour le mieux four- ZURICH.  
 ni de toute la *Suiſſe*, à l'exception de  
 celui de *Berne*. Dans l'un de ces Bâti-  
 mens on montre la figure de *Guillaume*  
*Tell*, habillée & armée à l'ancienne  
 mode *Suiſſe*, & ſon arbalète, avec la-  
 quelle il abatit la pomme de deſſus la  
 tête de ſon Fils, l'an 1307. On y voit  
 encore l'épée & les gantelets de *Leuen-*  
*berger*, le Chef des Païſans rébelles,  
 qui oſèrent aſſiéger *Berne*, vers le mi-  
 lieu du Siècle dernier, la battant avec  
 des canons de bois, faute d'autres.

Je ferois un diſcours trop long, ſi je  
 voulois décrire en détail tous les édifices  
 remarquables de *Zurich*. Je me con-  
 tenterai de remarquer, qu'il y a 5. Egli-  
 ſes où l'on prêche ordinairement : ſa-  
 voir la grande Eglise, l'Eglise des Da-  
 mes, ou *Frauen-Münſter*, celle de *St.*  
*Pierre*, des *Dominicains* ou de *St. Es-*  
*prit*, d'*Oetenbach*, & celle de l'*Hôpital*.  
 Il ne faut pas oublier de remarquer, que  
 tout joignant l'Eglise des *Dominicains*,  
 il y a un vieux grenier, où l'on garde  
 du blé, de l'an 1540. qu'on appelle or-  
 dinairement le *Chaud-Été*, à cauſe des  
 chaleurs exceſſives qu'il y eut tout le  
 cours de cette année-là. Ce blé ſe con-  
 ſerve ſi bien, qu'on en peut faire encore  
 aujourd'hui d'aſſés bon pain, pourvû

ZURICH. qu'on ait soin de le tremper 24 heures dans l'eau, avant que de s'en servir. Du reste il y a un autre grenier public, au bord de la Rivière, qui est toujours tres-bien fourni.

Après avoir parlé des Bâtimens, il faut dire quelque chose des Habitans. On y voit encore en partie cette simplicité & cette candeur des anciens *Suisses*, & leur humanité envers les Etrangers.

La vertu & la piété règnent parmi eux, quoique sans faste & sans éclat. Dans le tems de la Réformation ils ont converti en usages pieux les Revenus des Eglises. C'est ce qui fait que l'on voit de toutes parts un si grand nombre d'Hôpitaux, tous bien rentés.

Pour ce qui regarde la Religion, on fait, que la Ville de *Zurich* renonça à la Religion *Romaine*, en l'année mille-cinq-cent-vingt-quatre, & qu'elle embrassa la Réformation de *Zuingle*. Ce célèbre Réformateur de la *Suisse*, après avoir prêché à *Glaris* & à *Einsidlen*, avec beaucoup de réputation, fut appelé à *Zurich* en 1518. par le Prévôt & les Chanoines, pour y exercer l'emploi de Prédicateur dans la Grande-Eglise. Il

y réussit à persuader ses Auditeurs, de ZURICH. s'attacher uniquement à la Parole de Dieu, de ne croire que ce qu'elle enseigne, & de rejeter tout le reste, de sorte que le Conseil de *Zurich* se crût obligé, en 1520. de publier un Edit, adressé aux Curés, Prédicateurs & autres Bénéficiers, ayant charge d'ames, par lequel il leur étoit enjoint, de ne prêcher, que ce qu'ils pourroient prouver par la Parole de Dieu, & de passer sous silence les Doctrines & Ordonnances humaines. Ce fut le premier pas à la Réformation. Les disputes publiques, que cet Etat permit sur plusieurs Articles que *Zuingle* avoit dressés, furent d'autres acheminemens à ce grand Ouvrage. La première de ces disputes, tenue en 1523, fut suivie d'une nouvelle Ordonnance, qui encouragea *Zuingle* à prêcher, comme il avoit commencé: la deuxième tenue dans la même année fit naître la Conclusion, que la Messe & les Images étoient contraires à la Parole de Dieu: la troisième tenue en 1524. favorisa pareillement *Zuingle*, & personne ne s'étant présenté de la part des *Catholiques*, pour la quatrième dispute, qui avoit été indiquée, on procéda enfin tout de bon à la Réformation. Depuis ce tems-là on a entretenu à *Zurich* une Académie ou Collège, où  
 Pon

ZURICH. l'on enseigne la Théologie & quelques autres Sciences, & qui a toujours fourni de savans Hommes. Tels ont été les *Zuingles*, les *Bullingers*, les *Stuckius*, les *Lavaters*, les *Hospinians*, les *Hottingers*, les *Heideggers*, & plusieurs autres, dont il seroit trop difficile de faire l'énumération.

Les Habitans de *Zurich* sont fort curieux, laborieux, industrieux, ils aiment le travail; il n'y a guères de Ville en *Suisse*, où l'on trouve plus de monumens de l'Histoire du País. Ceux qui ne sont pas gens de Lettres s'appliquent beaucoup au Négoce : leur principale manufacture est celle de Crépon. Ils envoient cette marchandise par-tout, ayant pour cet effet la commodité de la *Limmat*, qui sert de communication avec le *Rhin*, par le moyen de l'*Aar*, dans laquelle elle se jette, à 6 ou 7 lieues de là. Leur Crépon est certainement, au jugement des Connoisseurs, le plus beau qui se voye. Les hommes y sont d'un commerce doux & honnête, affables, officieux, fideles, religieux à tenir ce qu'ils ont promis, & dans la guerre ils ont toujours donné beaucoup de preuves de leur bravoure.

Leur Gouvernement, comme nous l'avons vû ci-devant, tient de l'*Aristocratie*

*cratie & de la Démocratie.* C'est appa- ZURICH.  
remment ce qu'a voulu infinuer l'Au-  
teur des Délices de la *Stiffe*, en disant  
*qu'il est Aristocratique, mais assés libre.*  
La Ville est partagée en XIII. Tribus :  
une de Nobles & douze de Bourgeois.  
On prend de chacune de ces Tribus un  
certain nombre de personnes jusqu'à  
50, qui composent le Petit - Conseil,  
sçavoir 2 Bourguemaitres, 24 Conseil-  
lers & 24 Maitres des Tribus, appelés  
*Zunftmeister*. Le Grand - Conseil, y  
compris le Petit, est de 212 personnes  
vulgairement appelés les *Deux - Cent*,  
en qui réside la Souveraineté. Le Bour-  
guemaitre régnant est le Chef de l'Etat  
& préside dans le Petit - & Grand - Con-  
seil. Chaque Tribu Bourgeoise fournit  
douze personnes, pour le Grand-Con-  
seil, & trois pour le Petit; mais la Tri-  
bu des Nobles, appelée *Constaffel*, a le  
privilège, d'en fournir 18. pour le pre-  
mier, & 6. pour le second: après quoi  
pour rendre ce dernier complet, on  
prend encore 6. autres personnes dans  
les Tribus, où l'on croit trouver le plus  
de gens de mérite. Pour entrer au  
Grand Conseil, il faut avoir 29 ans ac-  
complis, & au Petit 35 aussi accomplis.

Le Petit-Conseil est partagé en deux  
bandes, dont chacune, avec son Bour-  
guemaitre

ZURICH. guemaitre à la tête, gouverne tour à tour, pendant une demi-année. Cependant elles assistent régulièrement à toutes les délibérations excepté lorsqu'il s'agit d'une matière criminelle, en ce cas celle qui n'est pas régnante se retire & ne juge point à mort. Outre ces Assemblées, il y en a plusieurs autres établies pour le bien de la Police & pour administrer la Justice.

Le Canton de *Zurich* est d'une étendue considérable, & après celui de *Berne*, il n'y en a point de plus grand dans la *Suisse*. Il est composé de vingt Administrations de Couvents sécularisés, mais sans aucune juridiction, dont 7. sont *Extérieurs*, sçavoir, *Winterthour*, *Stein*, *Capel*, *Küßnacht*, *Rüthi*, *Tös* & *Embrach*; & 13. *Intérieurs*, sçavoir, le *Seckelamt*, *Kornamt*, *Obmannamt*, *Bauamt*, *Sihlamt*, *Fraumünster*, *Hinderamt*, *Allmosenamt*, *Oetenbach*, *Groskeller*, *Kammeramt*, *Spithalamt*, & le *Cappeler Hof*. Il contient outre cela trente-sept Bailliages ou Gouvernemens, dont il y en a dix-huit, qui sont gouvernés par des Baillifs, qu'on y envoie, & qui sont obligés d'y résider, & que pour cette raison l'on appelle *Extérieurs*, & dix-neuf *Intérieurs*, ainsi nommés, parce qu'ils sont gouvernés

vernés chacun par deux Seigneurs du ZURICH. Petit - Conseil, qui résident dans la Ville, faisant toujours les fonctions de Sénateurs, & qui y vont de tems en tems administrer la Justice. Les Gouvernemens *Extérieurs* sont *Kybourg*, *Gruningen*, *Eglisau*, *Regensberg*, *Griffensee*, *Andelfingen*, *Knonaw* ou la *Province-Libre*, *Wedischwyl*, *Lauffen*, *Hegy*, *Sax* ou *Forsteck*, *Flach*, *Altikon*, *Weinfelden*, *Pfyn*, *Steineck*, *Wellenberg* avec *Hüttlingen*, & *Neuseren*. Les *Intérieurs* sont *Ebmatingen*, *Altstetten*, *Regensstorff* ou *Alten-Regensperg*, *Bulach* petite Ville, *Neu-Ampt* ou le *Nouveau Gouvernement*, *Rümlang*, *Schwamendingen*, *Höngg*, *Horgen*, *Wollishofen*, *Wiedikon*, *Stäfa*, *Moenedorff*, *Meilen*, *Ehrlibach*, *Kufsnacht*, *Wipkingen*, *Birmenstorff*, & enfin *Wettswyl* & *Bonstetten*. La plupart de ces derniers ne sont que des villages.

*Forsteck*, *Weinfelden*, *Pfyn*, *Steineck*, *Wellenberg* avec *Hüttlingen* & *Neuseren*, sont hors de l'enceinte du Canton; le premier dans le *Rheinthal*, ou la *Vallée du Rhin*; & les cinq autres dans le *Thourgaw*, où les Baillifs avec la Recette, ont l'administration de la basse Justice. Outre ces Bailliages, il y a encore deux Villes considérables, qui sont  
sous

ZURICH. sous la Souveraineté de *Zurich*, mais qui jouissent d'une grande liberté; savoir *Stein* sur le Rhin & *Winterthour*. Elles ont le pouvoir de se choisir leurs propres Magistrats & de se gouverner selon leurs Loix, cependant elles sont obligées de recevoir les Edits de Messieurs de *Zurich*, & d'aller à la Guerre pour eux, quoiqu'avec leurs propres Enseignes. *Zurich* gouverne encore conjointement avec d'autres Cantons le Comté de *Baden*, les obern & untern *Frey-Aemter*, *Tbourgaw*, *Sargans*, *Rheinthal*, & les IV. Bailliages d'Italie.

Avant que de donner la Description particulière de ces Bailliages, il est à propos de donner celle du Lac de *Zurich*. Ce Lac est assés long, mais étroit; sa longueur est d'environ neuf lieues, & sa plus grande largeur d'une lieue. Il s'étend du Septentrion au Midi & tant soit peu du côté de l'Orient, principalement à sa partie supérieure. Sa figure est à-peu-près celle d'un Arc; il est formé par la *Lint*, qui y entre au dessous de *Grinaw* & en sort à *Zurich*, sous le nom de *Lindmatt* ou *Limmat*. Une Langue de Terre, qui s'y avance considérablement, faisant une espèce de Promontoire, sur lequel est située la Ville de *Rapperschwyl*, le partage en deux



deux parties. La partie, qui est depuis ZURICH. l'Embouchure de la *Lint*, jusqu'à *Rapperschwyl*, s'appelle le Lac *supérieur*, & l'autre depuis *Rapperschwyl*, jusqu'à *Zurich*, l'*Inférieur*, ou le Lac de *Zurich*. Il est fort commode pour le Commerce avec les Cantons voisins, de même qu'avec les Pais des Grisons & d'Italie. L'eau verdâtre vient de la terre de la même couleur, qui se trouve au fond & au bord. Ce Lac est abondant en diverses sortes de Poissons, dont quelques-unes mêmes sont inconnues ailleurs. On voit la figure de chaque espèce représentée dans deux grands Tableaux au premier vestibule de la Maison de Ville de *Zurich*. Du côté *Occidental* du Lac, on voit le Mont *Albis*, qui est assés élevé, & du côté de l'*Orient*, une chaîne de Montagnes, mais moins hautes, plus cultivées, & de meilleur rapport. Au reste, les deux rives de ce Lac sont garnies de vignobles, de belles prairies, de jardins, de bosquets, de maisons de plaisance, qui entremêlées de quelques chaumières font une variété des plus agréables, sur-tout du côté qui regarde le Soleil levant, parce que les vins y sont meilleurs, que du côté exposé au Soleil couchant, où ils sont toujours un peu verts.

ZURICH. Le Bailliage de *Horgen*, qui comprend une très-grande étendue, est dans la partie *Orientale* du Lac; on y trouve les Villages de *Hirzel*, *Thallweil*, *Kilchberg*, *Ruschlicken*, &c. Au-dessus de ces deux derniers, on voit une Fontaine d'eau souffrée & bitumineuse, appelée *Neydel-Bad*, qui anciennement fut assés célèbre, mais elle tomba pendant quelque tems dans une espèce d'oubli. Les Païsans du voisinage recommencèrent à y avoir recours, il y a environ deux-cens ans, pour se guérir des maladies de la peau & de la fièvre. Présentement on y a bâti des logemens fort commodes, de sorte que ce Bain recommence à être fort fréquenté.

Proche de *Ruschlicken*, les ruisseaux qui coulent par les prés, incrustent de tuf les bords de leurs canaux. Près de là est *Cappel*, éloigné de *Zurich* de 3. lieues, le chemin allant toujours en montant, jusqu'à *Cappel*. Ce lieu est une ancienne Abbaye de l'ordre des *Citeaux*, où les Seigneurs de *Zurich* tiennent un Officier, qui en retire les rentes. Il y avoit autrefois un beau & grand Collège, d'où sont sortis plusieurs sçavans hommes; mais les Administrateurs ne s'accommodant pas souvent avec les Maîtres, ni avec les Écoliers,

ce Collège fut aboli, l'an 1547, & les ZURICH. Ecoliers, que l'on y entretenoit, furent incorporés au Collège de *Frawen-Minister* à *Zurich*. On voit dans l'Eglise les armes & les tombeaux de plusieurs anciennes familles nobles, particulièrement ceux des Barons *Schnabelberg*, d'*Eschibach* & de *Schwartzebourg*, Fondateurs du Couvent. L'an 1531. s'étant élevé une guerre de Religion entre *Zurich* & les petits Cantons Catholiques du voisinage, il se donna une Bataille près de *Cappel*, le 11. Octob. où ceux de *Zurich* eurent du pire, & *Zuingle* entr'autres y perdit la vie, y étant allé en qualité de Ministre d'armée.

Au midi du Bailliage de *Horgen* est celui de *Wedischwyl*, dont la Capitale est un grand & beau Bourg, qui appartenoit autrefois à des Barons, qui le vendirent en 1287. aux Chevaliers de l'Ordre de St. Jean pour 600 marcs d'argent comptant. Messieurs de *Zurich* achetèrent cette Terre l'an 1550. du dit Ordre pour la Somme de 20000 Florins, & y bâtirent depuis un Château, où le Baillif fait sa résidence. L'an 1646. les Païsans de ce Bailliage, avec ceux des 2 Seigneuries voisines, de *Knonau* & de *Richteschwyl* se rébellèrent contre leurs Souverains Magistrats, au sujet  
d'un

ZURICH. d'un Impôt, très-leger même, qu'ils avoient mis sur leur Ville & sur leur Pais, pour quelque nécessité pressante. Mais on y envoya sept mille hommes d'Infanterie & 500 de Cavallerie, qui les mirent à la raison, & il en coûta la vie à 7. d'entre leurs Chefs.

A une lieuë de *Zurich*, sur le chemin de *Bade*, on trouve *Hænck*, beau & grand Village, dont le terroir rapporte le meilleur Vin de tout le Canton. Ce chemin de *Zurich* à *Bade* est fort agréable; dans l'espace de 3 lieuës ce n'est qu'une longue chaîne de collines, toutes couvertes de vignobles, & parsemées de villages, de hameaux, & de belles Maisons de Campagne, qui font plaisir aux yeux; & comme ces collines sont fort élevées, & la pente très-sensible, on y a une vuë fort étendue. On voit la *Limmat*, qui coule rapidement dans un lit rude & étroit au pié de ces collines.

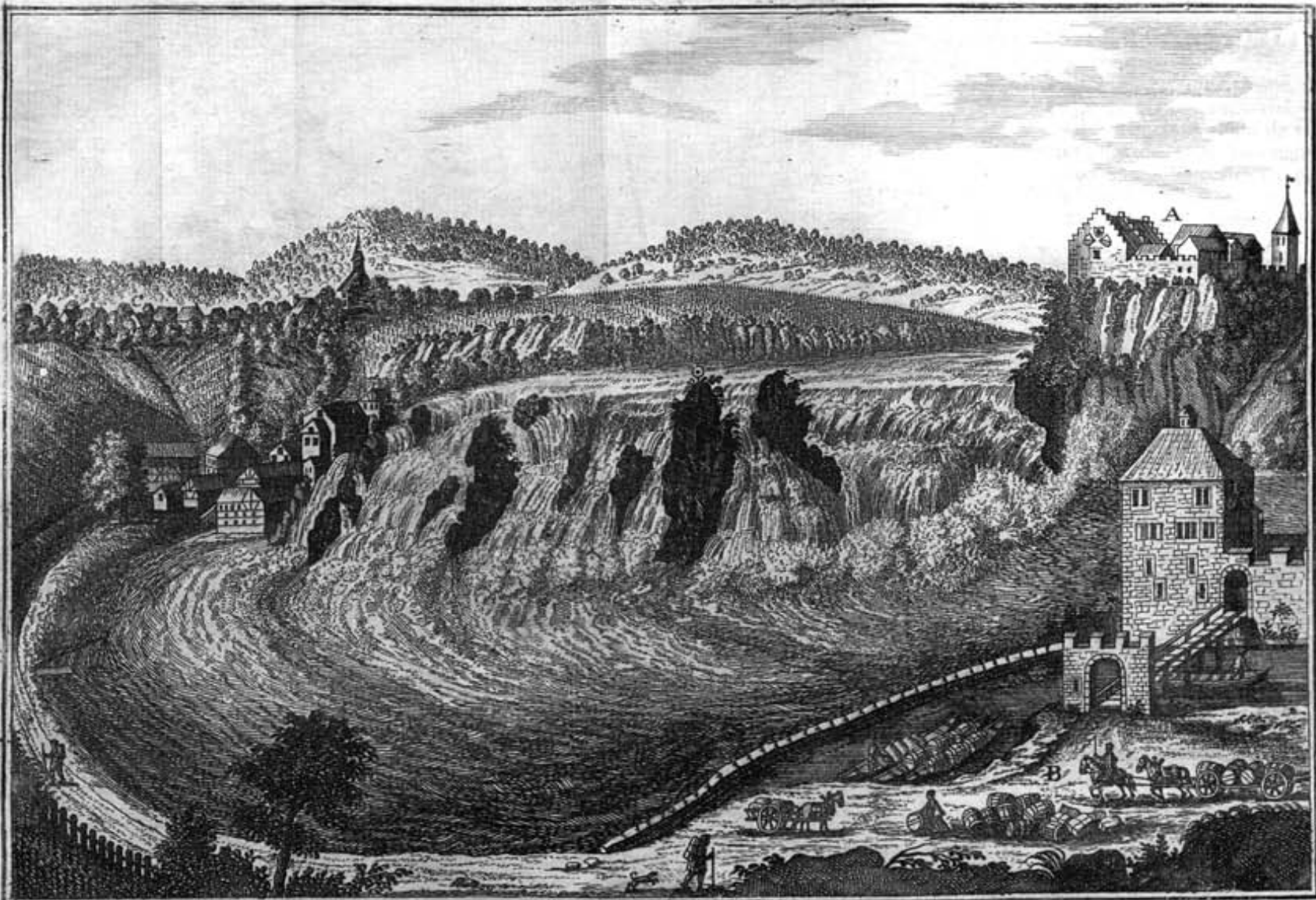
A l'Orient de *Bade* est le Bailliage de *Regensberg*, dont la Capitale est une jolie petite Ville fort élevée, située sur la crête d'une montagne, qui fait partie d'une branche du mont *Jura*, ou *Legerberg*. En 1268. *Ulric* Seigneur de *Regensperg* fut contraint par le Com-

te *Rodolf de Habsbourg*, depuis Empereur, de se démettre de cette Seigneurie en faveur de la Ville de *Zurich*, laquelle lui donna une pension annuelle jusqu'à sa mort. Son fils *Lutbold* devint si pauvre, qu'il fut contraint de vendre ses Terres à la dite Ville & de s'y retirer où il est aussi enterré. Il faut que son amour propre ne l'empêcha point de dire la vérité, parce qu'il déclara dans la lettre d'achat : *Ob instantem penurie angustiam & creditorum importunitatem vendere compellor &c.* Ce Bailliage comprend un beau Pais, avec plusieurs beaux Bourgs & Villages, & s'étend jusqu'à une lieue de *Bade*. Le Château de *Regensberg* fut bâti tout de neuf l'an 1540. & quoiqu'il fût déjà naturellement fort par sa situation avantageuse, on le fortifia encore par l'art, l'an 1687. C'est là que le Baillif fait sa résidence. Ce qu'il y a de plus remarquable est un puits, qu'on a creusé dans le roc, de la profondeur de trente-six toises. Le *Legerberg*, sur lequel cette Ville est située, mérite aussi l'attention des Curieux, par la quantité de pierres merveilleuses qu'on y trouve; sur lesquelles on voit diverses figures surprenantes. On en voit qui représentent des poissons, des œufs de poissons, des moules & autres petits reptiles marins;

**ZURICH.** ce qui fait présumer, que ce sont des restes du Déluge universel. On croit qu'il y a quelque mine de fer dans les entrailles de cette montagne, parce qu'on y voit quantité de petites pierres, la plupart de la couleur & de la figure de la dragée de fer.

*Bulach* est une jolie petite Ville sur le chemin de *Zurich* à *Schaffhouse* : *Frideric*, Duc d'*Autriche*, la vendit aux *Zuricois* l'an 1409. A une lieue de là est *Eglisau*, Ville qui paroît ancienne, située sur une colline fort roide, à la rive septentrionale du Rhin qui est déjà considérablement large & fort profond. On y passe cette Rivière sur un pont de bois, couvert, qui est muni d'une tour antique & épaisse, du côté qui regarde *Zurich*. Cette tour fait partie du Château, où réside le Baillif. Comme ce lieu est un passage d'importance, il pourroit être aisément fortifié. *Zurich* acheta cette Ville avec son territoire l'an 1496. Le 24 Septemb. 1705. à dix heures avant Midi on sentit à *Eglisau* un grand tremblement de terre, avec un grand bruit, & une si grande secousse, que l'on crût que tout alloit renverser. Cette Ville avec le Pais d'alentour, est assés sujette à ces sortes d'accidens.





VUE DE LA GRANDE CHUTE OU CATARRACTE DU RHIN PROCHE DE LAUFFEN, AU DESSOUS DE SCHAFFOUSE,  
EN SUISSE.

A Château de Lauffen . B. Endroit où l'on recharge les Marchandises sur les Bateaux . C. Neuhausen Village

En. Büchel del

Wachsmuth sculpsit 1762



*Andelfingen* est un beau Bourg, avec ZURICH. un Château, demeure du Baillif, situé dans le voisinage de *Schaffhouse*, sur la Rivière de *Tbour*, qu'on y passe sur un pont de bois, couvert. Il faisoit autrefois partie de la Comté de *Kybourg*. Les *Zuricois* l'achetèrent l'an 1434. de la famille de *Hohen-Landenberg* pour la somme de 2300 fl. avec 4000 fl. de dédommagement à l'Empereur.

Près de là est *Lauffen*, Village avec un Château, sur la rive gauche du *Rhin*, à une petite lieue au-dessous de *Schaffhouse*. C'est ici que l'on voit cette merveilleuse cataracte du *Rhin*; l'eau tombe de la hauteur de 40 coudées, & se précipite parmi des rochers, avec un bruit si étrange, qu'on l'entend quelquefois de 4 lieues loin, dans une nuit calme; elle se change par la grande violence en une écume blanche & se relève en brouillard dans lequel on voit aux rayons du soleil les couleurs de l'arc en ciel. Cette cataracte est d'autant plus remarquable, qu'il n'y a pas de pareille dans toute l'Europe. On voit de l'autre côté de la Rivière une Douane où l'on recharge sur les batteaux les Marchandises, qu'on amène de *Schaffhouse* par terre; la Ville de *Zurich* l'acheta en 1543. pour 7200 fl. de *Jean Guillaume de Fullach*, qui en avoit été le Seigneur.

## STEIN SUR LE RHIN.

STEIN.

**S**TEIN, *sur le Rhin*, est une Ville dans une situation fort avantageuse, soit pour la Guerre, soit pour le Commerce, à l'endroit où le Rhin sort du Lac de *Constance*; sur la rive droite de ce Fleuve. Elle est jointe par un grand Pont de bois avec un Village, nommé *Aufbourg*, où l'on croit que les *Romains* ont eu autrefois une place forte, pour repousser les efforts des Peuples *Allemands*, qui vouloient se jeter dans la *Suisse*; & l'on présume que *Stein* a succédé à l'ancienne *Ganodurum* de *Ptolomé*; mais pour dire la vérité, il n'y a aucun fondement à faire là-dessus; Car quelques Géographes placent *Ganodurum*, dans le lieu où se voit aujourd'hui la Ville de *Constance*, & d'autres, peut-être avec moins d'apparence, prétendent que c'est *Soleure*. *Stein* fut fermée de murailles l'an 966. ou environ, par *Burkard*, Duc de *Souabe*; de la puissance de ces Ducs elle tomba entre les mains des Barons de *Hoben-Klingen*, qui bâtirent le Château fort de *Hoben-Klingen*, qu'on voit encore aujourd'hui, & qui est au-dessus de la Ville, à quelque distance. L'an 1484 les habitans de cette Ville se mirent sous la pro-

protection de *Zurich*, en réservant leurs STEIN.  
 Privilèges. Ainsi cette Ville jouit d'une  
 grande liberté. Elle a son propre  
 Bourguemaitre & son Gouvernement,  
 tiré de la Bourgeoisie, & la Seigneurie  
 de *Hoben-Klingen* lui appartient. On  
 voit dans la Maison de Ville un Mo-  
 nument d'un de leurs Bourgeois, nom-  
 mé *Jean Rodolph Schmidt*, Baron de  
*Schwartzenborn*, &c. qui parvint à de  
 grands honneurs, ayant été Ambassa-  
 deur à la *Porte Ottomane*, de la part  
 des deux Empereurs, *Ferdinand II.* &  
*Ferdinand III.* les années 1629. 1649.  
 & 1650. aux Sultans *Amurath*, *Ibra-*  
*him* & *Mehemet*, & Ambassadeur au-  
 près des Cantons, de la part de l'Em-  
 pereur *Léopold I.* en 1664.

Les *Zuricois* ont un Officier dans cet-  
 te Ville, pour tirer les revenus d'une  
 Abbaye, qui y étoit autrefois. En 1525.  
 au tems de la Réformation *David de*  
*Winkels*, Abbé de cette Maison, vou-  
 lut la remettre aux Magistrats de *Zu-*  
*rich*, sous condition d'une bonne pen-  
 sion jusqu'à sa mort. Mais après avoir  
 été maltraité par *Conrad Luchfinger*,  
 qui en étoit Baillif de la part de ces  
 Messieurs, il se sauva de nuit à *Zell*,  
 sur le Lac *Inférieur*, & emporta toutes les  
 Richesses & les Titres du Monastère.  
 Cependant les Magistrats de *Zurich* y

STEIN. envoyèrent un jeune homme, nommé *Jean Rbellicanus*, sçavant dans les trois Langues, *Hébraïque, Grecque & Latine*, pour donner des Leçons aux Moines. L'Abbé se repentit de la démarche qu'il avoit faite, & tâcha de rentrer dans l'Abbaye, mais il n'en put venir à bout. Pour s'en venger, il légua par son Testament, à *Ferdinand*, Archiduc d'*Autriche*, Frère de l'Empereur *Charles V.* les Biens de cette Abbaye, qui étoient situés au-delà du *Rhin*, & aux Cantons, ceux qui étoient en deçà. Les Cantons eurent la générosité de rejeter ce Testament avec mépris. Mais l'Archiduc ne fut pas si délicat. Il le fit valoir, & s'étant saisi des Biens, qui lui étoient légués, il en fonda une nouvelle Abbaye à *Zell*.

Près de *Stein* il y a une Islotte nommée, *Im Weerd*, où *S. Othmar*, premier Abbé de *S. Gall*, mourut l'an 758.

Le Village d'*auf Bourg*, qui est comme le Fauxbourg de la Ville, n'est pas néanmoins dans sa dépendance, mais il fait partie de la Province du *Thourgau*. On y voit encore de vieilles murailles ou mazures, restes de l'ancienne Forteresse des *Romains*. On

trou-

trouve dans l'Eglise quelques Inscriptions Romaines, mais si effacées, qu'on ne peut presque plus les lire: Il y en a une qui commence ainsi: STEIN.

IMP. CAES. CAIVS &c.

On déterre souvent des Médailles Romaines dans le Pais d'alentour, ce qui pourroit bien rendre vraisemblable la conjecture, que le sus-nommé *Gantodurum* se doit placer effectivement ici.

*Pfyn* est une petite Ville ou Bourg, de la Souveraineté du *Thourgau*, dans le voisinage de *Stein*, mais qui, avec son territoire, fait un Bailliage de *Zurich*, qui l'a acheté l'an 1614. Le Chapitre de l'Eglise cathédrale de *Constance* à la collature des Curés Réformés & Catholiques de la Paroisse. Ce lieu est ancien, & a été nommé *Pfyn*, *Ad Finnes*, parce que c'étoit la borne, entre les *Suisses* & les *Rhétiens*. Les *Romains* en avoient fait une place forte, pour servir de Barrière contre les attaques des *Allemands*. On y voit encore les restes des murailles de la Ville ancienne, & quelques autres monumens des *Romains*; particulièrement des Médailles, & des Anneaux ou Bagues, qu'on

STEIN. déterre souvent dans les vignes d'alentour.

*Weinfelden* est un autre Bailliage de *Zurich*, dans la Souveraineté du *Tbourgaw*. C'est un beau Bourg, avec un Château, pour la résidence du Baillif, situé à la rive droite de la Rivière de *Tbour*, sur le Mont *Otteberg* où croit un bon vin. L'an 1614. les Seigneurs de *Zurich* achetèrent cette Terre, des Nobles de *Genmingen*, du Pais de *Wirtemberg*, pour 130000 fl. & 1000. fl. d'étrennes à Madame.

## WINTERTHOUR.

WINTER-  
THOUR. **W**INTERTHOUR, *Vitodurum*, est une Ville considérable, par son antiquité, par sa beauté, & par les beaux Privilèges dont elle jouit. Elle est située sur une petite Rivière nommée *Eulach*, dans une plaine également agréable & fertile. On y voit une belle Eglise, avec deux clochers; & plusieurs belles maisons, particulièrement aux deux côtés de la place du Marché; ce qui fait un bel effet à la vûe. Cette Ville appartenoit autrefois à la Maison d'*Autriche*, qui l'avoit eue des Comtes de *Kybourg*. Elle a pris son origine d'une Forteresse nommée *Windthurn*

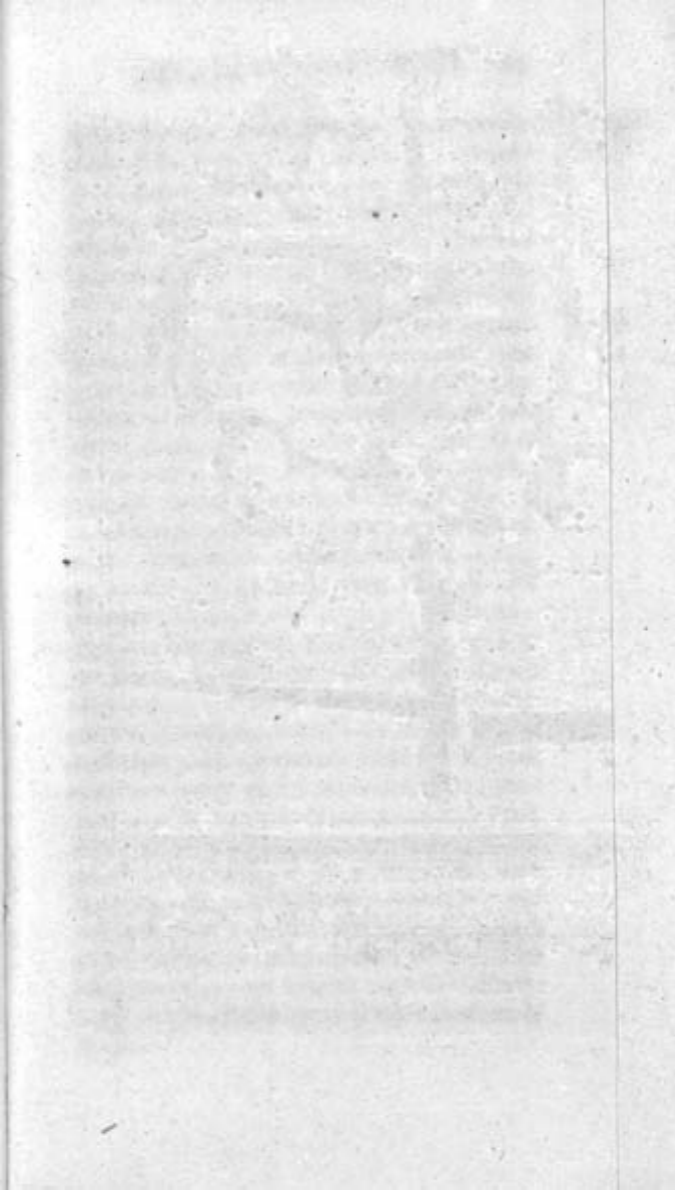
ou

ou *Winterthurn*, que les Comtes de *Kybourg* avoient bâti près de là : un autre Comte de ce nom, appelé *Hartman I.* a bâti la Ville. *Sigismond d'Autriche* la céda, par traité, aux *Zuricois* l'an 1467. pour 18000. fl. & ceux-ci, en la recevant, lui laissèrent ses anciens Privilèges, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Elle a deux Avoyers, un petit & grand Conseil, & son propre Gouvernement, avec quelques terres du voisinage dans sa dépendance. On y voit une riche Bibliothèque, considérable non-seulement pour les livres, mais aussi pour plusieurs raretés qu'on y a ramassées. Cette Ville a produit de savans hommes, entr'autres un célèbre Historien, nommé *Johannes Faber*, surnommé *Vitoduranus*, qui a écrit une Histoire dès l'an 1215. jusqu'à l'an 1348. Il s'y trouve entr'autres choses remarquables, un bain d'eau minérale, qui vient de dehors, & qui est utile pour guérir diverses maladies. L'an 1556. le 4. Janvier à 7. heures du soir, comme il faisoit un tems fort rude de vent & de neige, on vit subitement le haut du clocher de *Winterthour* tout en feu, avec des flammes qui faisoient un si grand bruit, qu'on l'entendoit d'affés loin. Ceux qui le virent crurent que le clocher brûloit, & assurèrent même d'en avoir vû tomber des étincelles :

WINTER-  
THOUR. ce qui dura environ un quart-d'heure. On courut au haut du clocher, pour éteindre ce feu, & l'on fut tout étonné, quand y étant monté, l'on n'y trouva rien. Les habitans appellent cela le feu *S. Elme*. Depuis ce tems-là, l'on a vû le même feu tantôt sur l'un des clochers, tantôt sur l'autre, en diverses années; ce qui fait qu'on n'en est plus effrayé. Cette même année 1556. proche de *Winterthour*, on trouva dans la Rivière de *Thess*, trois cailloux, dont l'un avoit une Croix *Suisse*, une épée & une verge, & dans les deux autres étoient la Croix & les armes de *Bourgogne*, comme peintes de la main même de la Nature.

Les environs de *Winterthour* sont tous remplis d'endroits remarquables. A une lieue de cette Ville est le Village appelé, *Vieux-Winterthour*, dont le nom vient de l'ancienne Ville *Vitodurum*, qui étoit autrefois dans cet endroit, & dont les *Romains* avoient fait une Place forte, où ils logeoient une partie de leurs Troupes en quartiers d'hiver. On y voit encore en quelques endroits, particulièrement proche du Cimetière, les mazures de la vieille forteresse. On y a trouvé encore plusieurs Monumens de la magnificence des *Romains*,







Représentation de diverses pièces & petites figures antiques de bronze, trouvées l'an 1700 proche du lieu WINTERTHUR.

*ains*, comme diverses Médailles des Empereurs *Néron*, *Domitien*, *Constance & Constantin*; & sur-tout un chemin qui conduit de-là à *Frauenfeld*, la Capitale du *Thourgaw*, à travers de campagnes marécageuses, & pavé de pierres, de gravier, de sable, de chaux & d'autre matière. On voit à *Constance* dans l'Eglise de *S. Maurice*, une vieille Table *Romaine*, pour conserver la mémoire de la réparation des murailles de cette Place, faite par le commandement des Empereurs *Dioclétien*, *Maximien*, *Constantius & Galerius*, par les soins d'*Aurelius Proculus*, Gouverneur du Pais. Tout nouvellement, l'an 1709, on a trouvé dans ce lieu-là, en creusant en terre, plusieurs pièces antiques, toutes de bronze, dont l'une est un couteau; les autres sont deux Mercures & quelques animaux, comme taureaux, chevaux, pourceaux, &c. mais à la vérité, assez grossièrement faits.

WINTER-  
THOUR.

Dans le voisinage de *Winterthour* il y a deux Villages dans une plaine fertile, *Tafs & Embrach*, dans chacun desquels il y a eu autrefois un riche Couvent, dont les revenus sont administrés par un Officier de *Zurich*. Celui d'*Embrach* étoit une Abbaye de Chanoines

WINTER-  
THOUR.

Réguliers, qui avoit été dédiée en 1188. par *Guillaume*, Evêque de *Sion* en *Val-lais*. En 1525. *Henri Bremwald*, Prévôt de cette Abbaye, la remit entre les mains des Magistrats de *Zurich*, avec le consentement de sa Communauté. Celui de *Täfs* étoit une Communauté de Femmes. Il avoit pour armes la double Croix de *Hongrie*, parce qu'il avoit été enrichi par une Reine de *Hongrie*, Fille de l'Empereur *Albert I.* On y voit le Tombeau d'*Elisabeth*, Fille d'*André III.* Roi de *Hongrie*, qui avoit pris l'ordre dans cette Maison-là, & qui y mourut l'an 1338.

Entre *Embrach* & *Rorbas* il y a un grand bois de Sapins, appelé le *Hard*; le 18. Janv. 1739. un orage y renversa plus que le tiers des sapins.

La Rivière d'*Eulach*, qui passe à *Winterthour*, vient du voisinage d'*Elg*, *Elk*, ou *Ellgaw*, qui est un beau Bourg, avec un ancien Château à deux lieues de *Winterthour* sur le chemin de *St. Gall*. Ce Château est célèbre dans le Pais, pour avoir été le lieu de la naissance de *St. Notker*, surnommé le *Bègue*, Petit-Fils de *Charles le Gros*, qui a été illustre entre les Moines de *St. Gall*. Il mourut l'an 1022.

Fe-

*Felix Wertmuller* Bourgeois de Zurich WINTER-  
THOUR. & alors *Major Général* en Hollande acheta cette Seigneurie l'an 1711. la légua par un fidéi-commis à sa Famille, & celle-ci éteinte à la Ville de Zurich; il a fait renouveler & réparer le Château & le garnir d'un grand nombre de Meubles précieux pour l'usage du Possesseur. La Famille lui a fait dresser à sa mort 1725. dans l'Eglise un superbe Epitaphe de pierre, haut de 14. pieds & de 13½ de large.

Proche de *Wintertbour*, dans la Baronnie de *Wulfflingen*, est un Village, nommé *Bouch*, c'est-à-dire, *Hêtre*, qui est remarquable par trois vieux arbres de cette espèce, qui se trouvent au milieu d'autres arbres, tant de leur espèce, que de diverses autres, & qui seuls entre tous, dès le commencement de l'Été, se tapissent d'une belle couleur rouge, tellement que, dès la Pentecôte, les Païsans d'alentour viennent de deux lieus à la ronde pour prendre des feuillages de ces arbres, & en orner leurs chapeaux & leurs maisons. Ce qu'il y a de remarquable dans ces arbres, c'est que quelques efforts qu'on ait fait pour en avoir de l'espèce ailleurs, on n'y a point pu réussir. Les Païsans disent, que cette couleur rouge est ve-

WINTER-  
THOUR.

nué à ces arbres, par un effet de la colère de Dieu, parce que 4. ou 5. Frères se battirent autrefois dans cette place, & s'y tuèrent les uns les autres, tellement que leur sang paroît aujourd'hui dans ces arbres. Quoi qu'il en soit, ces arbres sont fort vieux, puisqu'ils ont donné le nom au Village, qui même porte pour armes un Hêtre rouge.

## K Y B O U R G.

KYBOURG.

**K**YBOURG est bâti sur une hauteur, au bord de la Rivière de *Thafs*; elle est considérable par sa situation élevée, & par son Château, jadis la résidence des anciens Comtes de *Kybourg*, qui ont été les plus puissans Seigneurs de toute la *Suisse* pendant quelques Siècles. Ces Meilleurs possédoient, outre une grande quantité de terres dont quelques-unes s'étendoient jusques aux portes de *Berne*, 84. Châteaux avec une bonne partie du Pais d'alentour. Le Canton de *Zurich* en a fait un beau & grand Bailliage. Le dernier de ces Comtes, nommé *Hartman*, étant mort l'an 1264. *Rodolf de Habsbourg*, Fils de sa Sœur, recueillit tout ce bel héritage, & cela lui servit comme d'échelon, pour monter à la grandeur, où on le vit élevé dans la suite.

Si-

*Sigismond d'Autriche* vendit cette Terre **KYBOURG.** à la Ville de *Zurich*, l'an 1442. C'est un des plus beaux Bailliages de ce Canton. Du tems que *Rodolf de Habsbourg* étoit Empereur, le Château de *Kybourg* servit à garder les joyaux de l'Empire, qui depuis ce tems ont été transférés à *Nuremberg*. Aujourd'hui il sert de résidence aux Baillifs, desquels on voit les Portraits dans une grande Salle.

La Ville de *Winterthour* a dans cette Terre la Seigneurie d'un Village nommé *Pfungen*, sur la Rivière de *Thafs*, où il y a un vieux Château célèbre, pour avoir été la résidence de *Gottfried*, ou *Godefroy*, Duc de *Souabe*, environ l'an 700. & de *S. Pirminius*, Evêque de *Meaux* en France.

Proche de *Kybourg*, est *Landeberg*, ou *Breite-Landeberg*, beau & grand Château, où résident les Nobles de ce nom, dont la Maïson est considérable par son antiquité. Elle a donné un Evêque à *Constance*, & posséda jadis plus de 30. Châteaux & Seigneuries; en 1304. *Beringer* de *Landenberg* étoit Baillif à *Sarnen* dans le País d'*Underwalden* au nom de l'Empereur *Albert I.* c'est de lui que la grande place à *Sarnen* tient le nom

**KYBOURG.** nom de *Landenberg*; le Château où il résidoit étoit sur cette place & fut démolli l'an 1308.

Au Midi de *Kybourg* est *Pfaffiken*, beau Bourg au bord d'un petit Lac poissonneux en Carpes, Brochets &c. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Pfaffiken*, qui est un Village & un Château appartenant au Monastère d'*Einsidlen*, situé vers l'extrémité Méridionale du Lac de *Zurich*, vis-à-vis de *Rapperschwyl*.

A deux bonnes lieues de *Zurich* est un Bourg, nommé *Gryffensee*, situé presque au bout du Lac de même nom. Ce Lac est petit, mais fort poissonneux. On compte qu'il a 5000. pas de long, & la moitié de large. C'est un des bons Bailliages de *Zurich*, qui acheta cette Terre l'an 1402. pour la somme de 7219. florins d'Allemagne. Le Château fut brûlé l'an 1444. par les troupes des 7. anciens Cantons *Suisses* qui firent couper en même tems sur une pierre, qu'on montre encore, les têtes à 61. hommes, qui y étoient en garnison, & à leur Commandant *Jean de Breiten-Landenberg*; il demeura dans ses cendres jusqu'à l'an 1520. qu'on le rebâtit, pour être la résidence du Baillif.



*Gruvingen* est un autre Bailliage au KYBOURG. Midi de *Gryffensee*, d'une étendue considérable. La Ville de ce nom est petite, mais fort jolie, & dans une situation agréable, avec un beau Château pour le logement du Baillif. Ce Bailliage a ceci de particulier, que quand il s'agit de juger un Criminel, pour quelque forfait, ce n'est pas un Corps particulier qui en juge, mais tous les Chefs de famille de tout les Chefs de famille de tout le Bailliage, qu'on assemble pour ce sujet, & c'est ce qu'on appelle le *Land-Gericht*, c'est-à-dire *Justice du País*. *Zurich* acheta cette Terre l'an 1408. On y voit deux Maisons Ecclésiastiques, *Bubikon* & *Ruti*. La première appartient à l'Ordre *Teutonique*, qui prend un Bourgeois de *Zurich*, pour en administrer les revenus. Elle fut fondée par *Diethelme II.* Comte de *Toggenbourg*, en 1205. & qui mourut l'an 1207. On y voit son tombeau, avec ceux de plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes; entr'autres de quelques Maîtres & Commandeurs de l'Ordre. *Ruti* est tout entier à la Seigneurie de *Zurich*, qui y tient un Officier, pour en retirer les rentes. C'étoit autrefois une Abbaye de Chanoines Réguliers, fondée l'an 1217. par un Comte de *Toggenbourg*. En 1525. *Felix Klausser* dernier Abbé

**KYBOURG.** Abbé de ce Lieu, ennemi juré de la Réformation, s'étant faisi de tout l'Argent monnoyé, de l'Argenterie, des Joyaux, & des Titres de sa Maison, s'enfuit de nuit à *Raperschwyl*, mais les Paisans, ayant couru après lui, & l'ayant atteint, lui reprirent tout son butin, & se jettèrent ensuite sur son Abbaye, & la pillèrent ainsi que *Bubikon*. On y voit aussi dans l'Eglise les tombeaux d'un nombre de Comtes, Barons & Gentilshommes de marque, entr'autres celui du dernier Comte de *Toggenbourg*, nommé *Frideric*, qui mourut l'an 1436. La Seigneurie de *Zurich* y avoit, ci-devant, un grand Magazin de munitions de guerre : mais malheureusement il fut consumé par les flammes, le 7. Décembre 1706. sans qu'on ait su comment cela étoit arrivé. Le feu fut si violent, qu'il fut impossible d'en rien sauver ; & même l'Eglise & le Cloître furent envelopés dans l'incendie. Ce fut une grande perte pour l'Etat, & on la faisoit monter à cent mille écus, sans compter les bâtimens brûlés. On eut de violens soupçons à ce sujet contre les ministres de l'Abbé de *S. Gall*, ennemi de *Zurich*. Ce soupçon est fondé uniquement sur la fantaisie du peuple, qui dans ces sortes de malheurs en rejette toujours la cause sur le parti ennemi.

Dans

Dans le même Bailliage, est le Village de *Hirwyl*, où étoit un Château qui appartenoit aux Nobles de ce nom; il se trouve dans la Paroisse un bain d'eau minérale, au pié du Mont *Allman*, au milieu d'une agréable prairie, d'où on a la belle vûe de plusieurs Lacs. Ce bain s'appelle *Geirenbad*, c'est-à-dire le *Bain du Vautour*, qui doit l'avoir découvert.

A 2. lieues de la Ville de *Zurich*, près de *Kybourg*, est un Village, nommé *Wangen*, célèbre dans tout le Pais, par une Fontaine qu'on y voit, qui peut passer pour un véritable miracle de la Nature. On l'appelle *Hungerbrunn*, c'est-à-dire *Fontaine de la famine*: ou bien *Hungerbach*, parce que quand elle coule c'est un présage de disette. Par des observations exactes qu'on a faites, depuis l'an 1686. jusqu'à notre tems, il paroît que dans les années d'abondance elle a toujours été à sec, quelque fortes & longues pluyes qu'il ait fait; & qu'au contraire, à mesure qu'elle a coulé, la disette est venue; & que plus elle a coulé, plus la disette a été grande.

De l'autre côté de *Zurich*, à deux lieues de cette Ville, proche d'*Urdorff*, au pié du Mont *Albis*, il y a un bain d'eau

**KYBOURG.** d'eau minérale, nommé *Udorfer Bad* ; qui a la réputation d'être bon pour guérir divers maux.

Voilà, à peu-près, tout ce qu'il y a de plus remarquable dans le Canton de *Zurich*. Le terroir y est mêlé de Montagnes & de Campagnes, qui toutes rapportent quelque chose pour l'usage de la vie. Il est fertile en bons grains, & les Lacs & les Rivières y sont riches en poissons. On y voit quantité de vignobles, mais dans plusieurs le vin est verd. Cependant il a cette bonne qualité, qu'on peut le garder des trente années sans qu'il se gâte, & que plus on le garde, & plus il s'adoucit. Cette apreté du vin peut venir du voisinage des *Alpes*, dont les neiges, qui croissent perpétuellement, refroidissent beaucoup l'air, & empêchent que les raisins ne puissent mûrir. On compte à ce sujet qu'un Ambassadeur de *France* s'étant fait montrer à *Zurich*, entr'autres curiosités, la cave de la Ville, dit assés plaisamment, qu'il n'avoit jamais vû tant de verjus à la fois ; ceci n'est qu'un bon mot fait à plaisir, parce qu'il ne manque pas d'excellents vins dans la Ville, qu'on pourroit préférer à bien des vins crus en *France*. L'Illustre M. *Scheuchzer* remarque dans un *Essai*, qu'il a donné de  
l'Histoi-

l'Histoire naturelle de la Suisse, qu'en KYBOURG. quelques endroits de ce Canton, comme à une lieue & demie de la Ville, près de *Regenstorff* & d'un petit Lac nommé *Katzensee*, il se trouve une certaine terre, dont on pourroit, en cas de besoin, faire de la tourbe, pour suplée au défaut du bois, dont on y est menacé; depuis ce tems-là le Magistrat de *Zurich* s'en est bien servi, on a trouvé de la tourbe non-seulement au-dit *Katzensee*, mais aussi à *Reuti*, à *Bilten* au Canton de *Glaris*, dans la Paroisse de *Horgen*, au *Hirzel* &c. Il ne faut pas oublier une autre rareté du Canton de *Zurich*: Il y a un petit Lac, nommé *Widensee*, dans le Bailliage d'*Andelfingen*, qui produit de petites tortués, dont la chair est de fort bon goût, & l'écaille sert à faire divers jolis Ouvrages.

Le Militaire de ce Canton est partagé en 20. Quartiers ou Régiments, sçavoir: Le Quartier de la Ville, de *Horgen*, de *Wädischwil*, de *Knonau*, de *Birmenstorf*, de *Höng*, de *Greifensee*, de *Küsnacht*, de *Regensperg*, de *Neu-Amt*, de *Winterthour*, d'*Andelfingen*, de *Trilliken*, d'*Eglisau*, de *Bülach*, d'*Ellgen*, de *Kybourg*, de *Turbenthal*, de *Grimingue* & celui de *Rüti*.

**KYBOURG.** Il y a 4. Inspecteurs Généraux dont chacun a le Département de cinq Quartiers.

Chaque Quartier est composé d'environ 10. Compagnies, qui ont chacune leurs Capitaines. Un Colonel ou Capitaine du Quartier est le Chef de tout le Régiment, qui est de 1000. hommes, la Compagnie étant de 100. hommes chacune.

La Cavallerie consiste en 14. Compagnies à 60. hommes chacune, le tout commandé par un Major.

L'Artillerie est servie par un Inspecteur général, par 7. Compagnies de Canoniers & Bombardiers à 80. hommes chacune, par un Capitaine d'Arquebusiers, un Inspecteur de feux d'artifices & un Commissaire d'Artillerie.

L'Armement du Lac est commandé par un Inspecteur général & par deux Capitaines de Vaisseaux.

Il y a toujours un Piquet prêt à partir au premier ordre qui consiste en un Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Aidemajor & 15. Compagnies, partagées en trois Colonnes.

## RAPERSCHWYL.

RAPERSCHWYL.

NOUS ne quitterons pas le Canton de *Zurich*, sans parler de *Raperschwyl*, puis qu'elle est dans son voisinage, & sur le même Lac, quoiqu'elle ne soit pas dans sa dépendance. *Raperschwyl*, appelée anciennement *Raprechtswyl*, est une jolie Ville, située sur une Langue de Terre, qui s'avance dans le Lac de *Zurich*, en forme de Promontoire, dont elle remplit toute l'étendue. Elle fut bâtie par un Comte du *Vieux-Raperschwyl*, l'an mille quatre-vingt-onze, dans un endroit où étoit le Village d'*Endingen*. Elle demeura longtems sous la puissance de ses Comtes, jouissant néanmoins de plusieurs grands Privilèges, qu'elle eut soin de défendre constamment, jusqu'à l'année 1458. qu'elle se mit sous la protection des quatre petits Cantons *Ury*, *Schwitz*, *Unterwald* & *Glaris*. Mais ce droit de protection fut insensiblement changé en droit de Souveraineté. Les Habitans perdirent par-là une grande partie de leur liberté. Ils l'ont en grande partie recouvrée, en passant sous la puissance des Cantons de *Berne* & de *Zurich*, qui s'en rendirent les Maîtres en 1712. Le Traité d'Arau régla qu'elle demeureroit à l'avenir sous la protection de ces deux Can-

R A P E R -  
S C H W Y L .

Cantons, sans préjudicier aux Privilèges qu'y avoient eu ceux de *Glaris*. Par ce même Traité la Ville de *Raperschwyl* conserva ses Droits & ses Privilèges, ce qui a engagé les Habitans à mettre sur leurs Portes cette Inscription: AMICIS TUTORIBUS FLORET LIBERTAS.

Il y a dans *Raperschwyl* deux Conseils, le Grand & le Petit. Celui-ci est composé de quinze Personnes, y compris l'Avoyer, appelé *Schultheis*, le Secrétaire de la Ville, nommé *Stattschreiber*, & l'Administrateur de la Cour, autrement le *Grosweibel*. Ces trois personnes peuvent y dire leur sentiment; mais leur voix n'est point comptée. Le Grand-Conseil est composé de vingt-quatre Membres, sans compter les trois Officiers, dont nous venons de parler, qui y ont cependant voix prépondérante; c'est-à-dire, que l'opinion d'un d'eux décide, en cas de partage. Le Petit-Conseil juge sans Appel; il a néanmoins la liberté de proposer au Grand-Conseil les affaires difficiles & épineuses. Tous deux ensemble disposent des Charges de la Ville. Le Petit s'élit lui-même; c'est-à-dire remplace les Membres, qui viennent à lui manquer, en les prenant librement du Grand-Conseil, de la Justice, ou de la Bourgeoisie. Pour remplacer



placer les Membres du Grand-Conseil, & les Magistrats qui rendent la Justice dans la Cour des Jugemens, appelée *das Gericht*, les deux Conseils s'unissent, & font cette fonction en commun. Le Grand-Conseil assiste le Petit, dans les affaires Criminelles, & soumet à son examen les comptes généraux que l'on rend: le Petit fait la même chose, dans les comptes particuliers. La Cour des Jugemens décide les procès entre les Créanciers & les Débiteurs, & les autres affaires de cette espèce. Le Petit-Conseil juge de tout le reste. Le jour après St. Jean le Grand & Petit-Conseil & les Bourgeois élisent l'*Avoyer*, & les deux Sénats choisissent le Secrétaire & l'Administrateur. Du tems que la Ville étoit sous la protection des quatre petits Cantons *Catholiques*, on pouvoit relever les Appels des Jugemens, & les porter devant les Cantons Protecteurs, en sorte qu'il ne restoit aux Bourgeois de *Raperschwyl*, qu'une ombre de Liberté. Les choses ont changé à cet égard, par la Paix de 1712. on a jugé à propos de rendre à la Ville tous ses anciens droits. Le Territoire de la Ville s'étend le long du Lac contre l'embouchure environ de 2. lieues & s'appelle *Hof Raperschwyl*, & comprend le Couvent de *Wurmspach*,

RAPER-  
SCHWYL.

RAPER-  
SCHWYL.les Paroisses de *Buoskirch*, *Ionen* & *Bol-  
lingen*.

Le Pais est très-agréable ; le Lac est abondant en Poissons , & dès le mois d'Août , on y en pêche une espèce qu'on appelle *Albulen* , qui est de très-bon goût. Les endroits les plus remarquables , dans *Raperschwyl* , sont le Couvent des *Capucins* , dans une situation fort agréable , vers l'extrémité de la Ville , la plus-avancée dans le Lac d'où on monte sur des degrés de pierres à une place garnie de tilleuls , où se trouve un joli tirage ; la Maison de Ville , où l'on montre les os de quelques baleines ; & l'Eglise Paroissiale , où l'on monte à l'orgue par deux escaliers ronds , dont chacun est d'un sapin. Mais ce qu'il y a de plus considérable , c'est le beau & grand Pont , qui traverse toute la largeur du Lac , de *Raperschwyl* au Village de *Hurden* , séparant le Lac Supérieur , d'avec l'Inférieur , qui est celui de *Zurich*. Il a 1850. pas de long , & 12. piés de large. *Albert II.* Archiduc d'*Autriche* , furnommé le *Sage* ou le *Boiteux* , commença à le bâtir , l'an 1358. & quelques années après ses fils *Rodolphe IV.* & *Léopold III.* l'achevèrent. Le Pont n'est point garni de barrières ou de garde-fous , ni les planches clouées , afin que

que les grands vents n'emportent pas le Pont. L'eau n'est pas profonde sous le Pont, desorte que souvent on est obligé de faire des fossés ou chemins pour les Batteaux en Hiver. Les Habitans de *Raperschwyl* sont obligés à entretenir ce Pont, & à le réparer, à mesure qu'il y manque quelque chose. Pour le faire plus commodément, ils ont établi un Péage. Les Hommes & les Chevaux, qui y passent, payent un certain Droit. Le Port est dans l'enceinte de la muraille de la Ville, à l'abri des Vents.

Le *Vieux Raperschwyl* étoit autrefois un Château fort, bâti sur la Rive gauche du Lac de *Zurich*, par *St. Rupert*, Duc de *Suabe*, & Chef de l'Armée de *Clovis II.* Roi des *Frans*, environ l'an 680. qui lui donna son nom. Mais il fut ruiné en 1250. par l'Armée de *Zurich* & de ses Alliés, excepté la Chapelle de *St. Jean*.

*Raperschwyl* a eu ses propres Comtes, dont le dernier mourut en 1284. ne laissant que deux Filles: l'une épousa le Comte *Jean de Habsbourg*, & l'autre le Comte *Werner de Hombourg*, qui partagèrent cette Terre; l'un prit le *Vieux Raperschwyl*, & l'autre le nouveau.

RAPER-  
SCHWYL.

Quant à la Religion, l'an 1531. la plus grande partie embrassa la Réformation & sortirent de leurs Eglises les Images & les Autels le 11. Septembre, mais après la Bataille de *Cappel*, les Catholiques prirent le dessus; de sorte que la Religion de cette Ville est la Catholique, & dépend pour le spirituel de l'Evêché de *Constance*. L'an 1608. les Capucins furent reçus dans la Ville & on leur bâtit le Couvent. Les *Jésuites* demandèrent en 1646. la permission de s'établir à *Raperschwyl*, mais on la leur refusa.

Il est bon d'instruire le Lecteur, qu'on a trouvé dans le Territoire de *Raperschwyl* quantité de Médailles Romaines. L'an 1689. un Tonnelier de *Raperschwyl*, faisant creuser les fondemens d'une Grange, dans un champ, nommé *Im Gubel*, tout près de la Ville, trouva un pot de terre, pesant 12. livres, dans lequel il y avoit 1900. pièces de vieille Monnoye Romaine, de *Valerien*, de *Claude II.* d'*Aurélien*, de *Severine* sa Femme, de *Probus*, &c. & de quelques-uns des Trente Tyraus. Comme l'on fait par l'Histoire, que ce Pais-là fut défolé sous l'Empire de *Probus*, il y a de l'apparence, que quelque Richard enterra alors tout cet argent, pour le dérober à la rapacité du Soldat, & qu'il pé-

périt lui-même. L'année suivante 1690. on trouva encore dans le même endroit 1700. autres pièces de vieille Monnoye Romaine. A quelques cens pas hors de la Ville, est un Village nommé *Jona*, où l'on voyoit autrefois cette Inscription :

RAPER-  
SCHWYL.

C. OC. PROVIN.  
S. L. D. D. D.

*Cajus Octavius Provinus.*  
*Locus Datus Decreto Decurionum.*

Mais cette Inscription ne se voit plus, parce que la partie de cette Pierre qui la contenoit, a été employée, ou par négligence, ou par un faux zèle, au fondement de la muraille de l'Eglise du lieu. Cette Pierre servoit anciennement d'Autel aux Romains. Il ne faut pas oublier, avant que de finir cet article, une singularité remarquable du Territoire de *Raperschwyl*; c'est qu'on y voit de petits Scorpions, de couleur rougeâtre, mais qui ne font mal à personne.

Un peu au dessous de *Raperschwyl*, il y a dans le Lac de *Zurich*, une petite Isle nommée *Auffnaw*, qui appartient au Monastère d'*Einsidlen*, auquel l'Em-

RAPER-  
SCHWYL.

pereur *Othon I.* en fit présent, l'an 965. Toute petite qu'elle est, elle est agréable, fertile en bled, en vin & en pâturage, & a deux Eglises, dans l'une desquelles on voit le Tombeau de *St. Adalric*, Fils de *Herman*, Duc de *Suabe*, & de *Regulinda*, qui fut Moine à *Einsidlen*, & mourut l'an 973. Ce fut dans cette Isle que mourut, le 1. Sept. 1523. le Chevalier *Huldric Hutten*, aussi illustre par sa Science, que par sa Naissance. On a voulu aussi, qu'il y ait été enterré. *Wagner* rapporte même son Epitaphe en ces termes :

*Hic Eques auratus jacet, Oratorque  
disertus,  
Huttenus Vates, carmine & enso  
potens.*

Aujourd'hui il ne reste aucuns vestiges, ni du Tombeau ni de l'Epitaphe.

Dans le même côté du Lac, au-dessus de *Raperschwyl*, est le Couvent de *Wurmsbach*, possédé par des Religieuses de l'Ordre de *Citeaux*. Il fut fondé par *Wernher*, Comte de *Habsbourg*. Il est sous l'inspection de l'Abbé de *Wettingen*.

## II.

## LE CANTON DE BERNE.

LE Canton de *Berne* a le second rang **BERNE.**  
entre les treize Cantons de la *Suisse*.  
Il pourroit tenir le premier, si les Cantons régloient leur rang selon leur puissance; car il est le plus grand de tous, & comprend environ le tiers de la *Suisse*, dont il tient à peu près toute la longueur, puisque, de *Genève*, on peut aller presque jusqu'au *Rhin*, sur ses Terres. J'estime sa longueur environ de soixante lieues de chemin. En général il est très fertile, & fournit principalement des Vins en abondance; mais particulièrement le *Pais-de-Vaud* l'un des plus beaux, & des plus agréables du monde, lequel s'étend entre le mont *Jura*, & le Lac de *Genève*, & renferme un long & excellent Vignoble, appelé communément *la Côte*, capable de fournir tout le Canton, & d'en donner encore à ses Voisins; pour ne rien dire des vins proprement dits de *la Vaud* que produit une autre côte, qui s'étend le long du même Lac entre *Lausanne* & *Vevey*.

## BERNE.

BERNE. LA Capitale du Canton est *Berne*, grande & belle Ville, située sur une longue Presqu'Isle, que l'*Aare*, en Latin *Arula*, forme presqu'au milieu du Canton.

*Berne* doit son origine à la malice de la Noblesse; car comme les mœurs corrompues donnent la naissance aux bonnes Loix, ainsi cette Ville a tiré la sienne de la méchanceté des Nobles. Ce fut, pour opposer un Boulevard à leur Tyrannie, & pour ménager un Azyle à l'innocence, à la probité & à la vertu, qu'elle fut bâtie. *Berchtold V.* dernier Duc de *Zeringuen* en fit jetter les premiers fondemens, en l'année onze-cens quatre-vingt onze. Les Nobles doivent, dit-on, avoir empoisonné ses Enfans; il songea à fortifier une Ville, qui pût les tenir en bride, & arrêter les courses qu'ils faisoient dans le Pais; il trouva cette Presqu'Isle que forme l'*Aare*, propre pour son dessein, & y fit élever une Ville.

Comme l'on voit, *Berne* a une origine tout autre, que celle que lui attribue *Scaliger*. Car ce savant Ecrivain, à qui, comme à bien d'autres, les Anciennes Républiques étoient apparemment mieux connus que les Modernes,

a avan-





Em. Bichel ad Naturam del. 1763

VUE DE LA VILLE DE BERNE



DU CÔTÉ DU LEVANT.

M. B. Wachsmuth ..Sculpsit 1763



arem-  
ernes,  
avan-

a avancé que la Ville de *Berne* avoit **B E R N E**. eu les mêmes commencemens que la Ville de *Rome*, qui fut le receptacle d'une infinité de Bandits & de Scélerats.

*Berchtold* choisit pour Architecte, un certain Gentilhomme, nommé *Conrad de Bubenberg*, dont la postérité a donné un grand nombre de Magistrats à cette Ville. Le Fondateur la nomma *Berne*, à cause d'un Ours qu'il prit, dit-on, à la chasse, à l'endroit où il vouloit faire commencer l'Ouvrage; car les *Allemands* appellent les Ours, *Bären*: On voit encore hors de la porte de l'*Ergeu*, ou *Stalden*, l'inscription suivante: *Hier erst Bär fang*: Ici on a pris le premier Ours. C'est un trait d'Histoire que tout le monde fait. *Suidas* l'a cependant corrompu, en écrivant Βήρων. Βάρον. Celui qui avoit la conduite de l'Ouvrage, poussa les Murailles, depuis la pointe de la Presqu'Isle, jusqu'à la Tour du Grand-Horloge, qui est aujourd'hui, à peu près, au milieu de la Ville, & qui en étoit alors la porte, comme elle en conserve encore la figure. On voit aussi quelques restes des anciens Fossés, qui sont occupés par des Tanneurs.

**B E R N E .** Environ un Siècle après, un Comte de *Savoie* augmenta les Fortifications de *Berne*, en les étendant jusqu'à la Tour de la Prison, qui étoit alors la Porte de la Ville. C'est pourquoi ce quartier s'appelle *Neustatt*; c'est-à-dire, la *Ville neuve*. Les anciens Fossés suivant l'opinion de quelques uns ont été conservés en partie pour servir de logement aux Ours, que l'on y entretient. Mais il y a plus d'apparence, que ces Fossés ont été creusés tout exprès, à cette fin. Le reste de la Ville depuis ces Fossés, jusqu'à la Porte de *Goliath*, ou de *St. Christophe*, y a été ajouté dans la suite des tems; & la Ville fut toute pavée, l'an 1399. deux Siècles après sa fondation.

Afin que la Ville de *Berne* fût d'autant plus en état de se défendre contre les courses de la Noblesse, son Fondateur lui donna d'abord de grands Privilèges, & dans la suite *Berchtold* de *Zeringen* étant mort, la Ville tomba sous la puissance des Empereurs, qui lui en accordèrent d'autres. *Frideric II.* sur-tout les augmenta considérablement, en 1218. de sorte qu'en peu de tems, elle eut ses Loix & ses Statuts particulières, selon lesquelles elle se gouverna avec la même liberté, que la Ville de *Cologne*.

Les Habitans de *Berne* vécutent très-BERNE.  
 long-tems dans une grande simplicité de  
 mœurs; il n'en faut pas d'autre preuve,  
 que ce qui se passa en 1507. Les *Domi-*  
*nicains* voulant prouver contre les *Fran-*  
*ciscains*, que la *Ste. Vierge* étoit conçuë  
 dans le péché originel, choisirent *Ber-*  
*ne* pour le théâtre de leur dispute, com-  
 me le lieu où la simplicité du Peuple de-  
 voit naturellement favoriser les impos-  
 tures surprenantes qu'ils avoient pro-  
 jecté de mettre en œuvre. On trouve  
 cette Histoire dans les *Colloques d'Eras-*  
*me* sous le titre: *Exequiæ Seraphicæ, &*  
*Stettler* qui est un Auteur fécond, mais  
 dont le jugement ne répond pas tou-  
 jours à l'abondance des idées, l'a aussi  
 décrite fort au long, ce qui me dispense  
 de la rapporter ici.

Mais si l'on a pû reprocher autrefois  
 aux *Bernois* une trop grande simplicité,  
 lorsque l'on considère leur Gouverne-  
 ment, depuis leur première origine  
 jusqu'à présent, on ne peut certaine-  
 ment pas leur refuser la gloire d'avoir  
 donné, dans tous les tems, de grands  
 exemples de prudence & de valeur. Dès  
 le commencement ils imitèrent la con-  
 duite des *Romains*, en travaillant à ac-  
 croître leur nombre, non en appelant  
 les Bandits & les Scélerats, mais en in-  
 vitant

BERNE. vitant d'honnêtes Païsans des environs, & même les Habitans de quelques Villes voisines, à venir demeurer avec eux. La nouveauté plaît : on vit accourir à *Berne* les riches comme les autres ; les uns y vinrent pour mettre leurs biens à couvert des insultes des Nobles, les autres dans l'espérance, que ce nouvel établissement pourroit favoriser leur fortune. Ils imitèrent encore dans un autre point la conduite des *Romains*, car ils donnèrent le droit de Bourgeoisie aux plus anciens Habitans du Païs, qui vinrent s'établir avec eux & même à des Païsans & à des Laboureurs. Ce qui fait voir que la plus grande partie des anciennes Familles de *Berne*, qui vivent aujourd'hui dans l'éclat, sont venues originaires de la *Campagne*. Je fais qu'il y en a quelques-unes, qui sont venues de *France* & d'*Allemagne* ; mais on dit, qu'il y en a, qui affectent de tirer leur origine des Païs étrangers : comme s'il ne leur étoit pas assez glorieux de descendre de gens, qui ayant commencé par labourer une Terre, dont ils avoient hérité de leurs Pères, l'ont ensuite défendue courageusement, & y ont enfin acquis la Souveraineté.

La Ville de *Berne*, ayant donc dans le commencement accordé à plusieurs personnes véritablement honnêtes gens,

le

le droit de Bourgeoisie ; & jouissant el- BERNE.  
 le-même de plusieurs beaux Privilèges ,  
 il ne lui manquoit que des revenus fuffi-  
 fans pour pouvoir se soutenir & se dé-  
 fendre ; elle prit le parti d'exiger de  
 ceux qui demeuroient aux environs , à  
 la Campagne , tant pour le droit de  
 Bourgeoisie , que pour celui de protec-  
 tion contre les insultes des Ennemis ,  
 une certaine somme annuelle , appel-  
 lée dans les anciens titres *Civilagium* ;  
 & de cette façon le nombre des Bour-  
 geois , & les fonds du Trésor public ,  
 augmentèrent considérablement. Ses  
 forces s'accrurent aussi , par les Allian-  
 ces , qu'elle contracta , non avec des  
 Rois ou des Princes , mais avec les  
 Bourgs , les Châteaux & les Villes du  
 voisinage , qu'elle s'engageoit de pro-  
 téger. C'est de-là que sont venuës ses  
 grandes acquisitions ; c'est-à-dire , tan-  
 tôt en accordant un droit de Bourgeoi-  
 sie , tantôt en se soumettant quelques  
 petits Tyrans , qui molestoient leurs  
 voisins ; & tantôt en achetant des For-  
 teresses , des Châteaux , des Villes &  
 des Comtés.

Elle n'est pas parvenue à ce haut dé-  
 gré de puissance , où on la voit au-  
 jourd'hui , sans avoir couru bien des  
 risques , & soutenu plusieurs longues

**B E R N E.** guerres. Le premier Ennemi, qu'elle eut, fut le Comte de *Kybourg*, qui demouroit à *Burgdorff*, en François *Bertoud*, & dont les Terres s'étendoient jusqu'à la Rivière d'*Aare*. Ce Comte, voyant que les *Bernois* faisoient construire un Pont, se mit en devoir de traverser leur dessein; mais ceux-ci à ce que quelques Ecrivains ont prétendu, se donnèrent, de leur propre mouvement, à *Pierre* Comte de *Savoie*. Mais d'autres Auteurs prouvent par-contre avec plus de vraisemblance, qu'ils se mirent simplement sous sa protection. Quoi qu'il en soit, *Pierre de Savoie* prit leur parti, & rendit inutiles les efforts du Comte de *Kybourg*.

Dans la suite le même *Pierre de Savoie* étant entré en guerre avec le Duc de *Bourgogne*, les *Bernois*, sous promesse d'une récompense, dont l'espèce ne fut point spécifiée, prirent les armes, & combattirent sous les Etendarts du Comte, qui remporta la Victoire. Ils prirent l'occasion de ce service, à ce que disent ceux qui sont de la première opinion, pour demander à rentrer dans leur première liberté, ce qui leur fut accordé.



Berne fut aussi assiégée deux fois ; en B E R N E 1288. par *Rodolphe de Habsbourg* ; & *Albert Fils de Rodolphe* livra Bataille aux *Bernois*, auprès de leur Ville en 1289. Ils furent dans un danger encore plus grand, lorsque les Comtes de *Savoie*, de *Neuchâtel*, l'Evêque de *Lausanne* & les Barons de *Greyers*, se liguerent contre eux, & leur livrèrent un combat, en 1298. près de *Berne* dans un endroit nommé *Jammerthal*, dans lequel cependant on assure, que les *Bernois* remportèrent la victoire. Mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les époques de tous ces faits sont très-obscurcs, même dans les meilleurs Historiens. Je ne puis même me persuader que les Comtes de *Savoie*, ayant augmenté la Ville en 1228. & paroissant en avoir pris la qualité de Fondateurs, ayent pu être au nombre des Ennemis, qui se liguerent contre les *Bernois* en 1298. d'autant plus qu'il est certain, qu'*Amedée de Savoie* fut établi leur Capitaine Général, au nom de l'Empire, & qu'ils vécurent paisiblement avec ce Prince jusqu'à sa mort.

Quoi qu'il en soit, l'accroissement de la Ville de *Berne* & l'augmentation de ses Habitans ayant eu les succès que nous venons de remarquer, cet état de prospérité lui attira l'envie & la jalousie

BERNE. lousie de la Noblesse des environs. Cette envie & cette jalousie étoient principalement fondées sur le principe, qui avoit engagé *Berchtold V.* à bâtir cette Ville; savoir, pour servir d'azy-le à l'innocence & à la liberté, qu'ils opprimoient. Ils savoient que *Berchtold* avoit dit, lors qu'il vit ses deux fils empoisonnés: *une Noblesse, abandonnée à toutes sortes de crimes, m'a enlevé toutes mes espérances & l'appui de ma Maison: je bâtirai une Ville, pour lui ôter les moyens de continuer sa Tyrannie, & j'arrêterai le cours des violences de ces hommes impies.*

La Noblesse du Pais ne négligeoit donc rien, pour empêcher l'accroissement de la Ville de *Berne*. Elle étoit en grand nombre, puisque dans un espace de quatre lieuës, on comptoit jusqu'à 40. Comtes, Barons & Chevaliers, qui pour arrêter tout d'un coup le progrès de cette nouvelle Ville, estimoient qu'il falloit la ruiner de fond en comble. Ils n'osoient risquer un Siège, qui leur paroissoit difficile & périlleux; ils prirent le parti de faire une tentative sur la Ville de *Laupen*, éloignée de *Berne* de quatre lieuës. Cette entreprise fut le signal de la Guerre. Les Nobles s'assemblèrent devant cet-

te Ville, avec une Armée considérable; **BERNZ.** ils couvroient leur prise d'armes, d'un prétexte assés plausible; ils déclaroient vouloir venger l'Empereur *Louis*, parce que les *Bernois* avoient pris le parti du Pape contre ce Prince. On en vint aux mains. Le combat qui se donna, fut d'autant plus rude, qu'on y combattoit pour la liberté; & le salut ou la ruine entière d'un des deux Partis dépendoit du fort de cette journée. L'Armée des Nobles étoit beaucoup plus nombreuse que celle des *Bernois*; cependant quand on en fut venu aux mains, *Ulric d'Erlac*, nommé Chevalier intrépide qui commandoit ceux-ci, les anima tellement, par ses discours & par ses exemples, qu'il remporta la Victoire, après avoir fait un grand carnage des Ennemis. La nouvelle Ville & la liberté furent alors à l'abri des insultes des Tyrans. Cette journée peut être comparée à celle où les *Romains* punirent les *Fidenates* de la jalousie qu'ils avoient de l'accroissement de *Rome*; & l'on peut dire de ce Combat, ce que *Tite-Live* dit de celui des *Romains* contre les mêmes *Fidenates*. *Non alia ante Romana pugna atrocior fuit.*

Dans ce Combat des *Bernois*, contre la Noblesse du País, il y eut quinze

BERNE. ze cens Cavaliers de tués. Sous ce nom de Cavaliers on doit entendre autant de Nobles; car il n'y avoit alors qu'eux, qui pouvoient être à l'armée à cheval. Parmi ces quinze cens Nobles on comptoit leur Général le Comte *Rodolphe de Nydan*, & quatre-vingt de la première distinction; c'est-à-dire, Ducs, Comtes ou Barons, &c. Ce Combat se donna l'an 1339 le 21. Juin; il affoiblit extrêmement les Nobles, qui ne laissèrent pas, comme un serpent que l'on a frappé, de chercher encore à piquer. Ils molestèrent les *Bernois*, autant qu'il pûrent, & ceux-ci résolus d'extirper entièrement cette yvroye de leur voisinage, prirent souvent les armes, & leur enlevèrent divers Châteaux.

Cependant, les Habitans de *Fribourg* en *Suisse*, ayant pris le parti des Nobles, & celui de la Maison d'*Autriche*, les *Bernois* assiégèrent cette Ville; mais n'ayant pû la réduire, ni y mettre le feu, on en vint à un léger combat, qui fut enfin suivi d'une Paix, que ménagea *Agnès*, Reine de *Hongrie*. Voilà en gros l'origine & les progrès de la Ville de *Berne*. Elle entra enfin, comme nous l'avons vû, dans la grande Alliance du Corps *Helvétique*, l'an 1352.

L'An.

L'Année de la Fondation de la Ville de **Berne** a été marquée, par les Anciens, dans ce vers mémorial :

Et DVX BerChtoLDVs Ber-  
naM ftrVXIffè notatVr.

Elle est longue, mais peu large. Sa longueur est d'une petite demi-heure de chemin ; dans sa largeur elle suit la forme de la presqu'Isle, qu'elle occupe, qui au commencement est si étroite, qu'elle ne forme qu'une rue. Elle s'élargit ensuite, en forme deux, trois, & enfin quatre jusqu'à cinq. Il faut à la vérité convenir que les rues y sont larges, sur-tout celle du milieu, qui a l'avantage comme la plupart des autres d'être coupée par un beau ruisseau, d'un bout de la Ville à l'autre ; ce qui sert à la tenir toujours propre.

Outre la propreté, *Berne* se peut glorifier, d'être l'une des Villes les plus belles & les plus commodes qu'il y ait bien-loin à la ronde, dans la *Suisse* & ailleurs. Les Maisons y sont toutes bâties de belle pierre de taille, à la réserve d'un petit nombre dans les extrémités : & toutes ont des Arcades sur le devant, avec un beau pavé aussi de pierre de taille, où l'on peut aller d'un bout  
de

BERNE. de la Ville à l'autre, à l'abri des injures de l'air; & ces devans de Maisons font la plupart garnis de boutiques. Quant à la situation, le terrain s'élève fort sensiblement, dès la porte de *Zurich*, qui est à la pointe de la Presqu'Isle, environ 3 à 400. pas; mais après cela il est assez uni, du moins la pente en est insensible. La Ville est fort élevée au-dessus de l'*Aare*, qui coule à ses 3. côtés par la seule Nature. Du quatrième côté, qui est celui du Couchant, on y a fait deux rangs de fossés, avec des rempars à la moderne; mais comme on a été durant près de 80. ans dans une Paix profonde, & que les *Bernois* ont une pleine confiance dans la fidélité de leurs Sujets, ces rempars n'ont guères d'autre usage, que pour l'embellissement & la promenade, comme une partie des fossés sert à entretenir des Cerfs. La porte par où l'on entre dans la Ville de ce côté, est appelée par les *Allemands*, la porte de *St. Christophe*, & par les *François*, la Porte de *Goliath*, parce qu'on voit dans une grande niche, qu'on a pratiquée dans la tour, du côté du dedans, un Colosse de bois, ou grande Statuë, armée d'épée & de pique, que les uns prennent pour un *St. Christophe*, & les autres pour *Goliath*. Et ce qui fait juger que ces derniers ont

ont raison, c'est qu'on voit près de cette Porte, sur une Fontaine, la Statue de *David*, armé d'une fronde, qui menace *Goliath*. Les lieux les plus remarquables dans *Berne*, sont: BERNE.

1. Le Grand Temple, qui fut fondé l'an 1421. Il a un affés beau clocher, qui est demeuré imparfait; quoiqu'il soit d'une hauteur considérable. Du sommet, on a la vuë sur toute la Ville & sur la Campagne des environs, qui est fort agréable. On y a la plus grosse Cloche, qu'il y ait, dit-on, dans toute la *Suisse*: Elle pèse 203. quintaux, sans ses appareils. Elle fut fondue l'an 1611. Au bas du clocher est la grande porte, qui a un large vestibule, où l'on voit le dernier Jugement, représenté en sculpture à demi-relief. Il est fermé d'une grande grille de fer. Dans le Temple on remarque les Orgues, la Table où l'on célèbre la Cène, & où l'on batise, qui a été apportée de *Lausanne*, où elle servoit d'Autel dans l'Eglise Cathédrale, & qui est de beau marbre noir. Aux deux côtés de la voute, on voyoit autrefois suspendus divers drapeaux, marques des victoires remportées par les *Bernois* sur leurs ennemis: Près du Chœur on a dressé ce monument à la gloire de *Berchtold* le Fondateur:

IN

BERNE.

IN MEMORIAE MONUMENTUM  
 PERPETUAE BERCHTOLDI V.  
 ZAERINGIAE DUCIS FORTISS : VRB.  
 BERNAE CONDITORIS INCLYTISS :  
 P. PATRIAE ILLUSTRISS : SE-  
 NATUS BERN. G. L. Q. P.  
 M. CXI FRID. II. ROM. IMP.  
 BER. COND.

2. A côté de ce Temple est la plus belle terrasse, qu'on puisse voir, & plusieurs personnes d'esprit l'ont comparée à celle, que *Salomon* fit construire autrefois à côté de son Temple. Comme le terrain étoit étroit en cet endroit-là, & faisoit une colline fort élevée, dont la pente étoit roide & la descente fort rapide, on trouva à propos de la revêtir de 3. côtés, de bonnes & épaisses murailles, de quelques 100. piés de hauteur, & de combler le terrain entre deux jusqu'au niveau du Temple; ce qui fut commencé l'an 1334. Ainsi c'est aujourd'hui l'une des plus belles Places de *Berne*, où l'on a un fort joli aspect, & où l'on se promène, à l'abri du Soleil, sous plusieurs rangées de marronniers, qu'on y a plantés: d'un côté on a construit des degrés de bois, couverts, pour descendre dans une espèce de Fauxbourg, nommé *Matten*, qui est au bord de la rivière. On montre à l'un des côtés de cette terrasse un endroit, où un Étudiant yvre, & faisant galoper un cheval, se jetta en bas de la muraille, qui



qui est pourtant à hauteur d'apui, & **B E R N A.**  
 fit une chute si heureuse, que le  
 cheval fut tué sous lui; quant à l'Étu-  
 diant, il en fut quitte pour deux jam-  
 bes cassées, dont il demeura boiteux le  
 reste de ses jours. Il ne laissa pas de  
 continuer ses études, & il est mort Mi-  
 nistre à *Obietres*, village près de *Morat*,  
 l'an 1694. On a mis dans cet endroit  
 de la terrasse une Inscription *Allemande*,  
 pour conserver la mémoire d'un évène-  
 ment si singulier.

3. A côté du Temple sur la place est  
 le *Stift*, bâtiment superbe qui sert de  
 Logement au Doyen, & où se tient le  
 Consistoire suprême. A quelques pas  
 au dessus est le Collège, où l'on ensei-  
 gne la Jeunesse, qui se destine au St.  
 Ministère. C'étoit autrefois le Couvent  
 des *Cordeliers*; on y a fait de belles ré-  
 parations, & on l'a converti en Acadé-  
 mie, ou Ecole illustre; on y loge &  
 nourrit 20. Etudiants en Théologie.  
 Il y a six Professeurs, qui enseignent  
 régulièrement les Langues & les Scien-  
 ces nécessaires à un Ministre, & deux  
 autres, un en Droit & un en Mathé-  
 matique. Cette Académie a produit  
 plusieurs grands hommes, dès le tems  
 de la Réformation, pour ne pas parler  
 de ceux qui vivent aujourd'hui. Tels  
 ont été *Benedict Marti*, qui se donna le  
 nom

BERNE. nom d'*Aretius* ; *Wolfgang Musculus*, & divers autres. C'est dans ce Collège, qu'on trouve la Bibliothèque, qui est fort belle, & qu'on a enrichie de celle de *Bongars*, qui a été donnée au public, par les héritiers de ce grand homme. On y voit, outre les livres imprimés, qui sont en grand nombre, plus de 1200. beaux & d'anciens Manuscrits, sur toutes sortes de matières, & dont plusieurs sont ornés de très-belles peintures antiques, avec des couleurs fort vives. On y voit aussi les dépouilles de la Tente de *Charles le Hardi*, Duc de *Bourgogne*, que l'on gagna à la Bataille de *Morat*, l'an 1476. savoir plusieurs tapis manifiques en broderie d'or, avec ses Armes brodées de même. On y trouve les Tableaux de plusieurs grands Hommes, qui ont vécu dès le tems de la Réformation; particulièrement celui du Roi *Henri IV.* donné par ce Prince, ceux des Avoyers & des Doïens de *Berne*, &c. A côté de la Bibliothèque est le Cabinet des Raretés, où l'on a ramassé grand nombre de Curiosités de la Nature & de l'Art. On y montre diverses belles pièces antiques de bronze, comme un Bœuf avec son Sacrificateur, trouvé l'an 1621. à *Vidy*, petit hameau, près de *Lausanne*: une tête de bronze, de gran-



Satyres de bronze dans la Bibliothèque de  
BERNE.



Petit socle de bronze, qu'on voit dans la Bibliothèque  
de BERNE, et qui a été trouvé à VIDY, proche de  
LAUSANNE.



grandeur naturelle, avec les cheveux BERNE.  
 tressés, & une *Cerès*, qui furent trou-  
 vés dans le même endroit, l'an 1704.  
 par feu M. Du *Til*, Ministre de *Prilly*,  
 lorsqu'il faisoit creuser les fondemens  
 d'une grange: deux *Satyres*, aussi de  
 bronze, qui furent trouvés, il y a long-  
 tems, dans un Village près de *Berne*:  
 quantité de médailles *Romaines*, dont  
 plusieurs ont été trouvées à *Avenche*: le  
 tableau d'un os, ou prétendu os de  
 Géant, déterré dans le Pais: le Por-  
 trait d'une fille nommée *Apollonie*  
*Schreyer*, qui vivoit il y a plus de 100.  
 ans, & qui, par une maladie sans exem-  
 ple, demeura sept ans, à ce que dit  
 l'Histoire, sans manger ni boire, &c.

4. Outre le grand Temple, il y en a  
 cinq autres, où l'on prêche; celui de  
 la *Nideck* où étoit la maison de chasse  
 des Ducs de *Zeringuen*, au bas de la  
 Ville, celui de l'*Hôpital*, où du St.  
 Esprit, qui a été rebâti 1726. & dont  
 l'Architecture est admirée de tous les  
 connoisseurs, à l'extrémité opposée,  
 celui des *Dominicains*, & celui de l'*Isle*.  
 Celui des *Dominicains*, qui sert aux *Al-*  
*lemands* & aux *François*, est remarqua-  
 ble, parce que ce fut dans son enceinte,  
 & à ses côtés, que se joua la sanglante  
 tragédie de *Jetzer*, pour laquelle quatre

BERNE. des principaux *Dominicains* furent brûlés à *Berne* l'an 1509. On y montre encore le trou de la muraille, par où ces Scélérats faisoient passer une voix, d'une Cellule du Couvent, à une Statue de la Ste. Vierge, pour faire accroire qu'elle parloit. L'Eglise a été renouvelée l'an 1753. du chœur on a fait un Magasin, & au-dessus est la Sale de Concert. Le Monastère de ces Moines a été changé en Hôpital, & le Jardin en Cimetière. Ce qu'on appelle l'Isle étoit aussi un Couvent de Religieuses du même Ordre, qui a été converti en *Infirmérie*, pour l'usage des pauvres malades du Pais. On prétend qu'il y a là un chemin souterrain, par où l'on peut aller de cette maison au Collège, qui étoit autrefois le Couvent des *Corde-liers*; & l'on présume, que les bons Pères avoient par là une communication secrète avec les Religieuses.

5. Le grand Hôpital entre les deux portes de *Goliath*, qui a été bâti en 1741. est un bâtiment d'une vaste étendue & d'une grande beauté. La plus grande partie de cet édifice est destiné pour l'entretien des pauvres Bourgeois; & une autre pour une maison de correction. Cet établissement a outre ses Médecins alternatifs, un Chirurgien, un

un Pasteur, un Oeconome, un Receveur & un Secrétaire, qui lui sont particulièrement attachés. BERN

6. L'Isle, ou l'Infirmerie, est un grand & magnifique Bâtiment, qu'on a rebâti 1720. où des Médecins & Chirurgiens établis soignent tous les jours un grand nombre de pauvres malades : Il y a un Directeur, un Secrétaire, un Ministre & les Domestiques nécessaires pour soigner les malades.

7. La Maison de Ville est bâtie à l'antique, on y monte par un grand perron double, fort exhaussé ; & l'on entre d'abord dans une sale, où l'on voit quelques Tableaux, qui représentent les antiquités de *Berne*. A côté de cette Maison est la Monnoye, la Chancellerie & au-dessous les Trésors de l'Etat.

8. L'Arsenal est beau & grand, & l'un des mieux fournis de la *Suisse* ; dans deux longues chambres se trouve une nombreuse Artillerie nouvellement refondue. On y montre les armes de *Berchtold V.* Fondateur de la Ville, & la figure de *Jean François Negueli*, qui étoit Général de l'Armée *Bernoise*, lorsqu'elle fit la Guerre à *Charles*

**BERNE.** *les III.* Duc de Savoye, & lui prit les Pais de *Vaud*, de *Gex*, & de *Chablais*, l'an 1536. On y montre aussi diverses dépouilles de l'Armée des *Bourguignons*, leurs mousquets & leurs pistolets, enrichis d'or & d'ivoire, fort proprement travaillés, & plusieurs charretées de cordes, que le Duc *Charles*, présumant trop de sa bonne fortune, avoit fait apporter, pour pendre tous les *Suisses*. On y voit encore des armes antiques, qui étoient en usage avant l'invention de l'Artillerie, des arbalètes, des traits &c.

9. Le grand Magazin de Bled, bâti 1717. Il y a au-dessous des arcades pour la vente des graines, & à côté une belle plate-forme garnie de plusieurs rangées de Tilleuls, qui font une très-belle promenade publique; à côté de celle-ci il y a le nouveau manège.

On embellit de jour en jour la Ville & les environs de beaux bâtimens & autres ornemens, & les dehors de belles promenades. On vient d'achever un ouvrage magnifique pour des promenades & un nouveau chemin, qui conduit à la porte de l'Ergeu, en coupant un rocher sablonneux, qui étoit perpendiculaire auparavant; en sorte que la



la descente est beaucoup moins rude qu'auparavant. On a rétabli & élevé en même tems le pont, & orné de deux magnifiques portes d'entrée, dont l'une a cette inscription : *Ponte porticisque vetustate labescentibus, cura Reipublicæ restitutis & ornatis. Ao. Urbis condita DLXX. salutis MDCCLXI.*

On a fait depuis peu hors de la porte de *Neufchâtel* une belle promenade nommée l'*Engi*, qui s'étend à plus d'une demi-lieuë le long de l'*Ar*; elle est ornée de bosquets, de cabinets de verdure, de terrasses, de labyrinthes, & de plus de 50. bancs pour la commodité du public.

Le Commerce n'étoit pas bien grand à *Berne*, avant l'arrivée des *François* Réfugiés : mais comme l'orage de la persécution y en a jetté un très-grand nombre, ils ont beaucoup contribué à rendre cette Ville commerçante, en sorte qu'on y voit aujourd'hui de belles manufactures d'étoffes. Mais on peut douter si le Commerce y a fait plus de bien que de mal. Car le Commerce & l'argent, y ont introduit le luxe, qui a un peu gâté l'ancienne simplicité & frugalité *Helvétique*. Ce n'est plus le tems, qu'un Ambassadeur de

**BERNE.** *France*, (Monsieur de *Bassompierre*) entrant familièrement chez un Avoyer, qui ne l'attendoit pas, le surprit à table avec l'Avoyère, n'ayant qu'un seul plat, pour tout service.

Au reste personne n'ignore, que la Religion Réformée est celle des *Bernois*; mais tout le monde ne fait peut-être pas, qu'ils l'ont embrassée de fort bonne heure; savoir, l'an 1528. après avoir mis huit années entières, pour achever ce grand Ouvrage. *Berchtold Haller*, natif d'*Aldingen*, ayant été fait Chanoine, Chantre & Prédicateur de la Grande Eglise de *Berne*, commença dès l'an 1520. à y jeter les fondemens de la Doctrine Evangélique; mais comme il étoit naturellement timide, & qu'il avoit affaire à un Peuple, ennemi des nouveautés en fait de Religion, comme en toute autre chose, ses progrès ne furent pas grands, dans les commencemens. Les choses changèrent de face, au bout de quelques années; il se trouva enfin deux partis, qui, acharnés l'un contre l'autre, demandèrent des disputes publiques. L'issue n'en fut pas avantageuse aux *Catholiques - Romains*. La plupart des Ecclésiastiques de la partie du Canton de *Berne*, que l'on nomme le *Pais Allemand*, en prirent

rent occasion de demander un Edit de Réformation. Les Magistrats le publièrent enfin, en 1528. dans leur Capitale, & envoyèrent ensuite des Députés dans toutes les Paroisses de leur Domination, pour y établir la Réformation, qui y fut d'autant plutôt embrassée, que le Souverain en avoit donné l'exemple, & que depuis long-tems dans plusieurs endroits, la pluralité l'emportoit déjà en faveur de la Prédication de l'Évangile. La *Suisse Romande* ne se rendit pas si facilement. Ce ne fut, qu'après bien des peines & des prédications assiduës, que *Guillaume Farel*, *Viret* & d'autres Ministres après lui, appuyés de l'autorité Souveraine, réussirent à la réformer.

Il est tems de parler du Gouvernement de cette République; je croyois pouvoir insérer ici le chapitre, que nous en a donné l'Auteur de l'État de la *Suisse*, comme le plus détaillé que j'eusse encore vû; mais lorsque je l'ai eu examiné, avec un peu d'attention, je l'ai trouvé si défectueux, que j'ai crû devoir me contenter d'en prendre ce qu'il y a d'exact, en relevant les erreurs dans lesquelles il est tombé.

**BERNE.** Le Gouvernement de *Berne*, comme nous l'avons dit, dans le premier Volume de cet Ouvrage, tient de l'*Aristocratique* & du *Démocratique*. Le pouvoir Souverain du Canton y réside dans le Grand-Conseil, qui, lorsqu'il est complet, consiste en deux-cens-quatre-vingt-dix-neuf Membres. Mais comme près de quatre-vingt-dix-neuf sont ordinairement absens, parce qu'ils demeurent à leurs Bailliages, ou pour d'autres raisons, il s'en assemble rarement plus de deux cens à la fois. Il arrive même souvent, quoiqu'il y ait des affaires importantes, que l'on trouve à peine cent Sénateurs dans la Ville. Aussi ne faut-il pas croire ce que dit l'Auteur de la Relation de la Suisse: qu'on l'appelle le Conseil des deux Cens, parce qu'il s'y assemble rarement plus de deux cens Sénateurs. Ce nom lui vient uniquement de sa première institution. Il étoit originairement fixé à ce nombre. Ce n'est que depuis l'année 1300. que l'on a augmenté ce nombre; il passoit même quelquefois les 300, mais en 1691. il fut fixé à 299. Cette première dénomination est demeurée, de la même manière que celle des *Baillifs de l'Empire* est restée dans la Ville de *Schaffhouse*, quoiqu'on n'y ait aujourd'hui aucun rapport avec l'Empire.

Notre

Notre Auteur dit vrai, quand il avance, que *ce Conseil fait la Paix, la Guerre & les Alliances*; mais il devoit ajoûter, que dans ces occasions le Grand-Conseil n'agit point sans le Petit. On propose d'abord l'affaire, & l'on en délibère; ensuite lorsque les Sénateurs du Petit-Conseil ont donné leur avis, ceux du Grand-Conseil ouvrent le leur & l'affaire se décide. Ce même Grand-Conseil dispose du Trésor Public, & de quelques Emplois Civils & Ecclésiastiques, & il exerce généralement tous les autres Actes d'une Souveraineté absolue.

De quelques Membres de ce Conseil on en forme un autre, qu'on appelle *le Sénat*, ou le *Petit-Conseil*, qui est composé de vingt-sept personnes, y compris les deux Chefs, nommés en Allemand *Schultheifs*, & en François, *Avoyers*, qui président annuellement aux deux Conseils, chacun à leur tour. Mais si l'un & l'autre est absent pour peu de tems, c'est un *Trésorier* ou *Banneret* qui préside alors. Les Membres du Petit-Conseil sont appelés proprement Sénateurs, ou Conseillers; les deux plus jeunes ont le titre de Conseillers Secrets; mais on ne peut pas dire comme le fait notre Auteur, qu'ils soient *les Gardiens de la Liberté du Peuple*, ni que

BERNE. leur Charge ressemble à celle des Tribuns du Peuple dans la République de Rome.

Ces deux choses, que notre Auteur affirme, ne sont vraies ni l'une ni l'autre. 1. Ils ne sont pas les *Gardiens de la Liberté*, mais les *Gardiens des Loix*, (*Custodes legum*,) & pour parler exactement, les Vicaires ou les Représentans des seize personnes, qui avec le Petit-Conseil sont les Censeurs, & ceux qui règlent la Police de la République. C'est ce qu'on doit bien retenir; car beaucoup d'habiles Ecrivains tombent tous les jours dans la même faute sur ce point. Il est vrai que dans un sens la liberté du Peuple consiste dans l'exacte observation des Loix, selon ce passage de Cicéron: *Nous ne sommes assujettis aux Loix, que pour que nous puissions être libres.* Aussi la fonction principale de ces Officiers est-elle de prendre garde, que les Loix soient exactement observées, & que l'on ne les viole point en quelque façon que ce puisse être. Ils sont par conséquent à cet égard la fonction des anciens *Censeurs Romains*, plutôt que celle des *Tribuns du Peuple*.

II. C'est une erreur grossière de dire, que la Charge des Tribuns de Berne ressemble à celle des Tribuns du Peuple à Rome. Pour rendre ce point sensible, il est bon de jeter les yeux sur leurs  
leurs

leurs fonctions, afin de connoître, en B E R N E.  
 quoi ils diffèrent, & le rapport qu'ils  
 peuvent avoir. 1. Ils diffèrent des  
*Tribuns de Rome*, en ce que ceux-ci  
 avoient été créés pour protéger le peu-  
 ple, contre les violences des Consuls.  
 Or il n'y a aucun exemple par lequel  
 on puisse montrer, qu'on ait été dans  
 cette nécessité en *Suisse*, & puisque les  
 Consuls n'y ont jamais rien entrepris  
 contre le Peuple, on n'a point été obli-  
 gé de créer un nouveau Magistrat,  
 pour arrêter leurs violences & leurs en-  
 treprises. 2. Chez les *Romains*, le  
 pouvoir des *Tribuns* subsistoit toujours,  
 à moins qu'on ne créât un Dictateur:  
 (Article sur lequel les Savans ne sont  
 pourtant pas d'accord;) mais à *Berne*,  
 quand la puissance du Sénat finit, ces  
 Officiers sont appelés pour le censurer,  
 conjointement avec ceux qui en ont  
 la Charge. 3. Les *Tribuns de Rome*  
 pouvoient, sans aucune citation pré-  
 cédente, faire arrêter un Homme &  
 le constituer Prisonnier, eût-il été Con-  
 sul, Préteur, Censeur &c. *Drusus*  
 nous en fournit un exemple; on fait  
 qu'étant *Tribun du Peuple*, il fit arrê-  
 ter le Consul *Philippe*, avec si peu d'é-  
 gards, qu'il fut maltraité, & perdit par  
 le nez une grande quantité de sang.  
 Les *Tribuns de Berne* n'ont pas un pa-  
 reil pouvoir. 4. Ces *Tribuns Romains*

BERNE. pouvoient mettre à l'amende Sénateurs & Citoyens; ce qui ne s'est point encore pratiqué chez les *Suiffes*. 5. Les *Romains* ne pouvoient pas créer Tribun, une Personne qui avoit encore son Père; cette exception n'a point encore eu lieu à *Berne*. Enfin si nous considérons de quelle manière les *Tribuns Romains* se conduisoient, nous trouverions qu'ils ont été presque tous de très-méchans hommes, qui, sous le magnifique titre de Protectors de la liberté du Peuple, s'abandonnoient à toutes sortes de vices. Ils étoient plutôt les Protectors de l'iniquité, les Corrupteurs de la République, & les Fauteurs du Vice.

Au reste ces prétendus Tribuns de *Berne* ont cela de commun avec ceux de *Rome*, qu'ils ne portent point les marques de distinction des Sénateurs, & qu'ils ne sont point eux-mêmes Sénateurs, quoiqu'ils jouissent des mêmes Privilèges, à l'exception du Chapeau appelé *Peruffe*, & qu'ils aient même Séance dans le Sénat. Mais lorsqu'un Sénateur vient à mourir, le premier Tribun est élu à sa place, & il n'y a point d'exemple qu'un Tribun n'ait pas été créé Sénateur, durant son exercice ou immédiatement après; quoique par leur première institution,

no peuvent être Sénateurs, on  
D



on doit les considérer comme Membres du Grand-Conseil, plutôt que comme Membres du Petit. Ils peuvent encore être comparés aux Tribuns de Rome, en ce qu'ils ont droit, lorsque la nécessité le demande, de s'opposer aux délibérations, aux projets & aux actes d'autorité des Magistrats. Ils peuvent aussi, malgré même l'*Avoyer*, convoquer le *Grand-Conseil*, & en permettre l'entrée à ceux à qui l'*Avoyer* l'auroit défendu. Il y a grande apparence que le Titre de *Tribuns du Peuple*, qu'on donne en Latin à ces Officiers, a causé l'erreur de notre Auteur.

Le Sénat, ou *Petit-Conseil*, s'assemble tous les jours, excepté le Dimanche & les Vacances, & il est chargé de l'expédition des affaires ordinaires du Gouvernement. Au lieu, qu'on ne peut rien affirmer sur les Assemblées du Grand-Conseil. On le convoque toutes les fois, que le Petit-Conseil, ou l'*Avoyer* Régent, le jugent nécessaire, ordinairement il s'assemble trois fois la semaine, excepté pendant les Vacances de la moisson & des vendanges. Le pouvoir du Petit-Conseil, étant borné, on fait assembler le Grand, quand il se présente une affaire, qui excède le pouvoir du Petit. On convo-

BERNE. que aussi le Grand toutes les fois qu'un Bourgeois, ou même un Sujet de la République, relève un Appel. Il faut cependant en excepter les Sujets du Pais de *Vaud*, mais nous aurons occasion d'expliquer, dans la suite, cet Article.

Il y a quelques prérogatives particulières attachées au Sénat, entièrement indépendantes du *Grand- Conseil*; ce n'est pas néanmoins, comme le prétend notre Auteur, la *distribution de tous les Emplois Ecclésiastiques*; car les Pasteurs de la Ville sont élus devant le *Grand-Conseil*, & non devant le Petit. A l'égard des Emplois Civils, qui dépendent du Sénat, l'élection s'en fait en présence du *Petit- Conseil*; ce qui seroit trop long à rapporter en détail. Mais pour bien distinguer les fonctions de ces deux Conseils, l'on peut dire, dans un sens limité, que le *Grand- Conseil* a le pouvoir Législatif, & le Sénat le pouvoir Exécutif.

J'ai déjà dit que l'on tire les Sénateurs du *Grand- Conseil*, dont ils restent Membres, & dans lequel ils prennent séance, toutes les fois qu'il s'assemble. De sorte que le Sénat se perd dans le *Grand- Conseil*, & n'a aucune existence pendant que celui-ci est assemblé.

Pour

Pour ce qui est du droit d'élire les Membres du Grand & du Petit-Conseil, (il falloit dire en cas de mort ou de déposition,) il appartient entièrement à ces deux Conseils, qui se choisissent l'un l'autre. Mais comme ceci ne donne pas une idée claire de cette Election, je rapporterai ce qui se pratique. Quand un Sénateur ordinaire est mort, on choisit au fort dix Electeurs; savoir trois du *Petit-Conseil* & sept du *Grand*. Ces dix Electeurs nomment chacun un Membre du *Grand-Conseil*, pour être élevé au rang de Sénateur; mais il faut que les Sujets, qu'ils proposent, ayent été dix ans dans le *Grand-Conseil*, & qu'ils ne soient point Parens ou Alliés trop proches: comme Père ou Beau-Père, Fils ou Gendre, Frère ou Beau-Frère, Cousins-Germains & même issus de Germains. Les noms des Sujets proposés s'écrivent sur des billets, que l'on jette dans une boîte fermée à clef. Le choix de ces 10. Membres doit tomber sur six différentes personnes pour le moins, & si cela ne se trouve pas, on fait 10 nouveaux Electeurs. Le choix étant conforme aux Loix, on le déclare & on passe au scrutin, desorte qu'on réduit successivement ce choix à quatre personnes; ceux qui ont le moins de voix étant exclus à mesure. Les quatre

B E R N E. tre doivent alors voir, entre eux, en faveur de qui la fortune se déclarera; ce qui se fait de la manière suivante: on met dans un sac deux petites boules dorées & deux autres argentées; chacun des quatre Proposés en tire une, & les deux Personnes, à qui le sort fait tomber les boules dorées, sont de nouveau proposés aux suffrages publics. Après quoi celui, qui a la pluralité des voix, est élu Sénateur pour remplir la place vacante. Il est bon d'observer que ces suffrages se font par la voye des boules ou balottes, dont les deux tiers sont dorés, & l'autre tiers argenté, afin que le hazard y puisse encore avoir quelque part. Mais s'il arrive que les deux Proposés ayent un égal nombre de suffrages, ce qui se voit assés souvent; c'est alors à l'*Avoyer* Régent à décider de celui, qui doit être élu pour Sénateur. Cette Election a encore plusieurs exceptions, au sujet desquelles on a fait des Loix particulières; mais cela me mèneroit trop loin, si j'entreprendois de les rapporter. Il suffit de dire, que c'est là la principale manière d'élire un Sénateur. Je ne crois pas qu'aucun Auteur en ait encore parlé; du moins s'il l'a fait, il n'en a parlé que superficiellement. Il n'y a même pas long-tems que cette sorte d'élection est établie.

Elle

Elle se faisoit autrefois fort simplement BERNE.  
dans le Grand-Conseil.

Les places qui viennent à vacquer dans le Sénat se remplissent aussi-tôt qu'un Sénateur est enterré ou déposé, mais ce n'est pas par la raison, que notre Auteur en donne; savoir, *parce qu'il est nécessaire que ce Conseil soit toujours complet.* Si cela étoit, il faudroit donc, que ceux que le grand âge, ou les maladies empêchent pendant plusieurs années de venir au Sénat fussent déposés de leurs Charges, & qu'on les remplît par d'autres. C'est ce qui ne se fait pourtant point. La véritable raison de cette exactitude ne vient que de la crainte qu'une place, restant trop long tems vacante, cela ne donnât lieu aux brigues & aux sollicitations pour la pouvoir obtenir. Et afin de mieux couper cours aux brigues, on a fait la Loi, pour l'élection d'un Sénateur, en la manière que je l'ai rapportée.

A l'égard des Places vacantes dans le *Grand-Conseil*; c'est le Sénat, conjointement avec seize Membres du *Grand-Conseil*, qui les remplit; mais la manière de le faire n'est pas celle que notre Auteur a avancée, & je suis fâché d'être obligé de le relever si souvent.

DANS

BERNE. Dans le *Grand-Conseil*, dit-il, „ l'on  
 „ attend qu'il y ait jusqu'à quatre-  
 „ vingt ou cent places vacantes, afin  
 „ de faire une promotion; ce qui n'ar-  
 „ rive ordinairement, que tous les  
 „ neuf ou dix ans. Ils donnent or-  
 „ dinairement pour raison de ce dé-  
 „ lai, qu'ils attendent afin de pouvoir  
 „ contenter un grand nombre de Can-  
 „ didats à la fois. Mais la véritable  
 „ raison en est que par-là le reste du  
 „ *Grand-Conseil* a moins de Compé-  
 „ titeurs aux *Bailliages* & à d'autres  
 „ Charges, n'y ayant que les Mem-  
 „ bres de ce *Conseil*, qui puissent pré-  
 „ tendre aux Emplois de quelque im-  
 „ portance „. Voici quelque chose  
 de plus vrai. La Règle est qu'on doit  
 laisser passer sept ans, sans parler de  
 remplir les Places vacantes. Alors on  
 délibère si l'Élection se fera, & la ques-  
 tion est décidée à la pluralité des voix.  
 Pour l'ordinaire cependant, lorsqu'il y  
 a quatre-vingt Membres décédés, on en  
 élit de nouveaux. Mais si le nombre  
 des *Conseillers* du *Grand-Conseil*, dans  
 lequel on comprend les Membres du  
*Petit-Conseil*, se trouve au-dessous de  
 deux-cens, il y a une Loi qui veut que  
 tout le *Grand-Conseil* soit renouvelé;  
 ce qui, autant que je le puis savoir,  
 n'est guères arrivé, leur nombre  
 n'ayant

n'ayant pas suffisamment diminué pour BERNÉ.  
cela.

La raison, que donne notre Auteur, du délai de l'Élection n'est pas plus véritable, que la manière dont il dit qu'elle se fait. Il est fâcheux qu'il ne soit pas plus heureux à deviner qu'à décrire. Il avoit d'abord allégué un motif très-valable, en disant que l'on attend, afin de pouvoir contenter un plus grand nombre de Candidats à la fois. S'il en fût demeuré là, il ne m'auroit pas mis dans l'obligation de le reprendre. Mais à force de vouloir raffiner il a tout gâté. Le ridicule de sa prétendue *véritable raison* sautera aux yeux, quand on saura que les nouveaux élus ne peuvent concourir avec ceux d'une élection précédente que pour très-peu de Bailliages, & pour ceux-là même il faut qu'ils attendent un certain tems, réglé par les Loix. Cela suffit pour faire voir que la première raison, que l'Auteur avoit alléguée comme fautive, est la seule véritable, & que celle qu'il donne pour véritable est absolument fautive.

Je crois qu'il est à propos de faire ici une petite digression, qui me paroît parfaitement convenir au sujet. J'ai souvent entendu raisonner des Politiques,

BERNE. ques, qui s'étonnoient de la manière dont les *Bernois* remplissent les Places vacantes du Grand-Conseil, & qui n'ayant pas une juste idée de cette République, prenoient la chose du mauvais côté. Ils objectoient principalement deux choses. 1. Que cela mettroit un jour, la République en danger, parce que dans un si grand nombre de personnes, qui peuvent prétendre à l'honneur d'être Conseiller du *Grand-Conseil*, il peut s'en trouver, qui ne souffriroient pas patiemment d'en être exclus. Car de trois-cens il n'y en a ordinairement, que quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, qui parviennent à ce degré d'honneur si recherché. Pour répondre à cette objection, je dirai que si elle est de quelque considération, elle n'est pas néanmoins assez forte, pour pouvoir obliger à abolir l'ancienne Constitution de la République. En effet par mices trois-cens Candidats, il y en a plus de deux-cens, qui n'ont aucune espérance : ainsi il n'est pas probable qu'ils soient susceptibles de jalousie, ou sensibles au chagrin de se voir exclus; d'où il faut conclure, qu'il n'y a point de sédition à craindre. D'ailleurs comme ceux que l'on élit surpassent ceux qui sont exclus, en richesses, en ancienneté de Famille & en esprit, ils  
peu-



peuvent aisément contrebalancer les BERNE.  
mauvaises pratiques, que ceux-ci pour-  
roient faire. Outre que l'on prend alors  
toutes les précautions nécessaires, pour  
renverser tout d'un coup les projets qui  
pourroient se former; en se tenant prêt,  
contre toutes sortes d'événemens.

II. On objecte encore qu'il est dan-  
gereux, d'augmenter tout d'un coup  
un Corps, tel que celui-là, d'un nom-  
bre de personnes, qui n'étant pas le  
plus souvent dans un âge trop mûr,  
pourroient facilement, s'ils venoient à  
conspirer, bouleverser la République,  
& s'en rendre les Maîtres. Mais je ré-  
ponds à cette objection, que ces nou-  
veaux Membres, ayant presque tous  
dans le Conseil leurs Pères, leurs On-  
cles, leurs Beaux-Pères, &c. qui pour-  
roient facilement les faire rentrer dans  
leur devoir, s'ils faisoient tant que d'en  
fortir, la République ne court encore  
aucun danger de ce côté-là.

Il y en a qui ont proposé, s'il ne  
seroit pas plus à propos, de remplir  
les Places vacantes, dès qu'il y a un  
Conseiller de mort, comme cela se  
pratique dans le Sénat. Mais on doit  
faire attention, que l'ancien établissem-  
ent, qui s'observe en ce point, est  
bien

**B E R N E.** bien plus propre pour empêcher, que les Familles, qui sont déjà puissantes ne le deviennent encore davantage. Tous les Hommes, non-seulement en *Suisse* & en *Angleterre*, mais partout ailleurs, ont cela de commun, qu'ils cherchent à élever ceux qui leur appartiennent, toutes les fois que l'occasion s'en présente; ce qui n'est pas si facile lorsque les Elections ne se font que rarement, & qu'on y donne en même tems entrée à plusieurs, & même aux simples Bourgeois.

Il y en a encore, qui prétendent, qu'il seroit plus avantageux, si, comme dans la République de *Venise*, tous les Patriciens, & même ceux qui ont le droit de Bourgeoisie, étoient admis dans le Conseil, à un certain âge. Mais je doute fort que la probité & la simplicité des *Suisses* admissent jamais un pareil expédient. Les Pères n'y sont guères portés à souffrir, que leurs Enfans parviennent aux Charges, & surtout au rang de Sénateur, avant qu'ils aient atteint un certain âge, qui les en rende dignes, & qu'ils soient en état d'aider la Patrie de leurs conseils.

Je passe bien d'autres difficultés sous silence pour abréger; mais je ne puis  
m'em-

m'empêcher d'ajouter, que si l'on étoit **BERNE**. admis en *Suisse* au Gouvernement de la République, comme on l'est chez les *Vénitiens*, plusieurs de ceux qui se destinent à l'Etat Ecclésiastique, au Commerce, ou à d'autres professions, cesseroient de le faire, pour ambitionner l'honneur d'être admis au Gouvernement de l'Etat. La République se verroit alors accablée d'un nombre infini de Sénateurs, & toutes les autres conditions ne seroient plus exercées, comme elles le sont aujourd'hui. Sur le pied que la République se trouve actuellement les jeunes Gens sont obligés d'étudier; ce qu'ils ne seroient pas, s'ils devoient attendre leur élévation de la naissance seule, & que le mérite, la vertu, la probité & la science n'y contribuassent rien. Je n'ai pas de peine même à me persuader, que, dans quelque tems, il y aura encore moins d'ambition, qu'il n'y en a à présent, pour entrer dans la Magistrature. On voit effectivement que le nombre des Bourgeois diminué tous les jours: tant il y en a qui prennent le parti des armes, & qui vont servir, en *France*, ou en *Hollande*. On pourroit encore en donner une autre raison. Le Luxe & la vanité augmentant de jour en jour dans la *Suisse*,  
il

BERNE. il ne convient pas à tout le monde d'épouser des Femmes, qui occasionneroient une dépense, qu'on ne seroit pas en état de soutenir. On connoît l'ambition naturelle des Femmes; il faut en Suisse aujourd'hui peut-être plus qu'ailleurs, que les Maris de celles, qui ont des Parens dans la Magistrature, fassent, tant pour l'entretien que pour la table, une certaine dépense, & les Femmes la portent souvent à l'excès, sans s'embarasser si le Mari s'épuise ou non, selon ce Vers de Juvenal :

*Prodiga non sentit pereuntem fami-  
na censum.*

On peut conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que l'ancien Gouvernement de la République de Berne a été prudemment établi, & que les Bernois ont de puissantes raisons, qui les engagent à suivre les traces de leurs Ancêtres. Pour peu que l'on soit versé dans la Politique, on comprend aisément qu'il n'y a rien de si dangereux, que de faire des changemens dans un Gouvernement Républicain. Toutes les fois que cela arrive, ce sont autant de pronostics certains d'une ruine prochaine. Les Histoires nous en fournissent une foule d'exemples.

Les

Les seize Membres du *Grand-Conseil*, que l'on joint au Sénat, pour faire une nouvelle promotion, sont appelés *Seizeniers* de leur nombre. On les choisit, comme le dit notre Auteur, parmi les Vieux Baillifs; mais non pas indifféremment & sans exception, comme il semble l'avancer. Les *Seizeniers* en général, sont des personnes, qui ont eu des Bailliages, & qui ont fini le tems de leur exercice; mais s'il se trouve, comme cela arrive assez souvent, qu'il n'y ait dans une Tribu que deux Personnes dont l'une ait fini le tems de l'exercice de son Bailliage, & l'autre soit actuellement Membre du Grand-Conseil, sans avoir jamais eu de Bailliage, alors on met dans un Sac deux petites Boules, l'une d'or & l'autre d'argent, & celui qui tire la Boule d'or est mis au rang des *Seizeniers*. Mais un Conseiller qui se trouve seul de sa Tribu, est *Seizenier de Droit*, quand même il n'auroit jamais possédé de Bailliage.

Afin, dit l'Auteur de la Relation de la Suisse, de donner une idée plus distincte de l'origine, & de la fonction des *Seizeniers*, il sera nécessaire de faire une petite Digression. Je laisserois volontiers le Lecteur suivre notre Auteur dans une digression; mais comme il s'é-

BERNE. gareroit, & se perdrait infailliblement avec son Guide, je vais lui montrer la bonne voye.

Dans la Ville de *Berne* il y a douze Tribus, que l'on appelle Abbayes ou Sociétés; dans lesquelles se trouve partagée toute la Ville, Riches & Pauvres, indifféremment; ce qu'on a fait afin que les Pauvres puissent être secourus plus facilement des fonds appartenans à chaque Tribu, qui sont assez considérables, pour que tous ceux de la même Tribu, qui en ont besoin, puissent être secourus chacun suivant son rang ou ses circonstances. Tous les Bourgeois étant ainsi partagés en douze parties, ils peuvent appercevoir les besoins du Peuple, avec plus de facilité que s'ils étoient renfermés dans un seul Corps. Ainsi il se trouve dans ces Sociétés des Gens de toutes sortes de professions: & le droit d'être de l'une ou de l'autre de ces Sociétés passe du Père au Fils excepté quelques métiers, comme celui des Maréchaux, que leur métier attache à la Tribu qui porte ce nom. On doit par conséquent appeller ces Tribus des *Sociétés*, & non pas, comme le veut notre Auteur, des *Confrairies de Gens de Métier*. Cette dernière dénomination répugne absolument à la Loi, qui fut faite en 1555.

Il y a quatre grandes Sociétés & huit petites. Elles ont chacune leur Chef. Les 4. grandes, celle des Boulangers, des Bouchers, des Tanneurs & des Maréchaux qui sont celles qui fournissent les 4. Banderets, ont deux Seizeniers, chacune, & les petites un; ce qui fait le nombre de Seize. Il faut cependant observer que quoique les premières aient chacune deux personnes, du nombre des *Seizeniers*, elles ne reconnoissent pourtant point d'autre Chef que le *Tribun* ou *Banneret*. Dans les huit autres Sociétés, ces Seizeniers ne sont Chefs que par rapport aux Loix, dont ils sont les Défenseurs; & il arrive assez souvent, qu'il y a des Tribus, qui n'ont point de Seizeniers proprement dits; mais alors une autre Tribu y supplée s'il est besoin; on y prend un Bailli sorti de charge qui fait la fonction de Seizenier, jusqu'à nouvel ordre.

Ces *Seizeniers* ne sont pas choisis, comme le dit notre Auteur, dans les Tribus, ni par les Tribus; mais dans le Grand-Conseil & par le sort, parce qu'ils ne sont pas regardés comme Membres de la Société ou de la Tribu, mais comme les Chefs & les soutiens de la République. Ce sont eux qui sont chargés de faire observer les Loix, de les

**BERNE.** protéger & de les défendre. Mais quoique j'aye dit, que les *Seizeniers* soient choisis par le Sénat, ce n'est pas pourtant par la voye du suffrage ou à la pluralité des voix; mais par le sort. On met dans un Sac autant de Boules, qu'il y a de Concurrens à ces Postes; l'une est d'or & les autres sont d'argent, & celui qui tire la Boule d'or est *Seizenier*. Ces Elections ne font non, *d'ordinaire lorsqu'on remplit les Places vacantes dans le Grand-Conseil*, comme le veut encore notre Auteur, mais tous les ans, selon que les Loix l'ordonnent, parce que tous les ans, ils exercent l'Office de Censeurs du Grand-Conseil. Il ne faut pas dire non plus *qu'ils continuent dans leurs Emplois jusqu'à une autre Promotion*. Car on élit les *Seizeniers* tous les ans, & on leur distribue comme aux Sénatens une belle Médaille d'argent, avec cette Inscription : **SENATUS ET SEDECIM VIRI**. La même personne peut aussi remplir plusieurs fois cette Place; mais comme d'ordinaire on ne fait pas beaucoup d'attention à ces *Seizeniers*, si ce n'est dans le tems & dans l'Année, que se fait l'élection des Membres du *Grand-Conseil*; c'est, sans doute, ce qui a fait croire à notre Auteur, que leur dignité subsistoit, depuis une promotion jusqu'à l'autre.

Outre



Outre le droit qu'ont les *Seizeniers* de remplacer les Membres des Deux-Cens, conjointement avec le Sénat, ils ont quelques prérogatives considérables, qui leur sont particulières; mais ce ne sont aucune de celles que notre Auteur leur attribue. „ 1. Ils sont, „ dit-il, les Représentans de la Bourgeoisie dans le Grand-Conseil, & „ chacun d'entre eux est obligé de „ prendre garde, qu'il ne s'y passe „ rien au préjudice de sa Confratrie, „ ou de son Abbaye; & ils ne représentent pas seulement la Ville, mais „ le soin de tout l'Etat leur est commis „ en quelque manière „. Je voudrois bien que l'Auteur pût me dire, pourquoi le Grand & suprême Conseil, dans qui tout droit & toute puissance sont renfermés inclusivement & exclusivement, auroit besoin de *Représentans*? Il falloit qu'il ignorât apparemment, que quand le Grand-Conseil est assemblé, ces *Seizeniers* ne sont plus que de simples Particuliers, comme tout le reste des Bourgeois, avec qui même ils n'ont rien à démêler. Ils ne sont plus Membres de la République, mais de simples Citoyens, qui dépendent en toutes choses du *Grand-Conseil*. Lorsque le Législateur est présent, il n'a que faire de surveillant, pour l'observation

BERNE. des Loix. Cela me paroît si clair, que pour peu qu'on ait connoissance des Loix & de la Politique, & qu'on ait du jugement, on doit le comprendre. Ainsi je m'épargnerai la peine de l'expliquer davantage.

II. Ils ont, dit notre Auteur, eux seuls le Droit de faire des Remontrances au Conseil, sur les Grieffs que les Bourgeois peuvent avoir, & de proposer de nouvelles Loix, qu'ils croient être avantageuses, ou d'en abolir d'autres qu'ils jugent être préjudiciables au Public en général, ou à leurs Abbayes en particulier. Il n'y a pas ici un seul mot de vrai. La puissance de faire les Loix appartient proprement au *Grand-Conseil*, quoique ce soit aux Sénateurs & aux Seizeniers de les digérer, & de proposer ce qu'il y a à y corriger. Celui qui a droit de les faire a également droit de les abolir. Il est vrai qu'il arrive souvent ce qui arrivoit chez les *Romains*, les *Lacédémoniens*, les *Athéniens*, &c. on commet à un petit nombre le soin de dresser les Loix, & en cela on fait très-sagement. Les Loix doivent être considérées, comme un Système suivi & continuel; elles doivent avoir une connexion nécessaire

re

re avec diverses choses déjà écrites, ce qu'elles seroient sujettes à ne pas avoir, si le soin en étoit confié à plusieurs Personnes.

L'Auteur parle plus juste après cela, mais il ne se soutient pas long-tems. Les Seizeniers, sont même, dit-il, réellement les seuls Souverains, pour un petit espace de tems conjointement avec les *Banderets*. Car tous les autres Emplois dans l'Etat cessent pendant les trois derniers jours avant *Pâques*, & alors ils sont autorisés à rechercher la conduite de chaque Membre de l'Etat, & à le priver de sa Charge, s'ils en ont de justes causes. Mais ils exercent ce pouvoir avec beaucoup de ménagement; de sorte que chacun est toujours confirmé dans son emploi, le Lundi de *Pâques*, à moins qu'il ne soit trouvé coupable de quelque crime notoire. A la vérité les quatre *Banderets* & les *Seizeniers* ne peuvent pas dégrader un Membre du *Grand- Conseil*, sans que leur Sentence soit confirmée par le même Conseil; mais pour les Sénateurs, ils les déposent, quand ils en ont des raisons, sans Appel & sans autre ressource. Notre Auteur a fait voir dans ces derniers mots *sans appel & sans autre ressource*, qu'il ne connoît pas la

**BÈRNE.** Constitution de la République ; car pourquoi un Membre du *Grand Conseil* pourroit-il en appeller au Grand-Conseil, & le même droit ne feroit-il pas accordé à un Sénateur, considéré dans cette qualité ; c'est ici que cette Règle doit avoir lieu : *Quod minori competit, illud etiam majori.* En effet il est vrai de dire, que si un Sénateur ordinaire venoit à être déposé, il lui seroit libre d'en appeller au *Grand-Conseil*, où l'on examineroit si sa déposition seroit juste ou non. Il est aussi permis de laisser la déposition d'un Sénateur en souffrance, tandis qu'on examine sa conduite.

Après avoir expliqué les fonctions des *Seizeniers*, je continuerai à rapporter la manière, dont on remplit les Places vacantes dans le *Grand-Conseil*.

J'ai déjà dit, que ce sont les Membres du Sénat, & les seize *Seizeniers*, qui ont le droit d'Élection, & auxquels ceux, qui veulent entrer dans le *Grand-Conseil*, s'appliquent à faire leur Cour. Chacun des Électeurs a la liberté de nommer (1) un Membre, & chaque  
Avoyer

(1) Les Bernois ne se servent point de ce mot nommer ; les Officiers dont il est ici question n'ont pas même le droit de nommer ; la véritable expression est recommander.

Avoyer en nomme deux. Il est aussi BERNE.  
 permis au Chancelier & au Greffier  
 d'en nommer (présenter) un. Le *Pré-*  
*teur*, vulgairement appelé le *Grand-*  
*Sautier* & l'*Ammann* jouissent du mê-  
 me droit ou plutôt du même Privilège;  
 car leur ayant été permis de demander  
 le Privilège de recommander chacun  
 une personne, on le leur accorda. Ou-  
 tre cela le Commissaire Général, &  
 quelques autres Officiers, prétendent  
 avoir le droit d'être faits Membres des  
 Deux-Cens en vertu de leurs Charges,  
 & ils le font ordinairement. Il n'y a  
 cependant aucune Loi certaine & posi-  
 tive, qui ait rien statué sur ces Pré-  
 tentions; mais comme ceux qui exer-  
 cent ces Charges sont utiles à la Ré-  
 publique, on les admet assez souvent.  
 Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on  
 ne trouve aucune Loi, ni aucun Pri-  
 vilège pour favoriser leur prétention.  
 De cette manière, il y a toujours près  
 de cinquante Personnes qui sont sûres  
 d'être élus. Les autres Candidats  
 sont choisis par la pluralité des voix.

Il n'y a que deux Conditions requi-  
 ses pour être capable de prétendre au  
*Grand-Conseil*. L'une est, que l'on  
 soit du moins entré dans sa trentième  
 année. En quoi ils sont si rigides,  
 E 5 qu'un

BERNE. qu'un homme de famille fut exclus d'une Promotion pour avoir manqué trois jours de l'âge requis. Plusieurs n'ont pas seulement été exclus de leurs prétentions aux *Deux-Cens*; mais ils ont même perdu à jamais le Droit de Bourgeoisie pour eux & pour leurs Enfants, pour avoir négligé d'entrer dans quelque Société.

C'est la coutume que chaque Electeur donne sa Nomination, (sa Recommandation) à son Fils aîné, s'il a la capacité; c'est-à-dire s'il a atteint les trente ans. Sinon il est sûr de trouver un Mari pour une de ses Filles, en recommandant celui qui l'épouse, ce qui tient souvent lieu de Dot. A cette occasion il est assez plaisant, de voir quelle foule d'Amans s'élève, en deux jours de tems; car c'est là tout l'intervalle, qu'il y a, entre le choix des *Seizeniers* & l'Élection des nouveaux Membres. La première visite qu'un nouveau *Seizenier* reçoit dès qu'il rentre chez soi après son Élection; c'est à coup sûr celle d'un Amant, qui demande sa Fille en mariage, s'il n'y a point de Fils en chemin. Et alors la Noce, ou du moins la promesse du Mariage, est aussi prompte, que la passion du Galant. Car le *Seizenier* choisit l'Amant, qui est le plus  
à son

à son gré, & à celui de sa fille, & l'engagement incessamment dans une promesse de Mariage, de peur qu'il ne vienne à manquer de parole, après la recommandation. De sorte qu'il arrive quelquefois que la première parole que l'Amant & la Maîtresse se disent, c'est un Contrat de Mariage. Cependant comme l'on ne peut faire aucune fortune dans la République, sans être du *Grand-Conseil*, & qu'à *Berne* un homme, qui n'en est pas Membre, fait pauvre figure, les Gens les plus riches, & des meilleures familles sont bien aises d'y entrer de cette manière, quand ils ne le peuvent pas autrement, & ils se contentent souvent de prendre cette recommandation pour la Dot (1).

## E 6

## Voilà

(1) *L'Auteur de la Relation de la Suisse décrit cet Article d'une manière assez spirituelle & assez comique; mais il outre la matière. Je sais qu'en Suisse comme en Angleterre & par tout ailleurs, on tâche, autant qu'on le peut, quand on en trouve l'occasion, de faire sa fortune par les Femmes. Mais quelque soin qu'ait pris l'Auteur de jeter un ridicule, sur ce qui se fait quelquefois, on ne peut pas en faire une Thèse générale. Je puis même assurer que les exemples où les hommes doivent leur fortune à leurs Femmes sont très-rare à Berne; car comme les promotions au Grand-Conseil ne se font guères que tous les neuf ans, & qu'il n'y a jamais plus de quatre ou cinq filles, par le moyen desquelles on peut trouver le chemin pour entrer dans*  
la

BERNE. Voilà la manière usitée de remplacer les Membres du *Grand-Conseil*, d'où il paroît que non seulement les Electeurs favorisent leurs propres Parens dans leurs Recommandations ; mais qu'ils conviennent même entre eux de servir les Amis l'un de l'autre, pour faire le choix des Membres, qui restent à être élus, par la pluralité des voix. Ainsi il faut nécessairement, que tout le Gouvernement soit renfermé en peu de Familles, & que les communs Bourgeois n'y aient aucune part, à moins qu'ils ne puissent y entrer, comme il arrive quel-

*la République, ce n'est pas certainement un objet assez considérable, pour appryer l'imputation, dont l'Autteur charge les Bernois. Le cas se rencontre plus fréquemment dans les Cours des Princes, où tous les jours de vicilles Courtisannes, dont le Corps est quelquefois aussi usé que la beauté, font la fortune de ceux qui les épousent, selon ce Vers du Poëte :*

Tu nube atque tace, donant arcana cylindros.

*D'ailleurs ceux qui font à Berne des Maîtresses en si peu de tems ne les épousent pas sans les connoître. Ils sont au fait de leurs biens, de leurs familles, & de leurs mœurs. Et combien ne se fait-il pas tous les jours de Mariages, dans les Grandes Villes, où, dans deux entrevûs, on se voit, on se parle, on passe le contract, on s'épouse & l'on couche ensemble. Au reste les Bernois ne pratiquent en cette occasion, que ce qui se fait présentement partout ailleurs, où l'on épouse moins la Femme, que la Fortune, c'est-à-dire, que l'on cherche le bien ou l'honneur.*



quelquefois, par la pluralité des voix, BERNE.  
 ou en épousant la Fille d'un Electeur. Le nombre des Familles qui participent au Gouvernement n'est néanmoins pas si petit que notre Auteur semble vouloir le faire entendre; car aujourd'hui il y a certainement plus de quatre-vingt Familles, qui fournissent les Membres des deux Conseils. Et il y a bien des Endroits en *Suisse* où le Gouvernement est renfermé dans un nombre de familles encore plus petit. Je ne dis rien ici des Habitans du reste du Canton, parce que j'ai remarqué dans le premier Volume, qu'ils sont entièrement incapables de prétendre au *Grand-Conseil*, & par conséquent d'occuper quelque Poste important que ce puisse être, comme n'étant pas Bourgeois.

Notre Auteur marque ici la conformité qu'il trouve entre le Gouvernement de *Berne* & celui de quelques autres Cantons & les points principaux, dans lesquels il prétend qu'ils diffèrent; il n'est exact, ni dans l'un, ni dans l'autre. Je ne m'arrêterai pas pourtant à le réfuter, je le ferai lors que l'occasion s'en présentera, en donnant la description particulière de ces Cantons. Ainsi je vais continuer ma Relation du Gouvernement de *Berne*.

BERNE. J'ai déjà fait voir, que la Souveraineté de ce Canton réside dans le Conseil des *Deux-Cens*, & que le *Petit-Conseil* ou le Sénat est chargé de l'expédition des affaires ordinaires; de sorte qu'il ne me reste qu'à passer aux principaux Officiers & Magistrats de cette République.

Les deux Chefs, qui sont à la tête du Gouvernement, sont appelés *Schultheissen* en *Allemand*, & *Avoyers* en *François*. Leurs Emplois sont à vie, & ils les exercent annuellement tour à tour. Celui qui est en charge est appelé l'*Avoyer Règnant*, qui préside au *Grand* & au *Petit-Conseil*; qui propose les matières qui y doivent être débattues; qui garde les Sceaux, que l'on met à tous les Actes & Instrumens publics; enfin qui est le principal Magistrat, auquel s'adressent toutes les Personnes, qui ont quelque affaire à passer dans l'un des Conseils. L'autre *Avoyer*, qui est hors de charge, n'est que le premier Sénateur en rang, jusqu'à ce que l'Année soit expirée; alors il prend les Sceaux du premier, & il est *Avoyer Règnant* à son tour. Ces Postes sont extrêmement recherchés, tant à cause du rang qu'ils donnent à ceux qui les occupent, qu'à cause de l'influence qu'ils ont

ont sur le maniment de toutes les affaires publiques, qui leur fournit de fréquentes occasions de faire du bien ou du mal à un grand nombre de Personnes. BERNE,

Le second Emploi en rang n'est pas celui des quatre *Banderets*, comme le dit expressément notre Auteur; c'est celui du *Questeur* ou Trésorier du *Pais Allemand*: les *Tribuns*, ou plutôt les *Questeurs*; c'est-à-dire les *Banderets* ne viennent qu'après; & le *Questeur*, ou Trésorier du *Pais de Vaud* prend son rang entre eux selon l'ancienneté. Quoique ce dernier Emploi n'ait pas rang immédiatement après les *Avoyers*, il ne laisse pas d'être le plus considérable & le plus profitable, à cause des grands Revenus qui y sont attachés. L'occupation des Trésoriers, dit notre Relation, est de recueillir les Revenus du Souverain, chacun dans son Département. Ces Emplois ne durent que six ans; mais ils passent pour les meilleurs de l'Etat, parce que ceux qui ont le maniment des Deniers publics trouvent toujours les moyens de s'enrichir, malgré tous les Réglemens. Je ne saurois m'empêcher de relever ici notre Auteur, qui non seulement donne une idée fautive des Emplois des Trésoriers;

BERNE. foriers ; mais qui charge en même tems la République & plusieurs honnêtes-Gens d'un crime, dont ils font certainement innocens. Pour rectifier l'un & l'autre, je dirai qu'il s'en faut beaucoup, que les deux Charges de Trésorier ne soient sur le même pied. Les Revenus du Trésorier du Pais de *Vaud* font très-considérables ; c'est pourquoi, si celui qui en est pourvû s'y enrichit, on ne le doit pas attribuer à des pratiques injustes & illégitimes, mais à la Constitution de la République même. La dignité de Trésorier du *Pais Allemand* est plus honorable & tient, comme nous l'avons remarqué, le premier Rang dans la République après les *Avoyers*, mais les Revenus en sont si modiques & renfermés dans des bornes si étroites, que si quelques-uns de ces Trésoriers sont morts riches, leur bien venoit assurément de leur Patrimoine, puisqu'il n'y a pas moyen de faire dans cet Emploi aucune extorsion ou concussion. Ce qui a trompé l'Auteur ; c'est que ces fortes d'Emplois ne sont donnés qu'à des Personnes aisées, & qui ont déjà du bien considérablement ; desorte que si, au lieu d'exercer une Censure injuste sur toutes fortes d'Emplois, il se fût appliqué à en donner une Description exacte, il n'en auroit pas parlé si dés-

avan-

avantageusement dans cette occasion ; il se feroit bien donné garde de dire que nos Trésoriers s'enrichissent par des voyes obliques & indirectes & il eût été le premier à publier avec justice, que ni en *Angleterre*, sa Patrie, ni en aucun autre endroit que ce soit, on n'exerce pas ces fortes d'Emplois avec plus d'équité.

Les quatre Tribuns ou Banderets, ont de tout tems été les *Porte-Etendards* de la Ville, qui est divisée en quatre quartiers ou districts, dont chacun a son *Porte-Etendard*. On les appelle en *Allmand*, *Venner-Herren*, & de ce mot *Allemand*, on les a nommés en *François Banderets*. Peu-à-peu ils furent faits Oeconomés de la République ; ils levèrent les Tributs, les Impôts, &c. dans les quatre quartiers de la Ville, & dans les Bailliages qui en dépendent ; leur puissance s'accrut enfin à un tel point, que l'on se trouva obligé de créer de nouveaux Tribuns, pour prendre garde que ces Trésoriers ou anciens Questeurs n'abusassent de de leur pouvoir.

*Ces Postes*, dit l'Auteur de la Relation de la Suisse, sont toujours donnés aux Sénateurs du premier ordre ; mais  
cela

**B E R N E.** cela ne fuffit pas , il falloit ajoûter , qu'ils font attachés aux quatre principales Tribus ; de forte qu'un Sénateur , qui ne feroit pas lui-même d'une de ces quatre Tribus ne pourroit jamais obtenir cette Dignité. Autrefois à la vérité , on les prenoit indifféremment dans toutes les Tribus ; mais aujourd'hui on ne peut les choisir que dans ces quatre. Ces Dignités font fort honorables & durent quatre ans.

Nous avons déjà vû ci-devant , que l'autorité des *Banderets* étoit autrefois plus grande , qu'elle n'est à présent. Outre les Revenus de la République , dont ils étoient devenus peu - à - peu les Dépositaires , ils s'étoient encore approprié actuellement tout le Gouvernement de l'Etat. Ils créoient conjointement avec les *Seizeniers* , tous les Membres du *Grand - Conseil* ; & toute la nomination même des *Seizeniers* leur appartenoit ; de manière que pour ainfi dire ils remplissoient seuls toutes les Places vacantes du Conseil des *Deux-Cens* , & ils avoient les suffrages de tous les Membres à leur disposition. Mais le *Grand - Conseil* , voyant que ce pouvoir exorbitant des *Banderets* tendoit à l'*Oligarchie* , commença à leur rogner les ailes , en leur ôtant d'abord la Nomination

nation des *Seizeniers*. Ensuite il leur retrancha insensiblement toutes leurs autres Prérogatives; en sorte qu'ils sont dépouillés, à l'heure qu'il est, de tout pouvoir, qui puisse mettre en danger la liberté publique.

BERNE

Ces huit Dignités sont les principales de la République, & se donnent toujours aux Sénateurs, comme des récompenses de leurs longs & fidèles services. L'on peut y ajouter une autre Charge considérable, qui ne fait jamais du Corps des Sénateurs; c'est celle d'Intendant Général des Bâtimens Publics qu'on appelle en Allemand *Bauberr*, en François *Maisonneur*. Cette Charge a un très-grand rapport avec celle des anciens *Ædiles Curules* des Romains; car la République a un autre *Edile Commun*, qui est seulement Membre du *Grand-Conseil*. On peut aisément se figurer quelles sont les fonctions de cet Emploi; ce qui fait que je ne m'y arrêterai pas davantage. Outre ces Emplois il y a encore d'autres attachés au Petit-Conseil, tel que l'Intendant de l'Arsenal, le *Kirchmeyer* ou Intendant des Eglises, l'*Obmgeldner* & le *Böspfeniger*, qui reçoivent les impôts sur le Vin; le Directeur des Sels &c. Tous ces Emplois, excepté l'Intendant de l'Arsenal, ont

un

**BERNE.** un ajoint du Conseil des Deux-Cens. On tire aussi de ce Corps le Chancelier, le Grand-Sautier, le Greffier, le Commissaire Général, les Receveurs des Péages & plusieurs autres qui seroient trop long à spécifier. Il y a encore d'autres Postes assez considérables occupés par des Bourgeois, qui ne sont point du Grand-Conseil, par exemple: les Intendants des Vins, l'Intendant de l'Arсенal, les Administrateurs des différentes recettes, plusieurs Charges de Secrétaires, &c. Et quoi qu'en dise l'Auteur de la Relation, toutes ces Places ont d'assez bons émolumens, il y en a même, qui valent autant, qu'un petit Bailliage; & beaucoup, comme toutes les Secrétaireries, sont à vie.

Après avoir dit ce que j'ai trouvé nécessaire du Gouvernement, & des Premiers Magistrats de la Capitale, je vais parler de ceux du reste du Pais. Tout le Canton de *Berne* est divisé en 72. Bailliages, qui se gouvernent par autant de Baillifs, qui sont Membres du *Grand-Conseil*, & que l'on change tous les six ans. Ces Baillifs ont, chacun dans leur District, la direction principale des affaires Civiles & Militaires. Chacun en tems de Paix, a soin de tout ce qui regarde les affaires Militaires, & fait les

Régle-



Réglemens qu'il croit nécessaires pour qu'on puisse être prêt à tout événement; mais pour donner plus de poids à ces Réglemens, & pour qu'ils ayent plus d'autorité, il est obligé de les communiquer au Conseil de Guerre, ou plutôt aux Présidens du Conseil. On a aussi établi, pour la même fin, des Tribuns des Soldats, qu'on appelle *Land-Majors*. Ces Officiers doivent faire leur tournée tous les ans, pour exercer les Habitans, afin que l'Art Militaire ne soit point négligé.

Chaque Baillif, ajoute l'Auteur de la Relation, " est encore Juge Suprême  
 „ dans les Causes Civiles & Criminel-  
 „ les. A la vérité il y a d'autres Per-  
 „ sonnes de leurs Bailliages, qui as-  
 „ sistent à leurs Cours de Justice;  
 „ mais le Baillif seul a le pouvoir de  
 „ condamner, comme il le trouve à  
 „ propos. Quoique dans les Causes  
 „ Criminelles, où il y va de la vie,  
 „ il faut que la Sentence soit confir-  
 „ mée dans le *Grand-Conseil*, avant  
 „ qu'elle puisse être exécutée. „ Ce  
 n'est pas cela; & il vaudroit mieux pas-  
 ser sous silence les choses, que l'on ne  
 fait pas, que d'en parler mal. Voici  
 donc ce qui se pratique. Quand un  
 homme est accusé d'un Crime dans  
 quel-

**BERNE.** quelque Bailliage, son Procès est instruit avec beaucoup de soin par le Bailli du Lieu, qui envoie le procès au Petit-Conseil; celui-ci le renvoie à l'examen de la Chambre criminelle, & juge sur le rapport de la dite Chambre sans Appel, soit pour la vie ou pour la mort. Il faut pourtant faire quelques exceptions de cette règle, car il y a des Seigneuries & d'autres Corps qui ont le droit de vie & de mort, comme la Rue du Bourg à *Lausanne* &c.

Pour n'en point faire à deux fois, je vais rapporter en peu de mots la manière dont la Justice se rend à *Berne*, en matière Civile & Criminelle. S'il y a un Bourgeois de la Ville accusé & arrêté dans quel endroit du Canton que ce soit, ou un Prisonnier pour crime dans la Ville, il est jugé par le *Grand-Conseil*; mais les Informations se font par devant le Sénat ou Petit-Conseil, qui retient même la cause, s'il la juge de nature à ne pas mériter la mort. Si le Crime a été commis dans un Bailliage, on se conduit, comme nous l'avons marqué ci-dessus. C'est ici le lieu de dire, à la louange des Magistrats de *Berne*, qu'ils en usent dans ces sortes d'affaires, avec tant de circonspection & de probité, qu'ils ne condamnent  
jamais

jamais à la mort, que le Criminel ne paroisse visiblement atteint & convaincu, & qu'ils apportent toutes les précautions nécessaires pour découvrir la vérité. BERNE.

On y a pris pour principe, que ce qui décide de la bonté, ou de la cruauté du Souverain, c'est un certain milieu entre la trop grande précipitation & la trop grande lenteur à punir le Crime; & par ce moyen on est parvenu à allier la justice & la miséricorde. De cette façon le Crime ne reste point impuni, & la sévérité n'est point portée à l'excès. Si la balance même panche quelquefois, c'est du côté de la clémence. On y est persuadé que la rigueur dans la punition des Misérables convient encore moins dans une République, que dans un Etat Monarchique. L'expérience journalière fait voir, que l'on n'a pas pris le plus mauvais parti; car il n'y a peut-être point de País dans l'*Europe*, où les vols & les brigandages soient plus rares.

Après cette courte digression nous retournerons à nos Bailliages. Si les Causes Civiles y passent la somme de cinquante Livres de *Berne*, il y a Appel de la Sentence du Baillif. A cet effet

**BERNE.** effet il y a deux *Chambres d'Appellations* qui résident toujours à *Berne*: l'une pour le *Pais Allemand*; & l'autre pour le *Pais de Vaud*. Ceux mêmes du *Pais Allemand* peuvent appeler, par un *Privilège* particulier, de la *Chambre des Appellations* au *Grand-Conseil*; si la *Cause* surpasse 500. liv. en valeur, & que le *Procès* ait été instruit devant la *Justice* du lieu en première instance: Si par contre le *Baillif* a été la première Instance, il n'y a point d'*Appel* en Deux-Cent, à moins que cela ne regarde un *Bourgeois*. Mais l'on n'a pas accordé ce *Droit* à ceux du *Pais de Vaud*, parce qu'ils ont si fort l'esprit de plaider, que le *Conseil* perdrait trop de tems à faire la révision de leurs *Procès*. Cependant si un *Bourgeois* de *Berne* fait partie, on peut en ce cas appeler au *Conseil Souverain*.

Tous ces *Bailliages* sont plus ou moins lucratifs; il y en a quelques-uns qui sont si considérables, que les *Baillifs* peuvent y vivre splendidement, pendant les six années de leur *Gouvernement*, & néanmoins mettre encore quinze à vingt-mille *Ecus* en épargne; ce qui fait une grande somme dans un *Pais*, où la *Loi* retranche toutes les su-  
per-

perfluités dans l'Equipage, dans l'Habillement & dans l'Ameublement; & où l'Oeconomie est si bien entendue & si bien pratiquée. De sorte que comme les Bailliages sont les principaux Emplois, par lesquels les Gens puissent faire fortune dans ce País, toutes leurs vués, & tous leurs desseins sont tournés de ce côté-là. Autrefois chaque Homme, dès sa première entrée dans dans le Grand-Conseil, commençoit à prendre les mesures qu'il croyoit les plus propres à se procurer le Bailliage, auquel il buttoit, & faisoit la Cour aux Membres, qui y avoient le plus de crédit & d'autorité, jusqu'à sacrifier son propre sentiment au leur, dans les matières publiques, qui n'avoient pas du rapport à son intérêt particulier.

La raison qui engagea les Compétiteurs aux Bailliages à avoir tant d'égard & de complaisance pour les principaux du Conseil, ce fut la manière de distribuer les Bailliages par les suffrages ouverts. Par-là chacun savoit à qui l'autre donnoit sa voix, & les Membres qui n'étoient pas pour ceux, que les Personnes les plus accréditées favorisoient, ne manquoient jamais d'en souffrir & d'en être traversés, lors qu'ils prétendoient à leur tour à quelque Bailliage.

**BERNE.** Comme l'on trouva que cette Méthode influoit beaucoup sur les Affaires publiques, & produisoit de très-méchans effets, par la sujettion qu'elle imposoit à la plus grande partie du Conseil, & par les inimitiés qu'elle engendroit entre les Amis & les Familles : cela donna occasion à introduire la *Ballote*, que l'on crut un expédient propre à prévenir les inconvéniens, dont on se plaignoit ; parce que de cette manière personne ne pourroit favoir à qui l'autre donneroit son suffrage, & par conséquent l'on mettroit fin à tous les ressentimens, qui naissent au sujet des faux Amis. Ce remède parut fort bon dans la théorie, mais il faillit dans la pratique. Car lors qu'il vint des Bailliages à vacquer, l'on brigua avec la même chaleur qu'au-paravant, & l'expérience apprit à découvrir les suffrages favorables & contraires, aussi exactement, que si l'on avoit continué à les donner ouvertement. Les faux Amis protestèrent en vain d'avoir donné leurs voix conformément à leur promesse ; on les discerna aisément. La même dépendance des Grands de la République & les mêmes haines entre les Familles subsistèrent toujours. C'est pourquoi pour aller à la source du mal, l'on proposa que tous les Emplois se distribuassent par le *Sort*, &

& que le hazard seul décidât entre les prétentions de divers Compétiteurs. Cette proposition trouva de grands obstacles de la part des Principaux de l'Etat, qui par leur crédit empêchèrent pendant plusieurs années, qu'on ne la mit en pratique. Cependant en l'année 1711. la distribution des Bailliages par le sort fut établie pour six ans; ces six ans écoulés, la même Méthode fut confirmée en 1717. & elle a subsisté jusqu'à présent. Voilà comment doit être cet Article, que notre Auteur avoit rapporté un peu de travers. De sorte que lorsqu'on veut disposer d'un Bailliage, ou d'un autre Emploi, compris dans ce Règlement, l'on met dans un sac autant de Balles, qu'il y a de Compétiteurs. Toutes ces Balles sont argentées à l'exception d'une seule, qui est dorée, & celui qui la tire a le Bailliage. Notre Auteur a négligé une circonstance, qui mérite d'être rapportée: c'est qu'avant que l'on tire aucune Balle, on met dans un sac autant de petites lames ou feuilles de métal numérotées, qu'il y a de Candidats ou Prétendants, & celui à qui échoit le Numero 1. est le premier en ordre, pour tirer une Balle du sac, & les autres tirent ensuite, selon le rang du numero qui leur est échu.

**B E R N E.** J'ai dit que l'on dispoſoit par le fort des Bailliages & des autres Emplois compris dans le Règlement, parce que les Poſtes d'*Avoyers*, de *Banderets*, de *Tréſoriers* & de tous les Sénateurs, ſe confèrent toujours par la *Ballote*. Mais il paroîtroit ridicule de remettre au hazard le choix des Principaux Magiſtrats, qui doivent diriger toutes les affaires de la République. Cet établifſement a arrêté effectivement toutes les inimitiés. Si un Homme eſt préféré à un autre, qui a plus de mérite que lui, c'eſt l'affaire du fort, perſonne n'en peut être blâmé; quoiqu'il faille dire à ſon honneur, que depuis qu'il diſpoſe des Bailliages, il ne paroît point qu'il en ait fait une diſtribution plus inégale, que ne faiſoit le Grand-Conſeil; avant que ce Règlement fût introduit. Néanmoins comme il a dépouillé les Gens accrédi-tés d'une partie de leur pouvoir, il n'y a pas de doute, qu'ils ne profitent de toutes les occaſions pour l'abolir; mais le Gros du Conſeil trouvant de l'avantage à le maintenir, je ne crois pas qu'ils réuſſiſſent jamais dans ce deſſein.

Dans la diſtribution des Emplois il y a deux autres Réglemens dignes de remarque; le premier eſt, qu'aucun Garçon, quoique Membre des Deux-Cens,



Cens, ne peut prétendre à un Baillia-  
ge. Cette Loi a paru ridicule à bien  
des Gens ; mais si au premier coup  
d'œil elle semble un peu extraordina-  
ire, pour peu que l'on y fasse attention,  
on trouve qu'elle a été sagement établie,  
& qu'elle a eu lieu dans les plus ancien-  
nes Républiques. Les *Spartiates* avoient  
une Loi bien plus dure, puisqu'ils pu-  
nissoient de quatre manières, aussi du-  
res les unes que les autres, ceux qui ne  
vouloient pas se marier. 1<sup>o</sup>. On les  
promenoit tout nus en Hyver dans le  
Marché. 2<sup>o</sup>. Pendant qu'on les con-  
duisoit de la sorte, on les insultoit par  
des chansons, qui les couvroient de  
honte & de confusion. 3<sup>o</sup>. On leur  
interdisoit les spectacles ; ceux sur-tout  
où l'on devoit représenter quelque chose  
de lascif. 4<sup>o</sup>. Lors qu'ils parvenoient  
à un âge avancé, sans avoir été mariés,  
on leur refusoit les honneurs & le respect  
que l'on avoit coûtume de rendre aux  
Vieillards. Les *Lacédémoniens* avoient  
aussi un grand soin que les hommes se  
mariaissent dans un âge propre à avoir  
des Enfans ; & quiconque ne se marioit  
pas dans ce tems-là, ne pouvoit plus se  
marier. Ils en donnoient deux raisons :  
la première, parce qu'ils croyoient,  
qu'un Corps, déjà vieux, ne pouvoit  
pas faire des Citoyens forts & robustes ;

**BERNE.** tes ; la seconde , parce qu'il étoit de l'intérêt de la République , que le nombre des Habitans pût augmenter. Peut-être y avoit-il une troisième raison ; favoir afin que les Vieillards eussent des Enfans , qui les soulageassent dans leur Vieillesse.

D'ailleurs , je puis dire , que je me suis souvent apperçu , qu'il y a à *Berne* bien des Loix particulières qui ont beaucoup de rapport avec les Loix des *Lacédémoniens*. Je ne déciderai pourtant pas si cela s'est fait par imitation , ou si les Législateurs se sont rencontrés ainsi au hasard par un même génie. Il y a par exemple une Loi , qui veut , que tous les Enfans mâles , qui ne sont point baptisés à *Berne* , ne puissent jamais entrer dans le Petit-Conseil ni dans le nombre des Seizeniers ; à moins que le Père de l'Enfant ne demeure hors de la Ville pour remplir une charge publique , ou que le Père n'ait été du Conseil des Deux-Cens. Cette Loi a été établie après une grande Peste , pour obliger ceux qui avoient quitté la Ville , d'y rentrer , de rendre les Citoyens plus attachés à leur Patrie , & de faire en sorte , que ceux qui demeurent hors de la Ville , en reçoivent une espèce de punition. Je trouve chez les *Spartiates*

tes une Loi à peu-près pareille. Il n'y étoit pas permis à un Citoyen de s'absenter de sa Patrie, si ce n'étoit pour aller à la guerre. Le motif de cette Loi étoit très-plausible. On avoit voulu empêcher que les Citoyens, en voyageant, ne contractassent des mœurs étrangères, & ne les introduisissent dans la République. Enfin chez les *Spartiates* il y avoit quelque peine contre ceux, qui étoient nés hors de leur Patrie.

Notre Auteur ajoute avec quelque fondement, que par cette Limitation on a eu en vue à *Berne* de porter les jeunes Gens au Mariage, ou bien de favoriser ceux qui ont famille, préféablement à d'autres qui n'en ont point, parce que l'on suppose que leurs besoins sont plus grands.

Le second Règlement digne de remarque, continuë-t-il; " c'est que  
 „ quand une Personne prétend à un  
 „ Emploi, tous ses parens & ceux de  
 „ sa Femme, jusqu'aux Cousins-Ger-  
 „ mains inclusivement sont obligés  
 „ de se retirer; parce qu'il est à pré-  
 „ sumer qu'ils aideroient toujours  
 „ leur parent „. Si notre Auteur  
 s'en fût tenu là, il se fût épargné une  
 critique; mais l'esprit de censure, qui

BERNE. l'animoit , ne lui permettoit pas une telle modération. “ Ce Règlement ,  
 „ dit - il , est sujet à de grands abus ,  
 „ qui se commettent. Car lors qu'il  
 „ y a deux Compétiteurs , qui se  
 „ disputent une Charge , il en paroît  
 „ un troisième , qui n'y prétend point  
 „ pour l'emporter , mais uniquement  
 „ pour favoriser l'un des deux au-  
 „ tres , en obligeant ses propres Pa-  
 „ rens de sortir , quand il ne les  
 „ croit pas portés pour la même  
 „ personne , pour laquelle il s'in-  
 „ téresse. L'on n'a pas encore ap-  
 „ porté de remède à cet inconvénient ,  
 „ quoiqu'il paroisse facile de l'éviter ,  
 „ en proposant la prétention de cha-  
 „ que Candidat séparément , l'une  
 „ après l'autre ; en ce cas , les Parens  
 „ de chaque Compétiteur ne se reti-  
 „ reroient , que lors qu'il s'agiroit de  
 „ celle de leur Parent „. Qui ne di-  
 roit pas que notre Auteur a été élevé  
 dans la République de Caton , à lui  
 voir l'ardeur avec laquelle il critique  
 les mœurs & les Loix de la Ville de  
*Berne* ? Au reste je lui apprendrai qu'on  
 a depuis quelque tems rémédié à ce qu'il  
 s'est donné la peine de censurer ici ; car,  
 comme on a réglé que les Bailliages se  
 donneroient par le sort , & les dignités  
 du Sénat , par le moyen de la *Ballote* ,  
 ou

ou par la voye des suffrages, on a pareillement fait une nouvelle Loi, par laquelle il est porté, qu'on ne pourra proposer que quatre Candidats à la fois; en quelque grand nombre qu'ils puissent se trouver, on les réduit d'abord à quatre. Mais à l'égard de l'expédient que notre même Auteur propose, toute personne qui aura la moindre teinture de l'état de la République, demeurera d'accord, que le remède est impraticable; il veut rond ce qui doit être quarré. D'autre part le moyen qu'il donne pour lever une difficulté en feroit naitre tant d'autres, que l'ancienne méthode seroit encore préférable.

» Les Places dans le *Grand- Conseil*,  
 » dit l'Auteur de la Relation de la  
 » Suisse, & dans le Sénat sont toutes  
 » à vie; de même que celles des deux  
 » *Avoyers* & des quatre *Banderets*.  
 L'Auteur se trompe encore ici: La fonction de ces 4. *Banderets* ne dure que 4. ans; lesquels finis, on les remplace par d'autres. Avec cette distinction, que le même après avoir fini sa fonction, peut y prétendre de nouveau après 4. ans d'intervalle; enforte qu'il peut, comme cela arrive souvent, occuper cette charge, deux ou trois fois.

**BERNE.** Quand on dit que ces Places sont à vie, on doit toujours entendre, à moins que ceux qui en sont pourvûs ne commettent quelque crime, ou que l'on n'en vienne à une discussion de leurs biens. Alors on peut les dégrader. Mais tous les autres Emplois de la République ne se donnent, que pour six ans seulement, hormis les Secrétaireries en Ville & aux Bailliages & quelques autres. Les Emplois de Commissaire en Angleterre, de Grand-Sautier & d'Amman ne durent que quatre ans. Ceux qui occupent des Emplois à vie peuvent les garder aussi long-tems qu'ils veulent; mais ils les quittent toujours, quand ils peuvent avoir un bon Bailliage; excepté le seul Chancelier, dont la Charge étant très-lucrative, il s'y tient aussi long-tems, qu'il peut; c'est-à-dire, douze ans; car le dernier Règlement a limité son exercice à ce terme. Quand les douze ans sont expirés, il faut qu'il résigne son Poste, quoiqu'à sa place il a le rang pour un des meilleurs Bailliages.

Il arrivoit ci-devant que des Gens d'un grand crédit, dès qu'ils avoient achevé leur tems dans un bon Bailliage, s'en procuroient d'abord un autre, ou du moins après un très-petit intervalle

valle de tems. De cette manière il arrivoit que quelques-uns des Principaux enlevoient tous les bons Bailliages, ou pour eux-mêmes, ou pour leurs Proches. C'est pourquoi l'on mit ordre à cette distribution partielle, par le nouveau Règlement du *fort*. Car à présent les Bailliages sont divisés en quatre Classes suivant leur valeur ordinaire. Le Règlement qui a été fait à cette occasion est différent, selon la différence des Bailliages. Si quelqu'un a eu un Bailliage de la première Classe, il ne peut plus espérer d'en avoir un autre, de quelque Classe que ce soit. Celui qui n'en a eu qu'un de la seconde Classe, peut en espérer, au bout de huit ans, un des deux dernières Classes, par la voye du fort. Celui qui en a eu un de la troisième Classe, peut en avoir un de la quatrième au bout de six ans.

Quoique les Places du *Grand* & du *Petit- Conseil* soient à vie, néanmoins celles du premier ne donnent point d'émolumens immédiats, si ce n'est qu'elles conduisent à tous les Emplois de l'Etat. A la vérité l'on distribue à chaque Membre un peu de grain & de bois, pour l'usage de sa famille; mais cela ne monte qu'à une bagatelle. Pour ce qui est des Salaires des Conseillers ordinaires,

**BERNE.** ils ne montent qu'à trois cens Ecus par an, y compris même quelques profits casuels, qui y sont annexés. De sorte que je crois qu'il n'y a point de Pais au monde, où les Magistrats servent le Public à de moindres gages, que dans celui-ci; & cela avec tant d'exactitude & d'application qu'ils consomment tout leur tems à faire leur Charge. Néanmoins ils ne sont pas seulement contents de leurs Emplois; mais ils les recherchent même avec beaucoup d'ardeur. Car bien qu'ils soient peu lucratifs, ils ne laissent pas de donner du crédit, & de la distinction à ceux qui les remplissent. Si les Fortunes que l'on fait ici sont petites, la dépense & la manière de vivre y est proportionnée; & tôt ou tard chacun peut compter de gagner quelque chose, dont il jouit en sûreté. Au lieu que dans la plupart des autres Pais, où les Fortunes sont plus éclatantes, il n'y en a que peu qui y parviennent, & ceux qui les atteignent sont sujets à des revers également subits & violens.

J'ai observé que le Sénat a le soin des affaires ordinaires du Gouvernement; cependant il y a plusieurs Commissions, ou Magistrats séparés, qui sont établis pour la direction des affaires

par-



particulières, & choisis parmi les Membres du Grand - Conseil. B E E N E.

La plus importante de ces Commissions est le *Conseil secret*, formé de l'*Avoyer* hors de charge, qui y préside, des quatre *Banderets*, des deux Trésoriers, & des deux Conseillers secrets. L'on remet à ce Conseil les matières d'Etat, qui demandent un plus grand Secret, qu'on ne peut se promettre d'une Assemblée nombreuse. Ils sont revêtus d'une autorité d'agir en plusieurs cas, comme ils le jugent utile pour le bien public, sans consulter le *Grand - Conseil*. Je ne dirai pas, comme l'a fait notre Auteur, que, „ que le danger de divulguer le secret „ est passé, il faut que leurs décisions „ soient ratifiées dans le *Grand - Conseil*, „ avant qu'elles puissent sortir „ leur effet „. Ce seroit tomber dans une contradiction évidente. Car s'il est vrai, que ce Conseil secret ait l'autorité d'agir en plusieurs cas, comme il le juge utile pour le bien public; comment peut-on dire qu'il faut que les Décisions soient ratifiées, avant qu'elles puissent sortir leur effet? Notre Auteur avoit eu raison de dire d'abord, que les affaires, qui doivent être secretes, ne se communiquent point à un aussi grand

**B E R N E.** nombre de personnes, que celui qui compose le *Grand-Conseil*; il devoit ajouter, que quand tout est réglé, & les Actes arrêtés; les affaires, ni les motifs, ne se divulguent pas non plus, parce que le Secret de ce Conseil doit être inviolable. On fait aussi des espèces d'Inquisiteurs de l'Etat qui prennent connoissance de toutes les matières, qui peuvent intéresser le bien de la République.

La seconde est le Conseil de Guerre, qui gouverne souverainement tout ce qui a rapport au Militaire, & c'est l'Avoyer hors de charge qui y préside. Il est composé de 13. Membres, dont la moitié est tiré du Petit & l'autre du Grand-Conseil. L'Arsenal qui en dépend, a son propre Intendant, qui est Membre du Petit-Conseil.

La troisième Commission est la Chambre des *Banderets*, ou la *Chambre Oeconomique*, qui examine, & passe les Comptes des Baillifs, & de tous les autres qui sont comptables au Souverain. Elle doit aussi veiller sur les Revenus de la République; travailler à les augmenter; prendre soin des Fiefs & des Biens Publics, dépendans du Fife; faire les dépenses nécessaires pour leur conservation;

tion; prendre connoissance des réparations à faire aux Edifices Publics, & en communiquer son rapport au Grand-Conseil, &c. Cette Chambre est composée des *Banderets* en charge, & des deux Trésoriers, qui y président chacun selon leur département, y ayant des jours fixés à dessein. Celui du Pais de *Vaud* préside le Vendredi & Samedi, où il ne se traite que des affaires concernant le Pais de *Vaud*, & celui du Pais *Allemand* les autres jours de la Semaine.

Le *Consistoire* est la quatrième Commission. C'est une Chambre composée d'Ecclésiastiques & de Séculiers, quoique le nombre des derniers soit plus grand, afin que la supériorité du Souverain en matières Ecclésiastiques, puisse être d'autant mieux maintenue. Voici une description plus distincte & plus juste de ce Consistoire. Il est composé de sept Assesseurs Politiques ou Séculiers, & de deux Ecclésiastiques. Les Ministres qui s'y trouvent, n'y sont que pour faire les représentations & exhortations nécessaires, suivant l'exigence des cas. Cette Chambre prend connoissance de toutes les Causes Matrimoniales, de l'Adultère, de la Fornication, & de toutes les autres actions contre les bon-

**B E R N E.** bonnes mœurs. L'Adultère étoit puni autrefois de mort, à la première conviction; mais depuis quelques années, on a rabattu quelque chose de cette sévérité, & à présent il n'y a que le troisième Adultère qui soit capital. Le premier & le second cependant ne sont pas seulement punis par des Amendes & par la Prison; mais on prive aussi ceux qui les commettent de tous leurs Emplois, & on les déclare incapables d'en exercer aucun à l'avenir.

Il y a aussi un Magistrat ordonné pour surveiller à l'exécution des Loix somptuaires, & on l'appelle *la Chambre de la Réforme*. Elle est fort exacte à mettre à l'Amende ceux qui portent quelque chose de défendu, parce qu'il importe beaucoup à l'État, que ces Loix soient rigoureusement observées pour des raisons que nous avons suffisamment déduites dans le Tome premier, & que nous ne répéterons pas ici.

J'ai déjà fait mention des deux Cours d'Appellations dans le Civil. Outre celles-ci, il y a une *Audience commune*, ou Cour ordinaire de Justice à *Berne*, dans laquelle les Causes Civiles sont jugées en première instance, selon la  
Loi

Loi commune du Pais. Notre Auteur prétend, que cette Loi commune soit fondée principalement sur le Droit Civil ou *Romain* ; d'où je conclus qu'il n'a jamais lû les Loix de *Berne*, s'il les eût connues, il en auroit jugé tout autrement. Pour en avoir une idée plus correcte, il faut savoir, que les Loix de *Berne* furent recueillies & imprimées dans un seul Volume en 1615. à l'exemple de ce qui se pratique à *Genève*, où l'on a la sage précaution, de mettre tous les ans sous Presse les additions & les supplémens, qui ont été faits aux Loix. A l'égard de celles de *Berne*, on peut dire que si elles sont en petit nombre, elles n'en ont pas été écrites avec moins de sagesse. On ne peut pas néanmoins en inférer, qu'elles ayent été puisées dans le Droit *Romain* ; puisque dans l'ancienne Préface de ces Loix les Juges de *Berne* renoncent formellement à ce Droit Écrit, dans les cas qui ne sont pas exprimés. D'ailleurs si l'on trouve quelque conformité entre les Loix de *Berne* & celles des *Romains*, n'en trouve-t-on pas pareillement entre celles des Empires & des Républiques, sans que cette conformité fasse dire qu'elles ayent été empruntées les unes des autres. Le génie de l'homme est, à peu-près, par-tout le même ; on voit régner par-tout les mêmes

**B**ERNE. mes vices & la même corruption. Qu'est-ce qui empêcheroit qu'on ne trouvât le même Esprit dans les Loix ? Je vais mettre ceci dans un plus grand jour par des exemples. A *Sparte* les Epitaphes sur les Tombeaux n'étoient point permises, si ce n'est aux Généraux d'Armée. A *Berne* elles ne sont pas même permises aux Sénateurs, ni aux *Avoyers*. Les *Lacédémoniens* évitoient l'ivresse avec grand soin, & la punissoient sévèrement, parce qu'ils la regardoient, comme un des plus grands vices : les *Bernois* étoient aussi autrefois extrêmement sévères sur cet Article. *Plutarque* nous apprend, qu'on ne pouvoit entrer dans les Charges de Magistrature, avant l'âge de 30. ans ; la même chose est observée à *Berne*. Chez les *Athéniens*, un homme, qui n'avoit point d'enfans légitimes, ne pouvoit pas faire de Testament ; les *Bernois* ont eu la même Loi ; mais il y a long-tems qu'elle est abolie, par un consentement tacite. On donnoit chez les *Athéniens* des récompenses à ceux qui avoient tué quelques Bêtes dangereuses, comme des Loups, des Lix, &c. il y a à *Berne* une semblable Loi. Je pourrois rapporter, s'il étoit nécessaire, plusieurs autres Loix de *Berne*, qui ont du rapport avec celles d'*Athènes*, de *Sparte*

*Sparte* &c. mais je me donnerois bien de garde d'affirmer, que les premières sont tirées de celles de ces anciennes Républiques.

Il y a un Officier, nommé *Gross-Weibel* en *Allemand*, & *Gros-Sautier* en *François*, qui est le Chef de cette Cour de Justice ordinaire, au nom de l'*Avoyer* Règnant, où l'on juge, comme nous l'avons dit, en première instance; il est établi particulièrement, pour conserver le repos public de la Ville, & pour punir selon l'exigence des cas ceux qui le troublent. Les fonctions de cet Officier sont à peu-près les mêmes, que celles du *Préteur de la Ville*, chez les *Romains*. Il préside à l'Audience commune, qui se tient une fois par Semaine, ou plus si les affaires l'exigent. C'est lui qui est chargé de tout ce qui concerne les Prisons publiques; il doit pourvoir à la nourriture de ceux, qui y sont détenus; il prend connoissance de leurs Crimes, & s'il s'agit d'un Forfait qui puisse mériter la mort, il est chargé lui-même de défendre les Criminels devant le Grand-Conseil. La marque de sa dignité est un grand Bâton, orné de viroles d'argent.

Outre

**BERNE.** Outre ces Commissions ou Chambres il y en a encore quantité d'autres : comme la *Chambre des Pauvres*, celle des *Artisans*, de *Commerce*, du *Bois*, des *Graines*, celle de *Police*, des *Sels*, le *Conseil Académique*, la *Chambre des Orphelins*, celle des *Recrues*, des *Péages*, & quantité d'autres Directions, comme celle de l'*Infirmierie* de l'*Hôpital* de la *Maison des Orphelins*. Dans la plupart c'est toujours un Membre du *Petit-Conseil* qui y préside.

Ce sont-là les Commissions, ou les Magistrats ordinaires, qui subsistent toujours, & qui sont tous composés de Membres du *Grand-Conseil*, excepté les Ecclésiastiques, qui sont du *Consistoire*; mais quand il se présente quelque nouvelle affaire de longue discussion, alors l'on nomme une Commission extraordinaire, pour l'examiner, & qui ne subsiste qu'aussi long-tems, que le demande l'affaire qui lui est remise.

Je dois ajouter encore quelques mots de l'*Etat Extérieur*, qui n'a peut-être pas son semblable dans le monde. C'est une Institution si ancienne qu'on en ignore l'origine. Il paroît qu'elle vient déjà des Ducs de *Zéringuen*, ou peut-être



être de la Bataille de Morat; elle est en partie Militaire, & en partie Civile: Les jeunes Gens, qui n'ont pas encore l'âge pour entrer dans les Deux-Cens de l'Etat Souverain ont une Institution entre eux, protégée par le Souverain, par laquelle ils imitent en tout l'Etat Souverain. Ils ont une Maison de Ville à eux; la grande Sale où se tient leur Assemblée y est très-magnifique; deux Avoyers règnent alternativement, dont les charges sont extrêmement briguées, & qui leurs coûtent souvent des grandes sommes, par la dépense qu'ils sont obligés de faire pour cela. Mais ils ont par contre le bénéfice qu'ils entrent communément sans autre recommandation dans l'Etat Souverain. Ils ont de même leurs Trésoriers, leurs Banderets, leurs Secrets, leurs Seizeniers, leur Petit-Conseil, & outre cela un *Gouverneur de Habsbourg*, qui est une charge très-distinguée, & qui est leur Général, lors qu'ils font quelque exercice militaire. Ils ont aussi leurs Bailliages au nombre de 120. qui consistent en des vieux Châteaux ruinés du Canton. Ils ont pareillement leur Trésor, une Vaisselle fort riche, leurs Officiers, leurs Coureurs, leur Livrée, dont la couleur est verte, rouge & jaune, qui étoit celle des Ducs de Zéringuen. Cet-

**B ERNE.** te Institution est le séminaire de l'Etat Souverain, & chaque Membre a une voix de plus, pour entrer dans les Deux-Cens du dit Etat. On y dispute sur des affaires souvent de la moindre valeur avec un zèle & une attention, comme s'il s'agiroit des choses des plus graves. Cette Institution est d'une très grande utilité, les jeunes Gens s'y forment & se rendent capables d'entrer avec le tems, avec d'autant plus de dignité dans le Conseil Souverain. Leur emblème & leurs armes est un Singe, assis à rebours sur une écrevisse, avec la Devise: *Imitamur quod speramus.* Le Lundi de Pâque ils font leur procession par la Ville avec leurs livrées, aussi bien que l'Etat Souverain. De tems en tems, ils font des Exercices militaires, qu'on appelle *Regiments-Umzug*, comme cela est arrivé l'an 1711. & 1725. avec toute la magnificence & splendeur possible: Dans ces occasions ils invitent les jeunes Gens de distinction des autres Cantons par leurs Courriers; qui s'y rendent communément en foule de toute part. On peut voir la description de celui de 1711. qui n'approche pourtant pas celui de 1725. en magnificence, dans les *Délices de la Ville de Berne.*

Avant que de passer à une autre matière, je remarquerai qu'il y a dans la Ville de *Berne*, six principales Familles Nobles, que l'on distingue des autres, & qui jouissent d'une prérogative singulière; car tous ceux de ces Familles, qui sont élus Membres du Sénat ou Petit-Conseil, ont, par distinction, la préférence sur tous les autres Sénateurs plus anciens qu'eux, & ont rang immédiatement après les *Banderets*. Ces six Familles sont:

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| 1. <i>d'Erlach.</i>      | 2. <i>de Diesbach.</i>   |
| 3. <i>de Mullenen.</i>   | 4. <i>de Wattenweyl.</i> |
| 5. <i>de Bonstetten.</i> | 6. <i>de Lauternau.</i>  |

J'ai déjà remarqué ci-dessus, que le Canton est divisé en deux parties, selon les Langues, qui y sont en usage; le *Pais Allemand*, & le *Pais Romand*. Le *Pais Allemand* ainsi nommé, parce qu'on y parle la Langue des *Suisses* qui est un Dialecte de l'Allemand, s'étend depuis *Morat* jusqu'à *Klingenau*, ou jusqu'au Comté de *Bâle*. Le *Pais Romand* ainsi nommé, parce qu'on y parle la Langue Française, qui est un rejetton de l'ancienne Langue Romaine, s'étend depuis *Morat* jusqu'à *Genève*. *Morat* est comme la lisière entre les deux: aussi les deux Langues y font-elles également

BERNE. lement en usage. Le Pais *Allemand* contient environ 300. Paroisses, & le *Romand*, qu'on appelle autrement le *Pais de Vaud*, en contient un peu plus de 150: tellement que les *Bernois* peuvent lever 60. mille hommes sans s'incommoder, & en laisser encore assez de monde, pour cultiver les terres; il y a 22. Régimens de 2400. hommes chacun. Tout homme qui peut porter les armes est enrôlé; il fait son poste & connoît les armes dont il doit se servir; aucun ne reçoit la Bénédiction nuptiale, à moins de faire voir qu'il est armé de pied en cap. Le Pais est fort peuplé, & c'est la douceur du Gouvernement, qui en est la cause: car ici, comme dans tout le reste de la *Suisse*, on ne fait ce que c'est que taille, impôts, capitation, &c. Quand un homme a payé les dimes & les censés, qui sont attachées à ses terres, il a tout payé, & il possède tranquillement ce qu'il a. Le Pais est rempli de quantité de Noblesse, d'agréables Villes & de beaux Châteaux; l'on pourroit presque dire, que c'est une Ville continuelle. En effet les Villes, les Bourgs, les Villages & les Châteaux s'y suivent de si près, qu'à les regarder de loin, on se persuaderoit aisément qu'ils se touchent.

Tout

Tout le Canton de *Berne* est parta- BERNE.  
 gé en 51. Bailliages, tant grands que  
 petits, dont il y en a 38. dans le Pais  
*Allemand*, & 13. dans le Pais *Romand*  
 fans compter les 4. *Landgericht*, le  
*Stiftamt* & les Bailliages que ce Can-  
 ton possède en commun avec d'autres  
 Cantons. Nous commencerons notre  
 description par le Pais *Allemand*.

*Les environs de Berne.*

**L**ES environs de *Berne* sont partagés  
 en quatre Gouvernemens, qu'on  
 nomme *Land-Gericht*, qui sont ressortis-  
 sants de la Jurisdiction immédiate de  
 la Ville, & sous le commandement des  
 quatre Banderets, savoir *Seftigen*, *Ster-  
 neberg*, *Konolfingen* & *Zollickhofen*. Le  
 Pais est inégal, en partie montueux,  
 & couvert de bois en divers endroits.  
 A la porte de *Berne*, du côté du Cou-  
 chant, on trouve un beau bois de fa-  
 pin, fort épais, qui sert de promenade  
 à ceux qui aiment à rêver à leur aise.  
 C'est un Pais de blé & de pâturage.  
 On n'y voit point de vin, sinon dans  
 une Colline qui est vis-à-vis de *Berne*,  
 au delà de l'*Aare*, appelée *Haldeberg*  
 ou *Alteberg*: mais c'est plutôt par cu-  
 riosité, qu'on entretient ces vignes,  
 que pour la bonté du vin. Tous les

Tom. II. G envi-

**B E R N E.** environs de *Berne* sont parsemés de belles maisons de campagne, à une lieue à la ronde, qui font connoître aux Voyageurs qu'on approche d'une Capitale. Il y a, par-ci, par-là, quelques bains d'eaux minérales, qui sont de quelque usage, pour la guérison de certaines maladies, comme celui de *Neubaus*, proche de *Berne*, & ceux des Villages de *Gerzensée* & *Blumenstein* dans le Gouvernement de *Seffingen*, dont le dernier teint en rouge le linge qu'on y trempe. La Rivière de l'*Aare*, qui environne la Ville de trois côtés, fournit de bon poisson, en abondance. Elle sert encore au Commerce, par le moyen de la navigation, étant navigable, de *Berne* jusqu'au *Rhin*. Elle est fort rapide, & l'on y fait beaucoup de chemin en peu de tems; mais elle est dangereuse à cause des rochers cachés sous l'eau en quelques endroits, & à cause des tours & détours qu'elle fait, serpentant tellement, sur-tout aux environs de *Berne*, qu'il faut près de deux heures de tems, pour arriver dans un lieu, qu'on nomme *Neubruck*, ou Pont-neuf, où l'on va par terre dans une demi-heure de tems. Mais après cela l'on regagne bien par la vitesse de la navigation le tems qu'on a perdu. Dans un jour on peut

peut aller de *Berne* à *Broug*. Mais **B E R N E**. on ne peut pas remonter la Rivière : les Bateliers vendent leurs bateaux à *Broug*, ou plus bas & s'en retournent à pié. En quelques endroits la Rivière coule dans un lit très-profond ; & l'on voit à ses bords des monts & des bois fort élevés, en d'autres son lit est peu profond, mais large ; & quand elle se déborde, elle fait de grands ravages dans les Campagnes : comme entr'autres aux environs de *Buren*.

Dans les quatre *Land-Gericht* & les Environs de *Berne* il y a encore plusieurs belles Seigneuries, comme *Belp*, *Kersatz*, *Bumblitz*, *Reichenbach*, *Munfigen*, *Wichtrach*, *Kiesen*, *Huningen*, *Worb*, *Weil*, *Gerzensée*, *Toffen*, *Jägistorff*, *Hindelbank*.

*Bailliages du Pais Allemand.*

**L**ES Bailliages du Pais Allemand, sont : Dans le voisinage de **B E R N E**, *Laupen*, *Thorberg*, *Frienisberg*, *Fraubrunnen*, *Buchsi*, *Könitz* & le *Stift*.

Du côté de **BIENNE** : *Arberg*, *l'Isle de St. Jean*, *Erlach*, *Nidau* & *Gottstatt*.

**BERNE.** Dans l'ARGÆW : *Buren, Bipp, Wangen, Aarwangen, Aarbourg, Zoffingen, Lentzbourg, Königsfelden, Biberstein, Schenkeberg & Castelen.*

Dans l'EMMETHAL : *Burgdorf, Landshut, Brandis, Summiswald, Trachselwald & Signaw.*

Dans l'ORERLAND ou PAÏS d'ENHAUT, *Thoun, Oberhofen, Undersewen, Interlaken, Hasli, Frutzingen, Ober-Siebenthal, Nieder-Siebenthal, & Sanen ou Rougemont.* En tout 38.

### LAUPEN.

**LAUPEN.** **L**AUPEN est une Vilette avec un Château où demeure le Baillif, au confluent de la *Sane* & de la *Sensen*; il y a un Pont couvert sur la *Sane* & un de bateaux sur la *Sensen*. Ce Bailliage étoit le premier des *Bernois* & n'est pas bien grand, il confine aux terres de *Fribourg*. *Laupen* est remarquable dans l'Histoire par une célèbre Bataille, que les *Bernois* y gagnèrent contre leurs Ennemis, l'an 1339. par laquelle *Berne* acquit non-seulement beaucoup de gloire, mais encore une puissance qui la rendit dès-lors redoutable. Elle est à 4. lieues de *Berne*. De *Laupen* dépend *Gummine*, qui est un passage



passage important de *Berne* à *Morat*, LAUPEN.  
 à cause de la *Sane*, Rivière large &  
 dangereuse, qu'on y passe sur un grand  
 Pont de bois couvert; elle est bordée  
 d'une chaîne de rochers fort hauts &  
 escarpés; il y avoit jadis une Ville &  
 un Château appartenans à un Fri-  
 bourgeois qui incommodèrent beau-  
 coup les *Bernois*, c'est pourquoi ils les  
 rasèrent à n'en laisser aucun vestige.

### THORBERG.

**T**HORBERG étoit autrefois un THOR-  
 Monastère de *Chartreux*, fondé BERG.  
 l'an 1397. par un *Gentilhomme* de ce  
 nom, qui donna toute sa Terre pour  
 ce dessein. Depuis la Réformation les  
*Bernois* en ont fait un Bailliage, qui est  
 riche en blé. La Chartreuse a été con-  
 vertie en Château, pour la Résidence  
 du Baillif. Il est situé avantageusement  
 sur une hauteur, dans un endroit assez  
 sauvage, & à deux lieues de *Berne*, à  
 côté du chemin de *Burgdorf*.

### FRIENISBERG.

**F**RIENISBERG, à deux lieues de FRIENIS-  
*Berne*, sur le chemin de *Neuchâ-* BERG.  
*tel*, étoit aussi une Abbaye de Reli-  
 gieux, de l'Ordre de *Citeaux*, fondée  
 l'an

FRIENIS-  
BERG.

l'an 1131. par un Comte de *Tbierstein*. A voir ce lieu de loïn, on le prend pour une petite Ville, car il est tout fermé de murailles, & il y a un assez grand nombre de bâtimens. Quand on est dedans on n'y trouve qu'une seule Maison, qui est la Résidence du Bail-  
lif, avec une petite Chapelle à côté, & des granges & des gréniers. On voit encore dans la Chapelle quelques peintures antiques, entr'autres celle du fondateur, qui est à genoux, & tête nuë, présentant un Couvent à la Ste. Vierge; avec une Inscription en lettres *Gothiques*, qui explique la peinture. Les anciens Actes *Latins* appellent ce Couvent *Aurora* ou *Mons Aurora*.

## FRAUBRUNNEN.

FRAU-  
BRUN-  
NEN.

FRAUBRUNNEN sur le grand chemin de *Berne* à *Soleure*, étoit aussi autrefois un Couvent, habité par des Religieuses, fondé par le Comte *Hartmann* de *Kibourg* l'an 1246. il a été converti en Bailliage. Cet endroit est remarquable dans l'Histoire, par une sanglante Bataille qui y fut livrée l'an 1374. entre les *Anglois* & les *Bernois*, où ces derniers remportèrent une victoire complete. On s'étonnera peut-être d'ouïr dire, qu'une Armée  
d'*Anglois*

d'Anglois ait été en Suisse dans ce tems-là. Ils y furent amenés par un Seigneur Picard, nommé *Enguerran de Couffin*, gendre d'*Edouard Roi d'Angleterre*, & fils de *Cathérine d'Autriche*, fille de *Léopold II. Duc d'Autriche* & Ennemi mortel des *Suisses*. Les *Bernois* ont érigé dans cet endroit - là une Colonne avec une Inscription, pour perpétuer le souvenir de leur Victoire.

FRAU-  
BRUN-  
NEN.

Près du Village de *Kermied*, qui n'est pas éloigné de *Fraubrunnen*, deux petits Bergers trouvèrent l'an 1605. un pot, plein de vieilles Pièces d'argent, de monnoye Romaine, au nombre de 1500. Il y en avoit de *Galba*, de *Tite*, de *Domitien*, d'*Adrien*, de tous les Empereurs suivans, jusqu'à *Dioclétien*; & de quelques Impératrices, de deux *Fauflines*, mère & fille, de *Lucille*, de *Plotille*, de *Julie Sobème*, de *Julie Mammée*, &c. Les *Bernois*, comme Souverains, s'en faisirent, & en ornèrent leur Bibliothèque publique.

### B U C H S E ' E .

**B** U C H S E ' E , que l'on prononce BUCHSE'E. vulgairement *Bouxi*, autrement *Munchen-Buchsee*, pour le distinguer d'*Hertzogen - Buchsee*, étoit autrefois

**BUCHSE'X.** aussi un Couvent, qui a été changé en Château, & les Terres érigées en Bailliage. De ce Bailliage dépend le Village de *Séedorff*, proche d'un petit Lac de même nom.

Les revenus de ces quatre derniers Bailliages sont employés, en partie pour l'entretien des Ministres, & en partie pour les Pauvres, auxquels on distribue chaque Semaine certaine quantité de Pain, selon la fondation ancienne.

## K O E N I Z.

**KÖNIZ.** P<sup>A</sup>roisse, Château & Village à une petite lieue de la Capitale, qui comprenoit autrefois cette Ville dans sa Paroisse. Il y avoit originairement une Prévôté de Chanoines de *St. Augustin*, dépendante du Couvent d'*Interlaken*. Elle parvint l'an 1235. aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui y mirent un Commandeur dont la Charge étoit à vie. L'an 1485. elle fut mise sous la protection des *Bernois*, à condition que le Commandeur fût Bourgeois de *Berne*. Les *Bernois* l'achetèrent à la fin 1732. pour 120000. Ecus & l'érigèrent en Bailliage, quoiqu'il n'ait de Jurisdiction que dans l'enceinte des murailles du Château.

STIFFT.

## S T I F F T.

**I**L y a encore dans la Ville même un **STIFFT**.  
Bailliage, qui est celui de *Stiff-Schaffner*, c'est-à-dire Receveur du *Stiff* ou de l'Eglise Collégiale. Car autrefois il y avoit dans la grande Eglise de *Berne*, un Collège de douze Chanoines, richement rentés, dont les revenus font employés à payer les pensions des Ministres de la Ville, des Professeurs & des Régens. (1)

## A R B E R G.

**I**L y a sur la Rivière de l'*Aare*, quatre Places considérables, qui en tirent une partie de leur nom, *Arau*, *Arberg*, *Arbourg* & *Arwangen*. La première est une Ville libre, sous la Souveraineté de *Berne*, dans le Bailliage de *Lentzbourg*. Les trois autres sont des Bailliages. **ARBERG.**

*Arberg* est la première des trois. C'est une petite Ville, à trois bonnes lieues de *Berne*, sur la Rivière de l'*Aare*,  
G 5 re,

(1) *L'Histoire de la Réformation de la Suisse* dit que cette Eglise étoit dédiée à St. Vincent, qu'il y avoit un Collège de vingt-quatre Chanoines, avec un Prévôt mitré à leur tête, fondé l'an 1485.

ARBERG. *re*, qui l'environne à peu - près comme une Isle : tellement que, de quelque côté qu'on y entre, il faut passer par un Pont. Ces deux Ponts sont de bois & couverts, & la plupart de ceux de la *Stiffe* sont faits de même. A un coin de la Ville est un beau Château où demeure le Baillif. Autrefois cette Terre appartenoit à des Comtes, Cadets de ceux de *Neuchâtel*. *Pierre*, Comte d'*Arberg*, devenu lépreux, la vendit aux *Bernois*, l'an 1351. & se retira dans une métairie, qui lui restoit aux portes de la Ville. On dit que les Descendans de ces Comtes se sont retirés en *Autriche*, où ils ont bâti un Château, auquel ils ont donné le même nom. En 1529. les *Bernois* firent donation à cette Ville des Terres & Rentes attachées tant à la Messe de Matines, qu'à deux Maisons Curiales, afin d'en employer les revenus à l'entretien des Pauvres.

### L'ISLE DE ST. JEAN D'ERLACH ou SERLIER.

L'ISLE ST. JEAN D'ERLACH. L'ISLE de *St. Jean d'Erlach* a été autrefois une célèbre Abbaye de Religieux, de l'Ordre de Bénédictins, fondée par un Evêque de *Basle*, dans le XII. Siècle. Ce lieu est situé dans

un fond, à l'endroit où la *Thiele* se va jeter dans le Lac de *Bieme*. La *Thiele* l'environne de tous côtés, & en fait une espèce d'Isle; & c'est ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Les Magistrats de *Berne* trouvèrent quelques difficultés pour réformer ce lieu. Les Cantons *Catholiques*, qui possédoient alors avec eux le Comté de *Neuchâtel*, s'y opposèrent, soutenant que ce Monastère étoit de la Souveraineté de *Neuchâtel*; & prétendoient, pour le moins, y avoir la moitié du droit de protection. Mais les *Bernois*, qui avoient eu depuis long-tems la Souveraineté sur cette Abbaye, sans aucune opposition de la part des Princes de *Neuchâtel*, n'eurent aucun égard à cette prétention. Ils y brûlèrent les Images, se saisirent des ornemens de l'Eglise & défendirent à l'Abbé & ses Moines d'y dire la Messe; tandis que d'un autre côté, le Baillif de *Neuchâtel* fit saisir toutes les rentes du Couvent, qui se trouvoient dans le Comté. Cela se passa en l'année 1528. Le 8. d'Août 1529. les Seigneurs de *Berne* écrivirent à *Rodolph de Benedictis*, Abbé de *St. Jean d'Erlach*, qu'ayant vû, qu'il étoit extrêmement endetté, ils lui ordonnoient de se rendre à *Berne*, le Jeudi suivant, & d'avertir les Moines

L'ISLE  
ST. JEAN  
d'ERLACH.

L'ISLE  
ST. JEAN  
d'ERLACH.

d'envoyer auffi quelqu'un d'eux, pour traiter en leur nom. Ils obéirent, & le 16. du même mois, ils remirent leur Couvent à leurs Seigneurs, avec ses biens & ses dettes, moyennant cent Ecus d'or, qu'on leur donna à chacun. L'Abbé ne réfigna que le 3. Septembre; il eut, pour fa portion, deux mille Ecus d'or au Soleil. Comme cette Abaye avoit des Terres d'un grand revenu, les *Bernois* en ont fait un Bailliage. Le bâtiment qui fervoit à loger les Moines, fert à loger le Baillif. Les rentes de ce Bailliage consistent principalement en grains.

### ERLACH.

ERLACH.

**E**RLACH que les *François* appellent *Serlier*, est à une petite lieuë de là, au bord du Lac de *Bienne* au pied du Mont *Jolimont*. C'est une Villette, qui n'a rien de remarquable, que le beau Château, où réside le Baillif. Ce Bailliage comprend 4. ou 5. Paroisses, & ses rentes sont principalement en vin. Les Princes de *Châlons* possédoient autrefois cette Terre: mais comme ils prirent parti pour le Duc de *Bourgogne*, contre les *Suiffes*, dans la guerre qu'il leur fit, les *Bernois* victorieux leur prirent toutes les Terres,



res, qu'ils possédoient dans ces Pais : ERLACH.  
*Erlach, Orbe, Echalens & Grançon,*  
 & laissèrent à la Ville d'*Erlach* les Pri-  
 vilèges qu'ils eurent des Princes de  
 Chalons, entre autres de s'élire un  
 Avoyer & un Conseil.

## N I D A U.

N I D A U est une autre jolie petite N I D A U.  
 Ville, au bord du Lac de *Bieme*,  
 & à l'endroit où ce Lac se dégorge &  
 rend la *Thiele*, telle qu'il l'a reçue.  
*Nidau* signifie en *Allemand* une prairie  
 basse ; aussi est-elle dans un terrain  
 fort bas, & à la moindre inondation  
 qui arrive, toute la Campagne est cou-  
 verte d'Eau. Ces inondations la ren-  
 dent un peu mal-faine, mais elles  
 contribuent à la rendre forte, & peu-  
 vent lui servir de rempart, dans un  
 besoin contre des Ennemis. Il y a un  
 Château bien bâti, qui sert de Rési-  
 dence au Baillif. Ce Bailliage s'étend  
 aux deux côtés du Lac de *Bieme*, &  
 comprend une dizaine de Paroisses.  
 Le Lac de *Bieme* est petit, n'ayant guè-  
 res plus d'une demi-lieué de large, &  
 trois de long, mais fort poissonneux.  
 Ce qui le rend digne de remarque,  
 sont deux petites Isles, qui s'y trou-  
 vent, car cela est fort rare en *Suisse*,

NIDAU. où, quoiqu'il y ait un si grand nombre de Lacs, il n'y en a que trois où il y ait quelque Isle; celui de *Constance*, celui de *Zurich*, & celui de *Biemme*. La plus grande de ces deux Isles, dont je parle, appelée *St. Pierre*, n'a qu'une lieue de tour. Elle appartient au grand Hôpital de *Berne*, qui y a un joli bois, des vignes, & des prés, avec une maison. La petite Isle n'est qu'un rocher, qui n'est bon que pour le pâturage. Ce Lac est sous la Souveraineté des *Bernois*; & dans le tems même que les Princes de la Maison de *Châlons* possédoient la Ville d'*Erlach*, il ne leur étoit pas permis d'y pêcher, sans le consentement des *Bernois*. On voit sous l'Eau dans un coin de ce Lac les restes d'un vieux chemin, qu'on dit avoir été pavé par les *Romains*. Le côté septentrional du Lac est un grand & beau vignoble, qui produit du vin assez agréable. On y voit le Village de *Liereffe*, ou *Glairaffe*, en *Allemand*, *Ligertz*, où le Ministre est obligé de prêcher alternativement en *Allemand* & en *François* aux mêmes Auditeurs, parce que les deux Langues y sont également en usage.

Au dessus de ce Côteau est la Montagne de *Dieffe*, en *Allemand*, *Tesseberg*, dont

dont les Habitans dépendent unique- N I D A U.  
ment de *Berne*, pour le Spirituel : mais  
pour le Temporel, ils dépendent de  
*Berne* & du Prince & Evêque de *Poren-*  
*tru*. C'est un Pais de bons pâturages.

Ce feroit ici le lieu de parler de  
*Biemme* & de *la Bonne - Ville*, deux Vil-  
les situées aux deux bouts du même  
Lac, mais comme elles sont sous la  
Souveraineté du Prince & Evêque de  
*Porentru*, nous en réservons la descrip-  
tion à l'article, qui regarde les États  
de ce Prince.

## GOTTSTATT.

GOTTSTATT, (mot qui signifie GOTT-  
*Ville de Dieu*) étoit anciennement STATT.  
un Couvent de l'Ordre de *Prémontré*,  
sur la *Thiele*, entre *Nidau* & *Buren* ;  
on en a fait un Bailliage, qui n'est pas  
des moins rentés.

Bailliages de VARGÆU, ARGAU  
ou ARGOW.

LE nom d'*Argau* signifie la Contrée ARGAU.  
de l'*Aare* : On donne ce nom à  
tout le Pais qui est autour de cette Ri-  
vière, & même dans quelque éloigne-  
ment ; car, par exemple, une partie  
du

**ARGAU.** du Canton de *Lucerne*, où est *Münster*, est comptée pour *Argau*, quoique *Münster* soit à plus de huit lieues de l'*Aare*. Il y a par-ci par-là quelques petits quartiers de Pais, qui ont leurs noms particuliers; mais nous ne voulons pas nous arrêter à ces minuties. Nous compterons pour *Argau*, tout ce qui est le long de l'*Aare* depuis *Thoun* jusqu'à *Arberg* la haute *Argau*, & depuis là jusqu'au *Rhin* la basse *Argau*.

## B U R E N.

**BUREN.** **B**UREN est la première Ville qu'on trouve sur l'*Aare* au dessous de *Gottstatt*. Elle est petite, mais fort jolie : on y passe la Rivière sur un grand Pont de bois, couvert, & fort exhaussé, sous lequel les bateaux passent. Les débordemens des Rivières de la *Thiele*, de l'*Aare* & autres font souvent beaucoup de dégâts à cause du bas terrain de leurs Rives. Au dessus de *Buren*, l'*Aare* fait un si grand circuit, qu'il ne faut pas moins d'une grosse heure & demie de navigation, pour arriver à *Buren*, d'un certain endroit, qui n'en est éloigné que d'un bon quart de-lieuë, en allant par terre. Cette Ville est antique, & on croit qu'elle est la *Pyrenesca* des Anciens. La  
Ville

Ville a de beaux Privilèges. Elle élit **BUREN**, le Conseil & son Banderet auquel pourtant le Baillif préside, il s'appelle ici *Schultheifs* ou *Avoyer*, & est logé dans un fort beau Château, qui est vers l'une des portes de la Ville. Avant la Réformation, ce Lieu étoit très-fameux. On y gardoit une Image de *Notre-Dame*, qui avoit la réputation de ressusciter les Avortons & les Enfants morts sans baptême, & par le moyen de laquelle on avoit ramassé un Trésor considérable. Elle fut brûlée en 1528. par les *Réformés*. Un Tremblement de Terre qui faisoit sonner les Cloches y fut senti à une heure après midi le 8. Juillet 1733.

## B I P P.

**A**U dessous de *Buren*, le Canton de **BIPP**, *Soletre* s'étend, du Nord au Midi de la Rivière, & assez avant dans les Terres de *Berne*. En échange aussi, un peu plus bas, le Canton de *Berne* passe du *Midi* au *Nord* de la Rivière, & s'enchasse, pour ainsi dire, dans celui de *Soletre*, où il fait un Bailliage qu'on appelle **BIPP**, du nom du Château où réside le Baillif. On prétend que ce Château fut bâti autrefois par *Pepin*, Roi de *France*, & Père de *Charle-Magne*,  
qui

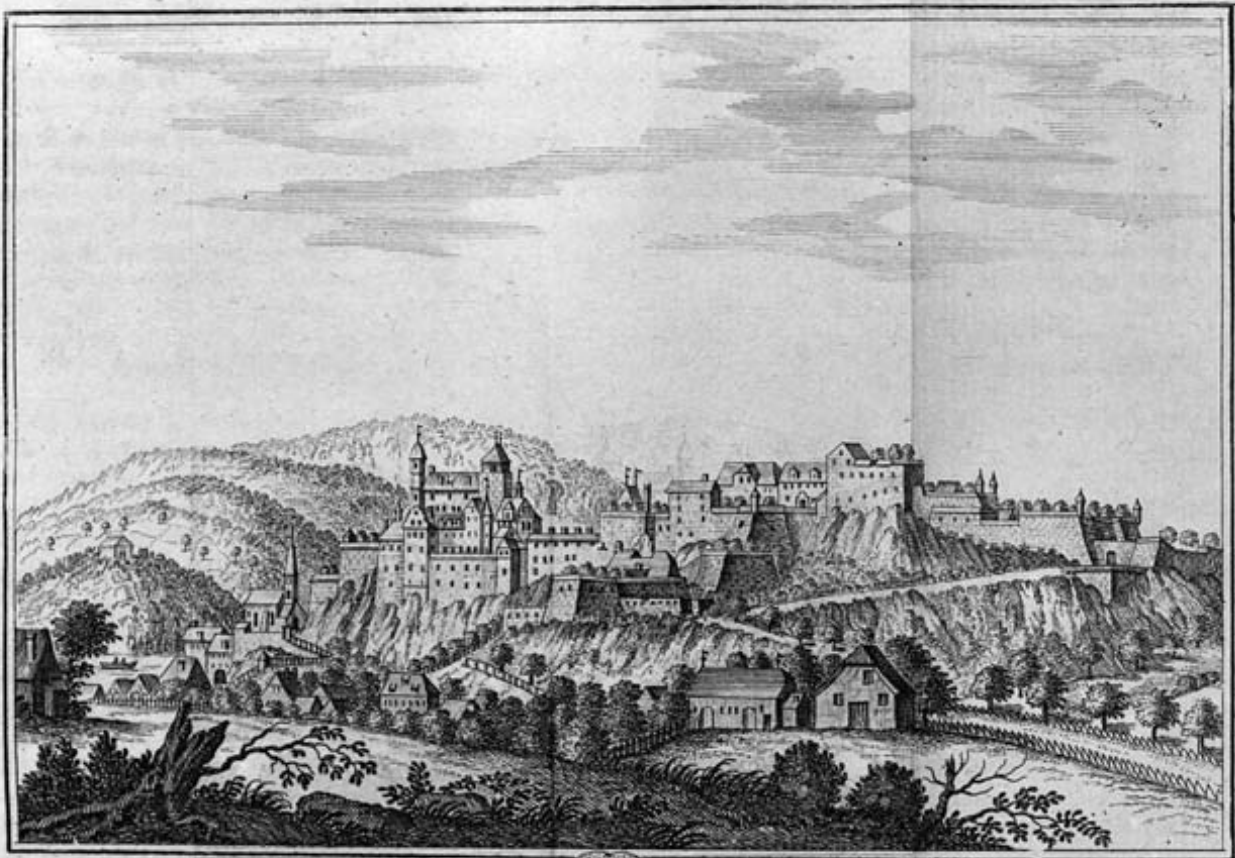
**B I P P.** qui venoit quelquefois se divertir à la chasse dans ces quartiers-là ; car la *Stiffe* a été environ trois siècles & demi une Province de la Monarchie *Françoise*, favoir dès l'an 536. jusqu'à l'an 888. Le Château est à deux petites lieues de *Soleure*, dans une situation avantageuse, sur un Rocher élevé.

De ce Bailliage dépend une petite Ville, nommée *Wietlispach*.

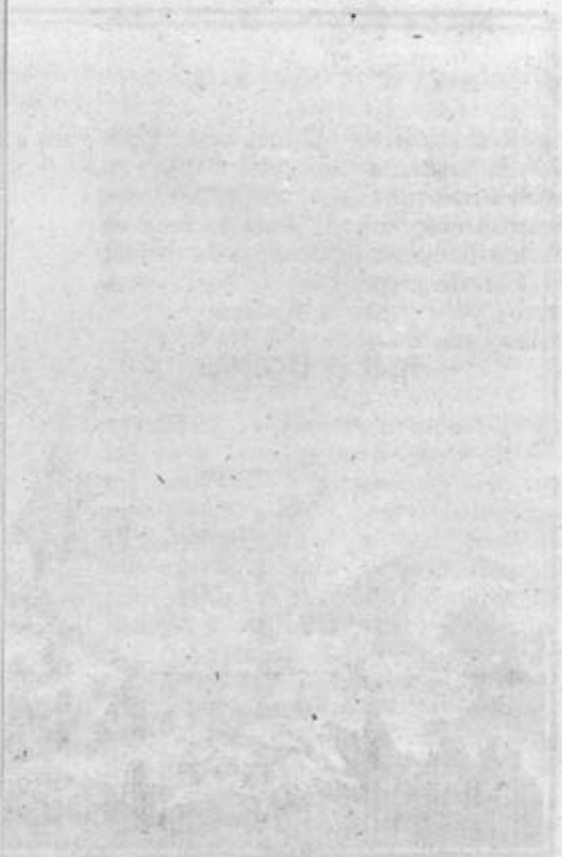
## W A N G E N.

**WANGEN.** **W**ANGEN est une Villette, au bord méridional de l'*Aare*, & la Capitale d'un riche Bailliage, qui comprend plusieurs beaux & grands Villages, entr'autres *Langenthal*, qui est un lieu de grand passage, & *Herzogenbuchsi*. Ce dernier fut brûlé en partie l'an 1653. durant la guerre des Païsans. L'an 1728. l'Eglise y a été rebâtie de nouveau & élargie, à quelle occasion on trouva plusieurs antiquités Romaines, & dans la muraille une Inscription qui marquoit qu'on y trouveroit les Reliques de *St. Felix* & de *Regule*.

ARWAN.



CHÂTEAU ET FORTERESSE D'ARBOURG  DANS LE CANTON DE BERNE.  
*Em. Buchel del. 1610 du Côté du Midi.*



CHAMBERLAIN & CO. LONDON



## ARWANGEN.

**A**RWANGEN est un autre riche ARWAN-  
GEN. Bailliage, à deux petites lieues au  
deffous du précédent, & tire son nom  
du principal Village, situé au bord de  
l'*Aare*, où est le Château du Baillif.  
Il y a un grand Pont de bois, cou-  
vert, pour passer la Rivière.

## ARBOURG.

**A**U deffous d'*Arwangen*, le Canton AR-  
BOURG. de *Berne* est fort resserré, d'un côté  
par celui de *Solettre*, & de l'autre par  
celui de *Lucerne*, qui s'avance dans  
l'*Argau*, jusqu'à une lieue & demie de  
l'*Aare*. Dans cet endroit, est la Ville  
d'*Arbourg*, au bord de la Rivière, sur  
un rocher. Elle est petite, mais forte  
par sa situation, & plus encore par  
une bonne forteresse, que les *Bernois*  
y ont bâtie, pour couvrir leur País,  
contre les deux Voisins, que je viens  
de nommer, & pour leur couper la  
communication entre les deux parties  
de l'*Argau*, la haute & la basse. Cet-  
te forteresse est presque toute taillée  
dans le Roc, & construite à la moder-  
ne. Elle est composée de plusieurs  
remparts, qui s'élèvent les uns par des-  
sus les autres, comme par degrés, à  
une

AR-  
BOURG.

une hauteur très - considérable, tellement qu'on la découvre de bien loin: on ne laisse entrer personne sans permission & les yeux bandés. Le Bailif, qui y loge, en est le Commandant; & les *Bernois* y entretiennent, en tout tems, une Garnison d'environ 100. hommes qui sont des Soldats exercés & Gens du Pais. On voit de l'autre côté de la Rivière, un rempart inébranlable élevé par la Nature; je veux dire un Rocher escarpé, d'une très-grande étendue & fort élevé; couvert de bois & de broussailles. A quelque distance au-delà d'*Arbourg*, on voit sur une autre hauteur un vieux Château ruiné, nommé *Wartburg*, qui doit avoir été fort dans son tems.

## ZOFFINGUEN.

ZOFFIN-  
GUEN.

A Une petite lieuë au Midi d'*Arbourg*, par un fort beau chemin uni, on arrive à *Zoffinguen*, qui est une fort jolie Ville, remarquable tant par son antiquité, que par ses beaux Privilèges. Elle s'appelloit autrefois *Tobinnum*: Elle fut fort considérable sous l'Empire des *Francs*, & devint la Principale de l'*Argau*, après la ruine de *Windisch*. Elle avoit droit de battre monnoye, & j'y ai vû quantité de ces  
pièces,

pièces, qui ne sont marquées que d'un côté, (*mummi bracteati*) au coin de ZOFFINGUEN. Il y avoit autrefois un Collège de Chanoines, fondé par les Comtes de *Froburg*. Les *Bernois* en ont fait une espèce de Bailliage, & celui qui en a la charge s'appelle *Stift-Schaffner*, c'est-à-dire, *Administrateur*; mais il n'a point d'autorité sur la Ville. Elle relève immédiatement de *Berne*, & a plusieurs beaux Privilèges. Comme le Pais est bon, les Habitans y sont à leur aise, & l'on y voit plusieurs personnes d'esprit, gens curieux, & amateurs des belles choses. Le Temple mérite d'être vu; on y voit un beau Clocher, qui a été bâti il y a environ 60. ans. Les Bourgeois ont une Bibliothèque publique, où l'on trouve quelques Manuscrits curieux. On y voit aussi une fort belle Orgue. Cette Bibliothèque fut fondée, l'an 1695. & elle s'augmente tous les jours par l'empressement des Bourgeois à contribuer à son embellissement. La Ville a son Avoyer, son Grand- & Petit-Conseil, sa Justice, & son Drapeau. Celui à qui on confie le Drapeau en tems de guerre, est obligé de jurer, qu'il le gardera si bien, qu'en cas de besoin, il en fera ce qu'en fit leur Avoyer nommé *Nicolas Dut*, dans la Bataille

**ZOFFIN-GUEN.** Bataille de *Sempach*, l'an 1286. qui se voyant ferré de près, déchira son Drapeau en cent pièces, & se les fourra toutes dans la bouche, où on les trouva après sa mort, & d'où on les rapporta à la maison. Hors de la Ville on trouve une jolie plaine, qui est la place du tirage, ornée d'un beau tilleul, dont les branches sont élargies & entrelassées avec tant d'adresse, qu'on y a pu pratiquer des chambres, où l'on va se divertir, & vider des bouteilles à la fraîcheur de la verdure. On trouve la même chose en plusieurs lieux de la *Suisse Allemande*.

Près de *Zoffinguen* est une grande forêt, nommée *Bonwald*, ou *Bowald*, qui porte les sapins les plus beaux & les plus hauts, que l'on voye en *Suisse*. Il y en a qui ont jusqu'à 130. piés. On en a envoyé plusieurs dans les Pais étrangers, comme à *Gènes* en *Italie*, pour servir de mâts de navire. L'an 1534. la République de *Venise* en acheta une vingtaine, qui avoient 220. piés de haut, après être travaillés. On en a aussi envoyé quelquefois en *Hollande*.

## A R A U.

**I**L y a dans l'*Argau* trois Villes considérables, qui sont sous la Souveraineté de *Berne*, mais qui jouissent de beaux Privilèges, ne dépendant point des Baillifs, mais relevant immédiatement de LL. EE. Ces Villes sont *Zoffinguen*, *Arau* & *Brugg*. A R A U.

A R A U est une belle Ville, passablement grande avec un Fauxbourg, au bord de l'*Aare*, sur laquelle il y a un Pont couvert, dans une riante situation; le País est fertile en vin, blé & prés. Les Villes & Cantons Evangéliques l'ont choisie pour y tenir leurs Diètes & leurs Conférences. Ce qu'on y voit de plus remarquable est le Temple, qui mérite d'être vû; une vieille forteresse, nommée *Alter-Thurn*, toute bâtie de cailloux, où l'on met garnison en tems de guerre; & la Maison de Ville. Cette dernière étoit autrefois le lieu de la Résidence des Comtes de *Rore*, & un Château fort. Mais les Bourgeois ayant acheté ce Château, avec tous ses droits & ses appartenances, l'an 1515. ils le démolirent, comblèrent les fossés, & y bâtirent leur Maison de Ville. Le Gouvernement est le même qu'à *Zoffinguen*; & les Habitans

**BROUG.** rames de papier, & en quelques pièces d'argent; les autres prix se distribuent par égale portion, entre les autres enfans de la volée. Quand cette volée est expédiée, on en fait courir une autre, de la manière que je viens de représenter, & ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les prix soient distribués. Je m'imagine que c'est un usage fort antique, établi dans ces tems anciens, où l'on comptoit pour beaucoup la souplesse & la légèreté du Corps, témoin le mot d'Homère;

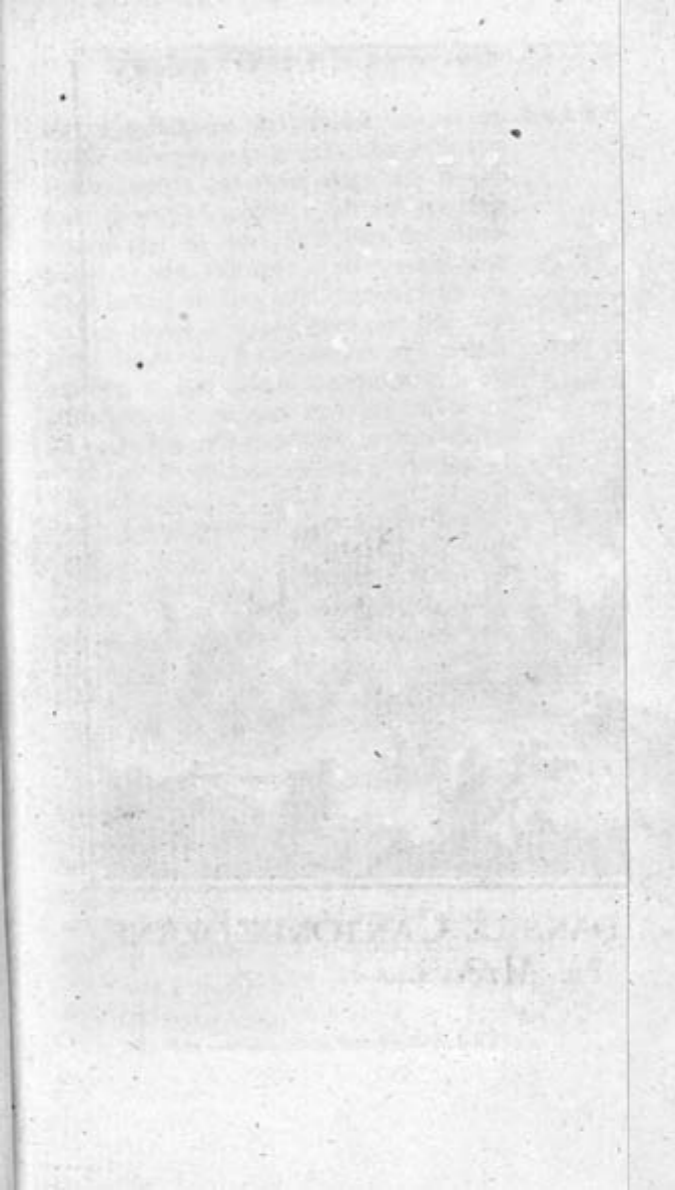
*Πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς ( 1 )*

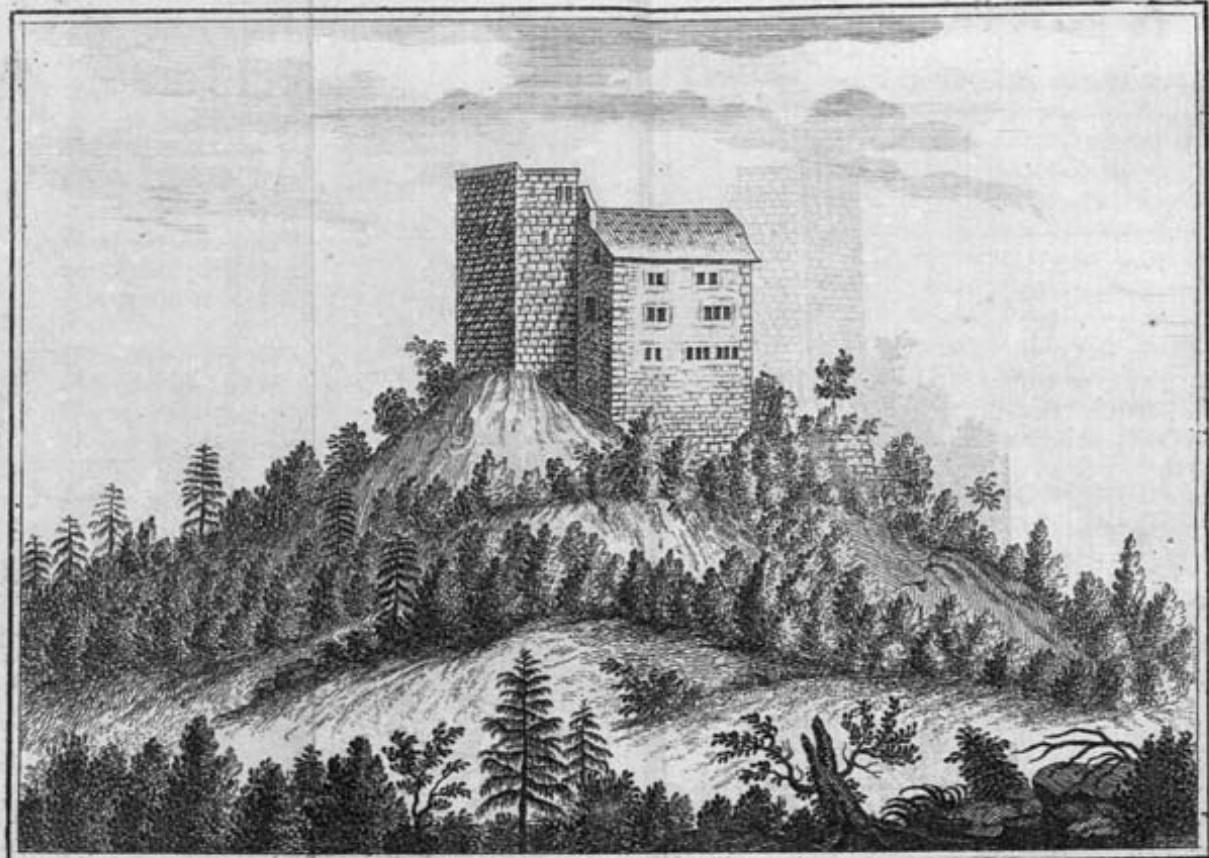
& l'humble Postérité, respectant la mémoire de ses Ancêtres, n'a pas osé abolir un usage, qu'ils ont jugé nécessaire.

## LENTZBOURG.

**LENTZBOURG.** **L**ENTZBOURG est une petite Ville, fort propre, bâtie dans une vaste plaine, à deux petites lieues d'*Aran*. Elle est au pié d'un mont fort élevé, où est le Château du Baillif, qui autrefois étoit la Résidence des Comtes de *Lentzbourg*. Ce Château est fort par sa situation avantageuse, car le chemin

( 1 ) Achille aux pieds légers.





CHATEAU DE HAPSBURG      DANS LE CANTON DE BERNE  
*du Côté*            *du Midi.*



chemin en est fort rude & fort mauvais. On n'y peut point traîner de char de vin ; on les tire en haut par le moyen de quelques poulies faites exprès. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Château, est un puits taillé dans le roc, à la profondeur de trente toises, chaque toise de dix piés.

LENTZ-BOURG.

Ce Bailliage est le plus riche de tous ceux qui sont entre les mains des *Bernois* ; aussi est-il d'une très-grande étendue, contenant une vingtaine de Paroisses, & un grand nombre de Villages & de Châteaux, dont les uns sont ruinés, ou en tout, ou en partie, & les autres subsistent encore.

Entre les premiers, les plus remarquables sont *Habsbourg* & *Bruneck*.

## H A B S B O U R G.

**H**A B S B O U R G est plus considérable pour ce qu'il a été, que pour ce qu'il est présentement : Il y a quatre à cinq siècles, qu'il servoit de Résidence aux Comtes de *Habsbourg*, qui sont la tige de l'Auguste Maison d'*Autriche*. *Rodolf* Comte de *Habsbourg* dut son élévation à son mérite, & quoiqu'il ne fût qu'un petit Seigneur, en comparaison

H A B S-BOURG.

HABS-  
BOURG.

paraïson de tant de grands Princes de l'*Allemagne*, qui aspiroient à l'*Empire*; il fut élu Empereur, l'an 1273. Ce fut lui qui rétablit les affaires d'*Allemagne*, & en calma les troubles, se faisant redouter par les plus puissans Princes de ce vaste Corps, à cause de sa valeur. En travaillant pour le public, il ne s'oublia pas lui-même. Il aggrandit considérablement sa Maison, & lui donna de grandes Provinces, entr'autres l'*Autriche*, dont ses enfans prirent le nom. Et ce qui est bien glorieux pour lui, ses Descendans ont possédé successivement l'*Empire d'Allemagne* & la Monarchie d'*Espagne* durant deux siècles.

Mais pour revenir au Château de *Habsbourg*, il est à une petite lieuë au-dessus de *Brouck*, sur une hauteur, où (de quelque côté qu'on y veuille aller) la montée est fort rude. En y allant, on y croit trouver un grand & vaste Bâtiment, qui répond à l'idée, que l'on a de la puissance des anciens Comtes de *Habsbourg*: (car c'étoient les plus puissans Seigneurs qu'il y eut en *Suisse*, après les Ducs de *Zeringuen*;) mais ce n'est point cela. Le Bâtiment est petit & étroit, & tout y respire la frugalité, & la simplicité.

plicité. Il est vrai qu'il est à demi ruiné; mais, par ce que l'on voit, on peut encore aisément juger de ce qu'il a été. Ce qu'il y a de plus beau, c'est un très-bel aspect, qu'on y a de toutes parts. On voit de-là l'*Aare*, qui coule en serpentant, & se présente aux yeux de trois côtés; on voit toute la plaine de *Lentzbourg* & le Château de *Bruneck*, les Terres de *Soleure* & de *Basle*, la Ville de *Brouck*, & bien loin au-delà jusqu'à *Klingenau*. Les *Bernois* ont un Concierge dans ce Château; & ils entretiennent ce Bâtiment, plutôt pour son nom, que pour l'usage qu'ils en tirent. On m'a dit que Mr. le Comte de *Trautmansdorff*, Ambassadeur de l'Empereur en *Suisse*, eut la curiosité d'aller voir ce Château, l'an 1714. & que dès qu'il fut à la porte, il se mit à genoux, & au milieu de quelques discours sur ce sujet, il baïsa dévotement cette Terre bénite, qui avoit nourri & porté les Pères de l'Empereur son Maître.

H A B S -  
B O U R G .

S C H I T T E N  
J A C H

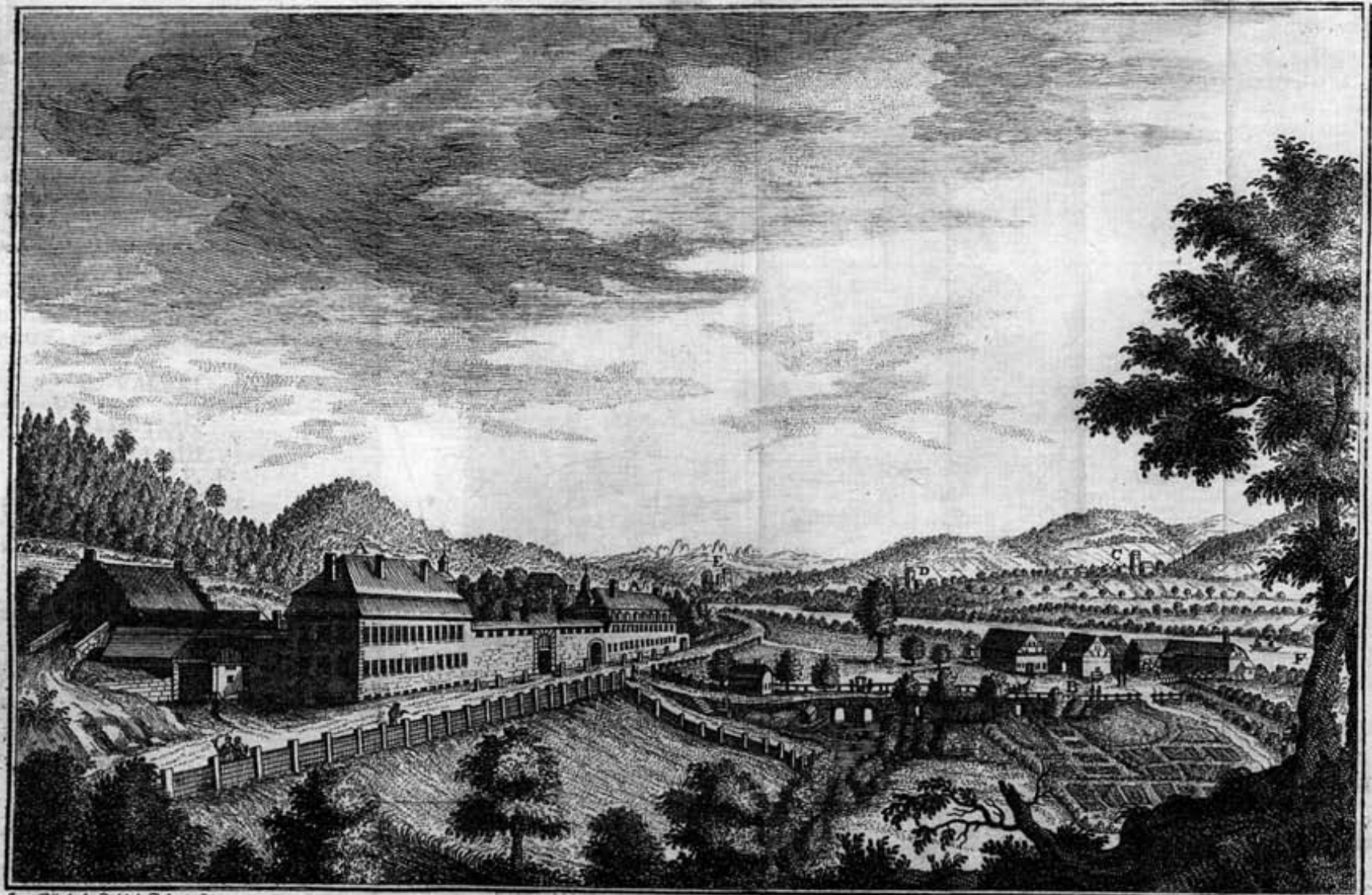
Le Château de *Bruneck*, qui est à deux lieues de là, n'a rien de remarquable. C'est un vieux Edifice, qui tombe en ruine, situé sur une hauteur, au pié de laquelle est un beau Village, qui porte le même nom.

## Bains de SCHINZENACH.

SCHINZEN-  
NACH.

AU deffous de *Habsbourg*, & à une lieué au deffous de *Brouck*, on trouve, au bord de l'*Aare*, de bons Bains d'eau chaude, qui font fort fréquentés, & qui ont produit plusieurs Cures excellentes. On les appelle les Bains de *Schinzenach*, du nom d'un Village, qui est vis-à-vis, de l'autre côté de l'*Aare*. On y a fait bâtir une fort belle maison, avec quantité de Chambres, où les Etrangers sont logés fort commodément. L'eau de ces Bains sort du milieu même de l'*Aare* où Mr. Jenner l'Architecte de *Berne* les a découvertes l'an 1692. Il a fallu beaucoup de peine, d'adresse & de dépense, pour détourner le cours de la Rivière, & conduire cette eau par des canaux, dans les Bains. Elle est chaude dans sa source, & tiède dans le Bain. On l'échauffe ordinairement, afin qu'elle fasse plus d'effet. On y a tout ce qu'on peut souhaiter pour le divertissement, un beau grand jardin, & un petit bois taillis, où l'on se promène au frais & au bord de la Rivière, & où l'on peut s'asseoir quand on veut, sur des bancs faits exprès.

En allant des Bains à *Brouck*, on trouve au bord de l'*Aare*, les ruines d'un



En. Büchel rtd Nat. del 1763.

VUE DU BAIN DE HABSBOURG, SURNOMMÉ BAIN DE SCHINZNACH, DU CÔTÉ DU NORD. Wachsmuth Sculp. 1763.  
 A. Cabarets . B. les Bains . C. Schinznach Village . D. Feldheim . E. Château de Wildenstein . F. L'Aare Fleuve.



d'un vieux Château, nommé *Alte-SCHINZEN-  
bourg*; qui étoit autrefois la Résidence NACH.  
des Comtes de ce nom, de qui sont  
descendus ceux de *Habsbourg*. Il pa-  
roît que ce lieu avoit été déjà quelque  
Place forte du tems des *Romains*: car  
outré son nom, qui le désigne, ( il  
signifie *Vieille forteresse* ) & qui lui a été  
donné il y a plus de mille ans, on y  
a déterré divers monumens d'antiquité  
*Romaine*. Il y a quelques années, qu'un  
Païfan trouva sous une vieille muraille  
une pierre avec l'Inscription suivante :

C. VALERI  
VS C. F. VOL.  
CAMPANVS  
VIENNA MIL.  
LEG. XI. G. P. F.  
STIP. XI. T. FE, &c.

Un autre Païfan y a trouvé aussi cette  
autre Inscription :

L. VEGNATIO  
POL. MAXIM. DO  
FOR. COR. MIL. LEG. XI. &c.

De ces deux Inscriptions on apprend que  
la Légion XI. y avoit eu son Quartier.  
La première a été portée à *Königsfelden*.

SCHINZE-  
NACH.

Entre les autres Châteaux, qui subsistent encore, ceux de *Wildek* & de *Hallwyl*, sont les plus remarquables. Celui de *Wildek* est fort élevé, sur la crête d'une Montagne; & celui de *Hallwyl* est à l'issuë d'un petit Lac, qui dégorge la petite Rivière d'*Aa*, & qui est abondant en poisson; il en produit particulièrement une espèce qu'on nomme *Hégling*, & qu'on porte vendre bien loin.

## KÖNIGSFELD.

KÖNIGS-  
FELD.

KÖNIGSFELD, ou *Kunigsfelden*, ou *Kunigsfeld*, (car tout cela est le même nom, & signifie *Champ du Roi*) est à une petite demi-lieuë de *Brouck*, entre *Brouck* & le passage de la Rivière de *Reufs*. C'étoit autrefois un riche Monastère, possédé par des Moines de *St. François*, & des Religieuses de *Ste. Claire*, qui demeuroient sous un même couvert, mais dans des appartemens différens, comme on peut juger. L'Empereur *Albert*, fils de ce *Rodolf de Habsbourg*, dont j'ai parlé ci-dessus, fut assassiné l'an 1308. par son Neveu *Jean*, Duc de *Souabe*, près du passage de la *Reufs*, & alla expirer dans la Campagne voisine; ce fut, dit-on, une fille de joye, qui suivoit la



la Cour, qui le recueillit dans son KÖNIGS-  
 fein, & qui lui ferma les yeux. Les FELD.  
 Historiens sont partagés sur le lieu,  
 où cet assassinat fut commis ; mais il  
 me paroît qu'il ne faut point d'autre  
 preuve que le Monastère de *Königsfel-*  
*den*, qui fut bâti, pour conserver la  
 mémoire de ce tragique événement :  
 d'autant plus que ce furent *Elisabeth*  
 Veuve d'*Albert*, & *Agnès* sa fille, Rei-  
 ne de Hongrie, qui fondèrent ce su-  
 perbe Couvent ; elles mirent l'Autel  
 de l'Eglise, à l'endroit où le défunt  
 Empereur avoit rendu l'ame. Au mi-  
 lieu de l'Eglise on fit un grand Caveau,  
 pour servir de tombeau ; & sur le Ca-  
 veau on éleva un beau Mausolée, quar-  
 ré, long de 9. piés, large de 5. & de-  
 mi, & haut de 4. sans les ornemens,  
 tout revêtu de marbre noir & blanc.  
 On y mit aussi une Inscription, qui  
 contenoit le récit de la mort tragique  
 de l'Empereur. Dans la suite du tems,  
 plusieurs Princes & Princesses voulu-  
 rent être ensevelis dans ce lieu. Il y  
 en a jusqu'à dix-sept, comme on l'ap-  
 prend d'un Tableau, qui en fait l'é-  
 numération. On y voit entr'autres la  
 Sépulture & les Ecus de *Léopold d'Aut-*  
*riche III.* de ce nom, & de plusieurs  
 Seigneurs & Gentilshommes, qui fu-  
 rent tués avec lui dans la Bataille de

KÖNIGS-  
FELD.

*Sempach* l'an 1386. Le Duc de *Rohan*, ayant été blessé à la Bataille de *Rheinfelden*, l'an 1638. vint mourir en ce lieu; on y mit ses entrailles, & son Corps fut porté à *Genève*. On a trouvé ici quelques monumens d'antiquité, comme deux urnes, & un bel aqueduc, qui conduisoit l'eau de *Brouck* à *Königsfeld*. En 1523. les Dames de cette Maison ayant lu quelques ouvrages de *Luther* & un Traité de *Zuingle* de la *Liberté Chrétienne*, prirent goût à la Doctrine de l'Évangile & se mirent à lire l'Écriture - Sainte. Cette Lecture leur ayant fait comprendre, qu'elles trouveroient plus de repos pour leur conscience si elles pouvoient sortir de leur Couvent, que si elles y demeuroient, elles demandèrent avec tant d'instances au Conseil de *Berne*, la permission de sortir de leur clôture, qu'en 1524. on accorda la liberté, à celles qui voudroient sortir ou demeurer, de le faire. Il y en eut quelques-unes qui se marièrent; mais le Couvent subsista jusqu'à l'an 1529. que *Catherine Troukfelds*, née Baronne de *Waldbourg*, Abbessé de *Königsfeld*, sommée par les Seigneurs de *Berne* de sortir de son Abbaye, avec les Filles qui s'y trouvoient de reste, leur obéit & remit cette Maison entre leurs mains, moyen-

moyennant une pension viagère. Elle se maria quelque tems après, avec un <sup>KÖNIGS-  
FELD.</sup> *Zuricois*, nommé *George Gældlin*, Chevalier. *Hist. de la Réform. de la Suisse*, T. II. L. VI. pag. 376. Les *Bernois* ont fait de ce Couvent un Bailliage, qui est petit, mais riche, & célèbre par ses antiquités, l'aqueduc par lequel l'eau y est conduite est un reste de l'ancien *Windisch*. Le Baillif est nommé *Hofmeister*.

## WINDISCH.

A Un quart de lieuë de là, est le Village de *Windisch*, restes infortunés de l'ancienne Ville de *Vindonisse*, dont *Tacite* & l'*Itineraire d'Antonin* font mention. Cette Ville étoit forte par sa situation, qui est très-avantageuse, sur une hauteur, au pié de laquelle, deux Rivières rapides, larges & profondes, mêlent leurs eaux; je veux dire, l'*Aare* & la *Reufs*. Et il est surprenant, vû le grand avantage de cette situation, où l'on pourroit faire une des plus fortes Places de l'Europe, que personne ne se soit avisé, dans les derniers siècles, de la rebâtir. Il paroît que les *Romains* avoient bien sù se prévaloir de cette situation avantageuse, & qu'ils en avoient fait une

WIN-  
DISCH. place d'armes, contre les *Allemands* :  
comme on l'apprend par une grande  
quantité de monumens, qu'on y a dé-  
terrés; savoir, des Inscriptions, des  
Cachets, des Bagues, des Médailles; &c.  
Il y a long-tems qu'on y voyoit cette  
Inscription, qui parle d'un ouvrage de  
l'Empereur Vespasien.

IMP. T. VESPASIANVS  
CÆS. AVG. VII. COS.  
MARTI. APOLLINI  
MINERVÆ  
ARCVM VICAN.  
VINDONISSENSIS CVRIÆ &c.

On voit encore à l'un des côtés du Tem-  
ple de *Windisch*, une petite Inscription  
à demi-barbare, qui en marque le  
Fondateur, & l'Architecte.

IN ONORE SCI  
MARTINI ECPI  
VRSINOS \* EB-  
ESCVBVS \*\* IT DE  
TIBALDVS † LIN.  
CVLFVS FICIT.

On y a trouvé des Médailles de plu-  
sieurs Empereurs, depuis *Néron*, jus-  
qu'à *Valentinien*. *Vindonisse* fut ensuite  
une

\* EPISCOPVS \*\* ET

une Ville Episcopale sous les premiers Rois des *Francs* : mais *Childebert II.* en transporta le siège à *Constance*, vers la fin du VI. siècle ; parce que la première de ces deux Villes, avoit été ruinée par les guerres, dans les tems de la décadence de l'Empire Romain. De *Windisch* pour aller à *Bâde*, on passe la *Reufs* sur un pont volant, qui est attaché à une corde grosse comme le bras, tendue au dessus de la Rivière, & cramponnée à de grosses pièces de bois, aux deux bords de l'eau.

WIN-  
DISCH.

### BIBERSTEIN & SCHENKEBERG.

DANS le voisinage d'*Arau* & au-delà, le Canton de *Berne* s'avance encore une fois sur le côté gauche de l'*Aare*, & forme les deux Bailliages de *Biberstein* & de *Schenkeberg*, dont l'un fait front au Canton de *Soleure* ; & l'autre au *Frickgau*, Terre qui appartient à l'Empereur.

BIBER-  
STEIN &  
SCHEN-  
KEBERG.

Ces deux Bailliages n'ont rien de particulier à remarquer.

*Biberstein* est un petit Bourg, au bord de l'*Aare*, presque vis-à-vis d'*Arau* ; où est le Château du Baillif.

H 7

*Schenka-*

BIBER-  
STEIN &  
SCHEN-  
KEBERG.

*Schenkeberg* est un Château fort, sur une hauteur, au pié de laquelle est un beau Village, nommé *Thalheim*. Ce Bailliage est grand, & comprend neuf à dix Paroisses: On y voit plusieurs Châteaux, les uns ruinés, & les autres en bon état. Entre ces derniers on remarque celui de *Wildenstein* qui est présentement la Résidence du Baillif, celui de *Schenkeberg* étant tombé en ruine.

## C A S T E L E N.

C A S T E -  
L E N.

CHâteau & Bailliage entre *Schenkeberg* & *Wildenstein*. Le Château s'appelloit autrefois *Rauchenstein* & appartenoit aux Nobles de ce nom. L'an 1300. les *Schenk de Castelen* en étoient les possesseurs; leurs descendans le vendirent 1311. aux Nobles de *Melune de Berne*, qui en restèrent possesseurs jusqu'au commencement du XVII. Siècle. Il parvint par héritage à *Jean Louis d'Erlach*, Lieutenant-Général au service de France, dont on voit le beau tombeau dans l'Eglise de *Schinzzenach*, qui fit bâtir en 1643. le nouveau Château qui fait à présent la Résidence du Baillif. Après sa mort il parvint à des Nobles de l'*Allemagne* ses héritiers, qui y mirent un Baillif. L'an 1732. les *Bernois* l'achetèrent d'un Noble

Noble de *Rudsel* pour 90000. écus & C A S T E -  
 l'érigèrent en Bailliage, qui comprend L E N.  
 quatre Villages.

Outre ces Bailliages il y a encore plusieurs belles Seigneuries dans l'*Ex-gau*: Celle de *Hallwyl* dont j'ai parlé ci-dessus, est une Baronnie libre, qui a été possédée depuis plus de 8. Siècles par les Barons de ce nom. *Liebek* appartenant à la famille de *Graviset* depuis 1615. & *Wildek* à la famille de *Wildek* depuis 1484. *Schöftland* & *Roued* à la famille de *May*, *Schafisheim*, *Thomstetten*.

Bailliages de l'EMMETHAL &  
 autour de l'EMME.

L'EMME est une Rivière assez grosse, L'EMME  
 & fort rapide, qui sortant des Montagnes du *Brunick*, au voisinage d'*Udervald*, traverse le Canton de *Berne*, en ligne droite, du Sud au Nord, dans un lit à-peu-près parallèle à celui de l'*Aare*; & se jette dans cette Rivière, à une lieue au dessous de *Soleure*. Elle seroit autrefois de limite entre le Royaume de *Bourgogne*, & le Duché d'*Allemagne*. Comme elle est fort rapide, lorsqu'elle se jette dans l'*Aare*, elle trouble & agite son cours, & la rend  
 fort

PEMME. fort dangereuse pour la Navigation. On peut compter une demi-douzaine de Bailliages, aux environs de l'*Emme*.

*Landsbut*, ( qu'on prononce *Landsbouët* ) est au midi du Bailliage de *Wangen*, il est petit, & ne contient que deux Paroisses. C'étoit autrefois une Terre, qui appartenoit à un *Bernois*. Les Seigneurs de *Berne* l'achetèrent, & en firent un Bailliage. Le Château, où demeure le Baillif, n'est pas fort éloigné de l'*Emme*. C'est un Pais de pâturages & de bois.

*Brandis* est un Château fort élevé, situé sur un Rocher d'une hauteur prodigieuse, au pié duquel coule la Rivière de l'*Emme*. Il donne le nom à tout le Bailliage, qui n'est pas grand, & qui étoit autrefois une Baronnie, possédée par des Cadets de la Maison des Comtes de *Valengin*. *Lutzelfloue* est le principal Village paroissial, au bord de l'*Emme*.

*Trachselwald* est un Village avec un Château fort par sa situation avantageuse. Ce Bailliage est passablement grand, contenant huit grandes Paroisses. C'est-là qu'est le quartier du Pais qu'on nomme proprement *Emmethal*,  
c'est



c'est-à-dire *Val d'Emme*. Il y avoit l'EMME autrefois dans ce Bailliage un Monastère de *Chartreux*, nommé *Trub*, auprès d'un Village du même nom; les *Bernois* y entretiennent un Receveur. Dans ce Bailliage est la petite Ville de *Hutwyl*, bâtie de Maisons de bois, aux frontières du Canton de *Lucerne*. C'est-là que les Païsans rebelles tenoient leurs assemblées l'an 1653. Après y avoir comploté sur les opérations de leur Armée, ils allèrent assiéger *Berne* avec des Canons de bois, garnis de cercles de fer.

*Summiswald* est un autre Bailliage, voisin du précédent. Il tire son nom d'un beau Village paroissial, orné d'un Château, où réside le Baillif. Il appartenoit ci-devant aux Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*, qui le tenoient sur le même pié que celui de *Könitz*, dont j'ai parlé ci-dessus; mais les *Bernois* l'ont acheté d'eux, il y a plusieurs années.

Ces quatre derniers Bailliages sont à l'Orient de l'*Emme*, & ceux de *Signaw* & de *Bourgdorf* à l'Occident.

*Signaw* est vis-à-vis de *Summiswald*; c'est un petit Bailliage, qui comprend 3. ou 4. Paroisses. Il tire son nom du

LE MME. du Village principal, où il y a un Château pour le logement du Baillif. Tous ces Bailliages autour de l'Enne, font des Pais de bois, de vallons, de champs & de pâturages: & véritablement un Pais assez sauvage.

## BOURGDORF.

BOURGDORF.

BOURGDORF, que les *François* appellent par corruption *Bertoud*, est une jolie Ville passablement grande, à quatre lieues de *Berne*, située sur une hauteur, qu'elle occupe toute entière, tellement que de quelque côté qu'on y aille, il faut monter. Le Château du Gouverneur, appelé *Avoyer*, est à l'une des extrémités de la Ville, dans une situation élevée, au bord d'un Rocher. L'an 1706. il y eut une rue toute entière, qui fut consumée par le feu dans une nuit. Maintenant c'est le plus bel endroit de la Ville. Les Habitans ont promptement rebâti leurs maisons de pierres de taille, qui se trouvent en abondance aux portes de leur Ville; ils ont fait toutes les façades sur le même modèle, & à peu - près toutes de la même hauteur; ce qui fait un joli effet à la vue, & l'on diroit que tout un côté de la rue n'est qu'une seule maison. Deux Comtes

tes de *Lentzbourg*, *Syntram* & *Baltram*, BOURG-  
frères, ont bâti *Bourgdorf*, *Berchtold V.* DORF.  
*de Zéringen*, le même qui a fondé *Berne*, la ferma de murailles, & fit mettre  
l'Inscription suivante, sur la porte qui  
conduit au vieux marché :

BERCHTOLDVS DVX ZERINGIÆ  
QVI VICIT BVRGVNDIONES,  
FECIT HANC PORTAM.

Après sa mort les Comtes de *Kybourg*  
l'ont possédée, & les *Bernois* l'achetèrent  
d'eux, l'an 1485. pour le prix de qua-  
rante mille Ecus. Dans les XI. & XII.  
Siècles cette Ville étoit la Capitale de  
la *Petite Bourgogne*, elle a conservé  
ses Privilèges, & possède deux Baillia-  
ges qu'elle gouverne par deux mem-  
bres de leur Petit-Conseil, qui demeu-  
rent dans la Ville & se changent tous  
les 4. ans. La Rivière de l'*Emme* est  
à mille pas de la Ville, & fait beau-  
coup de ravage aux environs, chan-  
geant souvent de lit. Elle y tombe au  
pié d'un rocher, d'une hauteur pro-  
digieuse : on la passoit ci-devant sur  
un grand Pont de bois couvert : mais  
comme il a été brûlé, par je ne sai  
quel accident, ces années dernières,  
on l'a rebâti de pierre. Il y a proche  
de *Bourgdorf* dans un lieu nommé *Im*  
*Faus*,

B O U R G -  
D O R F.

*Faußs*, une fontaine souffrée, qui fournit de l'eau à leurs Bains, & qu'on dit être bonne contre la paralysie & les maux de nerfs. On a conduit depuis peu ces eaux dans le Village d'*Oberbourg*, & y a bâti un logement convenable à ce sujet. Outre celui-ci il y a encore dans le voisinage de *Bourgdorf*, les Bains du *Lochbach*, dont les eaux sont assez renommées, & le *Semmerhaus*, tous deux à un quart de lieuë de la Ville.

A une lieuë de la Ville, on trouve *Wynigen*, qui est un beau Village, où l'on peut remarquer ces deux curiosités : un arbre dont les branches sont entrelassées & pliées de telle manière, qu'elles font un Cabinet au-dessus de leur tronc ; & une fontaine qui couvre de pierre tout ce qu'on y jette.

*Bailliages de l'OBERLAND ; ou du  
Pais d'enhaut.*

O B E R -  
L A N D.

Q U I T T O N S la Plaine & passons aux Montagnes. Elles ont aussi leurs curiosités.

## T H O U N.

T H O U N.

E N allant de *Berne* au *Nord*, le premier Bailliage qu'on rencontre est

est celui de *Thoun*. La Ville de ce nom THOUN est à quatre lieues de *Berne*, au bord d'un joli Lac. La Rivière de l'*Aare*, sortant de ce Lac se partage en deux bras, qui se rejoignent bientôt, & forme ainsi une Isle, qui est occupée par une partie de la Ville, & l'autre partie est au-delà, au pied d'une Colline, où est le Château de l'*Avoyer*. Cette Ville est fort jolie, & dans une situation également agréable & commode, au milieu d'un beau & fertile Pais.

Cette Ville eut anciennement ses Comtes particuliers, appelés *les Comtes de Thoun*; elle passa ensuite en la puissance des Comtes de *Kybourg*, & elle tomba entre les mains des *Bernois*, à l'occasion du meurtre commis, en la personne du Comte *Eberhard*, en 1320. On accusa de ce crime son propre frère *Hartmann*, qui, à ce qu'on écrit, s'y porta, parce qu'il ne vouloit pas lui donner sa part du Comté; & l'on prétend qu'on voit encore les traces du sang, sur quelques-uns des degrés du Château. Mr. *Scheuchzer*, qui a vû ces traces, déclare ne pouvoir assurer, ni nier, si ce sont des gouttes de sang. Quoi qu'il en soit, la Ville de *Thoun* resta absolument aux *Bernois*, par le contract de vente, qui leur en fut fait dans les formes, en 1357. Les Privilèges

THOUM. vilèges des Bourgeois leur furent conservés; ils en jouissent encore aujourd'hui, & ils ont particulièrement le droit, de se choisir des Magistrats.

Le Lac de *Thoun*, qui a environ 4 lieues de long, & une lieue de large, est bordé de tous côtés, de beaux Villages, de Châteaux, de Vignes & de Champs. Un Historien rapporte que l'an 604. le Lac de *Thoun* bouillit d'une telle force, qu'il jeta une grande quantité de poissons cuits sur ses Bords; mais d'autres ne marquent ce fait qu'à l'année 615. Si cet événement est aussi vrai qu'on l'assure, il faudra dire qu'il a été causé par l'irruption subite de quelque feu souterrain. A quelque petite distance de ce Lac, on voit s'élever les deux hautes & célèbres Montagnes, le *Niesen* & le *Stockhorn*, entre qui un Auteur nommé *Rebmann* ou *Ampetander* a fait disputer la primauté, dans un Dialogue en vers.

Il y a quelques Châteaux de Terres Seigneuriales dans ce Bailliage, de même que dans tout le reste du Canton. Il y en a aussi quelques-uns, qui sont ruinés, & qui ont été autrefois considérables. Tel est, par exemple, celui de *Straetlingen*, qui étoit la Résidence  
des

des Comtes ( ou plutôt des Barons ) de **THOUN** ce nom, de qui font issus les derniers Rois de *Bourgogne*. *Rodolfe de Straetlingen*, Gouverneur de la *Petite Bourgogne*, en usurpa l'autorité souveraine, l'an 888. lors de la dissipation de la Monarchie *Françoise*, & se fit couronner Roi à *St. Maurice* en *Valais*. Sa Maison a régné sous quatre Rois, jusqu'à l'an 1032. que le dernier *Rodolfe*, dit le *Fainéant*, mourut sans Enfants. Le Château, dont on ne voit plus que les vestiges, fut ruiné en 1383. pendant la Guerre de la Ville de *Berne*, contre les Comtes de *Kybourg*. Il est dans la Baronnie de *Spietz*, qui est une des plus belles Terres Seigneuriales, qu'il y ait en *Suisse*. Elle appartient à la Maison d'*Erlach*. *Spietz* est une jolie Villette, au Bord méridional du Lac de *Thoun*, avec un Château & de beaux jardins. On voit dans l'Eglise quelques Tombeaux des Seigneurs à qui il appartient. A la main droite est celui de *Sigismond d'Erlach*, sur lequel on lit cette Inscription Latine :

NASCI. LABORARE. MORI.

Et plus bas, cette autre *Allemande* :

*Hier rubet in Gott der weiland wolgeborne Herr Sigismund von Erlach, Freyherr*

THOUN. Freyherr zu Spietz, Schultheiss und Feld-  
oberster der Statt Bern, beyder Konig-  
lichen Majestaten in Franckreich Arma-  
den bestellt gewesener General, und  
Oberster. Natus 16:4. mort. 1699.

A la gauche, on voit un Marbre,  
où est cette autre Inscription :

*Illustris Heros.*

**FRANCISCUS LUDOVICUS AB ERLAC I.**

Baro

in Spietz

Qui

*Majorum suorum vestigia secutus*

*Et ad summos in Rep. Bernensi honores evectus*

*Senator XVI. Tribun. I. aet XXII. Annorum Consul*

*Pater pro communi Patriæ salute vigilantissimus*

*Vita integritate, Morum suavitate*

*Linguarum & Artium scientia*

*Multarumque rerum Experientia*

**DEO PATRIÆ cunctus**

*Domus forisq; in arduis Legationibus, quarum*

*Ultra CLX. Pacis Bellique tempore probatissimus*

*Labor. ac Honor. satur tandem piorum cum lætæ*

*extinctus*

**d. XXIII. Apr. A. MDCLI. Ætatis LXXII.**

*Nec non*

**Nobilissima DNA. JOHANNA à**

**GRAFFENRIED.**

*Altera ejusdem Conjux, quæ præter XI. quos*

*Ex priore suscepit XXIV. eum beavit Liberis*

*Rebus humanis exempta d. I. Martii &*

**MDCLXXI. Æt. LXXV.**

*Et*

*Quæ illos partim præcessit, partim secuta est Virgo*

*Mens. Aug. MDCLXII. Filia charissima castis.*

**JOHANNA MARGARITA ab ERLACH**

**Æt. XXII.**

*Resurrect. Justorum in hoc præstolatur*

*Cubiculò.*



Il y a près de *Spietz* un Ruiffeau, ΤΡΟΥΝ.  
 nommé *Siedemansbach*, qui se tarit en  
 Automne, & recommence à couler  
 au Printems. S'il se tarit tard, c'est  
 une marque que l'Année suivante fera  
 abondante, & c'est le contraire s'il se  
 tarit de bonne heure. Cette Baronnie  
 est arrosée par la *Kandel*, Rivière ou  
 plutôt Torrent, qui descend des Mon-  
 tagnes de *Gemmi*, & se jette dans  
 l'*Aare*, au dessous de *Thoun*. Com-  
 me elle est fort rapide, particulière-  
 ment, lorsque ses eaux sont grossies  
 par les neiges, elle communique sa ra-  
 pidité & sa violence à l'*Aare*, telle-  
 ment que cette dernière faisoit de très-  
 grands ravages sur ses Bords, entre  
*Thoun* & *Berne*; comme cela est arri-  
 vé entre autres dans les grands débor-  
 demens d'eau au Mois de Février 1711.  
 Pour remédier à cela, LL. EE. de  
*Berne* entreprirent, la même année,  
 un Ouvrage digne de leur grandeur;  
 c'est de creuser un Canal, qui con-  
 duise l'eau de la *Kandel* dans le Lac de  
*Thoun*. Il a fallu pour cela percer une  
 Montagne. Il y a eu quatre cens hom-  
 mes & quelquefois davantage, qui y  
 ont travaillé. Par ce moyen ce Tor-  
 rent dangereux va perdre sa violence  
 & sa férocité dans un large Bassin, qui  
 est le Lac, & ainsi l'*Aare* coulant

Tom. II. I paifi-

**THOUN.** paisiblement n'incommodera plus ses Voisins & se tiendra tranquille dans son Lit. Comme le Lac a été grossi par la *Kandel*, que la Ville de *Thoun* étoit mise sous l'eau de tems en tems & beaucoup endommagée, sur-tout l'an 1720. on y a remédié par un autre Canal qu'on avoit creusé au-dessous de la Ville.

Dans le voisinage de la Ville de *Thoun*, il y a dans le Cimetière du Village de *Steffisbourg* une espèce de puits ou de fosse, qui sert de Baromètre aux Habitans. L'Eau s'y trouble, quand il doit pleuvoir, tout de même que si on l'avoit remuée avec un bâton, & elle s'éclaircit, quand le beau tems doit venir.

Dans ce Bailliage est le *Gurnigel*, Montagne célèbre par un Bain d'eau souffrée, qui s'y trouve; cette Eau est chaude & a le goût de vitriol. On en use tant en bain qu'en boisson, & on en porte beaucoup à *Berne*, où l'on en fait un grand usage, parce qu'elle est utile pour la guérison de plusieurs maladies, entre autres pour les foibles d'Estomach, les douleurs de Nerfs, &c.

*Oberhoffen* est un beau & grand Village, au bord Oriental du Lac de *Thoun*, avec un Château, où réside le Gouverneur, qui s'appelle *Obervogt*. C'étoit ci-devant une Terre Seigneuriale, qui appartient premièrement aux Barons d'*Oberhoffen*, elle passa ensuite dans la Maison de *Kybourg*. En 1400. la Ville de *Berne* l'acheta & la vendit quelque tems après, avec tous ses droits à *Nicolas Scharnachthal* & à *Louis de Sefftingen*. Les *Bernois* l'ont derechef achetée, l'an 1651. & en ont fait un Bailliage, en y annexant quelques Villages circonvoisins. C'est un Pais de Vignes.

*Undersewen*, ou *Underseen*, est une petite Ville, au bord supérieur du Lac de *Thoun*, entre ce Lac & celui de *Brientz*. Cette Ville a des Privilèges assez considérables; elle dépend cependant, en beaucoup de choses, des *Bernois*, qui y ont un Baillif, que l'on appelle *Avoyer*. Ce Bailliage confine aux deux Cantons de *Lucerne* & d'*Underwalde*. A une demi-lieuë d'*Undersewen* est la célèbre Caverne de *St. Béat*, vulgairement appelé *St. Pat*. Les anciennes Légendes disent, qu'il étoit un Noble Anglois; qu'étant encore Payen, il se nommoit *Suetonius*, que l'Apôtre

THOUM. *St. Barnabé* le baptisa, & lui donna le nom de *Béat* ou de *Macaire*, que *St. Pierre*, étant encore à *Antioche* l'ayant fait Prêtre, à l'âge de quarante ans, l'envoya prêcher l'Évangile dans la *Suisse*. Les Prédications de ce St. Personnage eurent un tel succès, que *St. Pierre*, l'ayant appelé quelque tems après à *Rome*, le fit premier Evêque de la *Suisse*. *St. Béat* gouverna son Troupeau pendant un certain nombre d'années, & prêcha avec fruit dans les Cantons de *Berne*, de *Lucerne*, d'*Underwald*, de *Fribourg*, de *Soleure*, de *Schwitz*, & dans le Pais des *Grisons*; mais enfin las de cette vie pleine d'agitations, il fixa sa demeure dans la Caverne, dont nous parlons, où il finit ses jours dans la retraite & la solitude. La situation du lieu fut un attrait sans doute pour ce St. Homme. C'est un Antre profond, élevé de près de cent pieds au dessus de l'horison du Lac, divisé en plusieurs chambres, & qui paroît avoir été formé par la Nature, pour en faire un Hermitage. Des rochers escarpés couvrent cet Antre & le garantissent des injures de l'Air. On y jouit d'une vue très-agréable, qui s'étend sur le Lac de *Thoum* & sur tout le rivage opposé. Tous les environs sont égayés par de beaux arbres & par le

le chant des oifeaux ; mais ce qui y ré-  
 jouit en même tems les yeux , la lan-  
 gue & l'esprit ; c'est un Torrent assez  
 abondant , dont l'eau pure sort du fond  
 de cette Caverne , & après y avoir cou-  
 lé avec un agréable murmure , tombe  
 sur les Rochers & fait une infinité de  
 Cascades admirables. En un mot , on  
 peut dire que si quelque puissant Prince  
 avoit un lieu semblable à celui-là dans  
 ses Jardins , il ne pourroit s'empêcher  
 d'en faire ses délices. Les vestiges des  
 Murs , qui subsistent encore aujour-  
 d'hui , ne sont pas selon les apparen-  
 ces de la fabrique du St. Personnage ,  
 qui a habité le premier cette Caver-  
 ne ; mais plutôt les ruines d'une Cha-  
 pelle , bâtie en son honneur , plusieurs  
 siècles après sa mort. Avant la Ré-  
 formation , on y alloit en pèlerinage de  
 tous les Lieux des environs ; & lors-  
 que les *Bernois* se réformèrent , ils  
 envoyèrent prendre les Reliques du  
 Saint. On y trouva un Crane , que  
 l'on ensevelit honorablement dans le  
 Couvent d'*Interlachen* ; cette démarche  
 attira aux *Bernois* une Guerre de la  
 part du Canton d'*Underwald* , qui avoit  
 grande dévotion à *St. Béat*. Cepen-  
 dant on prétend que ce prétendu Chef  
 de *St. Béat* se trouve aujourd'hui à *Lucer-  
 ne* , comme nous le dirons ci-après.

**THOUN.** *Interlachen*, nommé aussi *Interlappen*, est un autre Bailliage, tout proche du précédent, & tire son nom d'une ancienne & riche Abbaye, changée en Château, qui est situé vis-à-vis d'*Undersewen*, entre les Lacs de *Thoun* & de *Brientz*, du côté du Couchant, dans une Isle, que fait l'*Aare* sortant du Lac de *Brientz*, avant que de se jeter dans celui de *Thoun*. Le Prévôt & les Religieux de ce Monastère le remirent volontairement entre les mains des Magistrats de *Berne*, en 1528. & se réservèrent une pension viagère. On y établit d'abord un Baillif. Les Habitans indignés de la cession, que les Religieux avoient faite de leur Couvent, demandèrent à être affranchis de toutes leurs redevances, envers cette Maison, & sur le refus qu'on leur en fit, ils se mutinèrent & se mirent en devoir de s'affranchir eux-mêmes. Cette sédition fut enfin terminée par un accommodement, où les Seigneurs & les Sujets se relâchèrent en quelque chose, chacun de leur côté. Le nom d'*Interlachen* est corrompu des mots Latins *Inter Lacus*, (*Entre les Lacs*) qui répondent à sa situation, ou *Interlappen*, *Inter Lapides* (*Entre les Pierres*) étant dans un Vallon beau & large d'une demi-lieuë entouré de rochers & de hautes

hautes Montagnes. L'*Aare* descendant THOÛN.  
des Montagnes du Pais de *Hasli* forme  
le petit Lac de *Brientz*, qui a environ  
deux lieues de long, & la moitié au-  
tant de large, & qui, comme celui de  
*Thoun*, est bordé de jolis Villages &  
de Vignes. *Brientz*, dont il emprun-  
te le nom, est un Village sur la rive  
droite, & le principal lieu du Bailliage.

A l'extrémité Méridionale de ce Pais,  
vers les frontières du Vallais, est le  
Village & la Vallée de *Grindelwald*, re-  
marquable non-seulement par la hau-  
teur de sa situation, & les Montagnes  
couvertes d'une neige perpétuelle, l'*Ei-  
ger*, le *Mettenberg* & le *Wetterborn*,  
mais principalement par sa *Glacière*,  
(en Allemand *Gletscher*) qui couvre en  
deux endroits les interstices entre des  
Montagnes énormes d'une glace éter-  
nelle & qui va toujours en croissant,  
tellement que, peu-à-peu il envahit du  
terrain sur ses voisins, qu'il couvre  
d'une glace perpétuelle en forme de pe-  
tites pyramides de glace de la hauteur  
de 40. à 50. pieds. Quelquefois en Été  
cette glace se fend, & fait des fentes  
d'une profondeur immense, & quand  
cela arrive, ce sont des éclats, comme  
celui du tonnerre. Malgré ces Gla-  
cières qui se trouvent dans cette Vallée

**TROU.** on y entretient toutes les années pendant l'Été 4589. bestiaux, Vaches, Chèvres, Brebis &c. Il est remarquable qu'au milieu d'une des Glacières il y a une place où la neige ne reste jamais ni en Été ni en Hyver, & sur une autre il se trouve un trou où on voit le 5. Févr. une clarté qui vient du Soleil qui y donne de l'autre côté, dans le *Vallais*.

D'autres Glacières se trouvent dans la Vallée de *Lauterbrunnen* située dans le même Bailliage. On y voit des Montagnes énormes couvertes d'une neige perpétuelle, dont la principale est le *Jungfrauenborn*, ou la cime pucelle, qui est d'une prodigieuse hauteur, que Mr. *Micheli du Crest* met à 2482. toises au dessus du niveau de la mer: Il y a encore dans cette Vallée de remarquable le *Staubbach*, qui est un Ruisseau qui tombe par-dessous un Roc perpendiculairement coupé de la hauteur de 1100. pieds, & se convertit en tombant entièrement en poussière. Au bout de la Vallée on trouve une riche mine de plomb.

Le País de *Hasli*, le *Val Hasel* ou le *Haslethal*, est la dernière partie, & l'extrémité la plus reculée du Canton de  
*Berne*,



*Berne*, faisant front d'un côté au Canton d'*Underwald*, du côté d'*Orient* à celui d'*Uri*, & du côté du *Midi* au *Haut-Vallais*. C'est un Pais de Vallons situés entre de hautes Montagnes : où il y a des plantes précieuses & des herbes de bons pâturages, des bois, beaucoup d'eau, plusieurs Villages, & encore plus de maisons de Campagne, dispersées çà & là. *Meyringen* est le principal Village, & la maîtresse Paroisse, située près de l'*Aare*. Les Habitans de ces lieux-là ont beaucoup de Privilèges. Ils choisissent eux-mêmes leur Chef, qu'ils appellent *Amman*, & qui est toujours pris de leur Corps; il est confirmé à *Berne*, où il rend compte de son administration. Là sont les Monts *Grimfel*, *Schreckhorn*, *Wetterhorn*, & quelques autres semblables, dont les noms seuls désignent déjà ce qu'ils sont. On voit près du *Grimfel* plusieurs Vallées de près de 6. lieues de longueur, dont le fond reste éternellement couvert d'un amas de glace prodigieux, entourées de toute part de Montagnes prodigieuses & escarpées appellées *Oberaar - Finsteraar - & Lauteraar - Gletscher*, dont les deux premières sont presque inaccessibles, & toute cette contrée inhabitable : Ceux que la curiosité y conduit,

THOUM. duit, se croient transportés tout d'un coup au milieu de la *Grönlande*. (a)

C'est de cette Vallée de Glace que l'*Aare* sort, à quelques lieues de la source du *Rhône*, & puis elle s'accroît peu-à-peu par le moyen de divers ruisseaux qu'elle reçoit en passant. Ce qui n'est pas moins remarquable dans ces contrées, sont les beaux Cristaux qu'on y trouve : Il y a environ 40. ans, que l'on a découvert dans le *Vorderzinke* une Cave qui enfermoit plus de 1000. quintaux, qui furent estimés à plus de 30000. Ecus. Il y avoit entre autre une pièce parfaitement nette, qui pesoit 8. quintaux & plusieurs de 4. & 5. On trouve aussi dans l'*Aare*, là où elle sort, des Glacières de beaux Cristaux noirs : & proche de *Guthdannen*, qui est dans la même contrée, se trouve une mine de plomb assez riche. Au Nord du *Grimfel* dans le *Gentelthal*, il y a sur une Montagne nommée *Engstlen*, une Fontaine, qui est véritablement un petit miracle de la Nature, & qui en seroit un bien plus grand si tout ce qui en a été écrit étoit vrai. Mais tous, sans excepter même l'Auteur des *Délices de la Suisse*, ont

(a) On peut voir sur ces Glacières, *Gottl. Sigm. Gruers Eisgebirge des Schweizerlandes 1760.*

ont fait un mélange de circonstances THOÛN.  
 vraies & fausses ; c'est pourquoi il est  
 bon de fixer à quoi on doit s'en tenir,  
 afin de rendre justice à la vérité, en  
 même tems que nous purgerons l'His-  
 toire naturelle de la Suisse de quelques  
 faits faux & superstitieux.

Cette Fontaine est située dans le fond  
 d'un Vallon ; elle coule au travers de  
 plusieurs gros quartiers de pierres, que  
 le hazard selon les apparences y a fait  
 tomber. A l'Orient & au Nord, on  
 voit de hautes Montagnes & de grands  
 Rochers. On lui observe deux périodes,  
 l'un annuel & l'autre journalier ;  
 car elle coule ordinairement, pendant  
 trois mois de l'Année, savoir depuis le  
 milieu du Mois de Mai, jusques vers  
 le milieu du Mois d'Août ; & chaque  
 jour, non à trois tems différens, com-  
 me l'ont avancé une foule d'Auteurs ;  
 mais ordinairement le matin & le soir :  
 savoir, le matin environ les huit heu-  
 res, & le soir sur les quatre heures.  
 Il n'est guères probable, que ce mi-  
 racle de la Nature coule uniquement  
 pour le Bétail ; car on trouve dans le  
 voisinage, des deux côtés de cette Fon-  
 taine, une infinité de sources ; & le Lac  
*Engstlen*, aussi bien que le Ruisseau qui  
 en sort, fournissent le Pais d'eau avec

THOUN. abondance. Je regarde pareillement comme faux , & je mets au nombre des Fables ce que l'on a avancé pour faire croire que cette Fontaine , par indignation , cesse de couler & refuse ses eaux durant quelques jours , lors qu'on y laisse tomber par mégarde , ou que l'on y jette par malice quelques ordures. Ce qu'il y a de certain c'est que suivant les observations , qui ont été faites depuis un grand nombre d'années , & selon le rapport de tous les Habitans des environs , avant que l'eau forte , soit le matin , soit le soir , on entend ordinairement un murmure souterrain ; le bassin de la Fontaine , qui est d'environ de deux pieds de profondeur , se remplit ensuite peu-à-peu & enfin se dégorge avec une telle abondance , qu'il y auroit assez d'eau , pour faire tourner une rouë de moulin. L'eau coule quelquefois pendant deux ou trois heures , d'autres fois pendant toute la nuit & jusqu'au lendemain matin. Quelquefois aussi le cours de l'eau s'arrête absolument , sur-tout lorsque l'on lave dans le Bassin quelque chose de sale. Cette circonstance est affirmée unanimement par tous les Habitans du lieu , mais je ne fais si elle en est plus véritable. L'eau de cette Fontaine est très - froide & très - limpide.

Les

Les vaches , qui paissent aux environs , THOUN.  
 en boivent avec avidité , & semblent attendre avec une espèce d'impatience le cours périodique de cette Eau , qu'ils préfèrent à toute celle du voisinage , quoique très-claire. On ne peut point douter en général de toutes ces circonstances , quoiqu'il y en ait peut-être quelques - unes qu'on pourroit se dispenser d'admettre. Ainsi , il n'y a plus qu'à rendre raison de la cause de ce Phénomène , qui au reste n'est pas si rare , comme on le croit communément , puis qu'il y a dans la Suisse un grand nombre de ces Fontaines périodiques , qui commencent à couler au Printemps , & tarissent en Automne. Il y a tout lieu de croire , qu'elle doit être attribuée à la situation du Terrain , qui est entouré de Montagnes , très - hautes , couvertes perpétuellement de neige & de glace. Ces neiges & ces glaces que l'ardeur du Soleil fond , dans les Mois les plus chauds de l'année , s'insinuent dans la Terre , & se ramassent dans un Bassin intérieur , & voisin du lieu , où la source se manifeste. Ceux qui souhaiteront un plus grand éclaircissement , que les bornes de cet Ouvrage ne nous permettent pas de donner ici , le trouveront dans le cinquième Voyage des Alpes

THOHN. de Mr. *Scheuchzer*, où cette matière est traitée suivant les règles de la Philosophie moderne & les loix de la Méchanique.

Au reste il y a dans le même Pais quelques mines de fer, qu'on y a découvertes il y a environ 200. ans, & qu'on fait valoir par le moyen des Forges. Il semble, que, dans des lieux aussi sauvages, que ceux-là, on ne devoit recueillir aucuns fruits : mais l'on se tromperoit bien dans cette pensée. En Eté la chaleur se concentre dans ces Vallons profonds, environnés de hautes Montagnes de toutes parts & mûrit promptement les fruits de la terre. On y sème au Printems, & dans dix semaines, ou trois mois au plus tard on moissonne, comme cela se voit même dans le *Grindelwald*.

A côté du Bailliage d'*Interlachen* est le Gouvernement de *Fruttingen*, dont celui qui en a la charge porte le nom de Châtelain. Ce quartier de Pais s'étend, en long du *Sud* au *Nord*, depuis le Mont *Gemmi*, qui sert de bornes entre le *Vallais* & le Canton de *Berne*, jusqu'au Lac de *Thoun*; ce qui fait un espace d'environ 8. lieues. Le Pais a été anciennement soumis aux Barons de

de *Fruttingen* ; il passa ensuite en la THOUN. puissance des Barons de *la Tour*, dans le *Vallais*, entre lesquels on remarque *Antoine de la Tour*, qui sous le Règne de l'Empereur *Charles IV.* fit beaucoup de peine à la Ville de *Berne*. Ce même *Antoine de la Tour*, vendit cependant en 1400. sa Terre aux *Bernois*, moyennant une somme d'argent, que payèrent les Habitans mêmes du Pais, pour se délivrer du joug pesant, que leur avoient imposé leurs Seigneurs, ils jouissent de beaux Privilèges & ont leur Chef qu'ils appellent *Lands-Venner*.

Les principaux Villages de ce quartier sont sur la route du *Vallais* à *Berne* ; savoir *Kandelsteg*, *Kandelbruck*, & *Fruttingen*, qui donne le nom à tout le Gouvernement. Ce dernier est au bas d'une longue Vallée, traversée par la *Kandel* ; c'est à *Tellenbourg* qu'est le Château du Gouverneur, bâti sur une hauteur. La *Kandel* prend sa source dans la Montagne d'*Engstlingen*, au Canton de *Berne*, selon *Wagner* ; & dans le Mont *Ravin*, aux Frontières du *Vallais*, selon *Stumpfius* ; mais ce dernier se trompe, car le Mont *Ravin*, que *Simler* place dans le Comté de *Sitten* en *Vallais*, est le passage pour entrer dans le *Sibenthal* des *Bernois*, &

non

THOÛN. non dans la Vallée de *Fruttingen*. Suivant le rapport ordinaire des Gens du Pais, la *Kandel* sort du Mont *Gastler*, qui est à trois heures de chemin de *Kandelssteg*. L'Auteur des Délices de la Suisse semble adopter ce sentiment, en disant, que cette Rivière prend sa source à 3. lieues au dessus de *Kandelssteg*. Elle coule seule, jusqu'au dessous de *Wimmis*, dans le *Sibenthal*, où elle se grossit par la *Simme*, qu'elle reçoit. Il y a dans ce Quartier divers Châteaux ruinés. Un peu au dessus de *Fruttingen*, proche d'une petite Rivière nommée *Engstlen*, il y a un Bain d'eau souffrée, qui est utile pour la guérison de diverses maladies.

Le *Sibenthal*, (c'est - à - dire *Val de Siben*, ou plutôt *Simmenthal*,) est une grande Vallée à-peu-près parallèle à celle de *Fruttingen*, s'étendant, du Nord au Sud, jusqu'au *Vallais*, dont il est séparé par des Montagnes couvertes d'une neige perpétuelle, & qui sont si hautes qu'une demi-heure après le Soleil couché leurs sommets sont encore éclairés de ses rayons, dont le rouge forme sur ces cimes blanches une belle couleur de rose qu'on aperçoit de fort loin. Il tire son nom de la Rivière *Sibene*, *Simme*, ou *Simms*, qui



y prend sa source, & qui le traverse THOUN en long. Les *Bernois* l'ont aquis de *Michel*, dernier Comte de *Gruyère*, l'an 1555. & l'ont partagé en deux Gouvernemens, dont les Administrateurs ont le nom de Châtelains, favoir le *Haut-& le Bas-Sibenthal*.

Le *Haut-Sibenthal*, qui fait frontière au *Vallais*, est composé de quatre grandes Paroisses. Le principal lieu est *Zweysimmen*, beau & grand Village, qui a son Temple sur une hauteur, & assez bien bâti. Le Châtelain demeure à *Blankebourg*, Château situé à quelque distance de là, & il va entendre le service divin à *Zweysimmen*.

Le *Bas-Sibenthal* est plus grand que le précédent. Il comprend six belles Paroisses, & s'étend jusqu'aux frontières du Canton de *Fribourg*. *Wimmis* en est la Capitale; c'est un petit Bourg, situé sur la *Simmen*, au dessus de l'endroit où elle se jette dans la *Kandel*. Il y a, au dessus du Bourg, un Château où réside le Gouverneur. Après *Wimmis*, les principaux lieux de ce Gouvernement sont *Oberwyl*, *Erlebach* & *Wyssembourg*. Ce dernier est remarquable, non pas tant pour les mesures qu'on y voit, d'un vieux Château ruiné,

**THOUN.** né, qu'à cause des Bains d'eau chaude, qui s'y trouvent, conduits d'une Montagne voisine par des canaux, & qui sont en vogue & en fort grande réputation. Tous les Etés il y a toujours nombre de gens, qui y vont de toutes parts, chercher le remède à divers maux. Le possesseur de ces Bains, qui étoit ci-devant un Médecin de *Berne*, les a fait beaucoup valoir, & l'on y a bâti une grande maison, pour recevoir les Etrangers.

### ROUGEMONT ou SANEN.

**ROUGE-MONT.** **L**E Bailliage du *Rougemont* ou de *Sanen*, ou de *Gessenay*, est le 38. & dernier du Pais *Allemand* de *Berne*; Cependant il n'est pas tout *Allemand*: Ceux qui habitent la partie *Septentrionale* sont *Allemands*, & les autres *Romands*: le lieu principal, de ceux qui parlent *Allemand* est *Sanen*, beau & grand Village, situé sur la *Sane*, ou *Sarine*, qui lui donne son nom. Il a diverses foires dans l'année & un marché chaque semaine, comme dans une Ville. Au dessous de *Sanen* est le Village de *Rougemont*, le Principal de ceux où l'on parle *François*: le Château du Baillif y est bâti sur les ruines d'un vieux Prieuré. Ce Bailliage est grand,

grand, & s'étend d'un côté jusqu'au ROUGE  
*Vallais*, & de l'autre jusqu'au Canton MONT.  
 de *Fribourg*. Il comprend six Paroisses. Trois sont *Allemandes*, *Sanen*,  
*Gesteig* & *Lawinen* : ces deux dernières  
 sont à l'extrémité *Septentrionale* : trois  
 sont *Romandes*, *Rougemont*, *Château-*  
*d'Oex*, & *Rossinière*. Le *Château-d'Oex*,  
 (en *Allemand* *Oesch*) est à une lieue au  
 dessous de *Rougemont* ; son Temple est  
 sur une hauteur, au milieu de la Pa-  
 roisse, qui est fort grande. On peut  
 bien juger que dans ces Vallées & au  
 milieu de ces hautes Montagnes les  
 chemins ne sont pas les plus aisés du  
 Monde. Sur-tout à cause des neiges  
 qui tombent fort souvent en ballons  
 qu'on appelle *Lauvenen*, & qui couvrent  
 des fois des Villages entiers. Du côté  
 que ce Bailliage confine aux *Fribour-*  
*geois*, il en est séparé par un détroit,  
 où les Montagnes s'approchent telle-  
 ment, qu'à peine y a-t-il place pour  
 un chemin étroit, & pour le passage  
 de la Rivière qui se précipite à travers  
 les rochers. Le Mont *Sanetsch* est si  
 près du Village de *Gesteig* qu'il empêche  
 le Soleil de l'éclairer pendant six se-  
 maines, mais qui est dangereux au Prin-  
 tems à cause des *Lauvenen*. On voit  
 sur le chemin de *Rougemont* à *Vevay*  
 la célèbre *Dent de Jaman*, qui est com-  
 me

**ROUGE-MONT.** me une Corne extrêmement élevée entre les Montagnes, qui séparent le *Rougemont* du Pais de *Vaud*. Cependant ces Peuples ne changeroient pas leur Pais, contre un Climat plus doux. Ils y sont accoutumés, & ils vivent aussi long-tems & sont aussi vigoureux que les Habitans du plat-pais. On y voit des gens qui vivent jusqu'à l'âge de cent ans. Leur nourriture ordinaire est le lait, toute sorte de laitage, & particulièrement le fromage, qui est un des meilleurs du Pais, leur tient lieu de pain : car pour du pain ils n'en usent guères. Ils vont au four une fois ou deux par année, & ce qu'ils cuisent, ce sont de petits gâteaux, de l'épaisseur de deux Ecus, que les *Romands* appellent *Gatelets*, & qu'ils sèchent souvent à la cheminée. Quand ils en veulent manger, ils ne les prennent pas crus, (car cela n'auroit pas plus de goût que du bois,) mais ils les émient, & les jettent dans du lait. Ce que je dis-là doit être entendu non-seulement des Habitans de ce Bailliage, mais aussi de tous ceux des Montagnes. Mais pour revenir au *Rougemont*, les Habitans jouissent de beaucoup de beaux Privilèges, qui leur ont été accordés autrefois par les anciens Comtes de *Gruyère*, leurs premiers Seigneurs,

Seigneurs, & confirmés par les Bernois, lors que ces derniers achetèrent ce Pais, l'an 1554. dans la discussion des biens du Comte de Gruyère. Il ne faut pas oublier ici, qu'il y a quelques Cartes, qui par une faute insigne, au lieu de marquer *Rougemont*, écrivent *Ragemont* : sur quoi je remarquerai en passant, que les Cartes de la Suisse sont remplies de fautes, soit à l'égard des noms des lieux, soit à l'égard de leur situation & de leurs distances réciproques. Il y a quelque tems que je m'avisai d'en examiner une, qui est des plus nouvelles, & qui porte les noms de *Tillemont* & de *Nolin* : dans moins d'un quart-d'heure, j'y trouvai plus de 50. fautes, seulement à l'égard des noms des lieux, & je me lassai d'en compter davantage. Elle a aussi omis bon nombre de Villes & de Bourgs considérables.

Sur le Pais Allemand de ce Canton il y a encore à observer, qu'outre les Bains susdits, il s'y trouvent quantité d'autres, dont quelques-uns sont fort renommés, & une multitude d'eaux minérales, dont on ne tire aucun usage, & dont les vertus ne sont pas encore connues : On compte des premiers 38. & des dernières 46.

Les

*Les Bailliages du Païs Romand.*PAÏS  
ROMAND.

LE Païs Romand est partagé entre les Bernois & les Fribourgeois ; mais la plus grande partie est aux Bernois. Au Midi il confine au Vallais & à la Savoie ; à l'Occident au Païs de Gex & à la Franche-Comté. Il a 24. lieues de long à compter depuis Genève jusqu'à Morat ; & ce qu'il y en a qui appartient aux Bernois comprend plus de 150. Paroisses. Il forme à peu près un triangle , dont la base regarde le Lac de Genève , & la pointe celui de Morat. Il est partagé en treize Bailliages , sans compter ceux d'Orbe & de Grançon , que les Bernois possèdent par indivis avec les Fribourgeois. Il y en a cinq au Midi & le long du Lac , savoir Aigle , Vevay , Lausanne , Morges & Nyon ; trois le long de la Montagne de Jura , ou de la Joux , savoir Bon Mont , Aubonne & Romainmotier , avec Orbe & Grançon ; cinq au milieu du Païs , Yverdun , Moudon , Oron , Payerne & Avenche. En tout 13.

## A I G L E.

AIGLE.

LE Gouvernement d'Aigle est compté pour Païs Allemand , par rapport à la police , & à ses loix , parce qu'il est  
une

une ancienne Conquête des *Bernois*, AIGLE. mais comme tout le Peuple est *François*, je le range avec le reste du Pais *Romand*. Il appartenoit anciennement à la Maison de *Savoie*; mais l'an 1475. lors que le Duc de *Bourgogne* fit la guerre aux *Suisses*, la Duchesse Régente de *Savoie*, s'étant mise contr'eux dans le parti du Duc, les *Bernois* lui prirent tout le Pais de *Vaud* & le Gouvernement d'*Aigle*, & après la guerre, par un Traité, ils lui rendirent le Pais de *Vaud*, mais ils gardèrent le Gouvernement d'*Aigle*, d'autant plus que les Habitans les en prièrent: C'est pourquoi il n'est pas compté pour Pais de *Vaud*. Ce Gouvernement consiste en Montagnes fertiles, & en Vallées, dont la principale est celle d'*Aigle* & de *Gex*. C'est ici la grande route du Pais, pour aller par le *Vallais* en *Italie*. Quand on a passé *Villeneuve*, qui est à la tête du Lac de *Genève*, on entre dans une Vallée profonde, large d'une lieue, bordée d'un côté par les *Alpes* de la *Suisse* & de l'autre par celles de *Savoie*, & traversée par le *Rhône*, où après deux lieues de chemin l'on arrive à *Aigle*, en Latin *Aquileia*, en Allemand *Ælen*, beau & grand Bourg, situé dans l'endroit où la Vallée s'élargit considérablement & dans un Pais fertile, de vignes,

**AIGLE.** vignes, de champs & de prés. Le Château du Gouverneur est au dessus du Bourg sur une éminence, avec une belle Tour de marbre, que l'on découvre de fort loin (1). Le Gouvernement est considérablement grand, & contient neuf Paroisses, la plupart composées de plusieurs Villages. Il est partagé en quatre parties, qu'on appelle Mandemens, *Aigle*, *Olon*, *Bex* & *Ormont*. Les trois premiers sont fertiles sur-tout en vignobles, le dernier est dans les Montagnes, & avoisine le *Rougemont*. C'est une double Vallée, abondante en pâturages; où il y a deux Villages paroissiaux, *Ormont dessus*, & *Ormont dessous*, qui ont quelques foires avec d'autres franchises considérables.

Le Mandement d'*Aigle* comprend avec le Bourg de ce nom, quelques Villages voisins, entr'autres *Torna*, dont une partie fut ensévelie sous les ruines d'une Montagne, par un grand tremblement de terre l'an 1584. & *Drapell* qui

(1) En 1553. le Seigneur de Torrens, dont les Ancêtres avoient été Seigneurs de Jurisdiction du Bourg d'Aigle, & de sa dépendance, fut reçu Bourgeois de Berne le 26. Décembre; & il renouça solennellement à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur Aigle. Il fut le dernier de sa Race. Stettler. II. 63. 2.



qui a été extrêmement endommagée AIGLE. avec tout le voisinage l'an 1740. par l'inondation du Torrent nommé la grande Eau.

Olon ou Oulon, (en Latin *Aulon*, ou *Aulona*) est un grand Village paroissial, à une lieuë d'*Aigle*, au pié de la Montagne. De ce Mandement dépendent l'Abbaye de *Sale*, dont l'Abbé de *St. Maurice* tire les revenus; *St. Tryphon* situé sur un monticule, au milieu d'une plaine, avec un vieux Château ruiné, dont on voit encore une Tour de marbre, qui paroît de fort loin; & *Panex*, qui est dans la Montagne, où sont des sources d'eau salée. Il y a dans ces quartiers des Montagnes entières de très-beau gips ou plâtre; & quelques carrières de marbre noir.

A deux lieuës d'*Aigle*, on trouve *Bex*, situé sur la grande route de *Suisse* en *Vallais*. C'est un des plus beaux Villages, qui soit dans le Canton de *Berne*, bâti comme une petite Ville, avec des haies, ayant foires & marchés, & grand abord de monde. Il n'est qu'à demi-lieuë de *St. Maurice*, ou du *Vallais*, dans une belle & grande plaine, fertile en blé, & abondante en pâturages.

**AIGLE.** rages. Le Temple est orné d'un joli Clocher de marbre blanc. On y voit les mazures d'un vieux Château, qui est à un coin du Village sur une hauteur, & qui a été autrefois une forteresse, pour garder les passages du Pais. On en pourroit faire en cas de besoin une Place importante. Le territoire de *Bex* s'avance jusqu'au *Rhône*, & comprend même la moitié du Pont de *St. Maurice*, qui, aussi-bien que la moitié du *Rhône*, dépend de la Souveraineté de *Berne*. Ce Pont de *St. Maurice* est un des plus beaux qui se voyent. Il est de pierre, d'une hauteur très-considérable, fait d'une seule arcade, malgré sa longueur qui contient environ 80. pas. Au milieu du Pont, il y a une espèce de tour, avec des portes de part & d'autre, qui sépare les deux Souverainetés.

On trouve dans ce Gouvernement d'*Aigle*, diverses curiosités de la Nature, comme autour de *Bex*, du *souphre vif* (*sulphur virginicum*) très-beau, & fort utile pour fortifier les nerfs foulés ou affoiblis; Ce souphre l'emporte, en bonté & en beauté, sur celui qui est préparé par l'art; & je ne crois pas qu'on en trouve de cette nature en aucun endroit, si ce n'est dans quelques

quelques quartiers de l'*Amérique Méridionale* : du - moins n'ai - je encore lû aucun Auteur qui en fasse mention. Tout celui que j'ai vû dans les Cabinets des Curieux venoit de l'*Amérique* ; mais si on compare l'un avec l'autre , on trouvera que le nôtre est infiniment plus beau. On trouve aussi autour d'*Aigle* des pierres rares de diverses figures. Mais ce qu'il y a de plus digne de la curiosité des Voyageurs , ce sont les sources salées , dont les unes sont à une bonne lieuë du *Bevioux* , & une autre au *Bouillet* à une demi - lieuë du *Bevioux* ; les eaux de ces sources sont conduites au *Bevioux* pour y être cuites , & celles de *Panex* & de *Chamosaire* à *Aigle*. Pendant qu'elles ont été entre les mains d'un Particulier , qui n'avoit pas de quoi fournir à la dépense nécessaire , elles n'ont pas paru être d'un grand rapport. Mais les *Bernois* , qui les ont achetées , ont bien sù les faire valoir , particulièrement depuis une trentaine d'années. On a creusé bien avant dans les entrailles de la Terre , pour trouver la source de l'eau salée , & il a falu pour cela bien du tems , de la fatigue , du travail & de la dépense. Il a falu percer une Montagne , pour creuser un chemin souterrain ; & comme l'on a

AIGLE. entrepris par les deux bouts tout à la fois, l'Ingénieur qui avoit la conduite de cet ouvrage, a si bien réüssi, que les Travailleurs se sont rencontrés au milieu du chemin, sous la terre. Mais ce n'a pas été sans grande peine, & sans beaucoup de danger. On arrivoit quelquefois en creusant dans des endroits remplis de soufre, qui prenoit feu, aussi-tôt qu'on y portoit de la lumière, & quelques travailleurs en ont été endommagés : il y en a eu même qui ont été étouffés. Pour prévenir ce mal, on prit la précaution de porter toujours devant soi, dans ces Caveaux, une longue perche avec une Chandelle allumée au bout, pour consumer tout le soufre qui pouvoit s'y rencontrer, afin de pouvoir travailler ensuite en toute sûreté. Il y a différens conduits souterrains de plusieurs cent pas de long & un que l'on a creusé en ligne verticale du sommet de la Montagne, qui a 400. à 500. pieds de hauteur. Au milieu d'un des conduits souterrains où est la source, l'on a creusé un grand vuide, dans lequel par le moyen d'un filet d'eau douce, qui tombe de la Montagne, joué une grande rouë de 36. pieds de diamètre, destinée à faire agir continuellement deux grandes pompes aspirantes, qui élèvent

élèvent l'eau du fond de la source dans un reservoir, d'où elle se distribue dans les canaux qui la conduisent au *Bevioux*. On voit tout près de là un autre vuide de 40. pieds en quai que l'on avoit ménagé pour recevoir les eaux surabondantes, qui n'auroient pu trouver entrée dans les canaux, & en prévenir la perte; mais depuis la mauvaise manoeuvre d'un aventurier ignorant ou mal intentionné qui a épuisé une des sources, en voulant la forcer par une pente trop rapide, ce dernier reservoir est devenu à-peu-près inutile. L'ouvrage en général est immense, & fait bien honneur au Souverain qui l'a entrepris. On peut bien en dire autant des Salines du *Bevioux* & d'*Aigle*, où l'on cuit le Sel. Ce sont de grands bâtimens de bois sur fondement de pierre, de 150. pas de longueur, avec deux Galeries qui dominant tout autour; au premier Etage sont de grands bassins, qui règnent dans toute la longueur, & à l'Etage supérieur des fascines; de part & d'autre du bâtiment on voit une vingtaine de pompes aspirantes qui reçoivent l'eau des canaux conducteurs, l'élèvent en pluie au dessus des fascines, d'où après avoir déposé ses parties terrestres & grossières, & s'être

**AIGLE.** purifiée, elle retombe dans les baffins, toute prête à être cuite; & ce qu'il y a d'admirable dans ce mécanisme, c'est que toutes les pompes jouent dans toute cette étendue par une seule rouë enfermée dans un corps de bâtiment séparé. C'est de là que l'eau est conduite, par de petits aqueducs, dans sept grandes chaudières de fer, sous lesquelles on fait un feu semblable à celui d'une verrerie; le feu fait dissiper en vapeur ce qui reste d'eau douce, & l'on voit le sel, qui se cristallise, & qui tombe comme de la neige dans le fond de la chaudière. On peut bien juger que cela coûte bien du bois. Pour épargner celui du Pais, qui pourroit à la fin être épuisé, les *Bernois* ont acheté une forêt dans le *Vallais*; on en coupe le bois, & on le jette dans le *Rhône*, d'où il est entraîné par les eaux de ce Fleuve, jusqu'à certains endroits, où il est arrêté, par des râteaux faits exprès. Il y a depuis 1731. un *Directeur* qui est Membre du Grand-Conseil; il réside à *Roche* & se change tous les six ans, comme les autres *Baillifs*.

*Bailliage de Vevay.*

**VEVAY.** Sortant du Gouvernement d'*Aigle*, on entre dans le Bailliage de *Vevay*.  
On

On y trouve d'abord la petite Ville de **VEVAY** :  
*Ville-neuve*, anciennement *Penne-locus*  
 ou *Penni lucus*, à la tête du Lac de  
*Genève* & près de l'endroit où le *Rhône*  
 se jette dans le Lac. Il y a dans cet  
 endroit une très-belle pêche de *Truit-*  
*tes*, dont on tire une grosse rente.  
 Hors de la Ville, dans une promena-  
 de qui est du côté du Lac, j'ai vû un  
 vieux marbre, avec ce morceau d'In-  
 scription, à demi effacée :

VICTORIA  
 -AVG...  
 NITIO GEMINA  
 TVLLIA  
 NTI

Mr. *Scheuchzer* cependant la rapporte  
 ainsi :

VICTORI  
 AVG  
 N n TIO GEN. MA  
 TVLLIA  
 . . . IT . . .

Et *Plantin* en la manière suivante :

VICTORIA  
 AUG  
 NITIO GENNÆ  
 TULLIA  
 NTI

K 4

On

VEVAY. On y voit un riche Hôpital, qui fut fondé par *Amé V.* Comte de *Savoie*, l'an 1246. Les *Bernois* y entretiennent un Hospitalier.

## CHILLON.

CHILLON. **A** Une demi-lieuë de *Villeneuve*, est le Château de *Chillon*, bâti sur un Rocher dans le Lac, & qui forme une presqu'Isle, dans un endroit où le terrain est si fort ferré entre le Lac & la Montagne, qu'à peine reste-t-il assez d'espace pour faire le chemin, entr'elle & le Château, autour duquel on a fondé plus de 150. brasses qui font près de 800. pieds, sans trouver le fond; on a creusé dans ce Rocher des Caves & des Cuisines au-dessous du niveau de l'eau, qu'on y introduit quand on veut par des robinets. C'est-là qu'a demeuré autrefois le Baillif de *Vevay*, qui porte aussi le titre de Capitaine de *Chillon*, aujourd'hui il fait sa Résidence à *Vevay*. Le Château est d'une grande étendue, comprenant, à ce qu'on dit, sept arpens de terre. Il fut bâti l'an 1238. par *Pierre de Savoie*, pour servir de forteresse à fermer le passage. Avant l'invention de l'Artillerie c'étoit véritablement une Place bien forte; car il est construit d'épais murailles, & tout



tout vouté par deffous, avec un Donjon CHILLON. au milieu, fort exhauffé. On y voit encore un vieux moulin à bras, dont on se servoit en tems de siège. Quand les *Bernois* firent la guerre à *Charles Emanuel*, Duc de *Savoie*, l'an 1536. & qu'ils lui prirent tout le Pais de *Vaud*, ce fut la seule Place, avec le Château d'*Tverdun*, qui fit quelque résistance. Mais présentement il ne tiendrait pas long-tems; car comme il est au pié d'une haute Montagne, qui même est assez rapide, il est entièrement commandé.

Un peu au deffous de *Chillon* est *Moutrux* ou *Monstreux*, qui n'est pas tant un Village, qu'une Paroisse composée d'une vingtaine de Villages & de Hameaux dispersés par ces collines, qui font un beau vignoble. Cette Paroisse est divisée en trois Communes; celle du *Chatelard*, qui est toute sous la Jurisdiction d'un Seigneur de Fief, & forme une très-belle Terre qui appartient depuis 1708. à la Famille de *Bondeli* de *Berne*; celle de *Planches* & celle de *Vaitaux*, qui sont sous la Jurisdiction immédiate du Baillif de *Vevay*. Elles sont toutes trois riches en biens publics, la dernière en particulier, qui n'est composée que de quatre

CHILLON. Familles, ne vendroit pas le Droit de communage à qui en offriroit 4000. florins d'Empire. On fait dans cette Paroisse d'excellens fromages & vacherins. Les Habitans de *Moutrux* & d'*Aigle*, ont la coûtume de vendanger toujours de bonne heure & avant le reste du Pais; notre Auteur croit qu'ils en usent de cette manière, pour vendre plus commodément leur Vin aux Gens des Montagnes, qui le viennent chercher, mais la raison est, qu'ils craignent la pourriture qui est extrêmement préjudiciable à la qualité de leur vin, & que leur vin a ceci de particulier, que quoiqu'on le vendange verd, il s'adoucit & se meurit en quelque sorte dans le tonneau. On vendange au reste fort tard dans le Pais de *Vaud*; parce que la principale récolte est en Vins blancs, & que la gelée leur est salutaire.

On trouve sur les hauteurs un rocher creux, d'où il tombe en différens étages une pluie continuelle qui forme des stalactites au dessus de la Voute en s'attachant à la mousse, & d'autres qui tombent sous toutes sortes de figures, au fond du rocher d'une blancheur éclatante, & de la dureté du caillou. On trouve aussi une grande  
quan-

quantité de Tuff dans la Commune des CHILLON.  
*Planches*, & dont les eaux même font  
 des dépôts abondans, & couvrent  
 d'une écorce de pierre tout ce qu'on  
 y jette. Enfin on a découvert près du  
 Château du *Chatelard*, dans un petit  
 Hameau au bord d'un torrent très-  
 dangereux pour les passans, lors de la  
 fonte des neiges, des antiquités assez  
 remarquables, entre autres un reste de  
 colonnades de pavé à la mosaïque,  
 qui font présumer qu'il y a eu autre-  
 fois une Ville assez considérable dans  
 ces quartiers.

## V E V A Y.

**V**E V A Y, en Latin *Vibiscum*, & V E V A Y.  
 en Allemand *Vivis*, est une Ville  
 passablement grande, & fort jolie,  
 située en long, au bord du Lac, à une  
 demi-lieuë du pié des *Alpes*. Il s'y  
 fait un très-grand commerce, par le  
 fréquent abord des *Savoyards*, des *Val-  
 laisans* & des *Montagnards*, qui vont  
 y vendre leurs denrées. Cette Ville  
 est ancienne, il en est fait mention  
 dans l'Itinéraire d'*Antonin*; cependant  
 on n'y trouve point de monument d'an-  
 tiquité. Mais en récompense elle est  
 bien florissante aujourd'hui. Elle souf-  
 frit un terrible incendie, l'an 1687.

VEVAY. qui confuma des ruës entières, & elle ne s'est pas encore toute relevée de ses ruines. On y voit grande quantité de belles maisons, une grande place au bord du Lac, pour tenir le marché; & deux Temples, dont l'un est dans la Ville, & l'autre hors des murailles sur une hauteur. Les Habitans font la plûpart fort à leur aise, gens d'esprit, polis & d'un commerce fort agréable: Il y en a même plusieurs, qui font amateurs des belles Lettres, & savans. On y a un joli Collège, pour l'instruction de la Jeunesse, qui est le plus considérable de tout le Pais de *Vaud*, après celui de *Lausanne*. Comme le Pais est fort joli, l'air fort doux, l'aspect fort agréable, & qu'on y trouve bonne Compagnie, cela fait que plusieurs personnes considérables s'y habituent, pour passer agréablement leur tems. C'est là que le défunt Chevalier *Edmond Ludlow*, l'un des Juges du Roi *Charles I. d'Angleterre*, s'étoit réfugié, pour éviter le ressentiment de *Charles II.* lorsque ce Prince monta sur le Thrône. Tout le Pais autour de *Vevay* est fort fertile. Ce sont par-tout des Collines, qui s'élèvent les unes par-dessus les autres, en forme d'amphithéâtre, parsemées de Villages, de vigno-

vignobles & de champs. Le Faux-VEVAY, bourg de *Vevay* est bordé par une Rivière ou plutôt un Torrent impétueux, qui descendant des Montagnes y coule sous un beau & grand Pont de pierre. Ce Torrent s'appelle la *Vevayse*. Elle fait de grands ravages aux environs de *Vevay*, changeant son lit & rongant les terres de son voisinage. Pour arrêter son impétuosité, on l'a bordée dans un long espace, d'une bonne & épaisse muraille, faite en manière de redens, dont les divers angles servent à rompre la violence de son cours. L'an 1701. au mois de *Juillet*, elle fut tellement débordée par un déluge d'eau, qui étoit tombé tout d'un coup, qu'elle passoit par dessus les deux bouts du Pont; elle renversa les murailles qui bordoient les Jardins, depuis le Pont jusqu'au Lac, inonda tous ces Jardins, & enveloppa même l'un des Ministres de la Ville, qui étoit dans son Jardin, tellement que jamais on ne le revit depuis. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que les murailles de ces Jardins ne tombèrent pas par pièces, mais toutes entières, comme si on les avoit seulement s'appées par les fondemens.

Il y a dans le Bailliage de *Vevay*, quelques Terres Seigneuriales, entr'au-

VEVAY. tres les deux Baronnies de *Blonay* & du *Chatelard*. Celle de *Blonay* est la plus considérable ; & l'on peut dire que la Maison qui l'a possédée jusques à présent, est l'une des plus illustres & des plus anciennes qu'il y ait non-seulement dans la *Suisse*, mais même dans toute l'*Europe*. Les Seigneurs de cette Maison ont toujours possédée *Blonay*, depuis 700. ans pour le moins, de père en fils, sans que jamais cette Terre ait passé en des mains étrangères. Ce n'est que depuis environ 15. ans qu'elle en est sortie, & qu'elle est passée dans celles de Mr. de *Graffenried* de *Berne*. Pour dire quelque chose de *Blonay* même, c'est une grande Paroisse, à une lieue au dessus de *Vevay*, au pié d'une Montagne. Le Château est sur une hauteur, bâti partie à l'antique, & partie à la moderne. On y jouit d'un très-bel aspect. La vue s'y promène à plaisir sur tout le Lac, sur le Pais voisin, & sur la *Savoie*. Au dessus de *Blonay*, il y a dans la Montagne, une fontaine souffrée dans un lieu nommé *Lalay*, qu'on dit être bonne pour la guérison de quelques maux. Plusieurs personnes en vont boire en Été ; d'autres s'en font porter chez eux. *Blonay* est le seul endroit dans tout le Pais de *Vaud*, où l'on se serve de

de trompettes dans l'Eglise, pour le VEVAY.  
chant des Pseaumes.

A un coup de Canon, à l'Orient de Vevay, on voit la Tour de Peil, petite Ville, située au bord du Lac, qui fait un même Corps d'Eglise avec Vevay, quoiqu'elle en soit séparée, à l'égard du Gouvernement Civil. On y voit un vieux Château à demi démolli, au bord du Lac, qui fut bâti l'an 1239. par le Comte Pierre de Savoye. Il paroît avoir été fort, avant l'usage du Canon. Aujourd'hui un particulier a achevé de le démolir pour y bâtir une maison fort jolie & très-agréable.

*Le Bailliage de Lausanne.*

LE Bailliage de Lausanne est le plus grand de tous ceux du Pais de Vaud. Il a cinq lieuës de long, depuis le Pont de la Vevayse, jusqu'à celui de la Venoge, & la moitié autant de large, depuis le Port de Lausanne jusqu'au milieu du bois du Jorat. Il comprend les Terres qui étoient autrefois une partie du temporel des Evêques de Lausanne, & du Chapitre.

## L A U S A N N E.

LAUSAN-  
NE.

**L**AUSANNE, connue anciennement sous le nom de *Lausonna* & de *Lausimum*, est une belle & grande Ville, bâtie à une demi-lieue au dessus du Lac, & située sur trois Collines, qu'elle occupe entièrement, avec les Vallons qui sont entre deux; quelques-uns ont comparé sa situation à celle de *Jérusalem*. Le terrain y est fort inégal, de sorte qu'il y a peu d'endroits où il ne faille monter ou descendre. Ces trois Collines sont celle de la *Cité* au *Nord*, celle de *St. François* ou du *Bourg* au *Midi*, & celle de *St. Laurent* à l'*Occident*. Celle de la *Cité* est terminée à l'*Orient* par des rochers escarpés & fort élevés, au pié desquels coule l'un des deux ruisseaux qui arrosent la Ville. On monte du bas de la Ville au quartier d'en haut, d'un côté par degrés taillés dans le roc, & de l'autre par des degrés de bois & couverts.

Dans le quartier de la *Cité*, qui est le plus élevé, on voit trois Edifices, qui méritent particulièrement d'être remarqués. Le Château, l'Académie, ou le Collège & le Grand Temple. Le Château est à l'extrémité la plus élevée de



de la Ville. C'est un bâtiment quar-  
ré, construit à l'antique, de bonne  
Pierre de taille, excepté le dessus qui  
est de brique; avec des murailles  
épaisses de plus de six piés; environ-  
né de fossés secs, fort profonds, du  
côté de l'entrée, & couronné de qua-  
tre tournelles. C'est là que résidoient  
autrefois les Evêques, & c'est mainte-  
nant la Résidence des Baillifs.

LAUSAN-  
NE.

Au dessous du Château est le Collège,  
qui est un joli Edifice bâti de belle  
Pierre de taille, composé de Classes  
pour les Ecoliers, & d'Auditoires pour  
les Etudians, avec une belle & grande  
place au devant, fermée de murailles.  
Les *Bernois* y entretiennent ordinaire-  
ment sept Professeurs, & six Régens,  
pour l'instruction de la Jeunesse, qui  
se destine au Ministère. Ils le fondè-  
rent l'an 1537, car l'on enseignoit au  
commencement dans le Château de  
*Menthon*, qui est à l'autre bout de la  
*Cité*. Mais ce Château ayant été brûlé  
par hazard, au bout de 50. ans, &  
consumé tout entier, à la reserve de  
deux Tours, les *Bernois* firent bâtir le  
Collège, l'an 1587. en l'état où il est.  
Cette Académie a été célèbre dès ses  
commencemens, & l'on y a vû de  
grands hommes: comme *Pierre Viret*,  
Réfor-

LAUSAN-  
NE.

Réformateur, *Théodore de Bèze*, *F. Hottoman*, *Calius Secundus Curio*, *Æmilius Portus*, Grec natif de Candie, *Guill. Bucanus*, *Marc de Saussure*, *Gabriel de Petra*; il ne faut pas oublier *Elie Merlat*, qui, chassé par la persécution, se réfugia à *Lausanne*, l'an 1682, & y est mort au mois de Novembre 1705. C'étoit un excellent homme en toutes manières; profond Théologien, subtil Philosophe, habile Orateur, zélé Pasteur, & un vrai homme de bien. Entre les modernes se trouve l'illustre *Jean Pierre de Crousaz*, Mathématicien, Philosophe & bel Esprit, fort connu dans le monde savant, par ses excellens Ouvrages, & Membre honoraire de l'Académie des Sciences de *Paris* & de *Bourdeaux*; *Abraham Ruchat* aussi distingué par sa vaste érudition que par la plus solide piété, & dont les Ecrits sont encore aujourd'hui en grande estime dans la République des Lettres; *Charles Guillaume Louis de Bochat*, très-habile Jurisconsulte & grand Antiquaire, qui après avoir desservi la Chaire de Droit, n'a pas rempli avec moins de dignité celle de Lieutenant *Baillival* & s'est rendu très-utile dans cette charge à sa patrie. C'est dans *Lausanne* que *Théodore de Bèze* a fait la traduction des Pseu-

Pseau-

Pseaumes en vers *François*, qui fut si bien reçûe de toutes les Eglises *Françoises*, que d'abord on la mit en Musique, & on l'introduisit par-tout dans le Service public, avec celle de *Clément Marot*, qui avoit traduit 50. Pseaumes avant lui. Depuis l'an 1711. les Seigneurs de *Berne* ont établi à *Lausanne* un Professeur en Droit, pour l'instruction de la Jeunesse, qui se destine à la Police; & ils avoient appelé, pour ce sujet, de *Berlin*, Mr. *Barbeyrac*, qui est connu dans la République des Lettres, par divers bons Ouvrages.

LAUSAN-  
NE.

Le *Grand Temple*, appelé de *Nôtre-Dame*, est à l'extrémité de la *Cité*. Il fut fondé dans le XI. Siècle, par un Evêque nommé *Henry*; mais il ne fut achevé qu'au bout de 200. ans: aussi faut-il avouer qu'il est très-magnifique. Il est très-grand, fort spacieux, & terminé au dessus par une très-belle voute, d'une hauteur surprenante, soutenu tout le long de la Nef, par deux rangs de Colomnes, de toutes tailles, fort hautes, & dont les petites sont toutes d'une pièce. On y en compte deux-cens-soixante & douze. Il est construit en forme de Croix, comme le sont tous les Temples

LAUSAN-  
NE.

ples anciens. Le Chœur est séparé de la Nef, par une belle galerie, soutenue d'une rangée d'onze Colonnes de marbre noir, du côté qui regarde la Nef, & tout près de là, dans la Nef, il y a deux grandes Tables de beau marbre noir, qui servent pour l'administration de la Cène. Il y a grande quantité de Tombeaux avec des Epitaphes, tant dans la Nef que dans le Chœur; je n'en rapporterai qu'une ici, tant pour ne pas grossir inutilement le Volume, que parce qu'elles ne sont ni fort anciennes, ni considérables par quelque singularité. Celle que je vais donner, se voit dans le Chœur sur un Marbre noir, elle est conçue de la sorte :

CHORUM HUNC  
VETUSTATIS SITU OBRUTUM RESTAU-  
RARI AC CELEBRANDIS PROMOTIONUM  
SOLEMNIBUS CONSECRARI CURAVIT  
VIR AMPLISSIMUS D. DANIEL IM-  
HOF LAUSANNENSIS TOPARCHA  
MUSARUMQUE FAUTOR MAGNIFICUS  
CUI PERENNE HOC GRATI ANIMI  
MONUMENTUM MERITO POSUIT  
ACADEMIA LAUSANNENSIS. ANNO QUO  
RestItut Magni hxC aULæI rUDera VIRTUs.

Le Chœur étoit fort magnifique du tems de la Catholicité, mais on y a tout renversé. On y voit encore les sièges des Chanoines, diverses statues d'Evêques, couchées sur leurs Tombeaux,

beaux, mais sans Inscription; & dans LAUSAN-  
 une Chapelle, la figure d'un Chevalier NE.  
 de la Maison de *Granfon*, en marbre  
 blanc, couché, & en habit militaire.  
 Il y a diverses personnes illustres en-  
 févelies dans ce Chœur: entr'autres  
 Mr. le Duc *Charles de Schomberg*, qui  
 fut tué en *Piémont* l'an 1693.

Au côté *Méridional* du Chœur, on  
 voit à une hauteur considérable, une  
 grande fenêtre, qu'on appelle commu-  
 nément la *Rose*, parce qu'elle en a la  
 figure; d'une structure merveilleuse,  
 & de vitres, peintes de diverses cou-  
 leurs. Il est arrivé que la muraille où  
 elle est, ayant été fendue du haut en  
 bas avec elle, par un tremblement de  
 terre, elle fut si bien rejointe par un  
 autre tremblement de terre, qui arri-  
 va dix ans après, qu'on n'en connoît  
 plus rien.

On entre dans ce Temple par trois  
 Portes, deux grandes & une petite;  
 l'une des grandes a un joli portique,  
 orné de Colomnes très-hautes, toutes  
 d'une pièce & des statues des XII. Apô-  
 tres, avec la Ste. Vierge au milieu:  
 l'autre Porte a aussi un magnifique Por-  
 tail, orné d'une infinité de petites figu-  
 res en relief, qui représentent diver-  
 ses

LAUSAN-  
NE.

ses Histoires, & de quelques statues de grandeur naturelle; mais comme ce Portail est exposé au vent & à la pluie, ces figures sont fort endommagées. Ce Temple est terminé dans sa longueur par deux Tours, dont la plus grande sert de Clocher. Elles étoient couronnées l'une & l'autre d'un Toit très-élevé, en façon de Pyramide ou de flèche; mais en 1672. le feu du Ciel tomba sur celui du Clocher, & le consuma entièrement.

Du tems de la Catholicité ce Temple étoit l'Eglise Cathédrale; il y avoit un Chapitre de trente-deux Chanoines, qui auroient dû être une source de lumière salutaire pour la Ville & pour son Territoire; mais c'étoient autant de Conducteurs aveugles, qui vivoient dans une ignorance honteuse & dans une corruption extrême. On n'a pour s'en convaincre, qu'à se souvenir de ce que l'Evêque *Sébastien de Montfalcon* écrivoit aux Seigneurs de Berne l'an 1527: *Qu'il n'avoit personne assez versé dans l'Ecriture-Sainte, pour assister à leur Dispute.* Les Fondateurs avoient crû pouvoir empêcher que l'ignorance ne s'introduisit dans ce Chapitre, en ordonnant que les Chanoines seroient tous Nobles ou Docteurs Gradués; mais

mais ceux-ci avoient rendu cette précaution inutile, en faisant payer aux nouveaux élus la capacité. Ce fait est prouvé par les pièces d'un Procès, que l'on voit dans les Archives de *Berne*, & que le Chapitre de *Lausanne* foutint, environ l'an 1522, contre un *Italien*, nommé *Mercure de Vipera*, Auditeur des Causes du Palais *Apostolique*, à qui le Pape avoit conféré un *Canoniat*. Il y paroît, que le sujet de ce Procès étoit, que cet Auditeur n'avoit pas payé la capacité. Le Chapitre se relâcha à la fin de ses droits; mais ce ne fut que par le crédit du Pape, & après y avoir été condamné trois ou quatre fois. Au reste toute l'occupation de ces Chanoines étoit de vivre dans la mollesse & les plaisirs, de maintenir leurs droits temporels, & de conserver leurs revenus.

LAUSANNE.

L'Auteur des *Délices de la Suisse* ajoute, que cette Eglise Cathédrale étoit dédiée à *Nôtre-Dame*, qui étoit là comme la *Grande Diane* d'*Ephèse*; & qu'elle étoit célèbre dans toutes les Eglises *Gallicanes*. On y alloit en pèlerinage, & tous les sept ans il y avoit indulgence plénière.

Le dernier Evêque de *Lausanne* fut le même *Sébastien de Montfaulcon*, dont  
nous

LAUSAN-  
NE.

nous venons de parler. Ce Prélat, comme tout son Clergé, ne pensoit qu'à ses plaisirs (1) & à ses intérêts temporels. Son Evêché fut tout rempli de troubles, causés par les diverses difficultés qu'il eut avec la Ville de *Lausanne*, le Canton de *Berne*, & le Duc de *Savoie* pour les droits & les prééminences de son Eglise. A la fin ce Prélat, s'étant jetté dans le parti du Duc de *Savoie*, l'an 1536, lorsque les *Bernois* firent la guerre à ce Prince, ils le chassèrent, & le dépouillèrent de toutes ses Terres. Il se retira à *Fribourg*, & ses Successeurs ont toujours pris depuis ce tems-là le nom d'Evêques de *Lausanne*. On dit même, que chaque nouvel Evêque est obligé d'aller à *Lausanne*, incognito, pour

(1) *L'Histoire* le dépeint, comme un homme entièrement livré à ses passions, aussi-bien que sa Cour. On voit encore aujourd'hui, dans le Château, où il faisoit sa Résidence, la Chambre qu'on appelle, de l'Evêque, où est un gros Buffet à l'antique, qu'on croiroit immobile & cloué à la muraille. Mais il tourne sur deux gons, & se tire comme une porte. Il cache & couvre entièrement une petite Porte, qui donne sur un escalier dérobé, qui aboutit à la cave; & la cave a son issue hors de la Ville. La tradition est que cet artifice avoit été ménagé, pour faire entrer les Maîtresses de l'Evêque, dans sa Chambre, sans que personne s'en aperçût, ni dans la Ville ni dans le Château. M. S. Pin. Stettl. L. I. ad An. 1515.



pour célébrer une Messe basse dans le Grand Temple; ce qu'ils font, dit-on, en marmotant entre leurs dents, tandis qu'on leur en montre les Curiosités. J'ajouterai une chose assez singulière, qui se pratiquoit dans l'installation des Evêques de *Lausanne*. Quoique Souverains de la Ville, ils prètoient serment entre les mains des Syndics & Gouverneurs d'une manière très-solemnelle. On faisoit une Procession générale de tous les Ordres. On s'arrêtoit devant la Porte de *St. Etienne*, près de laquelle il y avoit une Eglise de ce nom, d'où l'on apportoit une Hostie consacrée. L'Evêque se mettoit alors à genoux, & prètoit le serment, ayant une main sur la poitrine, & l'autre sur l'Hostie. Cela se faisoit à la lueur de deux Cierges allumés, en présence des plus Notables personnes du Diocèse & en particulier des Députés des Grandes Villes des Cantons. Il y avoit autrefois neuf Eglises à *Lausanne*; savoir, la Cathédrale, que je viens de décrire; la Collégiale de *St. Maire*, près du Château, où il y avoit un Collège de Chanoines; cinq Paroissiales; & deux Couvens, l'un de *Cordeliers*, & l'autre de *Dominicains*. Aujourd'hui la plupart de ces Eglises sont démolies; mais on

LAUSAN-  
NE.

a conservé celle des *Cordeliers*, qui porte le nom de *St. François*, pour l'usage de la partie inférieure de la Ville. Cette Eglise est belle & spacieuse : mais comme il n'y a rien de bien singulier dans sa structure, je ne m'arrêterai pas à la décrire.

Pour revenir au Quartier de la Cité, il est terminé à l'*Occident*, & tout joignant le Grand Temple, par une jolie terrasse, bordée d'une muraille à hauteur d'appui, où l'on a la vuë sur tout le reste de la Ville, ce qui est fort agréable.

Dans le Quartier d'enbas il n'y a pas beaucoup d'édifices publics bien considérables. L'Hôtel de Ville est ce qu'il y a de plus remarquable, soit par sa situation, qui est dans le plus bel endroit de *Lausanne*, soit par sa structure. Toute la partie inférieure est voûtée : le Portail est orné de deux belles Colomnes de marbre jaspé, & le toit surmonté d'une petite Tour avec une horloge. Près de cet Hôtel, & dans la même rue, il y a une grande fontaine à quatre tuyaux, dont l'un jette de l'eau, qui est très-bonne à boire, mais qui a cette qualité singulière, qu'elle ne vaut rien pour cuire  
les

les légumes. Quand on en prend pour en cuire, les légumes se durcissent au lieu de s'y amollir. L'eau des autres tuyaux n'a rien de semblable. Le fin de cette affaire est, que les eaux de la fontaine viennent de deux sources différentes, & se portent aux tuyaux, sans se mêler.

LAUSAN-  
NE.

*Lausanne* étoit autrefois Ville Episcopale, mais elle jouissoit de grandes Libertés, & avoit de beaux Privilèges. Son Gouverneur entre autres gardoit les Clefs de la Ville, comme on le voit par ce qui arriva en 1517. lorsque *Charles III*, dit le Bon Duc de *Savoie*, vint à *Lausanne*. Le Gouverneur, nommé *Louis Seigneux*, présenta les Clefs à ce Prince, en lui faisant ce petit compliment Latin, *Has Claves nostræ Civitatis tibi trado, non ut in eâ domineris, sed ut in eâ securius dormias* (1). Aujourd'hui la Ville de *Lausanne* jouit de belles franchises, & elle est à-peu-près sur le même pié, que les trois Villes de l'*Argau*, dont j'ai parlé ci-dessus. Le Baillif n'a rien à ordonner à la Ville; sa Jurisdiction ne comprend que le quartier de la Cité,

L 2 l'Acadé-

(1) Je vous remets ces Clefs de notre Ville, non pour que vous y dominiez, mais afin que vous y dormiez avec plus de confiance.

LAUSAN-  
NE.

l'Académie, & les Etudians. Lorsque les *Bernois* chassèrent le dernier Evêque, & le dépouillèrent, ils laissèrent aux *Lausannois* la haute, moyenne & basse Jurisdiction sur leur Ville & sur sa Banlieue; & ils leur donnèrent encore toutes les Eglises Paroissiales & les deux Couvens qui étoient dans la Ville, avec leurs revenus; & trois Couvens, qui étoient hors de la Ville, savoir, *St. Sulpy*, *Montheron* & *Belles-Vaux*; le tout, sous cette condition, qu'une partie de ces Rentes serviroit à l'entretien des Ministres de la Ville. Ainsi les *Lausannois* ont leur Conseil des *Deux-Cens*, avec un Chef qu'ils choisissent d'entr'eux, & qu'on nomme *Bourguemaitre*: un Conseil de 60, tiré de celui-là; & un autre de 28, qui s'assemble fréquemment, & traite les affaires qui se présentent à l'ordinaire. Ils établissent deux Châtelains, pour administrer la Justice dans les deux Juridictions, qu'ils ont hors de la Ville, *Montheron* & *St. Sulpy*. La connoissance des affaires criminelles appartient à un seul quartier de la Ville, qu'on appelle le *Bourg*, par une concession de l'Empereur *Sigismond*. Quand on a quelque Malfacteur à juger, on est obligé de prendre des *Juges* de ce quartier-là. Ils jugent

jugent en dernier reffort les criminels LAUSANNE-NE. qui ont fait le délit dans le diftrict de la Ville, mais feulement en première Sentence, ceux qui ont été faifis dans le diftrict de la Cité. Du refte il y a toujours appel par voye de recours à la grace Souveraine.

Le País autour de *Laufanne* eft tout comme le terrain de la Ville, inégal & montueux. Il va s'élevant d'une pente affez rude jufqu'au Bois du *Jorat*, qui eft à une bonne lieuë au deffus de *Laufanne*: mais en récompense on y a une vue enchantée; fur-tout à la hauteur, qui eft à l'iffuë du *Jorat*, & à celle du Bois de *Sauvabelin*, où eft le Signal, à un quart de lieuë au deffus de *Laufanne*: car de ces deux endroits la vue fe promène à plaifir, fur la Ville, fur le Lac, fur la *Savoie*, & fur tout le País, jufqu'à *Genève*, n'étant bornée que par les *Alpes* & par le grand Mont *Jura*. Le territoire de *Laufanne* eft un País de vignes, de champs & de fruits; mais les vignes ne font qu'au deffous de la Ville. A une demi-lieuë de *Laufanne*, il y a dans le territoire d'un Hameau, nommé *Bémont*, une Colline d'où l'on tire des charbons de pierre, qui par l'épreuve qu'on en a faite, fe trouvent être de fort bon ufage.

LAUSAN-  
NE.

Avant que de quitter *Lausanne*, il ne faut pas oublier qu'elle a été honorée dans le XV. Siècle, de la tenue d'un Concile; les Pères de celui de *Basle*, ayant quitté *Basle*, l'an 1449, allèrent tenir leurs séances à *Lausanne*. On y en tint cinq, & le Pape *Félix V.* y résigna sa dignité Papale, pour la céder à *Nicolas*, & par-là le Schisme fut éteint; à cette occasion l'on fit ce vers mémorial:

LVX FVLXI MVndo. FeLIX  
CessIt NICOlao.

Ce qui fait 1449. car alors on ne faisoit pas usage du D. pour désigner 500.

Ce Prince se retira au Couvent de *Ripaille*, qu'il avoit fait bâtir auparavant, dans le *Chablais*, au bord du Lac; & il y mourut l'an 1452. On voit, dans la Bibliothèque de l'Académie de *Lausanne*, un Volume manuscrit des Actes de ce Concile, qu'on tient bien enfermé.

On a trouvé à une demi-lieuë de cette Ville, dans un endroit appelé *Vidi*, des mafures, des fondemens, des médailles, un Sacrificateur avec un  
Veau

Veau de fonte actuellement conservé dans la Bibliothèque de *Berne*, & autres monumens d'antiquités, qui font préfumer que c'étoit dans ce lieu qu'étoit située l'ancienne *Carpentras*, qui fut ruinée par les anciens Habitans de l'*Helvétie*, lorsqu'ils voulurent passer dans les *Gaules*, pour y chercher un nouvel établissement du tems de *Jules-César*.

LAUSANNE.  
NE.

Ce n'est que depuis la découverte faite en 1739. de l'Inscription suivante, qu'on fait au juste que ces ruines sont celles de l'ancienne *Loufonne*. La voici telle que Mr. de *Bochat* nous l'a donnée.

SOLI GENIO LUNAE  
SACRUM EX — VOTO  
PRO SALUTE AUGUS  
TORUM. P. CLOD. COM.  
PRIMUS CURATOR VIKA  
NOR. LOUSONNENSIIUM II.  
I IIII I VIR AUGUSTALIS C. C. R.  
CONVENTUS HEL. D. S. D.

*Les quatre Paroisses de LA VAUX.*

ON appelle *la Vaux*, ce quartier de la VAUX. Pais raboteux, qui est entre *Lausanne* & *Vevay*. Il contient trois lieux

LA VAUX. en longueur & une lieue en largeur.  
 C'est une chaine de Collines, dont la  
 pente est fort rude, qui s'élèvent dès  
 le bord du Lac jusqu'à une lieue de  
 chemin; au dessus de cette Colline on  
 se trouve dans un Pais sauvage, & so-  
 litaire, de bois, de champs & de prés,  
 qui est l'extrémité du *Jorat*. Le *Jorat*  
 est une grande forêt, qui a 3. ou 4.  
 lieues de long & deux de large, sur  
 une Montagne, entre *Lausanne* & *Mou-  
 don*. On la traverse dans sa largeur,  
 quand on va de l'une de ces deux Vil-  
 les à l'autre. C'est ici la grande rou-  
 te de *France* en *Allemagne*. Il paroît  
 par l'Histoire, que cette forêt a été  
 autrefois d'une beaucoup plus grande  
 étendue; mais on en a extirpé une  
 grande partie dans le cours des siècles;  
 & l'on en extirpe tous les jours, par-  
 ticulièrement depuis que la persécution  
 de *France* a rempli le Pais de *Réfugiés*.  
 Mais pour revenir à *la Vaux*, ce n'est  
 pour ainsi dire, qu'un seul vignoble,  
 qui porte le vin le plus puissant, qui  
 croît dans tout le Canton de *Berne*.  
 Ce Pais est partagé en quatre grandes  
 Paroisses, qui étoient autrefois du tem-  
 porel des Evêques, *Lutry*, *Cully*, *St.*  
*Saphorin* & *Corfier*.



*Lutry* est une petite Ville, au bord <sup>la VAUX.</sup> du Lac, au bout d'une jolie plaine. Elle a été autrefois plus considérable, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il y avoit un Prieuré, qui fut réuni dans le XV. Siècle à la *Mansé Episcopale* de *Lausanne*.

*Cully* est une autre petite Ville, mais plus belle & mieux bâtie, que *Lutry*, aussi au bord du Lac, dans le meilleur vignoble de toute *la Vaux*. On a déterré dans le voisinage, il n'y a pas long-tems, une Inscription :

LIBERO PATRI COCLIENSI.

Elle fait une seule Paroisse, avec *Villette*, qui n'est aujourd'hui qu'un Hammeau, mais qui étoit autrefois plus considérable. Le Ministre qui réside à *Villette*, prêche tour à tour dans son Temple, & dans celui de *Cully*. Cette Paroisse est de très-grande étendue & comprend plusieurs Villages, qui sont épars dans le vignoble, au dessus de *Cully*. Un Evêque de *Lausanne* ferma cette Ville de murailles, & la fortifia vers le milieu du XV. Siècle. Au dessus de *Cully* & au milieu de cette Campagne sauvage & solitaire, dont j'ai parlé, paroît un *Monticule* fort éle-

la VAUX. vé, couvert d'une forêt épaisse de sapins; au sommet duquel & au plus épais de la forêt, on trouve une vieille Tour, forte, à demi ruinée, nommée la Tour de *Gourze*, ou *Gauze*. La tradition du Pais est, que cette Tour fut bâtie pour se mettre à couvert, contre les irruptions des *Sarrazins*, qui s'étant nichés dans certaines forteresses du *Piémont* & de la *Savoie*, dans le X. Siècle, faisoient perpétuellement des courses dans les Pais voisins, où ils pilloient & désoloient toute la Campagne. A une lieuë de là, du côté d'*Orient*, & dans la même Campagne, on voit un petit Lac, qu'on nomme le Lac de *Brot*, ou de *Bre*, qui a une lieuë de tour, & fournit les plus grosses écrevisses, qui se voyent en *Suisse*. Mais ce n'est pas le Lac, comme notre Auteur insinué, qui nourrit ces écrevisses, mais le ruisseau du *Grenet* qui coule à côté; il fournit en échange de bon poisson & en abondance.

*St. Saphorin* est un petit Bourg, dans un endroit élevé & fort raboteux, au bord du Lac. On voit, dans le Temple, une Colonne antique, avec l'Inscription suivante, faite à l'honneur de l'Empereur *Claude*, l'an 46. de *Jésus-Christ*:

TIT.

TIT. CLAUDIUS DRUSI F. la VAUX.  
 CÆS. AUG. GERM.  
 PONT. MAX. TRIB. POT. VII.  
 IMP. XII. P. P. COS. III.  
 F. A.  
 XXXVII.

Proche de *St. Saphorin*, est le Château de *Glerole*, situé sur des rochers au bord du Lac. Il a été bâti par l'un des derniers Evêques de *Lausanne*. *Guilliman* trompé par l'affinité du nom, s'est imaginé que c'est le *Cularo* des Anciens; mais *Cularo* est *Grenoble*. Ce Château n'est habité que par des vigneronns, que les *Bernois* y tiennent.

La dernière Paroisse de *la Vaux* est celle de *Corfier*, qui est un beau Village à un quart de lieue de *Vevey*. Il y a quelques autres Villages, qui en dépendent. Ces quatre Paroisses suivent le Droit écrit de *Lausanne*, qui est différent en quelques articles du Coûtumier du Pais de *Vaud*. Les Habitans y sont pour la plupart fort à leur aise, & robustes, accoutumés à travailler dans un Pais raboteux & rude.

*Le Bailliage de Morges.*

COMME le Bailliage de *Lausanne* MORGES.  
 comprend *la Vaux*, aussi celui de  
 L 6 *Morges*

MORGES. *Morges* comprend *la Côte*, du moins en partie ; ce sont les deux meilleurs vignobles qu'il y ait dans les XIII. Cantons. Le Vin de *la Vaux* est plus fumeux & plus vif, & plus doux au palais ; mais celui de *la Côte* est plus utile pour la santé, & plus ami de l'homme ; & quoique moins vif que l'autre, il souffre mieux le charroi. On en a transporté & l'on en transporte encore dans les Pais Etrangers, en *Hollande*, en *Brandebourg* & en *Italie* ; & il y est autant estimé pour la délicatesse, que les meilleurs Vins de *Champagne* & de *Bourgogne*. On appelle *la Côte* ce quartier de Pais, qui s'étend depuis la Rivière de l'*Aubonne*, jusqu'au Torrent de la *Promaxtouse*, qui coule à une demi-lieué de *Nyon* à l'*Orient*, & comprend ainsi trois petites lieués de long. Le terrain n'y est pas si raboteux, que celui de *la Vaux*. Il est uni, à quelque espace de chemin, au bord du Lac ; il s'élève insensiblement, jusqu'à une lieué de marche ; & par dessus, on trouve des Campagnes de champs, de prés & de bois. La vue de *la Côte* & de *la Vaux*, qui s'élèvent ainsi au bord du Lac en forme d'amphithéâtre, & qui sont parsemées de Villes, de Villages, & de Châteaux, fait le plus agréable aspect

aspect du monde aux yeux de ceux qui MORGES.  
 navigent sur le Lac. Mr. le Docteur  
*Burnet* en parle ainsi dans son *Voya-*  
*ge de Suisse*: „ Le rivage du Lac est  
 „ bordé de divers pelotons de terre,  
 „ si bien pris & si bien ordonnés,  
 „ qu'on diroit que le plus fin art y a  
 „ travaillé. Et pour ce qui est du Pais  
 „ qui touche au rivage, le panchant  
 „ de ses Côteaux, droits & unis, &  
 „ le ras de ses Campagnes, bien cul-  
 „ tivées & peuplées, font une si agréa-  
 „ ble perspective, qu'il est impossible  
 „ de rien voir de plus beau”. Aussi  
 feu Mr. *Tavernier* Baron d'*Aubonne*,  
 qui avoit tant voyagé dans tout l'*Orient*  
 & dans les *Indes*, dit dans quelque  
 endroit de ses *Voyages*, qu'il n'avoit  
 rien vû de comparable à ce Pais-là,  
 sinon un certain endroit de l'*Arménie*,  
 qui est aussi autour d'un Lac.

## M O R G E S.

**M**ORGES la Capitale du Baillia- MORGES.  
 ge, est une jolie Ville, fort pro-  
 pre, composée de deux grandes rues  
 parallèles, & d'une petite, qui s'éten-  
 dent le long du Lac, dans une plaine,  
 parsemée de vignes & de champs. Le  
 Château, où réside le Baillif, est à l'un  
 des bouts de la Ville, & le Temple à

**MORGES.** l'autre bout. Les *Bernois* y ont construit un bon Port, assez spacieux, fermé de murailles, avec un beau quai & des Hâles. C'est le lieu où se déchargent les Marchandises, qui viennent de l'*Allemagne* pour la *France*, ou pour *Genève*, ou qui viennent de *Genève* & de la *France* pour l'*Allemagne* : Par le moyen de ce Port, la Ville de *Morges* s'est fort enrichie & embellie, depuis quelques années. Elle étoit peu de chose dans le XI. Siècle; *Com'ad Duc de Zéringuen* la ferma de murailles dans le XII. Elle a une très-belle avenue à l'*Orient* : c'est une plaine couverte en partie d'allées d'arbres, sous lesquels on peut se promener ou s'asseoir au frais, & à couvert des rayons du Soleil.

A une grande lieue de *Morges* est le Bourg de *St. Prez*, au bord du Lac. Ce n'étoit autrefois qu'un misérable Village, de maisons éparées : mais l'an 1234. le Chapitre de *Lausanne*, qui en étoit Seigneur, ordonna aux Habitans de se joindre tous dans un endroit, & il le fit fermer de murailles. Il y a deux Temples, l'un dans le Bourg, & l'autre au dehors, où l'Eglise s'assemble.

*Coffonay* est une petite Ville, à deux lieues au Nord de *Morges*, sur le

le chemin d'*Tverdun*. Elle avoit au-  
trefois des Barons ; mais la race en  
est éteinte , il y a plus de 300. ans.  
Cette Ville est située à l'extrémité d'u-  
ne grande plaine , de champs & de prés,  
à l'endroit où le terrain s'abaisse tout  
d'un coup , & forme une longue &  
profonde Vallée , au milieu de laquelle  
coule la *Vénoge*. On y a une très-  
belle vue , qui s'étend fort loin , à cau-  
se de l'élévation du lieu. *Coffonay* a  
aussi un assez beau Temple , qui fai-  
soit anciennement partie d'un Prieuré.  
Il y avoit aussi un Château , dont il  
reste encore quelques Tours.

Le Bailliage de *Morges* est rempli de  
Terres Seigneuriales. Il y a les Baroni-  
es de *Rolle* , & de *Montricher* : les  
Seigneuries d'*Allaman* , de *Bierre* , de  
*Wufflens le Château* , de *Wufflens la*  
*Ville* , de *Vullierens* , de *l'Isle* , de *Per-*  
*roy* , de *la Chaux* , d'*Aclens* , de *Ro-*  
*manuel* , & plusieurs autres. Messieurs  
de *Morges* ont la Seigneurie d'*Aclens*  
& de *Romanel*. Les autres appartiennent  
à divers Gentilshommes.

*Rolle* est un très-beau Bourg , au  
bord du Lac , à 3. lieues de *Morges* ,  
dans l'endroit où le Lac s'avance dans  
les terres , & fait un enfoncement  
confidé-

**MORGES.** considérable ; tellement que c'est le lieu de sa plus grande largeur. On y voit beaucoup de beau monde, & quantité de belles Maisons. La situation en est fort avantageuse, au pié d'un Côteau, qui fait un excellent vignoble. Les eaux minérales, qu'on y trouve aux deux bouts du Bourg, & qui sont en grande réputation, y attirent tous les Etés quantité d'Etrangers. Le Château du Baron est grand & spacieux, bâti à l'antique, au bord du Lac. La Baronnie est l'une des plus belles Terres Seigneuriales du Canton, & considérable par le nombre de Gentilshommes, Seigneurs de Villages, qui en sont Vassaux, & qui ressortissent de sa Jurisdiction. Elle appartient à la Maison *des Steiguers* Gentilshommes de *Berne*.

*Rolle* fut fondé l'an 1261. par deux Barons de la Terre de *Mout*, nommés tous deux *Ebal*, l'un Oncle & l'autre Neveu ; qui en bâtirent chacun la moitié & le fermèrent de palissades. En 1519. les Bourgeois de *Rolle*, qui jusqu'alors avoient été Paroissiens du *Perroy*, obtinrent de *Rodolph Benoit*, Abbé de l'*Isle de St. Jean* près d'*Erlach*, ou *Serlier*, & Prieur de *Perroy*, la permission de fonder une Chapelle dans  
 l'endroit,



pendroit, où est aujourd'hui le Temple : Place qui leur avoit été donnée pour cet usage, par N. Dame *Claude de St. Irivier*, Baronne de *Mont le Grand*, avec un Autel & un Cimétière. Une des conditions de cette permission portoit : que l'Eglise seroit bâtie à l'honneur de Dieu, de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, de tous les Saints & sur-tout du très-glorieux Saint Gratus. MORGES.

*Perroy* avoit autrefois un Prieuré; aussi a-t-il dans son Eglise, des Cloches comme celles d'une Ville. Les droits en ont été vendus l'an 1548. à *Louis de Senarclens*, & après ceux de *Cbandieu* l'ont eu par mariage & le possèdent encore.

*Allaman* est un peu au dessus du Lac, & tire son nom, selon notre Auteur, du Lac, ad *Lemannum*. La Rivière de l'*Aubonne* entre dans le Lac tout près de ce Village; & c'est ce qui a donné lieu à la faute de tous les faiseurs de Cartes que j'ai vues, qui nomment cette Rivière *Allaman*. C'est ici le commencement de la Côte. Mr. le Marquis de *Gentil* en est Seigneur; il est fils de Madame la Marquise de *Langallerie* qui l'a achetée l'an 1720.

L'Isle,

MORGES. *L'Isle, Vullierens & Wufflens le Château*, méritent d'être vûs, à cause des beaux Châteaux qui s'y trouvent; particulièrement le premier. Mr. de *Villars*, Maréchal de Camp en France, qui en étoit Seigneur, y a bâti un superbe Château, qui est comme le Palais d'un Prince, avec tous les accompagnemens à proportion; des allées d'arbres, des étangs, des vergers, des jardins, des parterres, &c. Celui de *Vullierens* est aussi un lieu des plus magnifiques: Je ne décris pas ces endroits au long, pour ne pas trop grossir ce Volume. *Wufflens le Château*, qui est à un quart de lieuë au dessus de *Morges*, tire son nom d'un Château fort grand & très-antique, mais qui, par les beaux restes qu'il a encore, paroît avoir été très-magnifique dans son tems: aussi, dit-on, qu'il a été bâti par la Reine *Berthe*, qui vivoit & régnoit au X. Siècle. Ce Château est tout de grosse brique, avec une grande Tour au milieu, que l'on découvre de fort loin.

Toutes les terres du Bailliage de *Morges* sont, généralement, très-fertiles en blés, en vin & en fruits. Le vin qui croît aux environs de *Morges* & au delà, jusqu'à la Rivière de l'*Aubonne*, est passablement bon; mais celui de  
la

la Côte l'emporte de beaucoup : particulièrement celui des environs de *Rolle* & de *Burfsins*. Avec tous ces avantages, c'est l'un des plus beaux coins de Pais qu'on puisse voir. Si l'on joint à tout cela la commodité du Lac, qui sert au Commerce par la navigation, & à la bonne chère par le moyen du poisson, qu'il donne; l'on avouera que rien n'y manque pour y passer ses jours agréablement.

MORGES.

*Le Bailliage de Nyon.*

LE Bailliage de *Nyon* est situé entre le Lac, le Pais de *Gex*, & le Mont *Jura*. C'est, comme tout le voisinage, un Pais de vignes, de champs, & de prairies; abondant en bons fruits, sur-tout en châtaignes. La chaîne de Montagnes même, qui fait le *Jura*, dont la *Dole* est la plus haute contre la *Bourgogne*, a d'excellentes Plantes. Ce Bailliage est composé d'une Ville, d'un Bourg, & de plus de trente Villages. *Nyon*, *Coppet* & *Prangin*, sont les endroits les plus remarquables.

N Y O N.

N Y O N est une Ville médiocrement grande & fort ancienne, située pour

N Y O N.

**NYON.** pour la plus grande partie sur une Colline, qui s'élève au bord du Lac, & en partie dans la plaine, qui s'étend le long du Lac au pié de la Colline. Le quartier d'enbas qu'on appelle *la Rive*, n'est qu'un *Fauxbourg*, & est tout ouvert; au lieu que le quartier d'enhaut, qui est proprement la Ville, est fermé de murailles. *Nyon* a été autrefois, je veux dire sous l'Empire *Romain*, beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. Elle étoit Colonie *Romaine*, & feu Mr. *Spon* a fort bien prouvé qu'elle est la *Colonia Equestris* des Anciens; au lieu que quelques-uns attribuoient ce titre à *Genève*, & d'autres à *Lausanne*. On voit encore à *Nyon*, quelques foibles vestiges de son ancienne splendeur: l'une des Portes de la Ville est faite de gros quartiers de pierre dure & jaunâtre, dont les uns ont jusqu'à dix piés de long, & quatre ou cinq de haut. Au bord du Lac on trouve une vieille Tour, toute enfumée, construite aussi de beaux quartiers de la même pierre, mais qui sont fort bien travaillés, ornés de feuillages, en demi-relief, fort bien faits. Mais comme ces pierres sont mises la plupart à contresens, on peut juger que cette Tour a été bâtie des débris de quelque Edifice plus ancien & plus riche. Au haut de cette Tour, on voit

voit attachée à la muraille en dehors, N Y O N.  
 une statuë qui paroît être celle de quel-  
 que Empereur, habillé à la *Romaine*,  
 en guerrier, couronné de laurier, &  
 qui semble regarder du côté de l'*Italie*.  
 Dans un endroit, qui est tout près de la  
 Ville, on a trouvé, bien avant dans  
 la terre, un beau pavé à la Mosaïque.  
 Dans la Ville même, il y a un assez  
 bon nombre d'Inscriptions *Romaines*, &  
 dans le coin d'une maison, une tête de  
*Méduse* en relief, fort bien représen-  
 tée. Le Château où réside le Baillif,  
 est à l'extrémité de la Ville, qui re-  
 garde sur le Lac. Il y a de ce côté-là  
 derrière les murailles, une jolie pro-  
 menade, où l'on jouit d'un très-bel  
 aspect, ayant la vuë sur le bas de la  
 Ville, sur le Lac, sur les Campagnes  
 voisines, & sur toute la *Savoie* & le  
 Pais de *Gex*, jusqu'à *Genève*, qui est à  
 quatre lieues de là. A l'autre extrémi-  
 té de la Ville est le Temple, qui n'a rien  
 de bien remarquable. Mais en y allant,  
 on voit dans la muraille du Cimétière  
 qui l'environne, une statuë à demi  
 Corps, fort défigurée, au bas de la-  
 quelle on lit dans un marbre l'Inscrip-  
 tion suivante, faite pour un homme qui  
 étoit l'un des Chefs de la *Colonie*, & Prê-  
 tre d'*Auguste*.

NYON.

G. LVCCONI. CO.  
TETRICI PRAEFEC.  
ARCEND. LATROC.  
PRAEFECT. PRO II VIR  
II VIR BIS FLAMINI. S.  
AVGVST.

Je ne rapporterai pas les autres Inscriptions anciennes & modernes, parce que je cherche à abrégé. La Ville de *Nyon* est fort bien située pour le Commerce, dans le voisinage de *Genève* au bord d'un beau Lac, & dans le voisinage de la *Bourgogne*, d'où elle tire beaucoup; car les *Bourguignons* y vont toujours aux foires, & très-souvent aux marchés de semaine. Elle fut toute brûlée, l'an 1399; c'est ce qui l'a considérablement endommagée; & depuis ce tems il ne lui a pas été possible de se rétablir dans son ancienne splendeur. Cependant elle se remet maintenant en assez bon train.

A une demi-lieuë de *Nyon*, est le Village de *Prangin*, qui est une ancienne Terre Seigneuriale, avec le titre de Baronnie. Ce titre, avec les mesures qu'on y voit tout autour, font juger qu'il a été autrefois plus considérable; d'autant plus qu'il y a quelques Villages, qui en dépendent, entr'autres  
*Gland,*

*Gland*, qui est bâti comme un Bourg. N Y O N.  
 Le Château de *Prangin* est aujourd'hui très-beau, bâti à la moderne, & meublé magnifiquement, dans une situation fort élevée, tellement qu'on le voit de fort loin, sur-tout de dessus le Lac. On a trouvé dans ce Village cette Inscription *Romaine* :

C. JUL. C. F. VOLT.  
 SEMATO  
 IIVIRO ITERVM  
 FLAMINI AVG.  
 L. JVL. CAPITO AMICO  
 OPTIMO.

*Prangin* est célèbre aujourd'hui, par de bonnes eaux minérales, qui sont fort recherchées tous les *Etés*.

Cette Terre appartient aujourd'hui à Mr. *Guiger*, riche Négociant, dont l'Ayeul étoit de la *Thurgovie*, qui fait son séjour ordinaire à *Paris*; il l'a achetée l'an 1723. de Mr. *Rieux*, Négociant de *Paris*.

*Begnin*, *Crans* & *Crassy* sont d'autres Villages Seigneuriaux de ce Bailliage. A *Begnin*, il y a une demi-douzaine de Seigneurs. *Crassy* fait frontière au Pais de *Gex*, à une lieue au-dessus de  
*Nyon.*

**NYON.** *Nyon.* La moitié de ce Village est du Canton de *Berne*, & *Réformée*, ayant une Eglise paroissiale, & appartient à *Mr. de Portes*; & l'autre moitié est du Pais de *Gex* & *Catholique*; elle est à *Mr. de Prez.*

## C O P P E T.

**COPPET.** **C**OPPET est un Bourg, fermé de murailles, au bord du Lac, à moitié chemin de *Nyon* à *Genève*, dans un Pais agréable & fertile, abondant en fruits, & en vin. Le vin rouge y est le meilleur, au lieu que c'est le blanc, dans tout le reste du Pais de *Vaud*. *Coppet* est une ancienne Baronnie, qui a dans sa dépendance huit Villages avec le Bourg. On y voit un beau Château, au-dessus du Bourg, avec des beaux jardins, vergers, allées d'arbres, & autres accompagnemens d'une Maison superbe; elle appartient à la *Veuve Högger* de *St. Gall*. On a trouvé à *Coppet* l'Inscription suivante :

D. M.

PHILETI. BRIT

TAE. ANNORUM

XXIII. DEFUNCT

O. CLAVDIA

NVS. FILI VNICI

ET PISSIMI

P. C.

SVB ASCIA DED.



Ce sont les regrets d'un père pour la COPRET.  
mort de son fils unique.

*Le Bailliage de BON MONT.*

J'Ai dit ci-dessus, que les *Bernois* ont BON  
MONT.  
trois Bailliages, le long du Mont  
*Jura*, *Bon Mont*, *Aubonne* & *Romain-*  
*motier*.

*Bon Mont*, ou (comme l'on prononce ordinairement) *Bô Mont*, étoit une riche Abbaye, fondée par un Comte de *Genève*, l'an 1124, ou environ, à deux lieues au-dessus de *Nyon*, & presque au pié du Mont *Jura*. Ci-devant les *Bernois* y ont tenu un Administrateur, qui n'avoit autre chose à faire, qu'à recevoir les revenus de la Terre, & leur en rendoit compte. Mais depuis l'an 1711. ils ont érigé cette Terre en Bailliage, & donné à l'Administrateur le titre de Baillif, avec la Jurisdiction sur les Villages, qui en dépendent, & dont *Gingin* est le principal. On dit que ce fut dans ces lieux-là, que *Jules-César* bâtit une muraille, depuis le Mont *Jura* jusqu'au *Lac*, pour fermer le passage aux *Suisses*, qui vouloient pénétrer dans les *Gaulles*. Il y a même des Cartes, qui représentent les prétendus vestiges de cette muraille. Mais

BON  
MONT. ce font des imaginations; il y a long-  
tems que

---- *etiam perière ruinae* ( 1 ).

C'est ici la grande route de *Stiffe* en *Bourgogne*. On trouve dans la Montagne un Village nommé *St. Surgue*, ou *St. Cergue*, au-dessus duquel, dans un lieu fort de nature, on voit les mafures d'un Château, qui étoit autrefois une puissante Forteresse.

*Le Bailliage d'Aubonne.*

AUBONNE. LA Terre d'*Aubonne*, qui est située entre les Bailliages de *Morges* & de *Nyon*, étoit une très - ancienne Baronnie, & considérable par sa grande étendue. Elle a été possédée, durant près de 200. ans, par les Comtes de *Gruyère*, & a très - souvent changé de Maître. Dans le dernier Siècle elle fut achetée par *Théodore de Mayerne*, Médecin de *Charles I*, Roi d'*Angleterre*. Après lui, elle a été possédée par le Marquis de *Montpouillan*; ensuite par le célèbre Voyageur *Tavernier*, qui, ayant été volé par un sien Neveu, s'est vû plongé dans la dernière pauvreté, dans laquelle il est mort. Après lui, Monsieur le Marquis *Du Quesne* l'acheta, & l'ayant possé-

( 1 ) *Les Ruïnes même ne paroissent plus.*

possédée environ une vingtaine d'an-<sup>AUBONNE.</sup>  
nées, il la vendit aux *Bernois* l'an 1701,  
& en tira plus de deux-cens mille francs.  
Les *Bernois* avoient déjà eu cette Ter-  
re entre leurs mains une fois ou deux,  
soit par confiscation ou autrement, &  
ils l'avoient revenduë; mais à cette fois  
ils l'ont gardée & en ont fait un Baillia-  
ge, qui comprend sept ou huit Paroisses.

## A U B O N N E.

**A** U B O N N E, ou *Aulbonne*, (en <sup>AUBONNE.</sup>  
Latin *Albona*) est une jolie petite  
Ville, à trois quarts de lieuë au-dessus  
du Lac, dans un terrain un peu pan-  
chant, & sur une hauteur, au pié de  
laquelle coule une Rivière fort impé-  
tueuse, qui porte le même nom. Sa  
situation est fort avantageuse, mais el-  
le l'étoit davantage, avant l'invention  
de l'Artillerie, ayant de deux côtés une  
Vallée profonde, qui lui sert comme de  
fossé, & qui est traversée par la Rivière  
& par un torrent. Cette Ville est an-  
cienne, & a été autrefois plus gran-  
de, qu'elle n'est aujourd'hui. Son  
Temple est à l'extrémité *Orientale*, au  
bord de la Colline, à l'endroit où le  
terrain s'abaissant tout d'un coup, for-  
me une pente fort rude. A l'un des  
coins de la muraille de ce Temple, en  
M 2                    dehors,

AUBONNE. dehors, on voit une grosse pierre antique, avec une sculpture à demi mutilée, qui représente deux Gladiateurs, combatans avec l'épée & le bouclier. Dans le pavé du Chœur, on voit une longue Épitaphe sur un marbre noir; dont voici le commencement:

ÆTERNÆ MEMORIÆ.

*Illustris Viri Johannis Francisci Biondi  
Equitis Aurati, & Magnæ Britannie  
Regis à cubiculis, qui patriam habuit  
non tam Liesnam ubi natus, quam  
Orbem ubi notus, Regum Dalmatie  
Nepos &c. . . . .*

*Animam Redemptori suo reddidit; etat.  
72. A. Dn. 1644. Albonæ. &c.*

Elle est faite à l'honneur d'un Chevalier, *Jean François Biondi*, beau-frère d'un Baron de *Mayerne*; & descendu des Rois de *Dalmatie*. A propos de *Dalmatie*, je remarquerai ici, qu'il y a dans ce Pais-là une Ville, qui porte aussi le nom d'*Albona*, *Aubonne*; & qui est, si les Cartes sont justes, dans la même situation que celle dont je parle: Cette *Aubonne* de *Dalmatie* a été la patrie du célèbre Docteur Luthérien, *Matthias Flaccius*, qui dans ses Ouvrages s'appelle *Illyricus Albonensis*.

Pour

Pour revenir au Temple d'*Aubonne* AUBONNE.  
 en *Suisse*, j'ajouterai, que, dans un  
 coin du Chœur, on voit contre la mu-  
 raille un très-beau marbre noir, avec  
 l'Épitaphe suivante, en lettres d'or,  
 que Mr. le Marquis *Du Quesne* a fait  
 faire à l'honneur de l'illustre Héros  
*Abraham Du Quesne*, son Père, Lieu-  
 tenant - Général de la Flotte de *France*.  
 Cependant le Corps du défunt ne s'y  
 trouve pas ; il n'y a que son cœur,  
 qui est tout ce que Mr. le Marquis,  
 réfugié en *Suisse* pour la Religion, a  
 pu avoir de son Père. Au-dessus est  
 un beau groupe du même marbre,  
 composé de ses armes & des ornemens  
 militaires d'une Flotte.

SISTE GRADUM VIATOR  
 HIC CONDITUR  
 COR  
 INVICTI HEROIS  
 NOBILISSIMI AC ILLUSTRISSIMI  
 ABRAHAMI DU QUESNE MARCHIONIS  
 BARONIS DOMINIQ. DU QUESNE,  
 DE WALGRAND, DE  
 MONROS, DE QUERVICHARD,  
 D'INDRETTE &c.  
 CLASSIUM GALLICARUM PRÆFECTI.  
 CUJUS ANIMA IN COELIS.  
 CORPUS NONDUM ULLIBI SEPULTUM.  
 NEC UNQUAM SEPELIENTUR  
 PRÆCLARE GESTA.

AUBONNE.

SI A TE IGNORARI QUEANT  
 TANTI VIRI  
 INCORRUPTA ERGA PRINCIPEM FIDES,  
 IMPERTERRITUS IN PRÆLIIS ANIMUS,  
 SINGULARIS IN CONSILIIIS SAPIENTIA,  
 GENEROSUM ET EXCELSUM PECTUS,  
 ARDENS PRO VERA RELIGIONE ZELUS,  
 INTERROGA  
 AULAM, EXERCITUM, ECCLESIAM,  
 IMO  
 EUROPAM, ASIAM, AFRICAM,  
 UTRUMQUE PELAGUS.  
 VERUM SI QUÆRAS,  
 CUR FORTISSIMO RUITERO  
 SUPERBUM ERECTUM SIT MAUSO-  
 LEUM,  
 RUITERI VICTORI  
 NULLUM,  
 RESPONDERE VETAT LATE REGNAN-  
 TIS REVERENTIA.  
 HOC SUI LUCTUS AC PIETATIS ERGA  
 PATREM  
 TRISTE MONUMENTUM MOESTUS  
 ET LACRIMANS  
 POSUIT HENRICUS EJUS PRIMOGENI-  
 TUS, HUIUSCE  
 TOPARCHIÆ DYNASTA, ET EC-  
 CLESIAE PATRONUS,  
 ANNO 1700.

La Ville d'*Aubonne* est bâtie presque  
 en forme d'amphithéâtre; au - dessus,  
 comme pour couronnement, elle a un  
 très - beau Château, bâti par les Com-  
 tes de *Gruyère*, & réparé par le Baron  
*Taver-*

*Tavernier*, qui y a fait faire une belle AUBONNE cour pentagone, avec un portique, soutenu de jolies colonnes, toutes d'une pièce. Au-dessus est une galerie couverte, qui tient tout le tour de la cour, dont le fond est de pièces de bois de rapport, distribuées par compartimens, qui font vingt sortes de figures différentes. Au-dessus de la première Porte de ce Château, on voit un marbre noir, avec une belle Inscription en vers, sous les Armes de *Berne* en Lettres d'or, qui commence ainsi :

*Albonam aspiciens quondam Zer-  
gius Heros  
Sume Baronatus dixit Berchtoldus  
honores &c.*

Comme ce Château est fort élevé, on y a une perspective enchantée. La vue s'étend non-seulement sur toute la Ville, qui est au-dessous, mais aussi sur toute la campagne voisine, même sur le Lac tout entier, & sur toutes les terres, qui l'environnent de tous côtés, depuis l'un des bouts jusqu'à l'autre. Vuë d'autant plus ravissante, qu'elle joint l'idée de l'utile à la beauté; ces riches & charmantes Rives du Pais de *Vaud*, où la quantité des Villes, l'innombrable foule du peuple, les

**AUBONNE.** côteaux verdoyans & parés de toutes parts forment un tableau ravissant, où la terre par-tout cultivée & par-tout féconde offre au laboureur, au pâtre, au vigneron, le fruit assuré de leurs peines, que ne dévore point l'avidé publicain. C'est pourquoi à la place de ces Tours couvertes de deux côtes du Lac de fer blanc, que cite notre Auteur, que l'on voit briller quand le Soleil donne dessus, j'aime mieux lui faire admirer & distinguer les différens effets des deux Gouvernemens par la richesse, le nombre & le bonheur des hommes, en lui faisant voir le *Chablais* sur la côte opposée, Pais non moins favorisé de la nature, & qui n'offre pourtant qu'un spectacle de misère. C'est ainsi que la terre ouvre son sein fertile, & prodigue ses trésors aux heureux Peuples, qui la cultivent pour eux-mêmes. Elle semble sourire & s'animer au doux spectacle de la liberté; au contraire les tristes mazures, la bruyère & les ronces qui couvrent une terre à demi déserte annoncent de loin qu'un Maître absent y domine, & qu'elle donne à regret à des Esclaves quelques maigres productions dont ils ne profitent pas.

Le Bailliage d'*Aubonne* comprend plusieurs Villages, dont la plupart sont au  
pié



pié du Mont *Jura*. *Esloy, Lavigny, AUBONNE, St. Livre, Tens, Gimel, Longirod & Burtigny* sont les plus considérables. Il s'étend aussi sur une partie de la Montagne, jusqu'à la Vallée du *Lac de Joux*. Dans une des portions de cette Montagne, qui appartient à la Commune de *St. Livre*, on voit un antre profond, où en descendant quelques pas, se trouve une glacière naturelle & perpétuelle. Au fond de cet antre, on entend un grand bruit, comme d'une Rivière souterraine qui coule. L'opinion commune est que c'est l'origine de la Rivière de l'*Aubonne*, qu'on voit naître de plusieurs sources, à quelques 100. pas du pié de la Montagne, à côté du Village de *Bière*.

*Le Bailliage de Romainmotier.*

**L**E Bailliage de *Romainmotier* est tout ROMAIN-MOTIER. entier au pié du Mont *Jura*, ou dans l'enceinte de cette Montagne. Il comprend deux Villes & plusieurs Villages, qui font neuf ou dix grandes Paroisses. Les Villes sont *Romainmotier & la Sarra*.

ROMAINMOTIER.

**R**OMAINMOTIER, en Latin ROMAIN-MOTIER. *Romani - Monasterium*, est une jo-  
M 5
lie

ROMAIN-  
MOTIER.

lie petite Ville, située dans un Vallon, au pié d'une haute Montagne, qui semble la couvrir tout d'un côté. Elle doit son origine à une ancienne & célèbre Abbaye, qui portoit le nom de *St. Romain Hermite*, dont les Terres ont été érigées en Bailliage par les *Bernois*, & la Maison convertie en Château, pour la Résidence du Baillif, qui a des revenus fort considérables. Cette Abbaye avoit son enceinte particulière de murailles, qui la séparoit de la Ville; & l'on a laissé subsister cette enceinte, qui renferme le Château & le Temple. Ce dernier étoit autrefois à l'usage de l'Abbaye, comme il est maintenant à l'usage de toute la Ville. Il est fort grand, la Nef en est voûtée & fort exhaussée, & les ailes sont soutenues de belles colonnes, d'une hauteur considérable. Il y a sur la grosse Cloche une Inscription, qui, pour la singularité, mérite d'être rapportée ici :

† *L'an mil cccc. xii. fut faite Marie qui chante bient, & me fit faire Messire Jehan de Seyssel Priour de Romanmotier, cuy Dieux dont faire chouse qui soit aut profit \* dont Corps & aut salut de \*\* l'Arme.*

\* Du.

\*\* l'Ame.

Autre-

Autrefois tous les lieux de ce Quartier de Pais étoient couverts de bois épais, & déserts. *St. Romain* & *St. Loup* ou *St. Lupicin*, frères, dont *Grégoire de Tours* a écrit la vie, se retirèrent, vers le milieu du VI. Siècle, dans le lieu où est maintenant *Romainmotier*, au bord d'un ruisseau nommé *Noson*, & y vécutent comme Hermites, durant quelques années. Après cela *St. Loup*, laissant son frère dans son Hermitage, en alla chercher un autre à une lieuë au-dessous, dans un rocher escarpé, qui est au bord du même *Noson*, au-dessus de la *Sarra*. Chacun de ces Hermitages a été dans la suite converti en Hospice, & puis en Couvent; mais celui de *Romain* fut le plus considérable; & l'affluence du monde qui alla s'y habituer en fit avec le tems une jolie Ville, tout comme il est arrivé à *Schafhouse*, & à *St. Gall*.

ROMAIN-MOTIER.

*La Vallée du Lac de Joux.*

LE Mont *Jura* s'élargit considérablement en certains endroits, comme en ces quartiers-ci, & renferme dans son sein diverses Vallées, qui sont censées être de la *Suisse*. Il y en a trois, entr'autres, qui font partie du Bailliage de *Romainmotier*, celle du *Lac de Joux*, celle

VAL DU  
LAC DE  
JOUX.

VAL. DU  
LAC DE  
JOUX.

celle de *Vaulion*, & celle de *Vallorbe*. La première est la plus grande. Elle tire son nom d'un Lac, médiocrement grand, de deux lieues de long & d'une demi-lieué de large, qui en occupe le milieu. Elle a environ quatre lieues de long, & deux de large. Elle est bordée de toutes parts, mais sur-tout du côté de la *Bourgogne*, de grands bois, & de hautes Montagnes, avec des défilés, qui en font le rempart le plus assuré. Elle est fort peuplée, & renferme huit ou dix Villages, qui font trois grandes Paroisses, dont les noms sont l'*Abbaye*, le *Chénit* & le *Lieu*. Celui qui porte le nom de l'*Abbaye*, doit son nom & son origine à une ancienne *Abbaye*, qu'il y avoit, au bord du Lac, dont il reste encore le Temple; & qui, si je ne me trompe, fut fondée dans le VI. Siècle par *St. Loup*, le même Hermite dont j'ai parlé ci-dessus. On peut bien juger que cette *Vallée* étant fort élevée, & dans le sein des Montagnes, le terroir n'y peut pas être très-fertile: Il n'y vient aucun fruit, & l'on n'y peut semer que de l'orge & de l'avoine: mais le Lac fournit du poisson en abondance. Les Montagnes abondent en pâturages, & les Habitans suppléent au reste par leur industrie, car ils sont fort actifs. En général on re-

marque

marque que les gens des Montagnes font plus actifs & plus industrieux, & par là plus à leur aise, que ceux du plat-pais. Il n'y avoit autrefois qu'une seule Paroisse & un seul Ministre, dans toute cette Vallée; mais les Habitans s'étant multipliés considérablement par les Réfugiés, les *Bernois* ont aussi multiplié les Eglises, & établi trois Ministres depuis quelques années. Dans ces quartiers du Mont *Jura*, & dans tous les autres du même Mont, qui dépendent du Canton de *Berne*, les hommes vont au Temple en tout tems, avec le fusil & la bayonnette, comme prêts incessamment à combattre, & pendant le service divin, ils ont leurs fusils entre les jambes, ou bien ils les mettent à des rateliers, qui sont faits exprès dans un coin du Temple. Ils en usent de cette manière, parce qu'on est sur les frontières de *Bourgogne*, & que c'étoit anciennement la coûtume lorsqu'on regardoit les *Bourguignons* comme des gens auxquels on ne se pouvoit pas fier, & qu'ainsi il falloit être en garde contr'eux.

Il y a diverses choses dans cette Vallée, qui méritent la Curiosité d'un Voyageur. A un coup de Canon du Village de l'*Abbaye*, on voit sortir, du pié d'un

VAL. DU  
LAC DE  
JOUX.

rocher, une Rivière toute formée, large d'une toise, & profonde d'un pié ou deux, selon les tems, & qui après avoir remué des marteaux d'une forge, va se perdre dans le Lac. A un lieué du même Village, dans un coin de la Montagne, on voit une profonde caverne, d'une toise ou deux de diamètre; au fond de laquelle on entend une Rivière souterraine couler avec un grand bruit. Au reste quand je parle de toise, j'entens celle de *Stuisse*, qui est de dix piés. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est le Lac même. On ne voit ni d'où il vient, ni où il va. Il est comme partagé en deux Lacs, par un canal étroit, que l'on passe sur un grand Pont de bois, & à une demi-lieué au-dessous de ce Pont, le Lac se perd dans la terre, par un grand trou, qu'on peut voir. On croit communément qu'il va, par des Canaux souterrains, jusqu'à *Vallorbe*, où il fort une grosse Rivière toute formée d'un rocher, & que c'est-là l'origine de l'*Orbe*.

*Vallorbe* est une Vallée & un Village du même nom, séparé de la précédente Vallée par une haute Montagne. Ils tirent leur nom de la Rivière de l'*Orbe*, qui y fort d'un rocher, comme je viens de le dire. *Vaulion* est une autre Vallée,

lée, ou pour ainsi dire, une longue <sup>VAL. DU</sup> gaine, fort profonde entre de hautes <sup>LAC DE</sup> Montagnes, à une lieuë au-dessus de <sup>JOUX.</sup> *Romainmotier*.

## LA SARRA.

**C**OMME *Romainmotier* est à une <sup>la SARRA.</sup> demi-lieuë au-dessous du Mont *Jura*, aussi *La Sarra* est à une petite lieuë au-dessous de *Romainmotier*, au milieu d'une vaste Campagne, de champs, de vignes & de prés. Elle est située, & comme *servée* dans un rocher, escarpé d'un côté, & très-élevé: ce qui me fait croire, que c'est-là l'origine de son nom. Elle est petite; mais les Habitans soutiennent qu'anciennement elle étoit bien plus grande, & qu'elle s'étendoit jusqu'au delà de la *Venoge*, qui en est éloignée d'un bon quart d'heure. Mais si elle est ancienne, du moins son nom est nouveau. Quoi qu'il en soit, elle est assez jolie, & la situation en est agréable. Elle est la Capitale & la Résidence d'une ancienne Baronnie, d'où dépendent plusieurs Villages voisins. Le Château du Baron est sur une hauteur, à un bout de la Ville, & occupe l'extrémité du rocher, au pié duquel est un profond Vallon, qui seroit tout propre pour faire une jolie solitude.

La SARRA. tude. Tous les environs de la Ville, du moins au-dessus, ne sont que rochers, & carrières de pierre dure & de marbre. C'est de là qu'on tire ces belles Pierres jaunes & grises, qui sont si recherchées dans tout le País, quand on veut faire de solides bâtimens. A un quart de lieuë au-dessus de *La Sarra*, on voit l'Hermitage de *St. Loup*, dont j'ai déjà parlé; ou du moins ses vestiges. C'est une large enfonçure dans le roc, capable de tenir un homme à l'abri des injures de l'air; à une pique de hauteur, au-dessus du terrain. On voit encore, dans le roc à côté, les traces des degrés qu'on y avoit taillés, pour monter jusques-là. Il y avoit, vis-à-vis, un Hospice, avec une Chapelle dédiée à *St. Loup*. La Chapelle a été rasée, (on en voit encore les fondemens) & l'Hospice converti en grangeage. Au-dessous dans un pré, coule une fontaine, dont l'eau est grasse, douce, & propre pour guérir quelques maladies, entr'autres les nerfs foulés &c. C'étoit autrefois un lieu de dévotion, où les Païsans des lieux d'alentour alloient en pèlerinage; & sans doute qu'on attribuoit la vertu de la fontaine aux mérites du glorieux *St. Loup*.

A une demi-lieuë de *La Sarra*, sur le chemin d'*Tverdun*, on passe dans un lieu



lieu de rochers, nommé *Entre-roches*, la SARRA.  
 où l'on trouva, l'an 1640, une grosse  
 pierre épaisse, avec l'Inscription suivante,  
 comme on y travailloit pour creuser  
 un Canal.

IMP.  
 CAES. TIT. AILIO  
 HADRIANO  
 AVG. P. M. TRIB.  
 POT. COS. III. P. P.  
 AVENTICVM  
 M. P. XXXI.

Il y a un *Jésuite Bourguignon*, qui  
 prétendant que l'ancien *Aventicum* n'é-  
 toit pas notre *Avenche* en *Suisse*, mais  
 un lieu nommé *Antre* en *Bourgogne*,  
 s'inscrit en faux dans son Livre, con-  
 tre cette Inscription, & toutes les au-  
 tres où l'on prétend lire le nom d'*Aven-  
 ticum*: soutenant que, dans celle-ci,  
 il faut lire *Advent. Cæs.* au lieu d'*A-  
 venticum*. J'ai été exprès sur le lieu,  
 pour voir s'il avoit raison, & après  
 avoir examiné l'Inscription, j'ai trouvé  
 que ce que ce *Jésuite* affirme, avec  
 tant d'assurance & de hauteur, est une  
 imposture manifeste, & qu'à moins  
 que de renoncer à ses yeux, on ne  
 peut pas lire autrement, que *Aventi-  
 cum*, comme tous nos Auteurs ont lû.

Pour

la SARRA. Pour dire un mot du Canal, dont la construction a donné occasion à la découverte de cette pierre, quelques riches Négocians étrangers, voulant faciliter la voiture des marchandises par la Suisse, se proposèrent de couper un Canal, qui communiquât du Lac de *Lausanne* à celui d'*Yverdun*. On commença donc à creuser, environ l'an 1640. un peu au-dessus d'*Entre-roches*, & il fallut couper bien du roc : après quoi il fut facile de faire le reste, du côté d'*Yverdun*, parce que le terrain est tout uni depuis *Entre-roches*, jusques à ce Lac. On croit même, que dans les tems les plus reculés, le Lac d'*Yverdun* alloit jusqu'à *Entre-roches*, & il y a assez d'apparence à cela. On ajoûte encore, qu'on a trouvé à *Entre-roches* des boucles à attacher les bateaux. Quoiqu'il en soit, le Canal a été fait de ce côté-là, par le moyen du *Talan* & de la *Thiele*, ou *Theile*, qu'on y fait entrer; & il sert au commerce, pour transporter à *Yverdun* ce qui vient de la Côte, & de *Genève*. Il falloit après cela faire le Canal, du côté du *Midi*, & le conduire jusqu'au Lac de *Lausanne*, en le joignant à la *Venoge*, qui coule près de la tête de ce Canal, & rendre navigable le cours de cette Rivière. Mais jusqu'à présent ce dessein a été

a été arrêté, par de grandes difficultés, en partie à cause de la grande inégalité du terrain. C'est pourquoi toutes les Cartes font fautives en cet endroit, car elles marquent une communication du Canal d'un Lac à l'autre. la SARRA.

*Le Bailliage d'Orbe.*

Puisque nous voilà en train de parler des Bailliages du Pais de *Vaud*, qui font le long du Mont *Jura*, décrivons tout de suite ceux d'*Orbe* & de *Granson*: car s'ils ne dépendent pas uniquement des *Bernois*, ils sont du moins sous leur Souveraineté, aussi bien que sous celle des *Fribourgeois*. Ces deux Bailliages appartenoient autrefois aux Comtes de *Montbéliard*; après cela ils vinrent par mariage dans la Maison de *Châlons*, & les deux Cantons ci-dessus nommés les conquièrent sur cette Maison, l'an 1475. du tems de la guerre de *Bourgogne*. Tous deux ensemble font 17. à 18. Paroisses. ORBE.

Le Bailliage d'*Orbe* s'étend plus en long qu'en large, & il s'avance au *Midi* jusqu'à deux petites lieues au-dessus de *Lausanne*, entre les Bailliages de *Romainmotier*, de *Morges*, de *Lausanne* & d'*Tverdun*.

ORBE.

## O R B E.

ORBE. **O**RBE, qui en est le principal endroit, est une jolie Ville, médiocrement grande, dans une situation fort agréable, & un peu élevée, à deux lieues du Mont *Jura*, sur une Colline, au pié de laquelle coule la Rivière de l'*Orbe*, sous un beau Pont de pierre. Il y avoit, durant la Catholicité, deux Couvens, l'un de *Cordeliers*, & l'autre de *Cordelières*, ou Religieuses de *Ste. Claire*, qui étoient tout joignant l'un l'autre, & presque sous un même couvert, ayant un petit Temple commun, qui étoit entre deux (1). On congédia les uns & les autres, l'an 1554. lorsque la Ville d'*Orbe* embrassa la Réformation; & l'on fit, du premier de ces Couvens, la Maison de Ville, & de l'autre le Collège. Outre les deux Eglises, dont je viens de parler, il y en avoit encore à *Orbe* cinq autres, tant grandes que petites, & en tout vingt-six Autels, qui furent pour la plûpart renversés en 1531. La Ville d'*Orbe* est fort ancienne, & quelques-uns de nos Auteurs croyent, qu'elle étoit la Capitale

(1) Les Religieuses pouvoient sans sortir de leur Maison, aller entendre le service des Cordeliers, par une galerie, attachée à la muraille de l'Eglise.

tale du *Pagus Urbigenus*, lorsque la ORBE.  
*Suisse* étoit partagée en quatre Cantons ;  
 comme *César* nous l'apprend dans ses  
*Commentaires*, quoique plusieurs Ecri-  
 vains de la *Suisse Allemande*, préten-  
 dent, que les *Urbigeni* de *César* soient  
 les Habitans de l'*Argau*. Quoi qu'il en  
 soit, *Orbe* a été florissante, sous l'an-  
 cienne Monarchie des *Francs*. Les Rois  
 de la première & de la seconde Race y  
 avoient un Palais-Royal, où ils alloient  
 quelquefois passer le tems ; Je ne sai,  
 si le Château à demi-ruiné, que l'on y  
 voit, en étoit une partie ; ce qu'il y a  
 de sûr, c'est qu'*Orbe* étoit très-propre,  
 pour en faire un lieu de plaifance ; car  
 comme elle est un peu élevée, qu'elle a,  
 au-dessous d'elle, une vaste Campagne,  
 & que la vuë s'étend même jusques bien  
 avant dans le Lac d'*Tverdun*, que l'on  
 voit de profil, on peut bien juger,  
 qu'un lieu, d'un aspect aussi charmant,  
 devoit être agréable aux Princes. L'His-  
 toire nous apprend qu'une Princesse  
 nommée *Theudelinde*, de la première  
 Race des Rois de *France*, y faisoit sa  
 Résidence ordinaire, avant & après l'an-  
 née 520. *Orbe* a été considérablement  
 endommagée par un Incendie, qui en-  
 veloppa le Temple, avec quelques Mai-  
 sons de particuliers, il y a plusieurs an-  
 nées ; mais tout a été heureusement ré-  
 paré.

ORBE. paré. La Rivière de l'*Orbe* sert pour le commerce des Habitans : on a fû, il y a quelques années, la rendre navigable, depuis *Orbe* jusqu'à *Tverdun*, qui est à deux lieues de là ; & comme elle est fort rapide, on y fait dans peu de tems bien du chemin. Mais aussi est-elle fort dangereuse, quand ses eaux se débordent. L'an 1703, au mois de Juin, un bateau y fut renversé, par un accident déplorable, & il y eut 50. à 60. personnes d'*Orbe*, qui y périrent ; tellement que, de mémoire d'homme, on n'avoit vû pareille désolation dans cette Ville. Au reste elle est toute Réformée : ce que je remarque parce que le Bailliage ne l'est pas tout entier.

La Ville d'*Orbe* se glorifie d'avoir été la seule de toute la *Suisse Romande*, qui n'a pas eu besoin d'emprunter le secours des Ministres Etrangers, pour se réformer. La Doctrine *Evangelique* s'y étoit à la vérité introduite dès l'an 1530, par les soins de *Guillaume Farel* ; mais les *Réformés* n'y étoient qu'en petit nombre ; & ils ne commencèrent à y faire du bruit que l'année suivante, que *Pierre Viret*, Bourgeois d'*Orbe*, fils de *Guillaume Viret*, Tondeur de draps, y prêcha pour la première fois le 6. de Mai. Il étoit né l'an 1511. avoit commencé

ntencé ses Etudes dans *Orbe* même, & ORBE.  
 ensuite avoit été les continuer à *Paris*,  
 où il embrassa la Réformation. A son  
 retour, *Farel* l'engagea à se vouer au  
 Ministère de l'Evangile & à prêcher  
 dans sa Patrie; ce qu'il fit avec un grand  
 succès.

## E C H A L E N S.

E C H A L E N S, anciennement *Eschar-* ECHA-  
*lens*, est un petit Bourg, au milieu L E N S.  
 du Bailliage, avec un Château, où ré-  
 side le Baillif. Il n'y a rien de fort re-  
 marquable, si non que les Habitans  
 sont en partie *Réformés*, & en partie  
*Catholiques*, & que cependant il n'y a  
 pour tous qu'un seul Temple, où le  
 Ministre & le Prêtre font tour à tour  
 leur Service Divin. La même chose  
 se pratique en quelques autres Villages  
 du même Bailliage, comme à *Affens*, à  
*Bottens*, à *Etagnières*; mais avec cette  
 différence, qu'à *Echalens* il y a deux  
 Chaires, l'une pour le Ministre, &  
 l'autre, qui est la plus belle, pour le  
 Curé.

*Le Bailliage de Granson.*

L E Bailliage de *Granson* est le dernier, GRANSON.  
 qui appartient à quelque Canton,  
 de

GRANSON. de ce côté-là. Il confine du côté du Couchant au Mont *Jura*, du côté du Nord, au Comté de *Neuchâtel*, du côté du *Midi*, aux *Bailliages* d'*Orbe* & d'*Tverdun*, & du côté d'*Orient*, il embrasse toute la largeur du Lac, qui lui est opposée, avec la Paroisse d'*Tvonan*, qui est au bord *Oriental* du Lac. A l'égard de la Religion, ce *Bailliage* n'est pas mêlé comme le précédent. Il est tout entier de la Religion *Réformée*; & contient neuf Paroisses.

## G R A N S O N.

GRANSON. GRANSON est une petite Ville située sur une Colline, au bord *Occidental* du Lac de *Neuchâtel*, à une lieue d'*Tverdun*. Il n'y a rien de bien remarquable, que le Château où réside le Baillif, qui est à l'extrémité de la Ville la plus élevée, & qui s'étend jusqu'au bord du Lac. Durant la *Catholicité* il y avoit deux Maisons Religieuses, un Couvent de *Cordeliers* non *Réformés*, au bas de la Ville, & au quartier d'enhaut un Prieuré de Moines noirs, de l'Ordre de *Saint Benoit*. On a fait du premier un magasin à sel & un grenier, & de l'autre un Collège pour la Jeunesse, & de son Eglise un Temple paroissial. A l'extrémité du  
Bailliage



*Bailliage* du côté de *Neuchâtel*, il y avoit GRANSON. aussi au bord du Lac, une Maison de *Chartreux*, qu'on nommoit l'Abbaye de la *Lance*, fondée l'an 1317. Elle fut vendue, dans le tems de la Réformation, à un Bourgeois de *Berne*, de la Famille des *Tribolets*, qui la possèdent encore.

La Terre de *Granson* étoit autrefois une Baronnie. Elle a eu ses propres Barons, qui étoient puissans, dans le XIV. Siècle, & dont quelques-uns se poussèrent tellement à la Cour d'*Angleterre*, qu'il y a eu quelques Evêques, dans ce Royaume, de la Maison de *Granson*. Après eux les Princes de *Chilons* ont possédé cette Terre, & ils la perdirent à la Guerre de *Bourgogne*. Nous n'oublierons pas, que la Ville de *Granson* est mémorable dans l'Histoire, par le Siège qu'elle foutint contre le Duc de *Bourgogne*, & par la Bataille que les *Suisses* y gagnèrent sur ce Duc, l'an 1476. Comme plusieurs Historiens ont décrit cette Guerre d'une manière toute différente, les uns des autres, & qu'un certain nombre ne la rapportent, que d'une manière très-confuse, je crois devoir en donner ici une idée distincte, mais brève, suivant la méthode que je me suis proposée.

GRANSON. Ce fut *Sigismond*, Archiduc d'*Autriche*, qui y donna lieu en 1474. Ce Prince pensoit, à l'exemple de ses Prédécesseurs, à donner atteinte à la liberté des *Suisses*; mais s'appercevant qu'il ne lui seroit pas facile de les réduire, s'il étoit seul, il s'efforça d'animer contre eux le Roi de *France*, *Louis XI.* Ses Négociations n'ayant eu aucun succès de ce côté-là, il pensa à un autre expédient; il jetta les yeux sur *Charles le Hardi*, Duc de *Bourgogne*, à qui il engagea d'abord le *Saintgaw* & quelques autres Terres, aux frontières de la *Suisse*.

Le voisinage d'un Prince, aussi puissant, que l'étoit le Duc de *Bourgogne*, a fait naître la pensée aux *Suisses*, de faire Alliance avec lui. Ils lui envoyèrent une Députation pour lui demander son amitié, & lui faire approuver les Traités précédemment faits entre *Sigismond* & eux, au sujet des Terres qu'il venoit d'engager. Les Députés étoient encore chargés, de porter des plaintes contre *Hagenbach*, Gouverneur *Bourguignon*, qui commandoit dans les Places engagées par *Sigismond*. Mais ce même *Hagenbach* eut assez de crédit, pour empêcher que ces Députés ne pussent approcher de *Charles*. Aussi c'étoit lui,

lui, qui fut regardé comme la principale cause de la Guerre. Il agissoit, avec les nouveaux Sujets du Duc de *Bourgogne*, & traitoit même les *Suisses* en toute occasion d'une manière si tyrannique, que ceux du *Suntgaw* déterminèrent *Sigismond* à les délivrer de la domination du Duc de *Bourgogne*. Cependant *Charles*, bien loin de satisfaire aux conventions du Traité d'engagement, fit refus d'accepter le prix que *Sigismond* devoit lui payer, pour rentrer dans ses Terres engagées. Il fit plus, il en conçut du ressentiment contre les *Suisses*, & ne chercha plus dès lors, que l'occasion de leur nuire. Il en trouva bientôt un prétexte spécieux. Il apprit qu'on avoit pillé, en *Suisse*, un chariot chargé de laines, appartenant à des *Bourguignons*; il n'en fallut pas davantage, pour l'engager à prendre les armes, & quelque satisfaction que lui offrissent les *Suisses*, il ne voulut entendre à aucune proposition.

Les *Suisses*, se voyant menacés d'une Guerre, firent une Alliance avec *Louis XI.* ennemi irréconciliable de *Charles le Hardi*, & une autre avec *Sigismond*, qui les voyant disposés à prendre les armes, n'eut aucune peine à entrer en Traité avec eux. Le Duc de *Lorraine*,

GRANSON. qui avoit conçu de l'ombrage des préparatifs de Guerre, que faisoit le Duc de *Bourgogne*, fut aussi reçu, peu de tems après, dans la même Alliance.

Pendant que l'on se préparoit, de chaque côté, à la Guerre, elle éclata tout d'un coup d'une manière à laquelle on ne s'attendoit pas. *Hagenbach*, qui avoit entrepris de fortifier *Brisac*, y avoit fait entrer beaucoup de Troupes & de Munitions, mais ne trouvant pas, que les Fortifications avançassent autant qu'il le souhaitoit, il enjoignit aux Bourgeois de venir travailler, le jour même de *Pâques*. Cet ordre extraordinaire souleva la Bourgeoisie, qui s'attroupa devant la Maison de *Hagenbach*, & un d'entre eux, nommé *Vegelin*, dont le frère avoit été injustement arrêté prisonnier, se saisit de la personne de *Hagenbach*, & du consentement des autres Bourgeois le conduisit en prison. A cette nouvelle, *Sigismond* se mit en devoir de rentrer par la force dans ses Terres, que *Charles* lui retenoit, contre la foi du Traité d'engagement, qu'il avoit fait avec lui. Il nomma des Commissaires, pour interroger *Hagenbach*; il fit publier, que tous ceux, à qui il avoit fait quelque tort, eussent à venir porter leurs plaintes, & il forma un Tribunal

Tribunal composé d'un certain nombre de Bourgeois des Villes de *Suisse* & des Provinces voisines, pour le juger. GRANSON.

Lorsque le Procès fut instruit, & que les Juges, qui avoient été mandés de la *Suisse* pour rendre la Sentence furent arrivés, *Hagenbach* demanda d'un air railleur, qui étoient ces hommes, en habits blancs & avec de grandes barbes, qu'il voyoit venir, mais quand il eut appris, que c'étoit des *Suisses*, il commença à désespérer de sa vie.

En effet, on porta IV. chefs d'accusation contre lui : 1°. Qu'il avoit fait trancher la tête, il n'y avoit pas deux ans, sans aucune forme de justice, à quatre personnes innocentes. 2°. Qu'au préjudice du Serment, qu'il avoit prêté, il avoit fait divers changemens dans les Coûtumes & usages de la Ville, & ôté de leurs Emplois plusieurs personnes de probité. 3°. Qu'il étoit coupable de trahison, pour avoir entrepris de faire égorger, à certain jour, les Bourgeois de la Ville de *Brisac*. 4°. Qu'il avoit violé des Religieuses, des Femmes & des Filles de la même Ville.

*Hagenbach* répondit à ces quatre chefs d'accusation, que les trois pre-

**GRANSON.** miers regardoient uniquement le Duc *Charles*, & qu'à l'égard du quatrième, il étoit vrai, qu'il avoit eu commerce avec plusieurs personnes du Sexe, mais qu'il n'en avoit violé aucune, puisqu'elles étoient toutes venues le trouver volontairement, que ce n'étoit pas violer une Femme, que d'en jouir, lorsqu'on n'y employoit point la force; & que d'ailleurs il avoit couvert, par d'assez bonnes sommes d'argent, l'affront qu'il pouvoit avoir fait aux Maris de ces Femmes.

Les Juges n'eurent aucun égard à ces défenses. *Hagenbach* fut condamné sur le champ: s'il le fut bien ou mal; c'est une question, que je laisse aux Jurisconsultes; il me suffit de dire, qu'il fut jugé, & qu'il eut la tête tranchée.

Il est aisé de se persuader, que le Duc *Charles* fut sensible au supplice d'un de ses Gouverneurs. Il crut avoir un sujet légitime de déclarer la Guerre aux *Suisses*; il se mit, en personne, à la tête d'une Armée, & marcha en 1476. vers *Granson*, qui fit d'abord quelque résistance; la Place se rendit néanmoins, quelque tems après, sur la parole qu'il donna, qu'il ne souffriroit pas qu'on fit le moindre tort à personne.

sonne. Mais lorsqu'il fut maître de la GRANSON Forteresse, il fit pendre trois cens Soldats de la Garnison, & par manière de divertissement, il en fit jeter un grand nombre dans le Lac, les obligeant de s'éloigner du Port, toutes les fois qu'ils en approchoient, jusqu'à ce qu'ils fussent tous noyés.

Ce procédé barbare aigrit si fort les esprits des *Suisses*, qu'ils en vinrent bientôt après à un combat, où ils se battirent avec toute la fureur qu'inspire le désir de la vengeance. *Charles* avoit une Armée de 100000. hommes, & celle des *Suisses* n'étoit que de 20000. La Bataille ne fut pas extrêmement sanglante; car *Charles* ne perdit que mille hommes, & les *Suisses* seulement trente ou quarante; mais le *Bourguignon* ayant été contraint de prendre la fuite, & d'abandonner son Camp, il y perdit une quantité prodigieuse d'or & d'argent.

Ce premier échec n'étoit pas capable d'ôter au Duc *Charles* l'envie d'avoir sa revanche; il voulut éprouver s'il auroit une meilleure fortune à *Morat*, proche d'*Avenche*. Mais toute son Armée y fut mise de nouveau en déroute, & il resta 26000. *Bourguignons* sur la place.

**GRANSON.** On y a bâti une Chapelle, qui est encore remplie des Ossemens de ceux qui perdirent la vie dans cette occasion, & qui sera un monument perpétuel de cette victoire signalée. On remarque que *Charles* avoit regardé les *Suiffes* comme des Ennemis si méprisables, qu'il se plaignoit d'être obligé de combattre, avec une si misérable poignée de monde; & il s'étoit flatté de les vaincre, avec tant de facilité, qu'il avoit fait remplir quelques Chariots de cordes, & d'autres de potences, pour y faire attacher, après le Combat, ceux qu'il auroit fait prisonniers. On garde encore actuellement dans l'Arfenal de *Berne* cette prodigieuse quantité de cordes.

Enfin *Charles* ayant livré un troisième Combat aux *Suiffes*, proche de *Nanci* en *Lorraine*, il y perdit la vie avec 8000. des siens. Ainsi ce Prince tomba justement sous les coups d'un Ennemi qu'il avoit irrité par sa perfidie; & comme un autre *Darius*, il fut défait par des Troupes dont il méprisoit le petit nombre, sans en connoître la valeur.

Ce n'est pas le lieu de rapporter ici quantité d'autres actions de valeur, dont on pourroit enrichir l'Histoire de la



la Suisse. Je me contente d'avoir mis GRANSON. les trois que je viens de rapporter dans un plus grand jour, que ne les mettent ordinairement les Écrivains, qui pour la plupart ne font que les citer sommairement. L'Auteur de la Relation de la Suisse, qui est de ce nombre, a raison de dire; qu'on pourroit encore en rapporter d'autres, s'il se trouvoit des personnes capables de les écrire. Il en est des Suisses, à mon avis, comme du Lion de la Fable à qui un homme montrait un tableau, où l'on voyoit beaucoup de Lions tués par des hommes: mais le Lion lui répondit, que si dans son espèce il y avoit des Peintres, on verroit bien plus d'hommes tués par des Lions.

Au reste le Bailliage de *Granson* est un Pais de Champs, de Vignes, de Prairies, & un Terroir fertile. Entre plusieurs Villages, on y peut remarquer celui d'*Tormans*, qui est ancien: on y a trouvé dans le Jardin d'un Païsan un beau pavé à la Mosaïque, reste de quelque magnifique Bâtiment.

Les deux Bailliages d'*Orbe* & de *Granson* sont gouvernés par les *Bernois* & les *Fribourgeois*, de cette manière. Ils y envoient, tour à tour, des Bail-

GRANSON. lifs pour 5. ans , & quand il y a un Baillif de *Berne* , les appels se portent à *Fribourg* : comme quand il y en a un de *Fribourg* , les appels vont à *Berne*. Lorsque les appels se portent à *Fribourg* , les Seigneurs de *Fribourg* établissent les Ministres aussi-bien que les Curés : & lorsque c'est le tour de *Berne* , les Seigneurs de *Berne* , établissent les Curés aussi-bien que les Ministres.

*Le Bailliage d'Yverdun.*

YVERDUN. NOUS revenons aux Bailliages du Pais de *Vaud* , qui dépendent uniquement de *Berne*. Il en reste cinq , *Yverdun* , *Moudon* , *Oron* , *Payerne* & *Avenche*.

Le Bailliage d'*Yverdun* est d'une grande étendue : il s'étend , d'un côté , jusqu'au Mont *Jura* , & de l'autre environ trois lieues , tirant vers *Lausanne* , occupant une bonne partie de ce qu'on appelle le *Gros de Vaud* , qui est un Pais très-fertile en bons grains. Du côté d'*Yverdun* c'est un lieu de vignes , mais le vin en est petit. Il comprend 60. Villages.

## YVERDUN.

YVERDUN est une fort jolie Ville, YVERDUN.  
 à la tête d'un beau Lac, & au milieu d'une grande Campagne; composée de trois rues parallèles; avec un beau Fauxbourg, ouvert, qui est hors de l'enceinte des murailles, & qu'on nomme *la Plaine*. Cette Ville est ancienne, & a déjà été considérable du tems des *Romains*. La Notice des Provinces lui donne le titre de *Castrum*, ce qui désigne une Place forte: & dans tous les Siècles elle a été forte, & a soutenu des sièges, toutes les fois qu'il y a eu guerre dans ces Quartiers. On y a trouvé divers monumens d'antiquité, comme une Inscription *Romaine*, que je rapporterai ci-dessous, une Lampe à quatre tuyaux, des médailles *Romaines* de plusieurs Empereurs, depuis *Auguste*, jusqu'à *Julien l'Apostat*: comme aussi des pièces d'argent de monnoye *Gothique*. La Ville est bordée de deux Rivières, l'*Orbe* & la *Thiele*, qui lui servent de fossés, à ses deux côtés opposés; & on les passe sur deux Ponts, dont l'un se lève la nuit. Il y a aussi un fort beau Canal avec des Ecluses pour partager l'eau au service des moulins & pour les bateaux. Quand on entre dans la Ville, du côté de la

YVERDUN. *Plaine*, on trouve d'abord une belle & large Place, bordée de tous les quatre côtés de tous les bâtimens publics, qu'il peut y avoir dans une Ville; du Château, du Temple, de la Maison de Ville, & d'un beau grénier, bâti depuis quelques années, de belles pierres jaunes. Le Château est un peu élevé, construit à l'antique, ayant la Rivière pour fossé d'un côté, & des fossés secs du côté de la Ville. *Comrad de Zéringen* le bâtit à neuf, dans le XII. Siècle, & *Pierre de Savoie* le répara dans le XIII. Le Temple est tout neuf, avec une belle façade. Le Baillif a ici une coûtume particulière; c'est qu'il ne va jamais au Temple, qu'avec deux gardes armés de fusils: notre Auteur fut mal instruit quand on lui disoit que cela fut établi, il y a une centaine d'années, à l'occasion d'une émotion populaire, où le Baillif fut massacré. La raison est, que cette Ville étoit une Ville forte frontière, où *Mffrs. de Berne* avoient une garnison, au commencement elle étoit de 200. hommes, à la fin elle fut réduite à 4. comme dans tous les autres Châteaux du Canton. Le Commerce est florissant dans cette Ville. On y a un petit Port, formé par le Canal, qui reçoit l'*Orbe*, au bord duquel on a bâti des

des Hales & une Doûane : ainsi les YVERDUN. Habitans y font généralement à leur aise ; Ils se piquent d'esprit & de politesse ; & c'est aussi l'une des Villes du Pais où il y en ait le plus. On voit à la rue du Four un Milliaire de marbre blanc, trouvé à *Treicovagnes*, Hameau qui n'est qu'à un quart de lieué de cette Ville, on y lit l'Inscription suivante :

IMP. CAES.  
 I. SEPT. SEVERO. PL.  
 ---RTL. AVG. ARAB. A.  
 PARTHIC. MAX. P. P. C.  
 I. IMP. CAES. M. AVR.  
 NTONINO. PIO. FEL.  
 COS. . . . .  
 S. AVENTIC. E. . . . .  
 XXI.

Il faut lire *Imperatorii Cesari Lucio Septimio Severo, Pio, Pertinaci, Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico, Maximo, Patri Patrie, Consuli I. Imperatorii Cesari Marco Aurelio Antonino Pio, Felici, Consuli . . . . .* A la huitième ligne on peut lire *Sumptibus Aventici Elvetiorum*, ou *Sumptibus Aventici Coloniae Elvetiorum*, ou enfin *Sacrum - Aventicum Elvetiorum* en sous-entendant *Posuit*. Il manque sur le

N 7 marbre

YVERDUN. marbre une partie du nombre des Consuls de Sévère marqué par l' I de la cinquième ligne. Le Titre de Consul donné dans la septième ligne à Caracalla, qui est désigné par les noms *Marcus Aurelius Antoninus Pius Felix*, prouve qu'il y avoit au moins le nombre de III. après le titre de Consul de Sévère.

Il y a diverses belles promenades, dans cette Ville & aux environs. Les murailles, du côté du Lac, sont si épaisses, qu'on peut commodément s'y promener deux à deux. Le Lac qui battoit presque au pié des murailles, il y a une centaine d'années, s'est tellement retiré, qu'il en est presque éloigné de la portée du Canon, & y a laissé un terrain assez spacieux, & fort agréable, où l'on se promène à l'ombre de plusieurs arbres. De l'autre côté de la Ville, il y a une Métairie où l'on trouve des eaux souffrées avec des Bains, qui sont assez fréquentés, & dont plusieurs personnes se sont bien trouvées.

Il y a dans ce Bailliage plusieurs Villages Seigneuriaux, avec des Châteaux, comme *Champ-Vent, Berchier, Bioley, Bauois, Lignérolle, St. Christophe, Effert.*

*Effert, Pailli &c.* Les autres qui n'ont **YVERDUN.** point de Seigneurs particuliers, sont *Warens, Chavornay, Ste. Croix, Baume, Ursin, Valeyre, Bémont*, & le Bourg nommé *Les Clées*. *Baume, Ste. Croix, Lignerolle & Les Clées* sont dans la Montagne. *Les Clées* étoit autrefois une Ville forte, avec un bon Château sur un rocher; mais comme ce Château étoit une retraite de Volceurs, il fut ruiné, dans le XII. Siècle, & depuis ce tems-là il n'a jamais été rebâti, parce que la grande route de *Bourgogne* passant par-là, il importoit au public, que les chemins fussent assurés. Maintenant ce n'est qu'un méchant petit Bourg, qui dépend de la Paroisse de *Lignerolle*. Les autres lieux sont dans le plat-pais. *Chavornay* est un beau grand Village, où les derniers Rois de *Bourgogne* ont quelquefois fait leur séjour. On y voit près du grand chemin, sur une Colonne de marbre blanc, une grande Inscription Romaine, à l'honneur de l'Empereur *Sévère*. *Ursin & Valeyre* ont chacun un petit monument d'antiquité. A *Valeyre*, qui est dans l'endroit du meilleur vignoble du Bailliage, on a trouvé une voûte souterraine, fort bien faite, de quatre pas de large & de la hauteur d'un homme. A *Ursin* on a déterré quelques Sépultures.

YVERDUN. tures antiques , où tous les Corps étoient tournés du côté du Soleil levant. Je ne sai si les anciens *Stiffes* avoient la même coûtume que les *Athéniens* , qui rangeoient ainsi leurs morts. L'un de ceux-là avoit un sabre à son côté , un autre un large poignard , un troisiéme une grande pièce plate de fer doré , qui étoit peut-être le dessus d'un bouclier.

*Le Bailliage de Moudon.*

MOUDON. LE Bailliage de *Moudon* confine au Canton de *Fribourg* , du côté d'*Orient*. Il est d'une belle étendue , & comprend environ dix Paroisses , & cinq ou six fois autant de Villages. Il n'y a point de vignes ; mais en récompense il est fertile en blés , du moins dans la Plaine. Il a quatre lieues de long , du *Nord* au *Sud* , sur trois de large , & comprend une bonne partie de la Montagne & de la Forêt du *Jorat* , où l'air & le terroir sont un peu rudes ; dans la plaine il est arrosé par la Rivière de la *Broye* , dont les environs sont fertiles.

M O U D O N.

MOUDON. MOUDON , en Allemand *Milden* , autrefois *Minnidunum* , est une Ville ancienne , passablement grande ,  
située



située en partie sur le panchant d'une Colline étroite & fort élevée, entre deux eaux, la *Broye* & le ruisseau de la *Merine*; & en partie sur une plaine. La *Broye* passe à travers, & la partage en deux parties, qui sont jointes par un beau Pont de pierre, au delà duquel les maisons sont, de part & d'autre, sur les bords de cette Rivière. Le Quartier d'enhaut est si étroit au milieu, que tout ce qu'on a pu faire, ç'a été de laisser une rue libre, avec un rang de maisons d'un côté, & de l'autre, on l'a bordé d'une épaisse muraille d'une hauteur prodigieuse, au pié de laquelle est la Rivière. On y voit une vieille Tour de Tuf, carrée, qui n'a que les quatre murailles, & qui faisoit partie de l'ancien Château. Un peu au dessus, est un petit Temple, avec un Clocher; mais dont on ne tire aucun usage, sinon pour la sonnerie & l'horloge. L'Eglise Paroissiale est à l'extrémité du Quartier d'enbas. Elle est assez belle: la nef fait une voûte très-exhaussée, soutenuë sur les ailes de belles Colomnes. Il paroît que c'est un Ouvrage des Comtes de *Savoie*, & apparemment du XIV. Siècle: On y voit leurs Armes fort fréquemment dans la voûte, qui est ornée de belles peintures. *Moudon* a été sous les Princes de la Maison

MOUDON.

son

**MOUDON.** son de *Savoie*, beaucoup plus considérable, qu'elle n'est aujourd'hui. Le Pais de *Vaud* tout entier ne faisoit qu'un seul Bailliage, & *Moudon* en étoit la Capitale, le lieu de la résidence du Baillif, & celui de la tenué des Etats du Pais. Aujourd'hui elle n'est pas même le lieu de la résidence de son Baillif; il se tient à une lieue de là, dans le Château de *Lucens*. Cependant il lui reste l'honneur d'être la première des quatre bonnes Villes du Pais de *Vaud*, qui ont quelques franchises particulières. Ces Villes sont *Moudon*, *Tverdun*, *Morges* & *Nyon*. On a trouvé à *Moudon* quelques antiquailles, qui sont des restes de la superstition de ses anciens Habitans; savoir, une figure d'*Hercule* de bronze, un *Mercure*, & un *Apis* sous la forme d'un bœuf. Ces 2. pièces sont dans la Bibliothèque de *Berne*. On a découvert en 1732. une Inscription, qui prouve l'ancienneté de cette Ville; la voici :

PRO SALUTE DOMUS DIV.  
 T. O. M. JUNON. REGIN.  
 ARAM Q. AEL. AVIENUS IIIII AUG.  
 DE SVO ITEM DONAVIT VICAN.  
 MINNODUNENS. XDCCL. EX.  
 QUORUM USSUK. GYMNA  
 SIUM INDERCI TEMPOR.  
 PER TRIDU. EISDEM  
 VICAN. DEDIT IN AEVUM

QUOD

QUOD SI IN ALIOS USSUS  
 TRANSFERRE VOLUERINT  
 HANC PECU. INCOL. COL. AVEN  
 TICENSIUM DARI VOLO  
 L. D. D. VIC. MINNODUNENS.

MOUDON.

On a aussi découvert à *Moudon* en 1763. une quantité très - considérable de médailles *Romaines* assez curieuses & bien conservées. *Conrad de Zéringen* bâtit, ou répara le Château de *Moudon*, environ l'an 1150; & *Berchtold V. de Zéringen* répara la Ville toute entière, l'an 1190.

*Moudon* est à la gorge d'une longue & étroite Vallée; qui s'étend de là entre deux rangs de Montagnes; & qui est partagée par la *Broye*. On y trouve *Lucens*, *Courtilles*, *Villarzel-l'Evêque*, *Marnens*, *Combremont* &c.

*Lucens* est un joli Bourg, sur la grande route de *Moudon* à *Payerne*, au pied d'un coteau, avec un Château fort élevé, situé pour la plus grande partie sur un Rocher; c'est-là que réside le Baillif. Vis-à-vis de *Lucens*, de l'autre côté de la *Broye*, est *Courtilles*, Village assez grand, qui fait une même Paroisse avec *Lucens*. Pour aller de l'un à l'autre, on passe la *Broye*, sur un beau Pont de pierre.

De

**MOUDON.** De même, en allant de *Moudon* à *Lausanne*, après un quart de lieuë de chemin, on traverse la même Rivière, sur un beau & superbe Pont, d'une longueur & largeur admirable, tout de belle pierre dure, & d'une solidité à toute épreuve. On en posa les fondemens l'an 1698; & il a été achevé au bout de deux ans. A une lieuë de *Moudon*, on entre dans le grand bois du *Jorat*, qui renferme grand nombre de Villages, comme *Wucherens*, *Mont-Preveyre*, *St. Cierge*, *Thierrens*, *Ropraz*, *Mézière*, *Carrouge*, *Denesly* &c. dont quelques-uns sont Seigneuriaux, comme les quatre derniers.

#### Le Bailliage d'ORON.

**ORON.** LE Bailliage d'*Oron* est enclavé entre ceux de *Moudon* & de *Vevay*, & touche le Canton de *Fribourg* à l'*Orient*. C'étoit, ci-devant, une Baronnie, qu'un Seigneur de *Berne* avoit achetée, l'an 1555. dans la discussion des biens du dernier Comte de *Gruyère*. Mais les *Bernois* l'ayant rachetée, en ont fait un Bailliage. Il est petit, & dans un Pais sauvage & solitaire, parmi des bois & des montagnes. Il y a deux lieux qui portent le nom d'*Oron*: l'un est *Oron le Château*, Village bâti comme

me un Bourg, où est le Château du ORON.  
 Baillif; & *Oron la Ville*, autre grand  
 Village à un coup de Canon du premier.  
 C'est un Pais de champs, & de prés,  
 abondant en gibier. Les autres Villages  
 qui en dépendent, sont entr'autres  
*Châtilliens, Palaizieux &c.* Il y avoit  
 autrefois dans ce Bailliage, un peu au  
 dessus de *La Vaux*, une célèbre Ab-  
 baye de l'Ordre de *Citeaux*, nommée  
*Haut Crêt, Alta Crista.* Elle fut fon-  
 dée l'an 1134. par un Evêque de *Lau-*  
*sanne.*

*Le Gouvernement de Payerne.*

**N**OUS mettons au rang des Bailliages PAYERNE.  
 le Gouvernement de *Payerne*: car  
 s'il n'en porte pas le titre, il en vaut  
 bien un, quoiqu'il ne soit pas de gran-  
 de étendue. C'est un Pais uni, de  
 grandes Campagnes de champs & de  
 prés; un terroir très-fertile, qui est  
 renommé, particulièrement, pour ses  
 bons pois blancs.

P A Y E R N E.

**P**A Y E R N E est une jolie petite Vil- PAYERNE.  
 le, au bord de la *Broye*, au milieu  
 de la Campagne, dont je viens de par-  
 ler. La *Broye* coule devant l'une des  
 deux

**PAYERNE.** deux Portes, & on la passe sur un Pont de pierre, à un coin duquel j'ai vû l'Inscription suivante, qui est aussi rapportée par tous nos Auteurs.

JOVI O. M.  
GÉNIO LOCI  
FORTUNAE  
REDVCI AP  
PIVS AVGVS  
TVS DEDICA.

*Marius* ou *Maire*, Evêque de *Lausanne*, bâtit ou rebâtit *Payerne*, l'an 595. & y fonda une Eglise. Dans la suite *Berthe*, Reine de *Bourgogne*, environ l'an 960. y fonda une riche Abbaye de *Benedictins*, à laquelle elle attacha de grands revenus, leur donnant la Seigneurie de la Ville, & les exemptant de toute Jurisdiction quelconque, de Rois, de Princes, d'Evêques, & de celle des Papes mêmes. Les *Bernois*, ayant pris *Payerne*, sur les *Savoyards*, l'an 1526. chassèrent les Moines, & s'emparèrent de l'Abbaye, où ils ont établi depuis un Administrateur, en Allemand, *Gubernator*, qui en retire les rentes. Il n'a aucune Jurisdiction sur la Ville; mais seulement sur quelques Villages voisins. Les Bourgeois ont leur propre Chef de Justice, qu'ils nom-

nomment *Avoyer* ; & qui est établi par PAYERNE.  
 les *Bernois* , mais choisi dans *Payerne*.  
 Le fondement de ces Privilèges vient de  
 ce qu'avant la Réformation , & dans le  
 tems même que la Ville de *Payerne* étoit  
 sujette des Ducs de *Savoie* , elle étoit  
 alliée avec la Ville de *Berne* , par un  
 ancien Traité de Bourgeoisie , ou d'al-  
 liance défensive , peut-être aussi ancien  
 que la Ville de *Berne*. Du moins dans  
 un Acte , que l'on voit dans les Archi-  
 ves de *Payerne* , qui contient un renou-  
 vellement de cette alliance & qui est da-  
 té du mois de Février de l'année 1343.  
 il est dit expressement que cette allian-  
 ce étoit ancienne.

On voit à *Payerne* deux grands Tem-  
 ples , tout proche l'un de l'autre , l'an-  
 cienne Eglise Paroissiale , & celui de  
 l'Abbaye ; Ce dernier a été abandonné  
 à cause de son obscurité , & l'on en a  
 fait un grénier. On peut encore voir  
 la hauteur de sa voûte , & la grandeur  
 des Colonnes qui la soutiennent. On  
 dit que le Roi de *Bourgogne* , *Rodolf II.*  
 y est enseveli avec *Berthe* , son Epou-  
 se , la fondatrice : mais quelque recher-  
 che que j'y aye pû faire , il ne m'a pas  
 été possible d'y voir aucune trace de  
 tombeau , ni la moindre Inscription.  
 Il est vrai aussi qu'on y a tout renver-  
 sé,

PAYERNE. fé, quand on a bâti le grénier. Le Clocher a été confervé, & l'on fe fert encore de fa fonnerie. Il paroît par divers monumens de l'Hiftoire, que les derniers Rois de *Bourgogne* ont aimé le féjour de cette Ville. On dit auffi que *Rodolf*, le I. de ces Rois, en fit fa réfidence, l'an 888. Il ne faut pas oublier que les Habitans font célèbres, pour leur adrefle à dresser des chiens de chaffe, pour la plume.

*Le Bailliage d'Avenche.*

AVENCHE. LE Bailliage d'*Avenche* eft d'une étendue médiocre, & comprend huit ou neuf Paroiffes; mais ce qui le rend plus confidérable c'eft le nom de la Ville d'*Avenche*. Ce Bailliage occupe une partie des bords du Lac de *Morat*, & quelques endroits au bord du Lac de *Neuchâtel*, dans le *Vullies*.

*Vullies*, en Allemand *Wiftellach*, ou *Miftellach*, eft une Prefqu'Isle entre les Lacs de *Neuchâtel* & de *Morat*, ayant en front la *Broye*, qui fort du Lac de *Morat*, & forme un large Canal navigable, qui fe rend dans le Lac de *Neuchâtel*, après un cours d'une grande lieuë. Cette Prefqu'Isle s'élève beaucoup au deffus de ces Lacs, & elle eft  
couverte



couverte de vignes , de champs & AVENCHE.  
de prés. Une partie est du Bailliage  
de *Morat* ; savoir celle qui est sur le  
bord du Lac de ce nom , & l'autre par-  
tie qui est sur le bord du Lac de *Neu-  
châtel* , est du Bailliage d'*Avenche*. On  
y voit *Cudrefin* , petite Ville , mais an-  
cienne , située au bord du Lac , vis-à-  
vis de *Neuchâtel*. Elle a un Châtelain  
ou Vice - Baillif , que les *Bernois* choi-  
sissent entre ses Bourgeois , & qui a une  
grande Jurisdiction.

## A V E N C H E.

A V E N C H E , en Latin *Aventicum* ,  
& en Allemand , *Wislisbourg* , est  
une ancienne Ville , mais qui n'a rien  
de reste de sa splendeur passée , que le  
nom & des mazes. On voit encore  
son ancienne enceinte , marquée même  
à l'un des côtés par les restes des mu-  
rilles , qui sont debout , & qui ont  
une Tour à demi ruinée , qui a subsisté  
depuis plus de XII. Siècles.

*Nunc seges est ubi Troja fuit.*

Cette enceinte renferme aujourd'hui  
des champs très-fertiles , où l'on re-  
cueille 200. sacs de dime , d'où l'on  
peut juger de son étendue. Elle est à  
Tom. II. O peu

**AVENCHE.** peu près ronde, & elle a environ 2400. pas communs de diamètre. A l'un des côtés est la Ville moderne d'*Avenche*, qui est médiocre, & qui n'en occupe qu'un petit coin. Cette Ville a été autrefois très - considérable & magnifique, étant la Capitale de toute la *Suisse* sous l'Empire *Romain*, comme *Tacite* nous l'apprend. On croit qu'elle fut ruinée par *Attila*, & depuis elle n'a pas pû se relever de ses ruines. Au commencement du *Christianisme* elle eut des Evêques; mais vers l'an 600. *Marius* transporta le Siège Episcopal à *Lausanne*. L'an 1076. *Burcard* Evêque de *Lausanne* la ferma de murailles, & la mit dans l'état où elle est aujourd'hui. On y a déterré cent monumens de son ancienne splendeur, des Inscriptions *Romaines*, dont la plupart se voyent encore aujourd'hui; (Je me contenterai d'en rapporter trois ici:) des médailles d'argent & de bronze de divers Empereurs, jusqu'à *Constantin*, des pièces de sculpture, des urnes, & des pavés à la *Mosaique* &c.

Les deux Inscriptions suivantes se voyent dans des pierres de la muraille du Temple, autrement de l'Eglise de la *Magdelaine*.

NVMINIB.

NVMINIB. AVG. AVENCHE.  
 ET GENIO COL. HEL.  
 APOLLINI SACR.  
 Q. POSTVM. HYGIVS  
 ET POSTVM. HERMES. LIB.  
 MEDICIS ET PROFESSORIB.  
 D. S. D.

*Item :*

AELIAE MODESTINAE  
 QUAE VIXIT ANNIS II. M. VI.  
 AELIUS CLADEUS ET CANI  
 NIA MODESTINA. PARENTES  
 FILIÆ DULCISSIMÆ.  
 POSUERUNT.

Celle-ci se voit en partie, dans une pierre mutilée, qui se trouve au milieu d'un bois à demi-lieuë d'*Avenche*.

LEGATO  
 IMP. CAES. NERVAE AVG. GERM.  
 LEG. XVI.  
 FLAVIAE FIRMAE ET LEGATO  
 IMP. NERVAE  
 TRAIANI CAES. AVG. GERMANI-  
 CI DACICI  
 LEG. VI. FIRMAE. SODALI FLA-  
 VIALI. PRAETORI  
 AERARI MILITARIS. LEGATO  
 IMP. NERVAE.  
 O 2 TRAIANI

AVENCHE. TRAIANI CAES. AVG. GERMANICI  
 DACICI  
 PROVINCIAE LVGDVNENSIS  
 CONSVLI. LEGATO  
 IMP. NERVAE TRAIANI CAESA-  
 RIS AVG. GERMANICI  
 DACICI AD CENSVS ACCIPIEN-  
 DOS  
 COLONIA PIA FLAVIA CON-  
 STANS EMERITA  
 AVENTICVM HELVETIORVM  
 FOEDERATA  
 PATRONO.

Cette Inscription nous apprend, que l'ancienne *Avenche* étoit Colonie *Romaine*, avec le titre de *Flavia*, sans doute, parce que la Colonie fut envoyée par l'Empereur *Vespasien*. L'an 1674. on déterra dans un champ près de la Ville un très-beau pavé à la *Mosaïque*, qui représentoit divers oiseaux, avec la date au milieu,

POMPEIANO ET AVITO  
 COSS. KAL. JAN.

Ce qui désigne l'an 210. de Jéf. Chr. L'an 1700. on en trouva encore un autre, qui représentoit une tête en feu, diverses autres figures aux quatre coins, avec cette Inscription;

PROSTHASIUS FECIT.

On

On en découvre tous les jours d'au-<sup>AVENCHE.</sup> tres d'une grande étendue & d'une grande magnificence. On voit dans le verger, qui est derrière le Château du Baillif, les restes d'un Amphithéâtre. Au dessous de la Ville, on apperçoit de fort loin, une Colonne de marbre, fort haute, qui paroît avoir été une pièce d'un portail de quelque Edifice magnifique. On voyoit aussi ci-devant, le long du grand chemin, de gros quartiers de marbre, avec d'excellentes sculptures, qui ont servi sans doute dans quelque Temple; mais Messieurs d'*Avenche* ayant réparé leur Temple dans l'année 1710. y ont fait porter ces pierres. On en voit de toutes semblables à une des Portes de la Ville, sur lesquelles on remarque des figures de Dauphins, très-bien faites, taillées apparemment pour le Temple de quelque Divinité Marine (1). Le Lac de *Morat* alloit, dit-on, autrefois jusqu'aux Portes d'*Avenche*; c'est-à-dire, aux Portes de son ancienne enceinte, & elle avoit un Port: on prétend qu'on y a trouvé de gros anneaux de fer, pour attacher les Bateaux.

O 3                    Aujourd-

(1) On peut voir sur les antiquités d'*Avenche*, & d'autres de ce Canton la Description & les Planches que Mr. Sam. Schmidt vient de publier là-dessus.

**AVENCHE.** Aujourd'hui le Lac en est éloigné d'une demi-lieue.

Il n'y a rien de fort considérable dans le reste de ce Bailliage.

Il paroît par la Description que je viens de faire , que le Pais de *Vaud* est à tout prendre un très - bon & très-agréable Pais , & que l'on peut appliquer à ses Habitans ce Vers de *Virgile* :

*O fortunatos nimium si sua bona no-  
rint ! ( 1 )*

Sur-tout si l'on ajoûte à cela la douceur du Gouvernement, sous lequel on y vit. Quand on dit cependant que le Pais de *Vaud* est à tout prendre, un très-bon & très-agréable Pais, il ne faut pas s'imaginer, qu'il ne s'y trouve aucun endroit stérile; car il est constant, que l'on y voit plusieurs endroits remplis de Montagnes, qui ne produisent presque rien, ou même rien du tout. On ne doit appeler un beau & agréable Pais, que la partie qui est située proche du Lac de *Genève*, & les deux quartiers, qui sont à droit & à gauche du Lac de *Zurich*, qui forment dans

( 1 ) *Il ne manque rien à leur bonheur que de le connoître. Virg. Georg. L. II. vl. 458.*

dans leur étendue comme une Ville AVENCHE. continuelle. Plusieurs personnes qui connoissent parfaitement la partie du Pais, qui est le long du Lac de *Genève*, donnent cependant la préférence pour la beauté & la fertilité à la partie qui est aux environs du Lac de *Zurich* en venant du côté de *Berne*. Pour rendre néanmoins justice à la première, il faut dire que si elle n'est pas la plus belle, elle est la meilleure; car c'est là que croit le meilleur vin, & en grande abondance.

Les Habitans du Pais de *Vaud* sont généralement robustes, aimant les Armes, bons Soldats, & capables de toutes les Sciences, s'ils vouloient s'y appliquer. Mais ils n'aiment pas beaucoup le travail, & le Pais se remplit tous les jours de Paisans *Allemands*, qui y vont travailler les Terres prenant des fermes, où, en servant bien leurs Maîtres, ils ne font pas mal leurs affaires. C'est pourquoi les Seigneurs de *Berne*, pour encourager ces espèces de Colonies *Allemandes*, & pour y introduire leur langue, ont fondé sept Eglises *Allemandes* dans le Pais, la première à *Aigle*, la seconde à *Lausanne*, la troisième à *Tverdun*, la quatrième à *Moudon*, la cinquième à *Aubonne*,

AVENCHE. la sixième à *Vevay*, & la septième à *Nyon*. Celle d'*Tverdun* a été établie l'an 1703. celle de *Moudon* en 1708. celle d'*Aubonne* en 1710. celle de *Nyon* en 1714.

J'ajouterais encore un mot, touchant la manière, dont le Pais de *Vaud* a été conquis par les *Bernois*. Les disputes de Religion en ont été la principale cause, & sans elles, autant qu'on peut le conjecturer, il ne seroit jamais venu en la puissance des *Suisses*. Il étoit anciennement partagé entre trois Seigneurs : l'Évêque de *Lausanne*, le Duc de *Savoie*, & les deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg*, comptés pour un Seigneur. Le premier étoit Seigneur de la Ville de *Lausanne*, des quatre Paroisses de *la Vaux* (savoit *Lutry*, *Cuilly*, *St. Saphorin* & *Corcier*,) d'une partie du *Vevay*, d'*Avenche*, de *Lucens* & de *Bulle*. Les deux Cantons, ci-dessus nommés, y possédoient en commun les trois Bailliages d'*Orbe*, de *Grançon* & de *Morat*. Le Duc possédoit tout le reste. Il le gouvernoit par le moyen d'un Gouverneur ou Grand Baillif, qui faisoit sa résidence à *Moudon*; & par le moyen des Etats du Pais, qui s'assembloient dans la même Ville, composés des Nobles & des  
Députés



Députés des quatorze Villes & Bourgs, AVENCHE.  
 favoir *Moudon*, *Yverdun*, *Morges*,  
*Nyon*, *Romont*, *Payerne*, *Eslavayer*,  
*Cudrefin*, *Ruë*, *Coffonay*, *Gran-*  
*Court*, *Sainte-Croix*, les *Clées* & *St.*  
*Denis*. Le Duc de *Savoie* opprimoit  
 principalement ceux de *Genève*, ne  
 pouvant souffrir qu'ils eussent changé  
 de Religion. La Ville de *Berne* lui en-  
 voya des Députés, pour le prier de  
 laisser à la Ville de *Genève* le libre exer-  
 cice de sa Religion, sans y apporter  
 aucun empêchement, comme on en  
 étoit convenu. Les Députés n'ayant  
 rien pû obtenir, le Duc continuant tou-  
 jours ses vexations, dans toutes les  
 occasions, qu'il en pouvoit trouver,  
 & les Nobles molestant continuelle-  
 ment d'une manière extraordinaire les  
 Habitans de *Genève*; les *Bernois* tou-  
 chés du triste état de leurs Voisins,  
 levèrent une Armée, & entrèrent en  
 armes sur les frontières de *Savoie*.  
 Dans moins de cinq semaines ils s'em-  
 parèrent du Pais, & pénétrèrent ensui-  
 te dans l'intérieur de la *Savoie*. Là-  
 dessus le Duc eut recours à la voye de  
 la Négociation, & demanda la restitu-  
 tion du Pais qu'on lui avoit enlevé.  
 Les Contestations durèrent jusqu'en  
 1564. que les autres *Suisses* s'étant ren-  
 dus Médiateurs, les *Bernois* remirent

**AVENCHE.** au Duc de *Savoie* tout ce qui étoit au delà du Lac, avec un certain nombre de Places, à cette condition néanmoins, qu'ils demeureroient à perpétuité possesseurs du reste, dont ils sont encore aujourd'hui les Souverains.

*Le Bailliage de Morat.*

**MORAT.** Avant que de finir l'Article du Canton de *Berne*, je mettrai encore la description du Bailliage de *Morat*, parce qu'il se trouve sur la route d'*Avenche* à *Berne*, quoiqu'il appartienne en commun aux deux Etats de *Berne* & de *Fribourg*. Ce Bailliage contient les Frontières des deux langues; car dans la partie qui est au *Nord* & à l'*Orient* de *Morat*, on parle *Allemand*, & dans celle qui est au *Midi* & à l'*Occident* de *Morat*, même dès le Village de *Meiry*, ( en *Allemand* *Merlach* ) qui est aux Portes de la Ville, on parle *François* ou *Romand*. Dans la Ville même de *Morat*, les deux langues sont également en usage. Il y a deux Eglises, l'une *Françoise*, qui s'assemble dans les deux Temples de la Ville, comme étant la plus ancienne, & l'autre *Allemande*, qui s'assemble dans les mêmes Temples, lorsque la *Françoise* ne les occupe pas, & dans un Temple qui est hors de la

la Ville, dans le Village de *Montellier*, MORAT. ou *Mottier*, lorsque l'Eglise *Françoise* occupe le grand Temple de la Ville. Autrefois la langue *Françoise* l'emportoit de beaucoup sur l'*Allemande*, & dans la Ville & dans le Bailliage. Mais depuis une cinquantaine d'années les *Bernois* ont travaillé à y faire prévaloir la langue *Allemande*; ils ont même obligé quelques Villages *Romands*, au Nord & à l'Orient de *Morat*, de recevoir cette langue, & dans les Tribunaux tout se traite en *Allemand*. Au reste tout le Bailliage est de la Religion *Réformée*, & la Ville de *Morat* en particulier a eu des Réformateurs *François*, entr'autres le célèbre *Guillaume Farel*. La Réformation fut établie à *Morat*, au commencement de l'année 1530, à la pluralité des voix, en présence des Députés de *Berne* & de *Fribourg*, qui y avoient été envoyés, pour présider à cette action. Le reste du Bailliage suivit bien-tôt après.

## M O R A T.

**M**ORAT est une Ville médiocre-MORAT. ment grande, composée de deux Parties, dont l'une, qu'on appelle la *Rive*, est au bord du Lac, & l'autre est au dessus, sur une hauteur, qui a une

O 6

belle

MORAT. belle esplanade. On y voit un Château antique, où réside le Baillif, que les *Bernois* & les *Fribourgeois* y envoient, tour à tour, pour cinq ans. *Morat* est célèbre par trois Sièges mémorables, qu'elle a soutenus; le premier, l'an 1032. contre l'Empereur *Conrad le Salique*; le second, l'an 1292. contre l'Empereur *Rodolphe de Habsbourg*; & le troisième, l'an 1476. contre *Charles le Hardi* dernier Duc de *Bourgogne*. Ce dernier fut suivi de cette Bataille mémorable, qui fut livrée aux Portes de *Morat*, entre ce Duc & les *Suisses*, & où le premier fut vaincu, & son Armée mise en déroute, laissant tout son bagage & ses munitions en proie aux vainqueurs. Les gens de *Morat* en célèbrent la mémoire, de tems en tems, par des Fêtes & des Cavalcades de réjouissance. On voit encore en quelques endroits des murailles, les brèches des coups de Canon. Quand on considère aujourd'hui l'état des murailles & des fortifications de *Morat*, il est inconcevable comment elle pût tenir tête à une Armée, comme celle du Duc de *Bourgogne*. Mais la force d'une Ville ne consiste pas tant en ses fortifications, que dans une bonne garnison, & dans le courage des Habitans. *Morat* avoit 1600. *Suisses*,  
pour

pour sa défense. Et d'ailleurs il s'en MORAT. falloit beaucoup, qu'on n'entendit l'art de prendre les Villes, comme on l'entend aujourd'hui. Ajoutons encore, pour une dernière réflexion, qu'il ne faut pas peut-être juger de l'état où étoient les murailles de *Morat*, en l'an 1476, par celui où elles sont aujourd'hui; car le tems consume toutes choses, & deux-cent-quatre-vingts ans ou environ peuvent bien les avoir un peu endommagées. On voit dans la Maison de Ville le portrait du Duc de *Bourgogne*; c'est le même, qui fut trouvé dans la tente de ce Prince. Il y paroît à demi-corps, la tête presque rasée, comme celle d'un Moine, & avec un air très-fier. Ce qu'il y a de plus remarquable à *Morat*, c'est le grand Temple, qui est tout neuf, rebâti par Messieurs de *Morat*, dans l'année 1712. La nef est voutée, & on y a fait un très-beau plat-fonds de plâtre, orné des Armes des deux Etats & de celles de la Ville. La rue, qui est près de ce Temple, est bordée, de part & d'autre, de maisons, dont les devans sont faits en arcade, tellement qu'on y peut passer à l'abri des injures de l'air. Cette Ville est riche, & Messieurs de *Morat* ont un beau domaine, entr'autres la Seigneurie de *Châtel*.

MORAT. A un quart de lieuë de *Morat*, on voit sur le grand chemin d'*Avenche* une Chapelle remplie d'ossements des *Bourguignons*, qui périrent dans la bataille & dans le siège l'an 1476. Cette Chapelle a une large ouverture, fermée d'une grosse grille de bois : elle étoit autrefois toute pleine, mais le nombre des ossements est bien diminué : plusieurs *Bourguignons* en prennent, comme des Reliques, pour emporter chez eux ; quelques personnes du Pais en vont enlever pour en faire des remèdes. La vuë de ces os excite la dévotion des *Bourguignons*, car plusieurs d'entr'eux y mettent, en passant, ou des cierges, ou de l'argent, sans doute, dans le dessein que quelque Prêtre officieux, le recueillant, dise quelques Messes pour le repos de l'ame de leurs Pères. Au dessus de la Porte de la Chapelle on lit cette Inscription singulière, que les *Suisses* y ont fait mettre :

DEO OPT. MAX.  
 CAROLI INCLYTI ET FORTIS-  
 SIMI  
 BVRGVNDIÆ DVCIS EXERCITVS  
 MVRATVM OBSIDENS, AB HEL-  
 VETIIS  
 CAESVS HOC SVI MONVMEN-  
 TVM  
 RELIQVIT AN. MCCCCLXXVI.

On l'a renouvelée l'an 1755. avec cet-MORAT.  
te Infcription :

SACELLUM  
QUO RELIQUIAS  
EXERCITUS BURGUNDICI  
AB HELVETIIS A. MCCCCLXXVI.  
CÆSI  
PIA ANTIQUITAS CONDIDIT  
RÉNOVARI  
VIASQUE PUBLICAS MUNIRI  
JUSSERUNT  
RERUM NUNC DOMINÆ  
RESPUBLICÆ  
BERNENSIS ET FRIBURGENSIS  
ANNO M. DCC. LV.

*Steh still, Helvetier ! hier ligt das kühne  
Heer,  
Vor welchem Lüttich fiel, und Franck-  
reichs Thron erbebte,  
Nicht unsrer Ahnen Zahl, nicht kunst-  
liches Gewehr,  
Die Eintracht schlug den Feind, die  
ihren Arm belebte.  
Lernt, Brüder ! eure Macht, sie ligt in  
eurer Treu,  
O wurde sie noch jetzt bey jedem Le-  
ser neu.*

Ces deux Infcriptions ont été faites  
par le célèbre Monsieur de Haller.  
Le

MORAT. Le territoire de *Morat* est un País de vignes, aussi-bien qu'une partie du Bailliage, & entr'autres le *Vullies*; mais le vin en est médiocre. Le reste est un País de champs, de prés, de bois & de marêts. La *Broye* sortant du Lac de *Morat*, forme un Canal d'une lieue de long, & se va jeter dans celui d'*Tverdun*. Cela fait qu'on a dans *Morat* un assez grand commerce, puisque, par ce Canal de communication, on peut alier de *Morat* dans le Lac d'*Tverdun*, & par ce dernier Lac à *Tverdun*, à *Neuchâtel*, & de là dans le Lac de *Bienne*, & ensuite de ce Lac dans l'*Aare*, & de l'*Aare* dans le *Rhin*. Au bord *Septentrional* du Lac de *Morat*, & à l'*Occident* du Canal de *Broye*, on trouve un grand Marais, qui touche les trois Lacs voisins, & qui a bien quatre lieues de tour. Quand la *Broye* est débordée, ce Marais est tellement inondé, que les trois Lacs n'en font qu'un; & il y a grande apparence, qu'anciennement tout cela n'étoit qu'un seul Lac. Ce Marais sert de pâturage aux Communautés voisines. Il ne seroit pas impossible de le dessécher, mais il faudroit bien de la dépense. Cependant on en seroit bien dédommagé, par le terrain que l'on gagneroit.



Il y a quelques Villages remarquables **MORAT**, dans la Préfecture de *Morat* : *Kertzers*, ou *Chiètres*, *Montellier*, *Meiry*, *Moutiers* dans le *Vullies*, *Villars le Moine* &c. *Kertzers*, en Latin *ad Carceres*, embrassa la Réformation immédiatement après *Morat*. L'Eglise de ce Village avoit été donnée, l'an 962, à l'Abbaye de *Payerne*, par la Reine *Berthe*, Epouse de *Rodolf II.* Roi de *Bourgogne*, fondatrice de cette Abbaye. *Montellier* est aux Portes de *Morat* d'un côté; *Meiry* de même, d'un autre côté, au bord du Lac, & *Moutiers* dans le *Vullies*. *Villars le Moine*, est à une demi-lieu au dessus de *Morat*, sur le chemin de *Fribourg*. Il y avoit autrefois un Prieuré, dont les Terres ont été sécularisées; elles sont possédées en Fief par la Maison des de *Graffenriedt* de *Berne*. On y a trouvé un très-grand nombre d'Antiquailles, & d'Inscriptions *Romaines*, d'où l'on peut juger qu'il y avoit eu, du tems du Paganisme, un Temple dédié à la Déesse *Aventia*, où les *Helvétiens* avoient grande dévotion. Je me contenterai d'en rapporter deux :

DEAE AVENTIAE  
ET GENIO INCOLAR  
T. JANUARIUS  
FLORINUS

ET

MORAT.

ET P. DOMITIUS  
 DIDYMUS  
 CURATORES \* COL.  
 EX STIPE ANNUA  
 ADJECTIS DE SUO  
 HS. N. J. D.

On trouve quelque changement dans la même Inscription, que rapporte Mr. *Scheuchzer*. La voici :

DEAE AVENTIAE  
 ET GENIO INCOLAR  
 T. JANUARIUS  
 T. LORIANUS  
 ET P. DOMITIUS  
 DIDYMUS  
 CURATORES COL.  
 EX STIPE ANNUA  
 ADJECTIS DE SUO  
 HS. N. J. D.

*Plantin* la rapporte de cette dernière façon, si ce n'est qu'il obmet les deux dernières lignes, ainsi que font quelques autres Ecrivains, qui à la seconde ligne lisent GENI pour GENIO.

La seconde Inscription est telle :

DEAE AVENTIAE  
 T. TERTIUS  
 SEVERUS  
 CUR. COLON.

IDEMQ.

IDEMQ. ALL.  
 CUI INCOLAE  
 AVENTICENS.  
 PRIM. OMNIUM  
 OBS. EJUS ERGA  
 SE MERITA  
 TABULAM ARG.  
 P. L. POSUER.  
 DONUM D. S. P.  
 EX VCC. L. D. D. D.

MORAT.

Je trouve cependant de la différence, dans la manière, dont les autres Ecrivains rapportent cette seconde Inscription. Mr. *Scheuchzer*, qui témoigne l'avoir vuë sur un Marbre jaunâtre, au coin d'une Maison de la Campagne, la donne de la manière suivante :

DEAE AVENT.  
 T. TERTIUS  
 SEVERUS  
 CUR. COLON.  
 IDEMQUE ALL.  
 CUI INCOLAE  
 AVENTICENS.  
 PRIM. OMNIUM  
 OB EJUS ERGA  
 SE MERITA  
 T a BULAM ARG  
 b. l. POSUER.  
 DONUM DIS . . . P.  
 eX H S V C C L D.

Et

MORAT. Et ce qui est surprenant, le même Auteur dans son Voyage des Alpes de l'année 1709. écrit les quatre dernières lignes de la sorte :

TABULAM ARG.  
P. . . L. POSUER.  
DONUM D. S. P.  
EX HS. V. L. D.

*Stumpfius* écrit ainsi :

DEAE AVENT  
T. TERTIUS  
SEVERUS  
CUR. COLON  
IDEMQUE AL  
CUI INCOLAE  
AVENTICENS  
PRIM. OMNIUM  
OB EJUS ERGA  
SE MERITA  
TABULAM ARG  
B. L. POSUER.  
DONUM D. S. P.  
EX H. S. V C C. D. D. D.

*Et Plantin :*

DEAE AVENTIAE  
T. TERTIUS  
SEVERUS

CURA.

CURATOR COLON  
 IDEMQUE AL  
 CUI INCOLAE  
 AVENTICENS  
 PRIM. OMNIUM  
 OBS. EJUS ERGA  
 SE MERITA  
 TABULAM ARG  
 P. L. POSUER  
 DONUM D. S. P.  
 EX V C C L. D. D. D.

MORAT.

*Publico loco de sumptu publico locus  
 datus est decreto Decurionum.*

A un quart de lieuë de *Morat*, on voit à côté du chemin de *Berne* le lieu nommé *la Motte*, en Allemand *Lewenberg*, qui est une belle Terre, de prés & de vignes, avec un joli Château. Le Lac de *Morat* peut avoir environ vingt-cinq brasses de profondeur. Le poisson, qu'il nourrit, est beaucoup plus délicat, que celui du Lac de *Neuchâtel*, quoique peu éloigné l'un de l'autre. Les *Fribourgeois* en savent bien faire la différence, & payent, ordinairement en Carême, la livre du poisson du Lac de *Morat*, deux Creutzers plus cher, que celle du Lac de *Neuchâtel*.

Voilà le précis de tout ce qu'il y a de plus digne de remarque dans le Canton

MORAT. ton de *Berne*. Pour finir ce long Article, j'ajouterais que ce Canton confine à douze Souverainetés. Au Couchant, il a le Comté de *Neuchâtel*, & les Terres de *France*; au Midi la République de *Genève*, la *Savoie*, & le *Vallais*; à l'Orient les Cantons d'*Uri*, d'*Underwald* & de *Lucerne*, & les *Provinces-Libres*, avec le Comté de *Bâle*; enfin au Nord le *Frickgau*, qui est à l'Empereur, le Canton de *Soleure* & les Terres de l'Évêque de *Porentru*.

---

## III.

LE CANTON DE  
LUCERNE.

LUCERNE. LE Canton de *Lucerne* tient le troisième rang entre les XIII. & véritablement ce rang lui est dû, si l'on en juge par sa grandeur, & que l'on le compare aux autres à cet égard. Car comme il n'a pas l'étendue de celui de *Zurich*, & moins encore celle de celui de *Berne*, aussi est-il plus grand qu'aucun des autres qui suivent. C'est pourquoi la *Suisse* étant divisée par la différence de la Religion en deux grands partis,

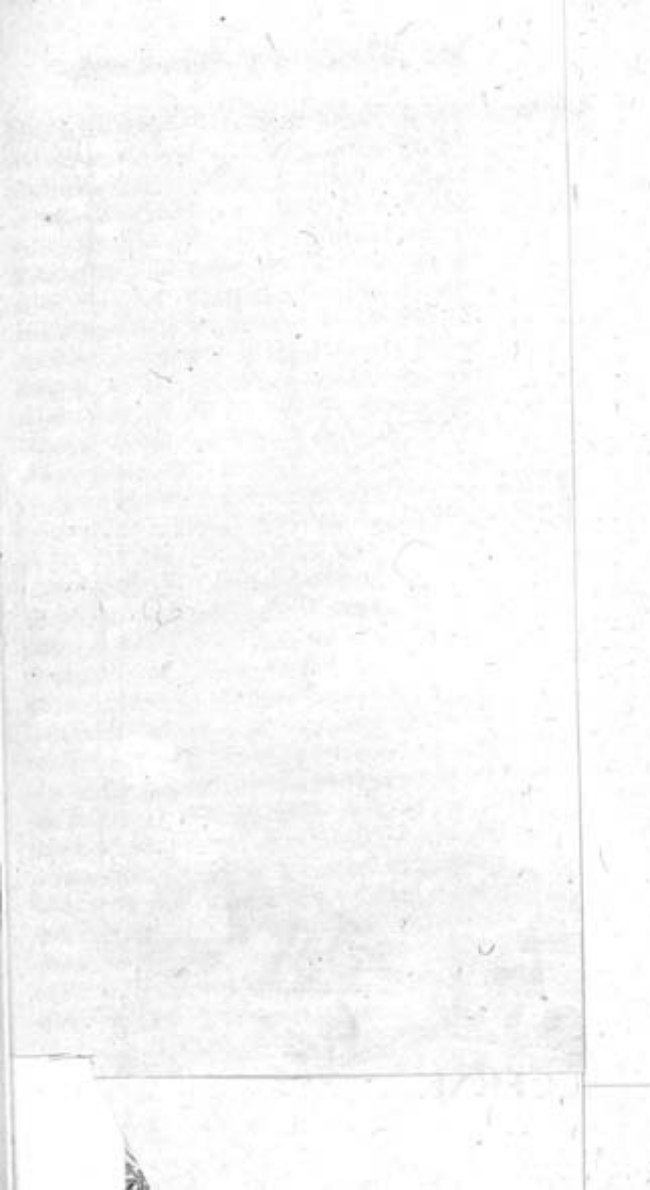
tis, *Lucerne* est reconnu comme le Chef LUCERNE.  
de celui des *Catholiques - Romains*.

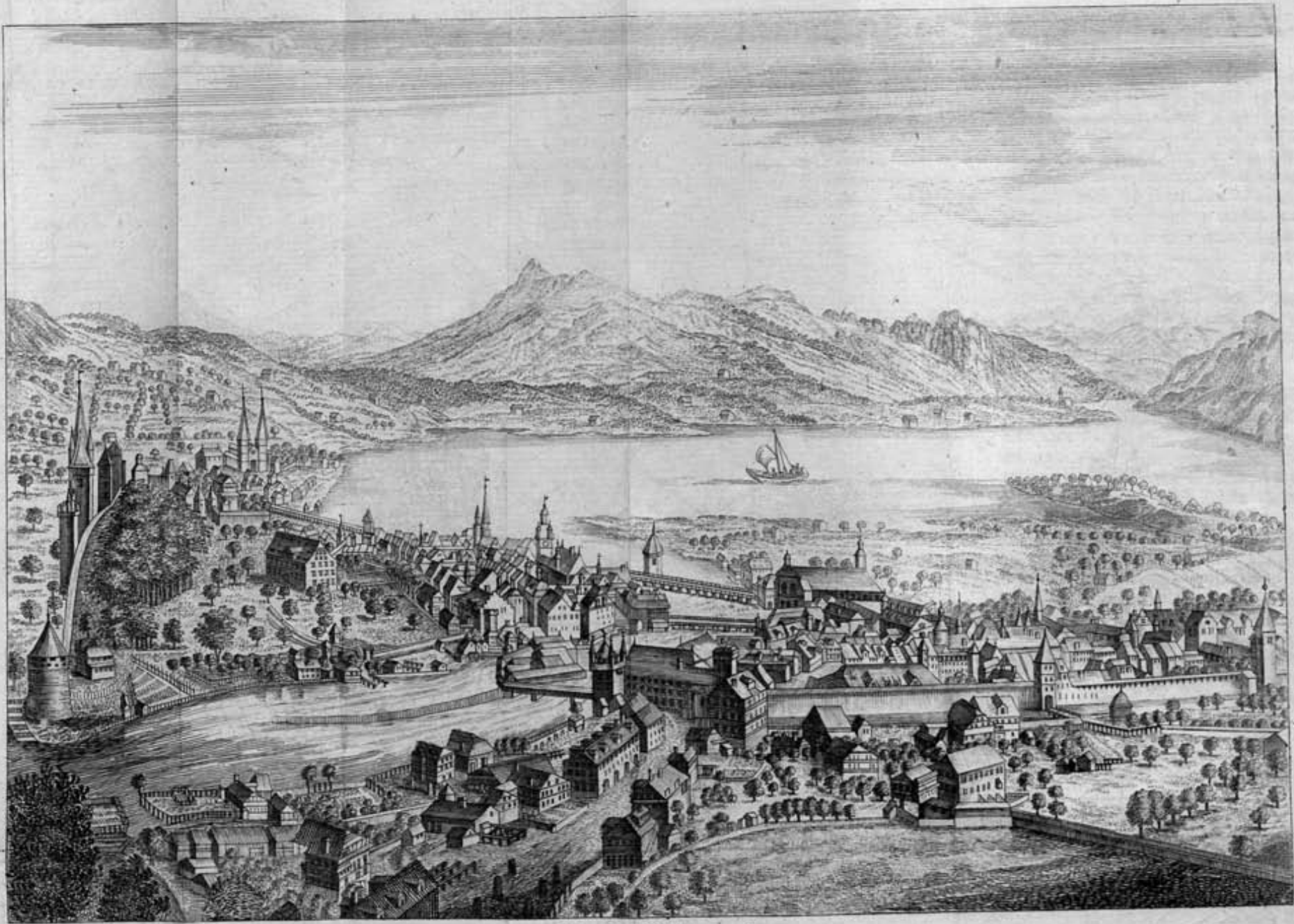
Il confine vers l'*Orient* avec les Cantons de *Schweitz* & de *Zug*, & aux trois autres côtés il est borné par le Canton de *Berne*, excepté qu'à un coin du *Sud* il a pour frontières le Canton d'*Underwalden* & à un coin du *Nord* les *Bailliages libres*. Le País qui est au *Midi*, est un País de montagnes, & c'est le commencement des *Alpes*. Ce qui est au *Nord*, est un País de champs, de prés & de bois : & quoi qu'en dise l'Auteur de la *Rélation de la Suisse*, qui affecte en plusieurs endroits d'attribuer au Canton de *Lucerne* une grande stérilité, le País est très-fertile en bled. Bien loin d'être obligé d'avoir recours à ses voisins pour s'en fournir, les *Lucernois* en font part aux trois autres Cantons voisins, qui viennent toutes les semaines à *Lucerne*, pour faire dans le marché ordinaire leurs provisions.

Le Lac de *Lucerne*, autrement le *Lac des quatre Cantons*, en Allemand, *vier Waldstetten See*, est ainsi appelé, parce qu'il baigne IV. Cantons, savoir *Lucerne* au *Nord*, *Uri* au *Midi*, *Schwitz* à l'*Orient* & *Underwald* à l'*Occident*.

LUCERNE. *cident.* Ce Lac s'étend du *Sud - Est* au *Nord - Ouest*, & est formé par la Riviere de *Reuß*, en Latin, *Urfa*, qui s'y jette au - dessous d'*Altorf*, Bourg capital du Canton d'*Uri*, & qui en fort à *Lucerne*. Il a environ huit lieues de long & trois de large, à la hauteur de *Kiÿbnacht*. D'ailleurs s'étendant dans les terres à droit & à gauche, il forme une espèce de croix. En plusieurs endroits il est bordé de rochers fort élevés & escarpés, qui font le repaire des chamois, des chevreuils & de quelques autres bêtes fauves de cette nature. Ce Lac est célèbre pour avoir été, si j'ose ainsi parler, le témoin & le Théâtre des prouesses de *Guillaume Tell*, & des autres braves *Suisses*, qui mirent leur Patrie en liberté, il y a plus de 400. ans. Outre ce Lac il y en a encore d'autres dans le Canton, comme celui de *Sempach* & de *Baldegg*, *Rotsée*, *Mauensée*, *Soppensée* &c. Outre les poissons de différentes espèces, dont ces eaux sont remplies, on y voit des Ecrevisses de couleur bleuâtre, plus grosses ordinairement que les communes; quand on les cuit, elles ne deviennent point rouges, mais prennent une couleur livide, qui fait que les gens, qui ne les connoissent pas, n'en veulent point manger, les croyant mauvai-







*M. B. Wachsmlit. ad Naturam Del. Sculpsit. 1763.*



LUCERNE

mauvaises & gâtées. De même on LUCERNE.  
trouve dans le ruisseau, nommé *Wimon*,  
proche de *Neudorf*, de grosses Ecrevis-  
ses, qui ne prennent jamais la couleur  
rouge, quand on les fait cuire, mais  
elles demeurent noires.

On trouve dans ce Canton différens  
Bains, comme celui d'*Emmen* ou de  
*Rooten*, celui de *Mezgen*, de *Lützel-  
lau*, de *Lutheren*, de *Roufswil*, de *Knut-  
wil*, de *Farenbüel*, l'*Tbenmoos*, le  
*Kragenbad* &c.

## L U C E R N E.

**A** Commencer par la Capitale, la LUCERNE:  
Ville de *Lucerne* est située au Nord  
du Lac, & à l'endroit d'où sort la Ri-  
vière de la *Reufs*. Elle est belle & bien  
bâtie, grande & spacieuse; mais elle  
n'est pas peuplée à proportion de son  
étendue. Elle le seroit sans doute, si  
le Commerce y fleurissoit davantage,  
& si les Habitans profitoient de sa situa-  
tion avantageuse. *Lucerne* fut autre-  
fois beaucoup plus peuplée & même  
très - commerçante. C'est le grand  
passage pour l'*Italie* par le Mont *St.  
Godard*. Les marchandises qui ont  
traversé les Alpes sur des bêtes de char-  
ge, se déposent à *Lucerne*, & sont en-  
Tom. II. P suite

LUCERNE. suite transportées par la Rivière de *Reufs*, l'*Aare* & le *Rhin*, jusques dans l'*Océan*. L'on ne fait point fixer son origine. Il y a des Auteurs qui croient qu'elle ait déjà existé dans le IV. Siècle, & qu'elle fut au nombre de celles qui éprouvèrent la rage d'*Attila*. Quoi qu'il en soit, elle doit, sinon son origine, du moins son rétablissement à la fondation du Prêtre *Wigbard*, Cousin de *Clovis III.* Roi de *France*, qui y fonda vers l'an 695. une riche Abbaye de Moines de l'Ordre de *St. Benoit*. La *Reufs* sépare la Ville en deux parties d'une grandeur inégale, & ces deux parties sont jointes par trois Ponts, l'un grand, long de 400. pas, & deux petits; ses rives sont bordées de belles maisons. Outre ces trois Ponts, il y en a encore un quatrième sur un bras du Lac, par lequel on traverse de la grande Ville à l'Eglise Cathédrale, & qui a bien 500. pas. De ces Ponts les deux grands & l'un des petits sont de bois, couverts & ornés de beaux tableaux. Ceux du Pont de la Cathédrale représentent l'Histoire Sainte, ceux du second Pont, appelé le *Pont de la Chapelle*, l'Histoire de la *Suisse*, accompagnée d'assez bons vers *Allemands*; enfin les tableaux du troisième & du plus petit des Ponts couverts représentent la

la Danse des Morts, peinte par le célèbre *Meglinger* ; ils sont pareillement accompagnés de vers *Allemands*. Ces Ponts servent de promenade ordinaire aux Habitans, & sont un des ornemens de la Ville, par la variété des objets, qui se présentent à la vue, tant du côté de la Ville, que de celui du Lac, dont les rives sont ornées par de jolies Maisons de Campagne, & par une chaîne de Montagnes, qui fait le commencement des Alpes ; ce qui fait une perspective diversifiée, qui est assez agréable.

LUCERNE.

Il y a dans *Lucerne* divers beaux Edifices publics, soit religieux soit civils, qui méritent d'être vus. Du nombre des premiers sont l'Eglise Cathédrale ou Collégiale de *St. Leger*, qui est à l'extrémité *Orientale* de la Ville, près du bord du Lac. Elle est somptueuse & richement ornée. Le trésor renferme des pièces de grand prix ; les Curieux y trouvent entr'autres un Livre des quatre Evangiles donné vers l'an 1174. par *Ulric* Baron d'*Eschenbach*, Prévôt de cette même Eglise. L'on y fait retentir un jeu d'Orgues fort magnifique, & le carillon des Cloches, qui se trouve dans les deux Tours, dont l'Eglise est comme flanquée, est d'une harmonie admirable.

LUCERNE. Le Couvent des *Cordeliers* est un des premiers de l'Ordre par son antiquité. Il fut fondé l'an 1223. par la Comtesse de *Rothenbourg* nommée *Gutta*, à la prière même de *St. François*, qui de retour d'un de ses voyages rendit visite à cette pieuse Dame, qui demouroit alors à une bonne demi-lieué de la Ville, dans le Château de *Schauenfée*. Ces Pères ont quelques bons livres dans leur Bibliothèque, & même de très-rares en fait de Typographie; ainsi que quelques Manuscrits. Dans l'Eglise qui est très-belle, sont peints tous les Drapeaux, que les braves *Lucernois* ont gagnés dans les guerres *Helvétiques*, ou qui leur sont tombés en partage.

Le Collège des *Jésuites*, qui est comme le Couvent des *Cordeliers* dans la basse Ville, est très-grand & magnifique, ainsi que l'Eglise de *St. Xavier* fondée sur la fin du Siècle passé. L'an 1574. ces Pères ont été appelés à *Lucerne* pour instruire la jeunesse dans les Sciences nécessaires à un Ecclésiastique. Le Lycée où ils enseignent est vis-à-vis du Collège. Il y a six Professeurs pour la langue Latine & les Belles-Lettres, quatre pour la Théologie & deux pour la Philosophie. Il y avoit autrefois une Chaire en Mathématiques

matiques & une pour le Droit Canon : LUCERNE. mais elles ne sont plus, & cette dernière a été abolie par ordre du Magistrat, l'an 1725.

Le Couvent des *Capucins* est hors de l'enceinte de la Ville ; il fut fondé en 1584. La Bibliothèque mérite d'être vue, depuis que le Père *Michel*, Secrétaire de l'Ordre à Rome, l'a enrichie des plus beaux ouvrages de l'Italie.

Les Filles ont aussi deux Couvens dans la Ville de *Lucerne*. Celui des *Ursulines*, fondé l'année 1676, a été bâti sur une hauteur, dans le quartier le plus élevé de la Ville ; il est très-beau & très-vaste.

Parmi les Edifices séculiers la première place est due à l'Hôtel de Ville, bâti à l'antique au bord de la Rivière. On y montre entr'autres curiosités la figure d'un Géant, dont on trouva les os sous un vieux Chêne l'an 1577. près du Village de *Reyden*. *Felix Plater*, fameux Médecin & Anatomiste de *Basle*, ayant examiné ces os, & les ayant comparé avec ceux d'un Squelette entier, trouva, toutes proportions observées, que le Géant devoit avoir eu dix-neuf pieds de haut. Ce même Savant donna

**LUCERNE.** les dimensions du Corps à un Peintre , qui en fit le portrait. Ce tableau est dans la Salle de l'Hôtel de Ville & porte cette Inscription :

*Delineatio Sceleti Gigantis , cujus ossium portiones aliquot , veluti femoris , tibiae , scapularum , vertebrarum , ossis sacri , coccygis navicularis , costarum calvariaeque fragmenta , pollicis quoque secundum os , atque calce , mala item integra ferè ( è quibus & tanquam illis quæ in homine longe aliter quam cæteris animantibus formata sint , humani corporis hæc ossa fuisse , præcipue indicium desumptum fuit ) in ditione Lucernatum Helvetiæ , juxta vicum Reyden , quercu antiqua dejecta , sub illa inventa , Senatuique Lucernensi transmissa , & ad horum dimensionem reliqua totius Sceleti ossa , quæ ut aberant , nec non absoluta erant à Felice Platero , Ordinario Basileensi , ad imitationem veri Sceleti delineata , atque à Joanne Bock Pictore Basileensi depicta , illustrissimoque Senatui Lucernensi præsentata fuerunt Anno Salutis 1584. Julio mense.*

Les Archives sont à côté de la Maison de Ville.

L'Arfenal



L'Arſenal mérite d'être vu , il eſt LUCERNE.  
très - bien fourni. On y montre l'Armure de *Léopold Duc d'Autriche* , qui périt dans la Bataille de *Sempach* , & diverſes dépouilles & Drapeaux des Armées des *Bourguignons* , dont l'un porte la fameuſe Inſcription de *Charles le Hardi* : *Je l'ay emprins*. On y voit auſſi une grande Corde de Soye , de la groſſeur d'un cable , à laquelle ce même Duc *Charles* fit attacher une partie des *Suiſſes* qu'il avoit pris à *Granſon* , pour les faire noyer dans le Lac de *Neuchâtel*.

La *Tour de l'Eau* n'eſt remarquable que par ſon antiquité. Elle eſt au milieu à l'endroit où la *Reuſſ* ſort du Lac , & tout proche du Pont de la Chapelle. On dit qu'elle ſervoit anciennement de Phare , & qu'on y allumoit de nuit un fanal , pour éclairer les bateaux : On prétend même que c'eſt de là que *Lucerne* a tiré ſon nom & ſon origine. On y garde le Tréſor de l'Etat & la grande Bannière , telle que le Pontife *Sixte IV.* donna à la Ville , en récompenſe de ſes ſervices. On y conſerve auſſi le grand Sceau de la République , celui du Duc *Charles* , d'or maſſif , ainſi que ſon anneau , & quelques autres dépouilles précieuſes.

LUCERNE.

Pour ne point être trop prolixes, nous passerons sous silence quelques autres Edifices publics, comme la Monnoye, le grand Hôpital, les Magazins &c. Nous remarquerons seulement encore, que l'on trouve à *Lucerne* le Cabinet de feu Mr. *Charles Nicolas Lang*, célèbre Médecin & Conseiller de la Ville. Il renferme bien des choses curieuses en Histoire naturelle. Aussi ne faut-il pas oublier, disent les Auteurs de l'État & Délices de la *Stiffe*, „ qu'il y a dans une il-  
 „ lustre Maison une *Pierre de dragon*,  
 „ qui est une merveille de la Nature,  
 „ & l'une des plus grandes raretés  
 „ qu'on puisse voir. Un Païsan la  
 „ trouva, vers le milieu du XV. Siè-  
 „ cle, dans le tems qu'il fauchoit un  
 „ pré. Il vit un Dragon horrible,  
 „ qui passa dans l'air, à côté de lui;  
 „ il en tomba en défaillance; s'étant  
 „ relevé, il vit du sang caillé, que le  
 „ Dragon avoit répandu, & une pier-  
 „ re au milieu de ce sang, qu'il ra-  
 „ massa. Elle demeura, dans sa mai-  
 „ son, durant trois Générations, &  
 „ ensuite elle parvint à un Bourgeois  
 „ de *Lucerne*. Elle est plus dure, que  
 „ le marbre, & aucun fer n'y peut  
 „ faire la moindre brèche. Elle est  
 „ ronde, à peu près comme une boule,  
 „ par-

» partagée en trois compartimens , LUCERNE.  
 » comme un Globe en trois zones ,  
 » dont les deux extérieurs font bruns ,  
 » ou d'une couleur noirâtre , tirant  
 » sur le rouge , & celui du milieu est  
 » blanc , tirant sur le jaune , & mar-  
 » queté de diverses couleurs. Elle est  
 » du poids de neuf onces. Elle a des  
 » propriétés admirables , pour guérir  
 » diverses maladies , comme la peste ,  
 » les pertes de sang , à hommes & à  
 » femmes , & toutes sortes de flux im-  
 » modérés ». J'avoué que la pierre  
 existe , on a aussi des preuves authenti-  
 ques de ses effets merveilleux ; mais je  
 ne garantis pas le conte qu'on en fait ,  
 que ce soit la pierre d'un Dragon ,  
 avant qu'on m'ait bien prouvé , que  
 cet animal monstrueux a véritablement  
 existé autrefois , & que ce n'est point  
 une Chimère.

Quant au Gouvernement Ecclésiasti-  
 que , les *Lucernois* dépendent de l'Evê-  
 que de *Constance* ; & les Nonces du  
 Pape y exercent aussi l'autorité , dont  
 ils sont revêtus en cette qualité. Il y  
 a long-tems que le St. Siège envoie  
 des Légats en *Suisse* , mais ils ne vin-  
 rent que pour régler certaines affai-  
 res , qui étant terminées , ils s'en re-  
 tournèrent chez eux : aussi siégeoient-

LUCERNE. ils tantôt à *Zurich*, tantôt à *Lucerne*, tantôt à *Basle* &c. Ce n'est que sur la fin du XVI. Siècle, que *Rome*, à la prière de *St. Charles Boromé*, se détermina à avoir un Nonce perpétuel dans la *Suisse*, qui aura sa résidence ordinaire dans la Ville de *Lucerne*. C'est un honneur dont les *Lucernois* ne doivent point être jaloux, ayant continuellement des contestations à soutenir, pour défendre & maintenir les Droits, les Prérogatives & les Privilèges, qui leur ont été transmis par leurs Ancêtres. Sans être obligé de reculer dans les tems éloignés, on a plusieurs exemples dans le Siècle présent, qui prouvent la vérité de ce que j'avance. Le Nonce *Caraccioli* n'a pas peu contribué aux malheurs, dans lesquels la République fut enveloppée l'année 1712, & il a entièrement oublié les devoirs de son état. Le mécontentement de LL. EE. fut très-grand & très-juste. Ils demandèrent au Pape en termes très-énergiques son rappel. Le Nonce, sans l'attendre, décampa la nuit & alla à *Altorf*. Le Cardinal *Passionei* vint neuf ans après. C'est lui qui fut le premier moteur du fameux différend, qui s'éleva en 1725. entre la Cour de *Rome* & la République. L'affaire dura près de trois ans,

&

& fit par-tout grand bruit. La fermeté du Canton a fait verser des larmes amères au Saint Père, & le fit retentir les foudres, dont il l'avoit menacé. Passons sous silence deux autres disputes qui s'élevèrent depuis, l'une sous le Nonce *Acciajuoli*, l'autre sous Mr. *Buffalini*, pour ne nous point trop éloigner du but, que nous nous proposons dans cet Ouvrage. Les Auteurs de l'Etat & Délices de la *Suisse* ont raison de dire: que les *Suisses Catholiques-Romains* commencent à appercevoir le mépris, que la Cour de *Rome* a pour eux; & ils ne peuvent voir sans peine, que le Saint Siège tire tous les ans des sommes considérables de leurs Pais, sans qu'ils aient part aux honneurs, ni aux dignités, que le St. Père distribue, puisqu'on n'a vû jusqu'ici qu'un seul *Suisse* (1), qui ait été élevé au Cardinalat. Il faut que l'on ait pour principe à *Rome*, que l'on fait assez de grace à cette Nation, en leur commettant la garde du St. Père, & en les entretenant des revenus, que l'on retire de leur Pais; qui sont certainement plus que suffisans pour leur entretien.

Quant au Gouvernement temporel la Ville de *Lucerne* a été sujette au Monastère

P 6

monastère

(1) *Le Cardinal Schiner.*

LUCERNE. naftère de ce nom, *Monasterium Luciarie*, auquel elle devoit fon accroiffement. Ce Monaftère parvint enfuite par donation du Roi *Pepin* à *Mourbach* fameufe Abbaye en *Alface*. La Ville refta fous cette domination, jufqu'à l'an 1291, que l'Abbé de *Falckenstein* la vendit à l'Empereur *Rodolphe*, moyennant une fomme de 2000. Marcs d'argent, avec la Seigneurie de *Gebwilers* & de quelques autres fituées en *Alface*, qui lui furent encore données en échange. Du tems des hoftilités entre la Maifon d'*Autriche* & les trois Cantons *Uri*, *Schwitz* & *Underwalden*, *Lucerne* fervoit comme de place d'armes aux *Autrichiens*; ce qui engageoit les trois Cantons à y faire des incurlions continuelles; & loin que fon Prince penfât à protéger & à défendre fes fujets, il les accabloit de nouveaux maux. Ainfi *Lucerne* fe trouva forcée de fecouer le joug, & entra dans la Confédération *Helvétique* le Samedi avant la *Saint Martin* 1332.

Le Gouvernement eft Aristocratique. Le pouvoir fouverain réside dans le Grand-Confeil, qui eft compofé de cent Sénateurs, y compris ceux du Petit-Confeil, qui eft de 36. membres. Ce Petit-Confeil eft d'une institution très-

très - ancienne , & existoit déjà sous les LUCERNE.  
 Abbés de *Mourbach* ou même avant ,  
 pour veiller à la Police & aux Privilè-  
 ges de la Bourgeoisie. Il a des préro-  
 gatives particulières , entièrement in-  
 dépendantes du Grand-Conseil , com-  
 me la distribution de tous les Béné-  
 fices &c. Quand il se présente une af-  
 faire , qui excède son pouvoir , il fait  
 assembler le Grand - Conseil , & cela  
 aussi toutes les fois qu'un Bourgeois  
 ou même un sujet relève un Appel.  
 Ce Conseil a la puissance de faire les  
 Loix , il décide des Ambassades , des  
 Négociations & du Crime capital. Mais  
 quand il s'agit de faire des Alliances ,  
 de nouveaux Impôts , d'acheter ou de  
 vendre du Pais , de faire la Guerre ou  
 la Paix , alors on consulte toute la  
 Bourgeoisie ; de façon que l'on peut ap-  
 peller le Gouvernement *Aristo - Démoc-  
 ratique*.

Outre ces Assemblées , il y en a  
 d'autres encore , établies pour le bien  
 de l'Etat & pour la direction des affaires  
 particulières.

Les deux Chefs de l'Etat se nomment  
*Avoyers*. Ils président annuellement  
 aux deux Conseils , chacun alternatif ;  
 cependant leurs emplois ne sont pas à

LUCERNE. vie, & toutes les années les deux Conseils ont le droit d'élire un nouveau. Le second rang dans la République est aux *Stadholders*, qui dans l'absence des deux *Avoyers* y font leurs fonctions.

Les *Lucernois* se servent à la Guerre de deux Cornets d'Argent, qu'ils disent leur avoir été donnés par *Charlemagne*, auquel ils ont rendu des services importants, dans une Guerre contre les *Sarrazins*. Ce Monarque leur accorda divers autres Privilèges. Les Armes de leur Ville sont : parti d'Argent & d'Azur.

Le territoire du Canton de *Lucerne* est partagé en quinze Bailliages, dont six sont gouvernés par des Membres du Petit, & neuf par des Membres du Grand-Conseil, qu'on appelle Baillifs. Les premiers Bailliages sont *Willisauw*, *Rothenbourg*, *Entlibuoch*, *Roufswil*, *Munster*, *Merenschwand*. Les autres sont *Wyckon*, l'Intendance du Lac de *Sempach*, *Büron*, *Triengen* & *Wini-kon*, *Habsbourg*, *Malters* & *Littow*, *Weggis*, *Krienshorw* & *Langensang*, *Knutwil*, *Ebikon*.



## WILLISAUW.

WILLISAUW est une jolie petite Ville, dans un Vallon, entre de hautes Montagnes, dont celles qui sont à l'Occident bornent ce Canton, du côté de celui de *Berne*. Elle est arrosée de la petite Rivière, nommée *Wiger*, qui va passer de là à *Zofingue*. Cette Ville a eu autrefois des Comtes, dont la Maison étoit fort ancienne ; dans la suite elle a appartenu aux Comtes de *Valengin*. Les Anglois qui l'année 1374. inondèrent une partie de la Suisse, cantonnèrent dans les environs de cette Ville. Mais lorsque leur détachement de 3000. hommes a été battu par 600. *Lucernois* à *Buttisholz*, ils abandonnèrent cette Ville après l'avoir ruinée. Douze ans après les *Bernois* ravagèrent les Terres de la Comtesse de *Valengin*, & mirent de nouveau *Willisauw* en cendres. L'an 1407. *Guillaume d'Arbourg* la vendit au nom de son Epouse *Maba* Comtesse de *Valengin* à la Ville de *Lucerne*. Le Baillif, qui est changé tous les quatre ans, réside dans le Château, qui est hors de la Ville sur une hauteur. Ce Comté de *Willisauw* fut autrefois le domicile d'une nombreuse Noblesse ; car on connoit plus de cinquante Maisons nobles, qui

WILLI-  
SAUW.

qui y avoient leurs Châteaux & leurs Seigneuries. Autrefois il y avoit aussi un Couvent de Filles nommé *Eberseck*, en Latin *pura Vallis*. Il fut fondé l'an 1275. par les Nobles de *Fisbach* & ceux de *Palm*. Mais sur la fin du XVI. Siècle on l'incorpora à celui de *Rathousen*. A présent il n'y a que *St. Urbain* dans ce Bailliage. C'est une belle & riche Abbaye de l'Ordre de *Citeaux*, située à l'extrémité *Septentrionale* du Canton de *Lucerne*. *Wernher* & *Lütold* frères de la Maison de *Langenstein* & de *Kapfenberg* la fondirent en 1194. Sire de *Couci* Chef de ces *Anglois*, dont nous avons parlé ci - devant, avoit son quartier général dans cette Abbaye, & à son départ il la brûla. De nos jours elle a été magnifiquement rebâtie. On y trouve une très - belle Bibliothèque & un Cabinet de médailles, compilées par les soins du dernier Prélat *Robert Baltasar*. Le Prélat de *St. Urbain* a le droit de Bourgeoisie à *Berne*, à *Lucerne* & à *Soleure*, & toutes les fois qu'il est nouvellement élu, il est obligé d'aller dans ces Villes en personne, pour le renouveler : cette cérémonie se fait toujours avec beaucoup de pompe. Mais malgré cela l'Abbaye est sujette à la Ville de *Lucerne*, & lui doit annuellement rendre compte de son administration.

ROIHEN-

## ROTHENBOURG.

ROTHENBOURG étoit autrefois une Ville, & la résidence d'une Maison de Comtes. *Gutta* fondatrice du Couvent de *Cordeliers* fut la dernière de cette Maison; elle mourut l'année 1233. Les *Lucernois* se trouvant de jour en jour plus incommodés par les Gouverneurs de cette Comté, le peuple s'attroupa à l'insçu de son Magistrat le 28. de Décembre 1385, marcha en fureur contre *Rothenbourg*, démolit le Château & les murailles de cette Ville, sans toucher ni aux biens, ni à la vie de personne. Dix ans après la République de *Lucerne* acheta toute cette contrée de *Herman de Grunenberg*, auquel elle avoit été engagée par les Ducs d'*Autriche*. Aujourd'hui c'est un joli Bourg. Ce qu'il y a de plus remarquable est un beau & grand Pont, partie de pierre, partie de bois, de 120. pas de long, de 25. piés de large, & de 110. piés de haut. Il fut bâti en 1716, & il feroit honneur aux *Romains* mêmes, si c'étoit leur ouvrage. A *Neuenkilch*, Village du Bailliage de *Rothenbourg*, il y eut autrefois un Couvent de Filles, fondé en 1282. par *Jean Noble de Küssnacht*. L'année 1588. il eut le même sort que celui d'*Eberseck*. *Eschenbach*, riche

ROTHEN-  
BOURG.

ROTHEN-  
BOURG.

riche Abbaye de Religieuses, est dans le même Bailliage. Les fondateurs sont *Walter* Baron d'*Eschenbach* & *Berchtold* son fils, qui vécurent sur la fin du XIII. Siècle. Ils la firent bâtir proche de la Ville de ce nom, qui étoit autrefois la résidence des Barons d'*Eschenbach*. Les *Cordeliers* y ont aussi un Couvent; le lieu s'appelle *Wertenstein*: l'Eglise est dédiée à Nôtre - Dame, c'est un pèlerinage très-fréquenté. *Hohenrein*, Commanderie de l'Ordre de *Malte*, se trouve aussi dans la Comté de *Rothembourg*. On ne fait point l'année de sa fondation, mais seulement qu'elle existoit déjà au commencement du XIII. Siècle. Un Païsan trouva l'an 1597. proche de *Hohenrein*, en labourant la terre, une espèce de vase de bronze rempli de médailles antiques. Elles étoient au nombre de 280, & la plupart d'argent.

## E N T L I B U O C H.

ENTLI-  
BUOCH.

**E**NTLIBUOCH est une grande Vallée entre de hautes Montagnes; quartier très-important du Canton de *Lucerne*. Il en fait presque toute la partie Occidentale. *Pierre de Torrenberg* le vendit en 1395. à la Ville de *Lucerne*, au nom des Ducs d'*Autriche* ses  
Sei-

Seigneurs. Il tire son nom du principal des sept Villages, & celui-ci l'a reçu d'un petit Torrent nommé *Entlen*, qui passe tout auprès. L'*Emmen* traverse toute la Vallée; elle charie des paillettes & du sable d'or, qui est très-bon, & ne le cède guères à celui de *Hongrie*. C'est un País de Montagnes & de Vallons, très-fertiles en bons pâturages, dont les Habitans tirent un grand produit. On a trouvé de tems à autre des mines de fer, mais on en a abandonné le travail, les dépenses surpassant de beaucoup le profit. Il y a aussi en divers endroits des eaux minérales; de celle de *Farenbuel* on en a formé un Bain. Les *Capucins* ont à *Schiöpfen*, Paroisse de l'*Entlibuoch*, depuis 1654. un Couvent.

ENTLIBUCH.

## R O U S W I L.

**R** O U S W I L faisoit autrefois, ainsi que *Wolhousen* partie de l'*Entlibuoch*; mais on les en sépara, pour en faire un Bailliage à part. *Wolhousen* étoit anciennement une Ville, & proche de là, sur une hauteur, il y avoit deux Châteaux, où résidoient les Barons de ce nom. A *Rouswil* il y a un Bain, qui dans un tems a été beaucoup fréquenté, & qui a produit plusieurs belles cures.

MUNS-

## MUNSTER.

MUNSTER. LE Bailliage de *Munster* prend son nom du grand & beau Bourg appelé *Munster*, qui a tiré son origine de la fameuse Eglise collégiale, qui a été fondée dans le IX. Siècle par *Bero*, & en 1036. ses revenus ont été considérablement augmentés par un de ses descendants *Ulric*, tous deux Comtes de *Lentzbourg*. Elle possédoit autrefois des Seigneuries & des revenus considérables, non seulement dans les Cantons de *Berne*, de *Lucerne*, de *Schwiz* & d'*Udervalden*, mais aussi dans le *Suntgouv*, *Brisgouv* & même en *Alsace*. Mais toutes les rentes n'étoient point proportionnées aux malheurs qu'elle eut à essuyer, tant de la part de ses Avocats, que de la naissante République des *Suisses*. Ce Collège a produit quelques hommes illustres, entre autres l'Historien *Henri Gundelfingen*, *Jost de Silinon* Evêque de *Vallais* & Administrateur de l'Evêché de *Grenoble*, & le Chanoine *Helia Helie de Louffen*, qui à l'âge de quatre-vingts ans commença à imprimer des Livres; comme en 1470. le *Mamotrepton* ou *DiCTIONARIUM vocabulorum difficiliorum in Bibliis* &c. & deux ans après le *Speculum vite humane*.

Je ne dois pas passer sous silence le **MUNSTEE** tombeau d'un Chanoine nommé *Jean de Baldek*, Doyen de *Kilchberg*, qui mourut l'an 1348. La tradition veut qu'il fut âgé de 186. ans; car étant parvenu à un âge extrêmement avancé, les dents lui tombèrent, & il lui en vint de nouvelles; & ses cheveux, qui étoient gris, redevinrent noirs. Son tombeau porte l'Épitaphe suivante :

*De Kilchberg canus edentatusque Decanus  
Rursum dentescit, nigrescit, hic re-  
quiescit.*

On appelle aussi ce quartier *St. Michels-Ampt*; c'est-à-dire le Bailliage de *St. Michel*, parce que l'Église de *Munster* a pour Patron l'Archange *St. Michel*. Ce Bailliage fut conquis par les *Lucernois* du tems du Concile de *Constance*, ainsi que la Ville de *Sursée*. Cette dernière ayant sur ce Bourg & son district un droit d'Hypotèque, les *Lucernois* ont remboursé la somme, pour laquelle ce Bailliage lui a été engagé par les Nobles de la Maison de *Grunenberg*.

## MERENSCHWAND.

**M**ERENSCHWAND appartenoit **MERENS-**  
autrefois aux Nobles d'*Hunenberg*. **CHWAND.**  
Les

MREBENS-  
CHWAND.

Les fujets, après avoir acheté de ces Seigneurs leur liberté, se foumirent en 1394. volontairement à la Ville de *Lucerne*; avec cette condition cependant, de les laisser choisir eux-mêmes leurs Baillifs; ce qui leur fut accordé avec d'autres Privilèges, dont ils jouissent encore aujourd'hui.

## WICKON.

WICKON.

**W**ICKON est à l'extrémité *Sep- tentrionale* du Canton vis-à-vis de la Ville de *Zofingue*. *Thuring* de *Biittikon* vendit l'année 1476. à la République ce Château avec ses dépendances. Il est situé sur une petite Montagne, & sert de résidence à un Baillif, qu'on nomme Châtelain. Près de ce Château il y a un rocher entier formé par des coquillages de mer. Dans son voisinage se trouve le Village de *Reyden*, où il y a une Commanderie de l'Ordre de *St. Jean de Jérusalem*, fondée en 1331. par *Marquard d'Iffenthal*. C'est en cet endroit que l'on trouva les os du Géant, duquel j'ai fait mention.

BURON,



BURON, TRIENGEN &  
WINIKON.

UNE partie de ce Bailliage étoit déjà <sup>BURON;</sup> compris dans l'achat de la Comté <sup>TRIEN-</sup> de *Willisauw*. *Henman* de *Ruffegg* <sup>GEN &</sup> vendit depuis avec la Comtesse d'*Ar-* <sup>WINI-</sup> *bourg* son Epouse, le Château de *Bu-* <sup>KON.</sup> *ron*, avec les droits y appartenans. Deux ans après, c'est-à-dire en 1457, *Lucerne* fit l'acquisition de la Seigneurie de *Triengen*, qui appartenoit à *Ur- sule* de *Buttikon*, Epouse de *Werner Schultheis* de *Lentzbourg*.

## H A B S B O U R G.

H A B S B O U R G a le titre de Comté. <sup>H A B S-</sup> Le Château, dont on voit encore <sup>B O U R G.</sup> les ruines, servoit de tems à autres de résidence aux Comtes de *Habsbourg*; & *Rodolphe*, qui par ses grandes qualités mérita depuis la Couronne *Impériale*, y habita très-fréquemment. C'est le même que les trois Cantons avoient choisi pour leur Protecteur pendant les troubles de l'*Intervègne*. En 1352. les Confédérés se rendirent maîtres de ce Château & le brûlèrent, après un siège de dix jours. *Lucerne* acheta bien des années après la propriété de ce Pais, de *Heintzman* de *Hunwil* son Bourgeois.  
*Meggen*

HABS-  
BOURG.

*Meggen* est un Village près de *Habsbourg*, où il y a un beau Bain d'eau minérale, qui étant pris chaud, sert à fortifier les membres épuisés de forces, & à guérir les maladies de la peau.

## MALTERS &amp; LITTOU.

MALTERS  
& LIT-  
TOW.

Ces Seigneuries de *Malters* & de *Littow* parvinrent à la République sur la fin du XV. Siècle. La première appartenoit à *Jean de Manzen* Bourgeois de *Lucerne*, & l'autre à *Magdalene* de *Meggen* Epouse de *Bernard Stürli*, Chevalier & Conseiller de la Ville de *Basle*. L'année 1574. en fouillant la terre auprès des masures du Château de *Thorenberg*, on trouva plus d'onze cens pièces de vieille monnoye d'argent, qui furent présentées au Magistrat. L'année 1550. on avoit trouvé dans une Campagne près de *Lucerne* un grand pot de terre rempli de pareille monnoye, ce sont apparemment des *Nummi Braçteati*.

## WEGGIS.

WEGGIS.

LE Pais de *Weggis* parvint à la Ville de *Lucerne* en 1380. Les Nobles de *Hertenstein* en étoient Seigneurs. A *Lutzelau*, qui est au pied d'une haute Monta-

Montagne, il y a un Bain d'eau minérale, qui charie de l'alun, du soufre & du cuivre, & qui étoit autrefois en grande réputation; mais il a été très-entommagé par des grosses pierres, qui se sont détachées de la Montagne. Un peu au-dessus sur la Montagne de *Rigi* il y a le *Kalt-Bad* ou le Bain froid, qui est bon contre diverses maladies; on s'y plonge deux ou trois fois sans ôter ses habits, & on les laisse même sécher sur son corps. L'eau est d'une froideur incroyable. Le Pais de *Weggis* est très-fertile, & produit toutes sortes de fruits & de légumes. (1)

WEGGIS.

### KRIENS, HORW & LANGENSANG.

CE Bailliage est à une lieue de *Lucerne*. Le fameux Mont *Pilate* en fait partie. On peut l'appeler fameux, par les choses merveilleuses, qu'on en disoit autrefois. Il commence à l'Occident du Lac de *Lucerne*, & sa chaîne, d'environ quatorze lieues, s'étend du

KRIENS,  
HORW &  
LANGENSANG.

(1) *Weggenfis tractus meridiei ferme obversus præstantia telluris munera abunde promit, non Uvas duntaxat, sed Amygdala, Aurantia, Jujubas, Ficus.* Scheuchz. in Spec. II. de Helv. æribus, aquis, locis &c.

KRIENS,  
HORW &  
LANGEN-  
SANG.

du Nord au Sud, jusques dans le Canton de Berne. Les uns l'appellent *Fractumund*, du nom Latin corrompu *Fractus Mons*, d'autres *Mons Pileatus*, par rapport aux nuës qui entourent presque toujours son sommet, & en forment comme un Chapeau. Le *Tomlishorn*, qui est la cime la plus élevée de la Montagne, est de 1426. toises au-dessus du niveau de la Mer. En y montant, on trouve, au-dessus de la Vallée d'*Eigenthal*, quelques fontaines de très-bonne eau, entr'autres une, qu'on nomme *Kaltwehbrunnen*, qui a la vertu de guérir la fièvre, particulièrement la tierce. On n'a pour cela qu'à en boire, tant qu'on en peut avaler, même jusqu'à la nausée. Le Lac de *Pilate* n'est point sur le sommet de la Montagne, mais il est auprès de *Brundlen* dans un bois de sapins, & le plan le plus élevé des arbres est de 80. toises plus bas que le sommet. On a conté autrefois cent choses fabuleuses de ce Lac: on disoit que *Pilate* s'y étoit jetté, que les Diables y paroissent souvent, & que quand on y laissoit tomber quelque chose, soit bois ou pierre, cela excitoit des tempêtes horribles, qui causoient de grands ravages dans le País. On étoit tellement infatué de ces opinions qu'on ne pouvoit pas monter sur

cette

cette Montagne, & aller voir ce Lac, sans une permission expresse du Magistrat de *Lucerne*, & il étoit sévèrement défendu d'y rien jeter. Mais on revint enfin de cette erreur sur la fin du XVI. Siècle. Ce Lac est d'une profondeur si grande, qu'on n'a pas encore pu trouver le fond; il a trente-huit pieds de circonférence. L'eau est noirâtre & fort tranquille. Il est certain que presque tous les orages se forment sur ce Lac. Ils commencent par une petite vapeur, de la grandeur d'un chapeau, qui va se coler contre le rocher voisin du Lac. Quand cette vapeur passe par-dessus le rocher, ce qui est rare, elle se dissipe; mais ordinairement elle y reste attachée, & s'agrandit à vûe d'œil. A mesure qu'elle augmente, elle descend, se change en nuée fort noire, & occasionne des Tonnerres affreux. Entre l'*Oberalp* & le *Widerfeld* on trouve les plantes & les fleurs les plus rares & les plus belles. Au-dessous du *Widerfeld* il y a un autre petit Lac. Tout auprès est la source du Torrent *Sunlingue*. L'on trouve de l'or dans son sable, & l'on a ramassé à sa source des pierres chargées de ce métal. *Castelen* est le terrain le plus curieux du Mont *Pilate* pour les Pétrifications, & l'on trouve des rochers entiers formés par des co-

KRIENS,  
HORW &  
LANGEN-  
SANG.

KRIENS,  
HORW &  
LANGEN-  
SANG.

quillages de mer. Il y coule aussi un ruisseau nommé *Soulz*; l'eau est un peu salée & très-pétrifiante. Au-dessous de la Métairie *Tomlishorn* est la Caverne, qu'on appelle *Monloch*, c'est-à-dire le *Trou de la Lune*, qui est étroit à l'entrée, mais large au dedans; il perce la Montagne d'outre en outre. Du rocher de cette Caverne sort pendant les trois jours de la pleine Lune une mousse ou sueur, qui se convertit en eau blanche. C'est pourquoi on l'appelle *Monmilch*, *lait de la Lune*. Elle est très-propre pour la guérison de diverses maladies; les Montagnards s'en servent comme d'un remède universel. A l'autre bout de la Caverne, on voit une Statue, qu'on nomme *Dominique*. Elle est de pierre blanche, & a bien trente pieds de haut. L'on ne peut plus y parvenir, le terrain s'en étant écroulé de près de cent toises. Avec tout cela on distingue facilement la figure d'un homme, accoudé sur une table, les jambes croisées, & qui semble garder l'entrée de cette Caverne. Généralement on trouve bien des choses à voir sur cette Montagne. Elle nourrit une quantité incroyable de bestiaux. Les pâturages sont admirables & parsemés de simples, qui ont beaucoup de vertu. Plus l'endroit où ils  
crois-



**EBIXON.** quoi on l'appelle encore *Rathoufen*, ou Maison du Conseil, en Latin *Domus Consilii*.

Et voici les Bailliages, qui forment le Canton de *Lucerne*. Il y en a encore d'autres petits Gouvernemens, mais ils sont hors de l'enceinte du Canton, comme *Ruffegg*, *Heidegg* dans les Bailliages libres, & dans la *Turgovie* la Seigneurie de *Griessenberg*. *Ruffegg*, qui appartenoit autrefois à des Barons de ce nom, parvint à la République l'année 1495. *Heidegg* en 1700. Le premier est administré par un membre du Petit-Conseil, mais *Heidegg* par deux membres tirés du Grand & du Petit-Conseil. *Griessenberg* a été acheté des Barons d'*Ulm*, il y a deux ans (1). Le Baillif, qui est du Grand-Conseil, y fait sa résidence. A *Heidegg* & à *Griessenberg* il y a des vignobles.

### SURSEE & SEMPACH.

**SURSÉE & SEMPACH.** A Deux lieux au *Midi* de *Lucerne* & presqu'au milieu du Canton est le Lac de *Sempach*, long de deux lieux ou environ, & large d'une demi-lieu. Il y a deux Villes sur ses bords, *Sempach* & *Sursée*. *Sempach*, situé sur la rive *Orientale* de ce Lac, appartenoit autrefois aux Nobles de ce même nom ; la famille

(1) 1759.



famille ayant été éteinte, elle parvint à la Maison de *Habsbourg* par droit d'héritage. Les *Lucernois* l'ayant depuis reçu sous leur protection, moyennant le titre de Combourgeoisie, cela causa la fameuse Guerre de *Sempach*. Le Duc *Léopold* se rendit en personne en *Stauffe*, résolu de venger cet affront, & commença par le Siège de *Sempach*. 1200. *Suisses* allèrent à sa rencontre, & lui livrèrent Bataille le 9. Juillet 1286. *Léopold* fut vaincu & tué avec deux mille des siens, parmi lesquels on comptoit 676. Gentilshommes des premières Maisons de l'*Allemagne* & de l'*Argovie*, & entre autres 350. Casques couronnés. On voit leurs noms & leurs armes dans une Chapelle, qui a été bâtie au-dessus de la Ville, sur le Champ de Bataille, & à l'endroit même où *Léopold* fut trouvé mort. Voici l'ancienne Inscription :

SURSÉE &  
SEMPACH.

*Ab ortu Christi transactis mille  
annis ac trecentis  
Quinis simul octaginta plene com-  
pletis  
Anno quoque posteriori Julii septimo  
idus luce quoque lune  
Peremit gladio Lucern Schwytz  
Ury Underwalden  
Lupoldian nobilem cum suis Austriæ  
Ducem.*

SURSÉE &  
SEMPACH.

Tous les ans le 9. Juillet, on y célèbre avec beaucoup de pompe l'anniversaire de cette mémorable journée, qui assura la liberté des *Suisses*.

La Ville de *Sursée* est à l'issuë du Lac près de l'endroit d'où sort la *Sur*. C'est une jolie petite Ville composée de deux ou trois rues larges, & ornées de quelques belles fontaines. On y remarque la Maison de Ville, qui est passablement belle. La Sale du Conseil est toute de bois de chêne; mais faite si artistement, qu'on n'y voit ni clou ni cheville; au bas est l'Arsenal. *Sursée* étoit autrefois du nombre des Domaines de la Maison de *Kibourg*; la Maison de *Habsbourg* en fit depuis acquisition par droit d'héritage. La Bourgeoisie mérita pour ses bons & fidèles services, de grands Privilèges des Empereurs & des Princes. Les *Lucernois* mirent en 1415. le Siège devant cette Ville, qui se rendit peu de tems après par composition.

Ces deux Villes ont de beaux Privilèges, ne dépendent d'aucun Baillif, mais relèvent immédiatement de LL. EÉ. Elles ont leur Chef, qu'elles appellent Avoyer, leur police & leur Conseil. A *Sempach* il y a un Intendant,  
tiré

tiré du Grand - Conseil de la Ville de *Lucerne*, mais il n'a point de juridiction sur la Ville; son autorité ne s'étend que sur le Lac. Il faut encore remarquer qu'annuellement les Avoyers en place sont obligés de venir à *Lucerne*, pour faire hommage au nom de leur Ville à LL. EE., comme à leurs très-gracieux Souverains.

SURSÉE &  
SEMPACH.

GERSAW, ou *Gerisaw*.

GERSAW est un petit lieu, presque inconnu, hors de son voisinage: cependant il a une singularité, qui mérite qu'on ne l'oublie pas. C'est un Bourg au bord du Lac de *Lucerne*, entre ce Canton & celui de *Schwitz*, qui fait une espèce de petite République Souveraine, ne dépendant de personne, de tems immémorial. Seulement elle est, comme je l'ai remarqué ci-dessus, sous la protection des quatre Cantons, voisins du Lac. On y a même des Actes authentiques, de l'an 1359, qui font foi, que, cette année-là, les quatre Cantons, ci-dessus nommés, firent Alliance avec les Bourgeois de *Gerisaw*, comme d'égaux à égaux, & les reçurent dans le Corps de leur Alliance.

GERSAW.

## IV.

## LE CANTON D'URI.

URI. **C**OMME le Canton de *Lucerne* est au *Nord* du Lac, celui d'*Uri* est au *Midi* du même Lac. Il est le quatrième, entre les XIII., & le premier entre les Petits, qui vicatim habitant, c'est-à-dire, qui n'ont que des Villages & des Bourgades pour habitations. Il est le plus *Méridional* de toute la *Suisse*, & borné, au *Midi*, par quelques-uns des Bailliages d'*Italie*; à l'*Orient* par les *Grisons*, & par le Canton de *Glaris*; au *Nord* par le Canton de *Schwitz*, & par une partie du Lac, & à l'*Occident* par le Canton d'*Underwald*, & par le Pais de *Hasli*, qui fait partie du Canton de *Berne*.

Ce Canton peut être particulièrement regardé, comme le séjour ancien & moderne de la valeur *Helvétique*. Les Peuples, qui l'habitent, sont les Descendans des anciens *Taurisques*, qui, du tems de *Jules-César*, inspirèrent aux autres Habitans de l'*Helvétie* le dessein de passer en *Italie*, & de s'emparer

de ce Pais abondant en vin & en fruits U R I.  
 si excellens. Ils furent les premiers  
 des *Gaulois Celtiques* & même du Can-  
 ton de *Zurich*, dont ils faisoient alors  
 partie, qui entreprirent cette grande  
 Expédition, & qui osèrent essayer de  
 forcer les passages des Alpes. Si le  
 nom des anciens *Taurisques* étoit formé  
 de celui de *Taurus*, (Taureau,) ce-  
 lui des *Taurisques* modernes, ou des  
 Habitans du Canton d'*Uri*, en dérive  
 pareillement; car en *Allemand* on nom-  
 me un Taureau *ein Urochs*, & chez les  
*Suisses* on appelle des Taureaux *Uren*.  
 Ce Peuple belliqueux, qui n'a pas dé-  
 généré de la valeur de ses Ancêtres,  
 se sert encore aujourd'hui à la Guerre  
 d'une grande Corne, & celui qui en son-  
 ne est appelé *der Stier von Uri*, le  
 Taureau d'*Uri*. D'ailleurs, on remar-  
 que, dans les Armes du Canton, la Tête  
 d'un Taureau, pour pièce honora-  
 ble; car *il porte d'or, à la Tête de*  
*Taureau de sable, ayant un anneau de*  
*gueules passé dans les narines.*

Le Canton d'*Uri* n'a point de Ville.  
 Il a un Bailliage que l'on nomme la  
*Vallée Levantina*, qui lui appartient en  
 propre. Il jouit de celui de *Bellinzona*,  
*Bolenzia & Riviera*, avec les Cantons de  
*Schwitz* & d'*Underwalden*. De plus il a

U R I. une portion de la juridiction ; conjointement avec les anciens Cantons, dans les Bailliages communs en *Suisse*.

Les Lieux les plus remarquables de ce Canton sont *Altdorff*, *Seedorf*, *Fluelen*, *Burglen*, *Urseren* &c.

### A L T D O R F F.

A L T -  
D O R F F.

A L T D O R F F est la Capitale, ou, pour parler plus juste, le principal Lieu de tout le Canton. C'est un grand & beau Bourg, situé à un petit quart de lieu au dessus du Lac, près de l'endroit où la *Reufs* se jette dans ce Lac, dans une plaine, au pié de hautes Montagnes. On y peut compter six Edifices Religieux, quatre Eglises, & deux Couvens. L'Eglise paroissiale, qui est dédiée à *St. Martin*, & celle qui porte le nom de *Ste. Croix*, sont les plus belles: la première au milieu, & l'autre à l'extrémité du Bourg. Il y a un Couvent de *Capucins*, près de l'Eglise de *St. Martin*, & un de Religieuses, hors du Bourg, de l'autre côté de la *Reufs*. La Maison de Ville, & l'Arsenal, méritent aussi d'être vus. Il y a dans la première deux Cartes topographiques, l'une du quartier de la Vallée *Levontina*, & l'autre des limites, qui ont été réglées,



1 Eglise Paroissiale de S. Martin 2. S. Croix  
3 S. Jacques. 4 Les Capucins. 5 Courant de  
6 L' Arsenal. 7 Maison de Ville 8 Chapelle de Guillaume Tell 9 Fluelen



View of the mountains from the lake



glées, entre le Canton d'*Uri*, & les Terres de l'Abbaye d'*Engelberg*. Ces deux Cartes pourroient servir à réformer en partie les Cartes géographiques de la *Suisse*, qui, comme nous l'avons marqué ci-devant, sont très-défectueuses. On doit néanmoins faire plus de fonds sur la première, que sur la seconde, où le Peintre a plutôt cherché à égayer son imagination, qu'à décrire scrupuleusement le Pais tel qu'il est. *Altdorff* est le lieu où se tient ordinairement la Régence du Pais, qui est composée de soixante Conseillers. On y voit encore les mazes de la Forteresse, que l'Empereur *Albert* y avoit fait bâtir, pour tenir en bride les habitans, & qui fut rasée, l'an 1308.

ALT-  
DORFF.

*Seedorf* près de *Fluelen* est un Village où il y a un Couvent de Religieuses fondé en 1107. auquel *Baudouin IV.* Roi de *Jérusalem* conféra en 1184. l'Ordre de *St. Lazare* & lui fit Donation de l'*Assise* mineure & de la Ville de *Tyr*.

*Fluelen* est près d'*Altdorff*, au bord du Lac, & comme le Port de ce Bourg. Un peu loin de là, tirant au *Midi*, on trouve, au bord du Lac, la Chapelle de *Guillaume Tell*, ce redoutable Arbalétrier, qui, ayant été contraint par

ALT-  
DORFF.

le Gouverneur de tirer contre une pomme mise sur la tête de son enfant, tua ensuite ce Gouverneur d'un coup de flèche, l'an 1307. A une demi-lieué au dessus d'*Altdorff* est *Bötzingen*, où se tiennent les Assemblées générales du Pais, comme je le dirai dans la suite. Il règne en Été dans la campagne d'*Altdorff* un vent de *Midi*, chaud & impétueux, qui fait que les fruits y meurissent beaucoup plutôt, que dans les Cantons voisins, quoique plus éloignés des *Alpes*. Mais la violence de ce vent, jointe à sa chaleur, est fort à craindre, & quand il souffle avec force, on n'ose presque point allumer de feu dans *Altdorff*, particulièrement depuis le triste accident, qui y est arrivé l'an 1693. le 26. d'Avril, qu'il y eut 75. maisons consumées par le feu. Il ne faut pas oublier, qu'on a établi dans *Altdorff*, depuis l'an 1688. une fabrique, pour tailler & polir le cristal.

Quand on veut aller, d'*Altdorff* en *Italie*, on fait trois lieués de chemin dans une Vallée, jusqu'au pié du Mont *St. Gotthard*. Il y a dans cette Vallée deux ou trois Villages, entr'autres *Syllinen*, ou *Sillenen*, Village paroissial, dans le territoire duquel on trouve du marbre noir avec des veines blanches,

blanches, & à trois quarts de lieuë de là, une source de vitriol.

ALT-  
DORFF.

Quoique les Cartes ne marquent le Mont *St. Gothard*, que fort loin de *Syllinen*, cependant tous les Habitans du Pais en comptent le commencement, dès le lieu nommé *Zum Stag*, c'est-à-dire *A la montée*, qui est au pié de la Montagne, à trois lieuës d'*Altdorff*, & à une petite lieuë de *Syllinen*. Ce chemin est un passage fort important, pour entrer en *Italie*; & Mr. le Docteur *Scheuchzer* de *Zurich*, qui en a fait le voyage, le décrit d'une manière si agréable, que je ne puis m'empêcher de le transcrire ici. „ Ce chemin, dit-il, „ est en partie agréable & divertissant; „ en partie rude, scabreux, raboteux „ & dangereux. Tantôt on se trouve „ sur-tout dans les parties inférieures de la Montagne, dans des forêts agréables; tantôt on voit à travers l'épaisseur des arbres, qui s'élevaient les uns sur les autres, & qui ne laissent qu'un passage obscur à la vue, „ la *Reufs*, qui écume & qui se précipite, plutôt qu'elle ne coule, avec „ un très-grand bruit; tantôt on voit „ des ruisseaux, qui tombent du haut „ des Montagnes, & qui se jettent dans „ cette Rivière; dont les uns coulent „

ALT-  
DORFF.

» avec un doux murmure , & les au-  
 » tres , avec un bruit épouvantable :  
 » la plupart , soit à cause de la hauteur  
 » de leur chute , soit à cause des ro-  
 » chers qui s'opposent à leur passage ,  
 » se résolvent comme en poussière en  
 » tombant , & par le moyen des rayons  
 » du Soleil , comme autant de pin-  
 » ceaux , forment des Iris admirables ,  
 » qui réjouissent les yeux des Voya-  
 » geurs , pendant qu'ils les délassent  
 » & les fortifient par leur fraîcheur.  
 » Tantôt au contraire on se trouve saisi  
 » de frayeur , à la vûe des rochers af-  
 » freux , qui sont suspendus sur le che-  
 » min , & rongés par dessous , qui pour-  
 » roient tomber dans le tems qu'on y  
 » penseroit le moins , & faire faire aux  
 » Voyageurs le voyage de l'autre mon-  
 » de. - - - Outre cela , on se trou-  
 » ve de toutes parts enfermé , entre  
 » de hautes Montagnes , dont les figu-  
 » res différentes , la vûe merveilleuse ,  
 » & la terre , tantôt toute nue , tantôt  
 » couverte d'arbres , & particulière-  
 » ment de mille sortes d'herbes médi-  
 » cinales , dédommagent abondamment  
 » un Voyageur de ses peines , & lui  
 » donnent lieu de magnifier les grandes  
 » œuvres du Créateur , & de louer l'in-  
 » dustrie , la diligence , & le travail des  
 » Habitans , qui , avec mille peines

» & à grands frais, tiennent toujours  
 » ces chemins ouverts, Hiver & Été.  
 » Pour ce fujet, ils joignent des ro-  
 » chers escarpés par des ponts voûtés,  
 » ils coupent même, par - ci par - là,  
 » des rochers fort durs, pour faire le  
 » chemin; & lorsque le chemin mena-  
 » ce ruïne, & paroît prêt à s'abimer,  
 » ils le soutiennent par de bonnes mu-  
 » railles d'apuis voûtées, avec de gros-  
 » ses poutres, qu'ils enfoncent bien  
 » avant dans la terre, & avec des pier-  
 » res, qu'ils attachent les unes aux au-  
 » tres par de bons crochets de fer.

ALT-  
 DORFF.

Tels font les chemins, dans le *St. Gothard*, tels font - ils aussi, dans toutes les *Alpes*. Ainsi il suffit d'en décrire un, pour avoir la description de tous les autres. Il n'y a de différence que du plus au moins. Au reste le Mont *St. Gothard* est plus habité, qu'il ne semble devoir l'être. Depuis le pié de la Montagne jusqu'à *Gestinen*, qui en est à quatre lieues de chemin, on peut compter sept ou huit Villages aux deux côtés de la *Reufs*. Les plus considérables sont *Wafen*, *Wattigen* & *Gestinen*. Ce dernier est un beau Bourg, & le gîte ordinaire des Passans. On trouve du cristal, dans son territoire, & il n'y a pas beaucoup d'années, que l'on

ALT-  
DORFF.

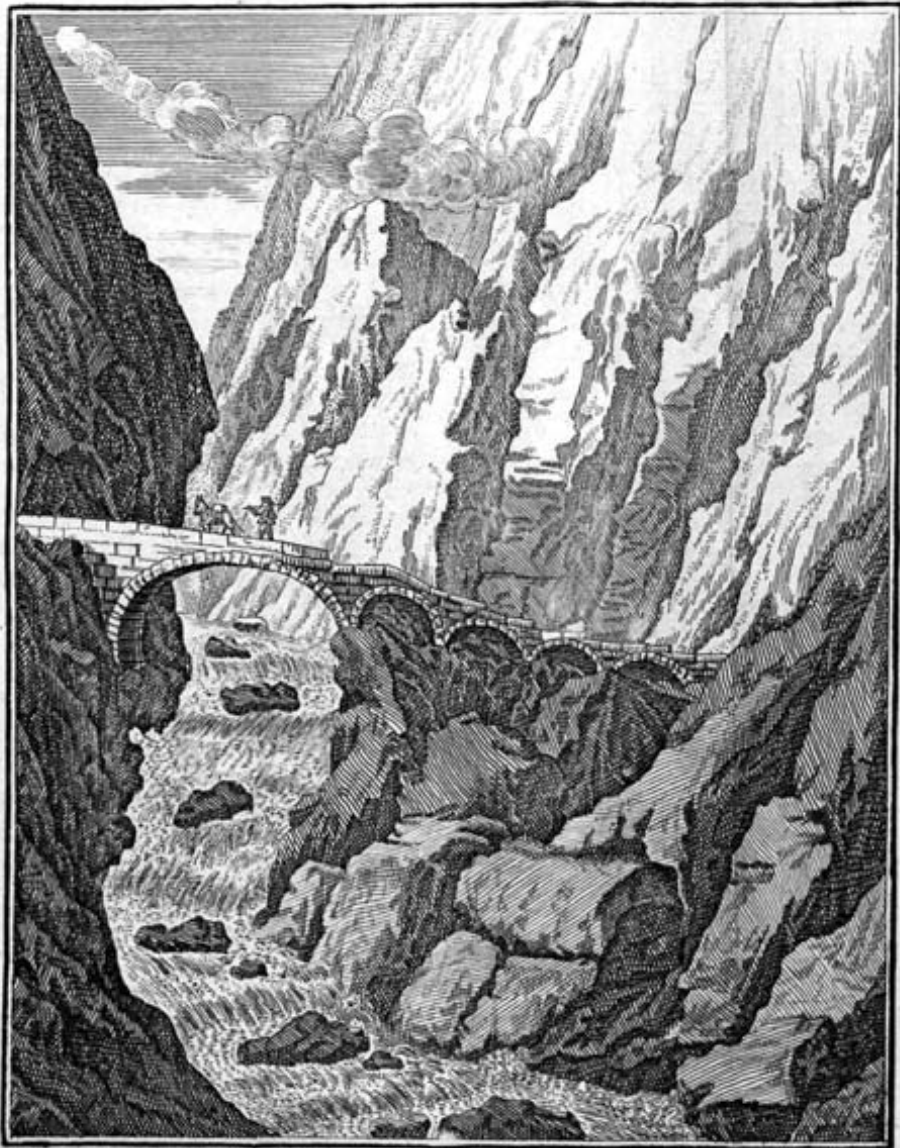
P'on en découvrit une Mine, dans le lieu nommé *Schellinen*, où l'on trouva tout à la fois pour 1500. *Gouldes* de cristal.

A une lieuë de *Gestinen*, le chemin conduit à un Pont de pierre, d'une hauteur surprenante & d'une seule arcade, dont les deux piés reposent sur deux rochers extrêmement élevés, au pié desquels coule la *Reufs* parmi des rochers. Il est presque inconcevable, comment on a pû bâtir un Pont dans cet endroit. Aussi les Habitans disent - ils, que c'est un ouvrage du Diable, c'est pourquoi on l'appelle communément *Teufelsbruck*, c'est-à-dire, *le Pont du Diable*.

*Urseren-Thal*, ou le *Val d'Urseren*.

VAL d'UR-  
SEREN.

QUand on a passé le Pont, on se trouve bientôt dans la *Vallée d'Urseren*, qui est de six lieuës de long, & d'une bonne lieuë de large. Comme elle est fort élevée, aussi l'air & le terroir y sont fort rudes. On n'y voit aucun arbre, excepté un petit bois de sapins, que l'on entretient avec grand soin pour garantir le Pais contre les éboulemens des neiges. Les Habitans se servent de bois de rose sauvage, en guise de bois pour bruler, & ils font venir de *Gesti-*



*TEUFELS BRÜCKE, OU PONT DU DIABLE.*





nen, & même de plus bas, celui qui leur est nécessaire pour bâtir. Cependant il y a quatre bons Villages, *Urseren*, *Hospital*, *Realp* & *Zumdorff*, & trois grandes routes, celle d'*Italie* par le Mont *St. Gothard*, celle du *Valais* par le Mont de la *Fourche*, & celle des *Grisons* par le Mont de *Tavesch*. Il n'est pas décidé, si cette Vallée d'*Urseren* tire son nom, de celui des *Ours*, Animaux autrefois fort communs dans ce quartier, ou si elle le tire, de celui de la Rivière de la *Reufs*, en Latin *Urfa*, qui arrose cette Vallée. Il y a bien des Auteurs, qui tiennent pour la première opinion; ils se fondent sur ce qu'on voit un Ours dans les Armes de cette Vallée. Les Habitans sont les descendans des anciens *Lépointiens*, qui étoient comptés entre les Peuples de la *Rhétie*, c'est-à-dire, des *Grisons*.

#### *Mont St. Gothard.*

LE Village d'*Urseren* est le premier, qu'on y rencontre, c'est lui qui donne le nom à toute la Vallée. Il est encore connu, sous le nom d'*an den Matt*, comme qui diroit, *Village auprès des prairies* ou des *pâturages*. Autrefois on étoit obligé de passer sur des Ponts suspendus par des chaînes; mais en 1708.

ST. GOT-  
HARD.

on perça un rocher de l'épaisseur de plus de 50. pas pour faire une chaussée solide. Ce Passage s'appelle l'*Ursuler-Loch*. A une demi-lieué d'*Urseren* est le Village d'*Hospital*, ou *Spital*, nom, qui lui a été donné anciennement, parce que les Voyageurs, qui vouloient passer le Mont *St. Gothard*, s'y arrétoient, & parce que l'on y prenoit soin de ceux, qui étoient malades. On trouve ici, comme aux environs du Village *Gestinen*, des restes d'anciennes Fortereses, qui témoignent, qu'anciennement, il y a eu des Nobles, qui ont habité le Pais. Ceux qui veulent voir, ou acheter des Cristaux, en trouvent abondamment ici & à *Urseren*. A deux lieués plus haut, l'on arrive au sommet du *St. Gothard*, où il y a un Couvent de *Capucins*. C'est-là l'un des endroits les plus élevés de la *Suisse*, & ceux qui sont curieux de belles vûes, peuvent se satisfaire à loisir. On y voit les terres de quatre Evêchés différens, qui viennent s'y toucher. & se joindre; savoir celui de *Milan*, celui de *Novare*, celui de *Coire*, & celui de *Sion*. Et non loin de là il y en a encore trois autres, celui de *Côme*, dans le *Val-Madia*, celui de *Lausanne* dans le Pais de *Hasli*, & celui de *Constance* dans le Pais d'*Uri*.

Sur

Sur le sommet du *St. Gothard*, dans ST. GOTHARD. l'espace d'une lieue de tour, non loin de l'Hospice des *Capucins*, on voit sept petits Lacs d'eau claire, d'où sortent deux grosses Rivières, le *Tessin*, qui descend en *Italie*, & la *Reuss*, (*Urfa*) qui descend dans la *Suisse*. De ces Lacs, il y en a deux, qui passent pour la source de *Tessin*, & le septième, qu'on nomme *Lago di Luzenáro*, est la source de la *Reuss*. Ces Lacs sont toujours également profonds tout le long de l'année; en Hiver, ils se gèlent de l'épaisseur de quelques doigts, mais cela n'empêche pas, que les deux Rivières ne sortent toujours de leurs sources, & ne coulent comme à l'ordinaire. La *Reuss* précipite ses eaux, en plusieurs endroits, à travers des rochers, & forme des cascades naturelles en quantité, tellement que son cours est fort impétueux. Elle n'est tranquille que vers le pié du *St. Gothard*.

*Leviner-Thal*, ou *Vallée Levontina*.

Pour continuer la route d'*Italie*, je LEVONTINA. dirai, que du haut du *St. Gothard* on descend dans la *Vallée Levontina*, en Allemand *Leviner-Thal*; les Habitans sont *Italiens*, & Sujets du Canton d'*Uri*, dont ils font partie. Il y a trois

LEVONTINA.

trois Villages entr'autres dignes de remarque; *Ayrolo*, ou *Ariolo*, en Allemand *Orientz*, au pié du *St. Gothard*, & à la tête de la Vallée; au milieu, *Pfait*, *Faido*; & au bas *Irnis*, *Irenicum*. Ces gens dépendent pour le spirituel de l'Évêché de *Milan*; mais pour le temporel, le Canton d'*Uri* y envoie un Baillif pour les gouverner, depuis que *Galeas Marie*, Duc de *Milan*, les a cédés au Canton d'*Uri*, par le Traité de *Lucerne* du 14. Août 1466. Ils refusèrent de rendre compte de la régie de leurs finances jusqu'à se révolter l'an 1755. mais ils firent mis bien vite à la raison, & trois des Chefs décapités.

On trouve dans les Montagnes de ces quartiers-là, quantité de cristaux, & diverses pierres rares & curieuses de différentes couleurs. Près d'*Ayrolo*, il y a une fontaine d'eau minérale, qui charrie du vitriol & du salpêtre.

*Schächen - Thal.*

SCHÄCHEN-THAL.

LE Canton d'*Uri* est partagé en diverses Vallées. Nous avons vû celle d'*Urseren*, la *Levontina*, & celle d'*Altdorff*. Il nous reste encore une qui porte le nom de *Schächen - Thal*, & qui est sur le chemin d'*Uri* à *Glaris*. On

y voit divers Villages, *Undersachsen*, *Esch*, *Spiringen*, *Witterschwanden*, *Trudelingen*, *Bruck*, où il y a un Pont de pierre, *Lorete*, où il y a une Chapelle, & *Burglen*, qui tire son nom d'une vieille forteresse. On voit à *Undersachsen* un Bain d'eau minérale, qui fut découvert l'an 1414. si on doit s'en rapporter au témoignage de l'Inscription suivante, que l'on voit sur la muraille de la Maison, & qui est fondée sur les Annales d'*Undersachsen*: *A. 1414. Inventum est hoc Balneum à Magistro Leopoldo Artis Magicae Professore; qui & A. 1450. hoc quod à Natura erat calidum, ex merâ malitiâ & perversitate Diabolicâ, subvertit. Extructa hæc Domus est A. 1495.* Non loin de ce Bain, dans le creux d'un rocher, on trouve de la craye blanche, qui est au commencement toute molle, & formée par l'eau qui distille du rocher, & de tems en tems se couvre d'une écorce dure. On la tire de là, & on la taille en petits quarraux, pour l'usage.

SCHEN-  
CHEN-  
THAL,

Tout le Canton d'*Uri* est renfermé entre de hautes Montagnes, & bien qu'il soit plus avant dans les *Alpes*, que ses Voisins, cependant il est plus fertile, qu'eux, & les fruits y sont plu-  
tôt

SCHÆ-  
CHEN-  
THAL.

tôt mûrs, tant à cause du vent chaud, dont j'ai parlé ci-dessus, qu'à cause de la réverbération des rayons du Soleil, qui sont concentrés dans ces Vallons étroits, & qui y causent quelquefois en Été une chaleur insupportable. S'il ne croit pas du vin dans ce Canton, & si on n'y recueille pas entièrement le bled, qui s'y consume, les Montagnes fournissent en récompense du pâturage, pour une grande quantité de Bétail, que l'on vend en *Italie*; ce qui est plus que suffisant pour avoir ce qui peut manquer dans le Canton. D'ailleurs, comme c'est ici le grand passage des marchandises pour la *Suisse* & l'*Italie*, on lève quelque argent par les impôts, que l'on met sur tout ce qui y passe. Outre le grand Lac, qui leur fournit du poisson, ils en ont encore quelques petits, comme celui du Mont *Sebli*, du côté d'*Underwald*; l'on y prend quelquefois des lamproyes délicates, du poids de huit livres. Il y en a un autre au dessus du Mont *Euli*, dont l'eau, aussitôt qu'elle est sortie, se perd dans la terre, & en sort de nouveau, proche du grand Lac. Il y a aussi dans ce Canton des Mines de fer; on trouva dans l'une, l'an 1660. au milieu d'un rocher, une pierre à fer, faite en lignes spirales, au centre de laquelle paroissoit

soit une figure de femme tenant un enfant entre ses mains.

SCHEN-  
CHEN-  
THAL.

Après avoir décrit les Curiosités naturelles du Canton d'*Uri*, il ne sera pas inutile de traiter de son Gouvernement, un peu au long, d'autant plus qu'il est le même, à quelque légère différence près, dans tous les petits Cantons, qui n'habitent que des Villages, savoir, *Uri*, *Schwitz*, *Underwald*, *Glaris* & *Appenzell*, & même dans celui de *Zug*: car quoique ce dernier ait une Ville, cependant le Gouvernement y est purement *Démocratique*, comme dans les autres. Les Habitans de la Ville n'y ont aucune Autorité sur ceux de la Campagne. Les trois, *Uri*, *Schwitz*, & *Underwald*, ont eu de tout tems de grandes libertés: les Empereurs d'*Allemagne* les leur ont souvent confirmées, par Lettres patentes, comme entre autres une de l'Empereur *Frédéric II.* datée 1240. le prouve, où ils sont appelés *homines liber.e Conditionis* &c. &c. On la conserve dans les Archives du Canton d'*Uri*. Ils avoient un Gouverneur pour les trois Pais, qui leur étoit donné de la part de l'Empire, qui n'habitoit pas même chez eux, mais qui alloit, d'année en année, leur administrer la Justice, particulièrement

SCHÆ-  
CHEN-  
THAL.

pour les affaires criminelles. Depuis qu'ils ont secoué le joug de la Maison d'*Autriche*, & qu'ils se sont érigés en Républiques absolument indépendantes, le Gouvernement de ces Cantons est proprement *Démocratique*; l'autorité Souveraine est entre les mains de tout le Peuple; & dès qu'un homme a atteint l'âge de 15. à 16. ans, il a entrée & voix dans l'Assemblée générale. Toutes les années, ces Assemblées générales de ces Cantons se forment à certain jour; ceux d'*Uri* & de *Zug* s'assemblent, le premier Dimanche de Mai; *Schwitz*, *Underwald*, *Glaris* & *Appenzell*, le dernier Dimanche d'Avril. Ordinairement on s'assemble en rase Campagne, & le Président de l'Assemblée est au milieu du cercle, avec ses Officiers à ses côtés, debout & appuyé sur son sabre; C'est ici où on renouvelle les Charges, fait des élections, &c. On forme aussi ces Assemblées à l'extraordinaire, quand il s'agit d'affaires importantes, comme de traiter de la Guerre & de la Paix, de faire des Loix, des Alliances, &c. Ces Peuples se regardent tous comme égaux, quoiqu'il y ait aussi de la Noblesse; & puisque le Canton a deux Régimens en Espagne & plusieurs Particuliers en d'autres Royaumes, ils comptent actuellement plusieurs





SCHWITZ-  
CHEN-  
THAL.

*Catholiques*, & dépendent pour les affaires Ecclésiastiques de l'Evêché de *Constance*. *Glaris & Appenzell* sont mêlés, & les deux Religions y ont libre exercice.

---

## V.

LE CANTON DE SCHWITZ,  
ou de SUISSE.

SCHWITZ. LE Canton de *Schwitz*, que les *François*, en adoucissant son nom, appellent *Stuisse*, est le cinquième entre les XIII. & le second entre les *Länder*, ou les petits Cantons. Il a l'honneur d'avoir donné le nom à toute la Nation. On s'est fort tourmenté pour en découvrir la raison. Les uns disent, que c'est parce que ce fut dans le Pais de *Schwitz*, que les trois Cantons ligués combattirent premièrement, pour leur liberté, contre les *Autrichiens*; ou parce que les commencemens de leur Confédération furent faits dans le Canton de *Schwitz*; mais il me paroît plus vraisemblable, que comme le Pais de *Schwitz*, qui est à l'Orient du Lac de *Lucerne*, étoit plus avancé au Nord,

entre

entre les trois Cantons ligués, & par SCHWITZ, conséquent le plus exposé aux courses des *Autrichiens*, ceux-ci, voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnèrent à ces Montagnards ligués le nom de *Schweitzer*, *Suiffes*; & ensuite ce nom est demeuré à tous ceux qui sont entrés dans cette Ligue; tellement qu'il s'est insensiblement communiqué à toute la Nation. Au reste on croit, que le nom du Canton de *Schwitz* est venu des Peuples fortis autrefois de la *Suède* & de la *Gothie*, qui se jettèrent sur les Provinces de l'Empire *Romain*, & dont quelques-uns s'arrêtèrent dans ces quartiers-là, entre l'*Allemagne* & l'*Italie*. J'ai oui dire, qu'en effet les *Suédois* regardent les *Suiffes*, comme descendus d'eux. Ceux d'*Uri*, particulièrement les Habitans du Val d'*Urseren*, se disent être descendus des *Goths*, qui furent contraints de quitter l'*Italie*, lorsque *Narsès* y détruisit leur Empire, vers le milieu du VI. Siècle. Une chose est certaine, c'est que *Théodoric*, Roi des *Goths* en *Italie*, étoit maître de toutes les *Alpes Rhétiques*, qui comprennent non seulement le Pais des *Grisons*, mais aussi celui d'*Uri* & de quelques Cantons voisins: & il est fort possible, que, soit pour y affermir son autorité, soit

**SCHWITZ.** pour s'assurer de ces passages importans d'*Italie* en *Allemagne*, il ait envoyé des Colonies en quelques endroits de ces Montagnes, auparavant inhabités. Mais revenons à *Schwitz*.

Ce Canton aboutit, à son *Occident*, au Lac des IV. Cantons; il a le Canton d'*Uri* à son *Midi*, celui de *Glaris* à l'*Orient*, & ceux de *Zurich* & de *Zug* au *Nord*, aboutissant de ce côté-là aux Lacs de ces deux Cantons.

Le terroir y est meilleur, que dans celui d'*Uri*. Ses principales richesses consistent dans les Revenus de ses Troupeaux comme dans celui-là; ainsi il n'est pas nécessaire de répéter ce qui en a été dit, non plus qu'à l'égard du Gouvernement.

Ce Canton a quatre bons Bailliages, *La Mark*, *Einsidlen*, *Küfsnacht* & les quatre *Ding-Höf*, ( *Curie dominicales*, ) dont chacun fut autrefois gouverné par des Baillifs; mais depuis l'an 1668. le *Trésorier* appelé le *Landsfeckelmeister* y va trois fois par an pour y tenir Justice. Il en possède encore en commun avec le Canton de *Glaris* ceux d'*Utznach*, *Gastal*, *Windegg*, *Hobensachs* & *Gams*. Il jouit de trois autres en *Italie* conjointement avec les Can-

tous



Faint, illegible text or markings located below the large grayed-out area.



Bourg de **CHWITZ** en **SUISSE** en pers.  Capitale du Canton du même nom peñive.

- 1 Eglise Paroissiale de S. Martin. 2 Nouveaux Capucins. 3 Vieux Capucins. 4 Maison de Ville. 5 La Mouneye. 6 Couvent des filles.  
 7.7 Motta rivièrè. 8 Bourg Gerisaw. 9 Per Höcken. 10 Brunen.

tons d'*Uri* & d'*Underwald*. Il a enco- SCHWITZ.  
re intérêt dans les autres Bailliages  
communs de la *Suisse*, comme le Can-  
ton d'*Uri*.

## S C H W I T Z.

SCHWITZ est un grand & beau  
Bourg, à un quart de lieuë au des-  
sus de la rive *Orientale* du Lac des  
*IV. Cantons*, dans une Campagne assez  
agréable, entre de hautes Montagnes,  
& près d'une Rivière, nommée *Mutta*.  
On y voit de beaux Edifices, soit pu-  
blics, soit particuliers. Entre les pre-  
miers on remarque l'Eglise Paroissiale  
de *St. Martin*, deux Couvens de *Ca-  
pucins*, un de Religieuses, & la Mai-  
son de Ville. L'an 1642, le 16. d'Avril,  
qui étoit le propre jour de *Pâques*, le  
Bourg de *Schwitz* souffrit un cruel in-  
cendie, qui consuma une quarantaine  
de Maisons, avec l'Eglise & la Maison  
de Ville. Mais cette perte fut bientôt  
réparée, & le Bourg a été rebâti plus  
beau & plus propre que jamais. C'est  
ici où se forment les Assemblées géné-  
rales du Pais, dont j'ai parlé ci-dessus,  
& où réside la Régence, qui est com-  
posée de soixante personnes. Le Pais  
est partagé en six Communautés, dont  
chacune fournit dix Conseillers.

**SCHWITZ.** *Küßnacht* & *Briumen* font aux deux côtés de *Schwitz*, au bord du Lac. *Küßnacht* est un beau Bourg, près d'une Montagne, où il y avoit autrefois une Forteresse, qui est maintenant ruinée. Cette Forteresse étoit la résidence du Baillif ou Gouverneur, envoyé par l'Empereur *Albert*. Dans le voisinage de *Küßnacht*, en avançant dans le Pais, on voit l'Endroit nommé *Hole Gafß*; c'est-à-dire, le *Chemín creux*, où *Guillaume Tell* tua le Gouverneur d'un coup de fleche & où, en mémoire de cet événement, on a bâti une Chapelle où l'on lit cette Inscription :

*Brutus erat nobis, Uro Guillelmus  
in Arvo  
Assertor Patriæ, Vindex, Ultorque  
Tyrannum.*

Il ne faut pas confondre ce *Küßnacht*, avec un autre du même nom, dans le Canton de *Zurich*.

*Briumen* est aussi un Village au bord du Lac, au *Midi* de *Schwitz*, qui n'a rien de plus remarquable, que la mémoire de la première Alliance, qui y fut traitée, entre les trois Cantons, le 10. Décembre 1315. & que l'on peut  
regar-



regarder comme le premier fondement de la Confédération du L. Corps Helvétique. SCHWITZ.

*Art* est à l'autre bout du Canton. C'est un Bourg situé au bord Méridional du Lac de Zug. On y fait remarquer un grand Bassin de fontaine, qui est de pierre, & d'une seule pièce, qui n'a peut-être pas son pareil dans toute l'Europe.

Ceux de Schwitz ont sous leur domination, & dans l'enceinte de leur Canton, deux petits Quartiers de Pais, savoir la Terre d'*Einsidlen*, & la *Mark*, qui s'étend jusqu'au bord du Lac de Zurich.

## LA MARK.

LA MARK, ou *March*, (nom qui signifie borne ou frontière) en Latin *Provincia ad fines*, est ainsi appelée, parce qu'anciennement elle seroit de borne entre les Helvétiques & les Rhétiens ou les Grisons : ayant à l'Orient la Rivière nommée *Lint*, ou *Linmat*, qui faisoit la ligne de séparation. C'est un agréable Pais, assez uni & très-fertile, qui a environ trois lieues de longueur, le long du Lac de Zurich. Ce beau &

LA MARK. fertile Pais appartenoit autrefois aux Comtes de *Rapperschwyl*. Les héritiers du dernier Comte *Rodolph*, mort sans enfans l'an 1284, le partagèrent en Marche supérieure & inférieure; celle-ci parvint à *Louis* Comte de *Homburg*, après la mort de son petit-fils *Werner* elle passa, vers l'an 1330, au Comte *Jean* de *Habsbourg*, son Cousin Germain, ensuite *Gottfrid* la vendit l'an 1358. à la Maison d'*Autriche*; à laquelle ceux de *Schwitz* l'avoient pris l'an 1386, mais rendu à la Paix. Ceux d'*Appenzell* s'en étant rendus les Maîtres en 1405. dans une Guerre contre *Frideric* Duc d'*Autriche*, ils en firent présent au Canton de *Schwitz*, pour marque de leur reconnoissance, de ce qu'ils étoient venus à leur secours, & ils l'ont conservée à la paix faite avec la Maison d'*Autriche* l'an 1412. *Frédéric* Comte de *Toggenbourg* fit présent de la *Marche supérieure* à ceux de *Schwitz* l'an 1427.

Les principaux endroits de ce petit Pais sont *Lachen*, *Altendorff* & *Tucken*.

*Lachen* est un joli Bourg, bâti comme une Ville, & où l'on a construit l'an 1710. une Église magnifique. Il est situé au bord *Méridional* du Lac de *Zurich*,  
aussi

aussi tire-t-il son nom du mot Latin, *Lacus*. C'est l'abord de ceux qui veulent aller, de *Zurich*, par eau dans les Cantons des Montagnes. LA MARK.

*Altendorff*, en Latin *Pagus Veteranus*, tire son nom, qui est *Allemand*, d'un ancien Temple, que les Payens avoient dans ce lieu. *Altendorff* étoit l'ancien *Rapperschwyl*, le Bourg & la Résidence des Comtes. C'est un Village, à la portée d'un coup de fusil de *Lachen*, où l'an 1704. le 27. Septembre, il arriva un triste accident, par la chute d'une Montagne. Un gros quartier du Mont, qui est au dessus du Village, se détacha tout à coup, & tomba sur une partie du Village, abîma trois maisons, & six étables, fit périr six pièces de bétail & cinq hommes, & couvrit absolument plusieurs prairies, qu'il gâta entièrement; de sorte qu'il causa aux Habitans une perte, qu'ils faisoient monter à douze mille *Gouldes*.

*Tucken* ou *Tuggen*, est un Bourg situé au bord de la *Lint*. Il paroît par la Vie de *St. Gall*, écrite par *Walafri-dus Strabo*, Moine de *St. Gall*, & Ecrivain du IX. Siècle, que, dans le VII. Siècle, ce Bourg étoit au bord du Lac de *Zurich*; le Lac, par la suite des  
R 6.                      tems,

LA MARK. tems , s'est tellement retiré , qu'aujourd'hui *Tucken* en est éloigné , de deux milles d'*Italie*.

*Tantum avi longinqua valet mutare  
vetustas !*

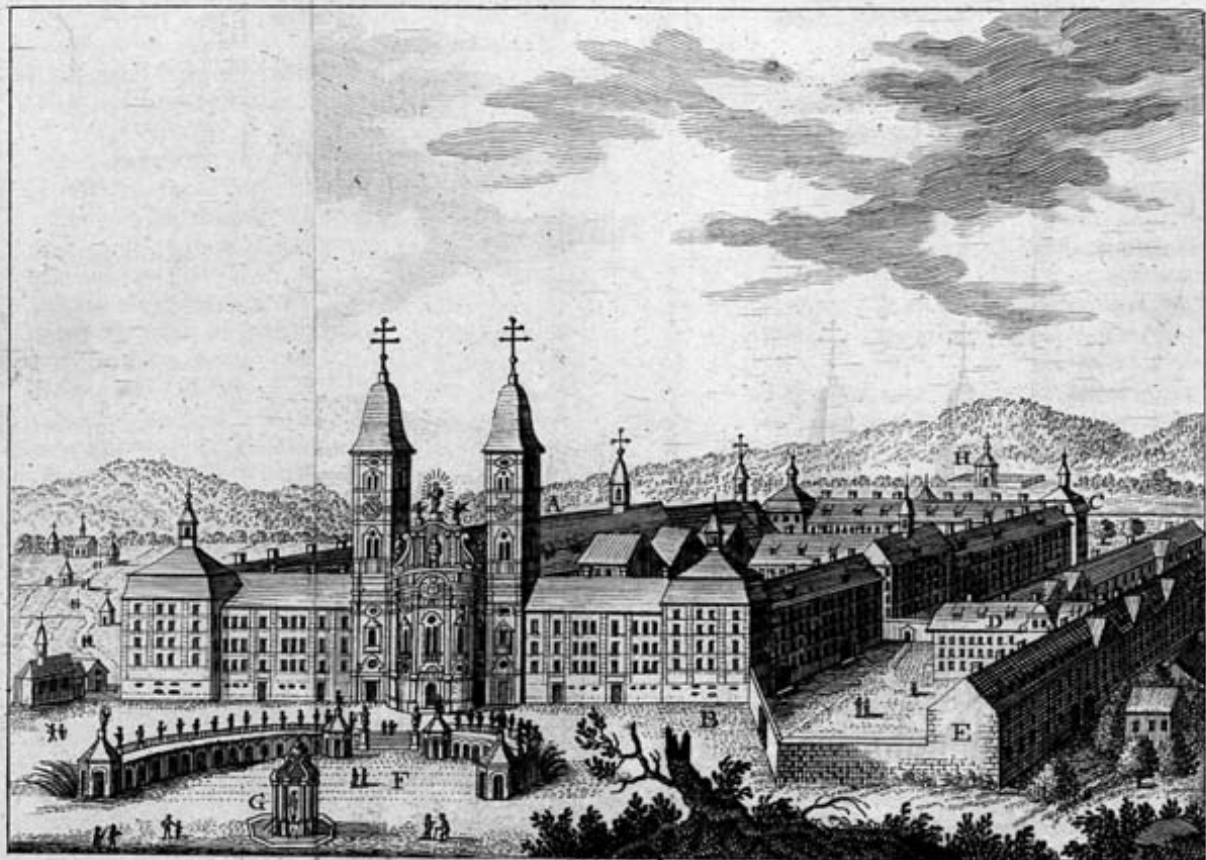
*Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus*

*Esse fretum ; vidi factas ex aequore  
terras.*

Dans un quartier de *la Mark* , nommé *Weggi-Thal* , il y a un grand rocher , qui est plein d'une Mine de laiton ou d'une certaine espèce de cuivre jaune , qui ressemble à de l'or , & qui est fort pesante. Aucun feu n'a pu encore venir à bout de la fondre , à ce que dit *Wagner*.

*Greinau* ou *Grynau* , où il y a une tour qui a un beau droit de Péage , & un Pont sur la *Lint* , est remarquable par des Batailles & des Sièges. Il fut donné par *Frédéric* , dernier Comte de *Toggenbourg* , à ce Canton l'an 1436 , qui y met un Concierge , auquel il donne en fief le Péage , avec tous les biens appartenans au Château.





**EINSIDLEN. OU NOTRE**  **DAME DES HERMITES,**  
*Lieu fameux de Devotion dans le Canton de*  
*A. l'Eglise de N. Dame . B. le Logis du Prince*  
*C. le Diaconat . D. la Chancellerie . E. le Moulin*  
*la Blancherie et l'Hotellerie . F. la Rue des Marchands . G. la Fontaine à 34. Tuyaux . H. le Cimetiere*  
**SCHWITS. & Monastere dont l'Abbe porte**  
*le titre de Prince.*

## EINSIDLEN, ou L'HERMITAGE.

EINSIDLEN, en François l'*Hermitage*, ou *Nôtre Dame des Hermites*, *Cænobium D. Virginis ad Eremitas*, est un grand & beau Bourg, avec une ancienne & riche Abbaye de *Bénédictins*, qui est comme la *Lorette* de la *Suisse*, & dont l'Abbé porte le titre de Prince. Autrefois il y avoit un Bois fort épais, & un Désert affreux; de là vient qu'on appelle encore le País, *Finstler Wald*, c'est-à-dire, *Forêt obscure*. Dans le IX. Siècle un Hermite nommé *Meinrad*, ou *Meginrad*, s'y retira; & ayant été assassiné, l'an 863. par deux voleurs, des corbeaux poursuivirent, dit-on, ces voleurs jusqu'à *Zurich*, & par leurs cris extraordinaires les firent découvrir, de sorte qu'on leur fit souffrir le supplice, qu'ils avoient mérité. C'est en mémoire de cet événement, que l'Abbaye porte deux Corbeaux dans ses Armes. Bientôt après, le bruit se répandit que *St. Meinrad* faisoit des Miracles, & la dévotion attira de toutes parts des Pèlerins dans cette solitude. Mais l'an 944. un Hermite, nommé *Eberhard*, qui étoit de grande naissance, y fonda une Abbaye, qu'il dédia à la *Ste. Vierge*,

E I N S I D -  
L E N .

& par le moyen de *Hermann*, Duc de *Souabe*, son Parent, il obtint de l'Empereur *Othon le Grand* beaucoup de Privilèges, pour son Abbaye, & de grands biens. Au commencement cette Abbaye étoit destinée pour des fils de Seigneurs, qui ne pouvoient pas être Seigneurs, tellement que les simples Gentilshommes n'y avoient point de place. Dans tous les Siècles qui se sont écoulés depuis, ce lieu a été & est encore un fameux Pélérinage, où l'on va de tous les lieux *Catholiques* de la *Suisse* & de plusieurs Pais d'alentour; de sorte que cette Abbaye s'est extrêmement accruë & élevée. Elle a été entièrement affranchie de toute domination; l'Abbé même a été revêtu du titre de Prince, & le Canton de *Schwitz* n'a que l'honneur; d'en être le Protecteur, après qu'ils ont eu ensemble des démêlés, durant des Siècles entiers, pour leurs bornes réciproques. L'Eglise possède des richesses immenses, que la dévotion des Pèlerins y a entassées, depuis plusieurs Siècles. Ce même concours de Pèlerins a donné lieu à y bâtir un beau Bourg, & à défricher tout le Pais d'alentour, qui est fort peuplé, & parsemé de Villages, de hameaux, & de métairies. L'an 1577. le Bourg & l'Abbaye furent tout-

confis-



consumés par le feu : mais on les a <sup>E I N S I D-</sup>  
 bien rebâties tous deux depuis. L'Ab- <sup>L E N.</sup>  
 baye est composée de quatre Cours. La  
 plus grande est bordée des Edifices les  
 plus communs, & l'on voit, à l'un des  
 coins, un bâtiment séparé, où est la  
 Bibliothèque. A côté de celle-là, l'on  
 entre dans une autre, qui conduit d'un  
 côté dans l'appartement de l'Abbé, &  
 de l'autre dans celui des Religieux. De  
 là on passe dans deux petites Cours in-  
 térieures, qui aboutissent à l'Eglise. On  
 y voit un Temple riche & magnifique,  
 bâti en forme de Croix, avec 3. Tours,  
 l'une, qui est petite, sur le centre de la  
 Croix, & les 2. autres, qui servent de  
 Clochers, s'élèvent aux deux côtés de  
 la Nef; dont l'une a une Cloche, qui  
 pèse 130. quintaux. Quand on se don-  
 ne la peine d'y monter, on y a un  
 aspect fort étendu & fort beau. On dé-  
 couvre le Lac de *Zurich*, dans une par-  
 tie de sa longueur, & la Ville de *Rap-  
 perschwyl*, avec son beau Pont. Dans  
 la Nef de l'Eglise, on voit la fameuse  
 Chapelle de la *Ste. Vierge*, à laquelle les  
 Pélerins vont porter leurs vœux & leurs  
 offrandes. Sur la porte on lit cette In-  
 scription en gros caractères :

HIC EST PLENA REMISSIO  
 PECCATORVM A CVLPA  
 ET A POENA.

E I N S I D - Ce qui signifie ; Ici est la pleine rémission  
L E N. des péchés , quant à la coulpe , & quant à la peine.

Cette Chapelle a , par dedans , 35. piés Géométriques de long , 21. de large , & 19. de haut. Auprès du petit Chœur , il y a des Cierges , au nombre de quatorze , chacun du poids de quatre - vingt livres. Sur l'Autel paroît l'Image de la *Ste. Vierge* ; elle est élevée de 3. piés & demi , & ornée avec une magnificence qui répond à tout le reste. Par dehors la Chapelle est toute incrustée de marbre. On montre dans l'Eglise des pas de *Jésus - Christ* , de la *Ste. Vierge* & des *Anges*. Le Trésor de ce lieu renferme des richesses inestimables. On y montre entr'autres un Ciboire d'une grandeur prodigieuse , d'environ deux aunes de haut , qui tient plus de deux - cens - soixante onces d'or. En l'année 1684. on y a ajouté 1184. grosses Perles , parmi lesquelles il y en a quelques-unes , qui sont grosses , comme des œufs de pigeon : 303. Diamans ; 38. Saphirs ; 154. Emeraudes ; 857. Rubis ; 44. Grenats ; 26. Hyacinthes ; 19. Amethystes ; 4. Spinelles. Somme totale , dix - sept - cens - trente - sept belles pierres précieuses. 1737.

Après

Après avoir vû tant de riches & de belles choses, la curiosité doit être, E I N S I D - L E N. ce semble, épuisée; cependant on peut encore s'arrêter à considérer la Fontaine de *Nôtre-Dame*, qui est devant l'Eglise, & compter les belles Colomnes de marbre, dont elle est entourée. Cette Fontaine, qui fut construite en 1686. est de beau marbre; elle jette l'eau par 14. tuyaux de laiton, & on la voit toujours environnée de Pélerins, qui viennent en boire. Il ne faut pas oublier que le célèbre Médecin, *Théophraste Paracelse*, Auteur d'une nouvelle Méthode de Médecine, étoit natif d'*Einsidlen*. Il mourut à *Saltzbourg*, l'an 1541.

Je n'oublierai pas non plus que *Zuingle*, avant que de prêcher à *Zurich*, fut quelque tems Curé d'*Einsidlen*, où *Thiebold* ou *Théobald*, Baron de *Gerots-Eck*, qui étoit alors Administrateur de l'Abbaye, l'avoit appelé. Il eut occasion d'y répandre la Doctrine *Evangelique* & de prêcher aux Pélerins, contre les Indulgences, les Pélerinages, les Vœux, les Offrandes, &c. Les progrès qu'il fit n'introduisirent pas absolument la Réformation, mais il ne laissa pas de gagner un assez grand nombre de personnes. La Guerre de Religion

EINSID-  
LEN.

Religion qui survint dispersa les Moines; de sorte que le Service divin ne fut administré, pendant plusieurs années, que par des Chapelains. Cependant en 1531. *Louis Blaarer*, qui avoit été élu, cinq ans auparavant, Abbé d'*Einsidlen*, encouragé par le succès des Armes des Cantons *Catholiques*, entreprit d'introduire de nouveau la vie Monastique, dans son Abbaye. Il prit quatre jeunes Garçons, qu'il habilla comme des Religieux de *St. Gall*; il en envoya deux en *Souabe*, dans l'Abbaye d'*Ochsenhausen*, & deux dans celle de *Hirschau*, pour y apprendre les Règles de l'Ordre. L'année suivante, il obtint de l'Empereur l'investiture du temporel de cette Abbaye; & du Pape la liberté de bénir & de consacrer de nouveau le Peuple, la Croix, les Images, les Habits sacerdotaux, les Ornaments Ecclésiastiques, les Cimetières, l'Eglise, & même le pouvoir de conférer les premiers ordres à ses Religieux. Ainsi fut rétablie à *Einsidlen* l'ancienne Religion, & elle y a toujours persévéré constamment depuis.

Enfin après les Remarques particulières, que j'ai faites, sur chacun des principaux endroits de ce Canton, j'ajouterai

joûterai que l'on y trouve dans quel-<sup>EINSID-</sup>  
ques Montagnes, particulièrement dans <sup>LEN.</sup>  
une, qu'on appelle *Albrig*, ou *Au-*  
*brig*, certaines pierres, rares ailleurs,  
& très-curieuses. Elles font de diver-  
ses figures, & comme parsemées de  
grains d'anis. Les Curieux en font  
grand cas & en ornent leurs Cabinets  
avec soin.

## LES DINGHOEFF.

Les *Dinghöff* de *Pfessikon* & *Wolrau* <sup>LES DING-</sup>  
&c. &c. aussi-bien que le Baillia- <sup>HÖFF.</sup>  
ge appelé *Inhöfen*, appartenoient au-  
trefois aux Comtes de *Rapperschwyl*,  
de là, par héritage, ils parvenoient  
aux Comtes de *Habsbourg*, & par achat  
l'an 1358. à la Maison d'*Autriche*, l'an  
1391. à *Zurich*, & par une sentence  
l'an 1440. à *Schwitz*.

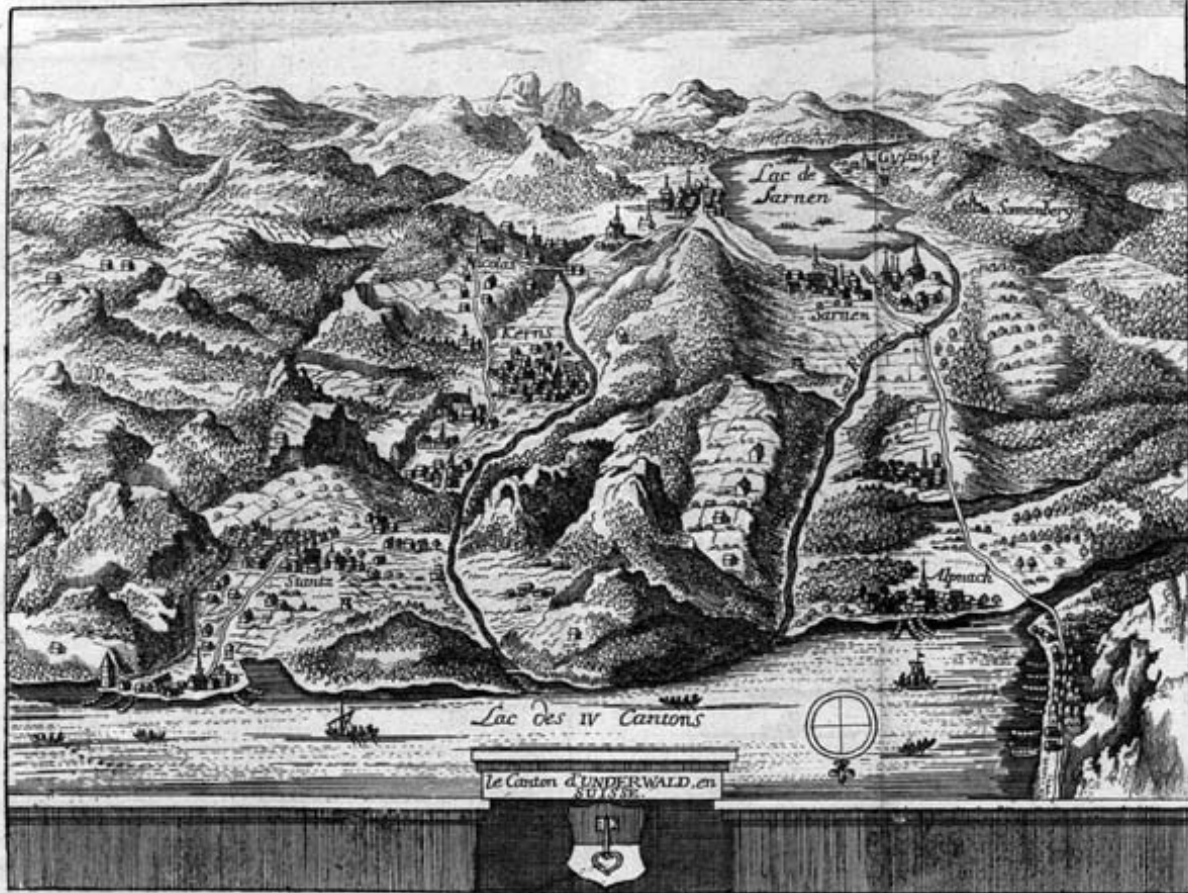
## KUSSNACHT

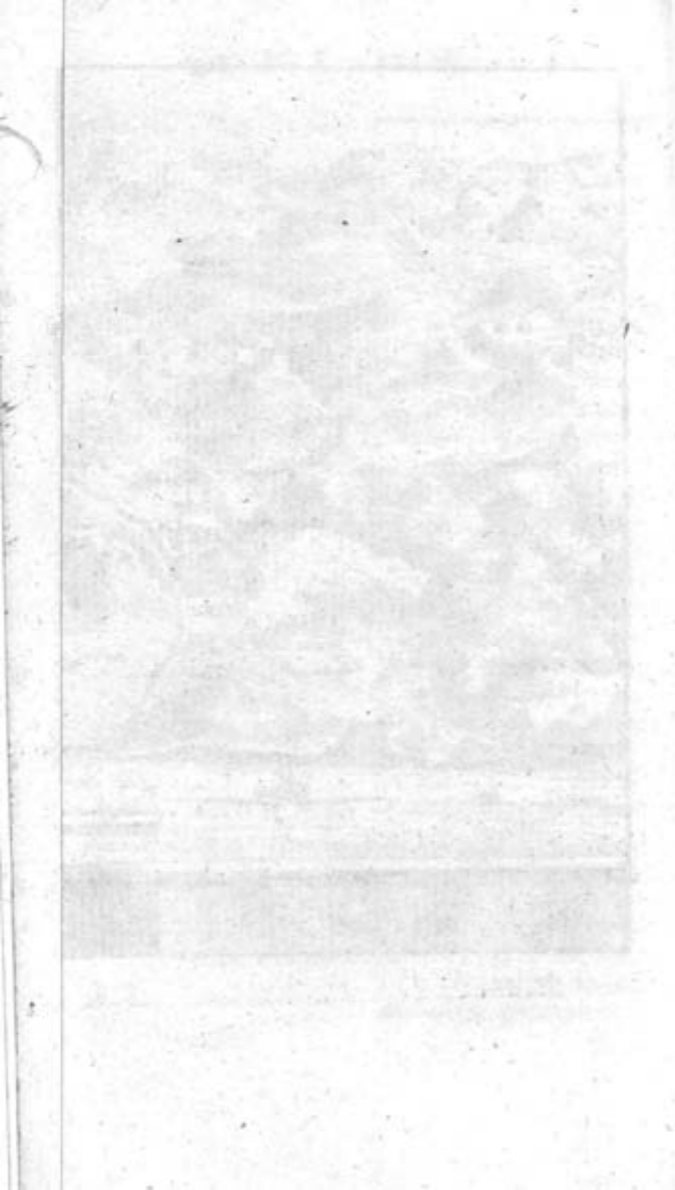
appartenoit anciennement aux Ab-<sup>KUSS-</sup>  
bays de *Lucerne* & *Murbach*, fut <sup>NACHT.</sup>  
vendu à l'Empereur *Rodolph I.* l'an  
1292. & parvint au Canton de *Schwitz*  
l'an 1424.

## VI.

LE CANTON D'UN-  
DERWALD.UN-  
DER-  
WALD.

LE Canton d'*Underwald*, en Latin *Subj. vania*, porte pour Armes : coupé de gueules & d'argent à la double clef, posée en pal, de l'un à l'autre. Il tient le sixième rang entre les Cantons, & est à l'*Occident* & au *Midi* du Lac des IV. Cantons ; il est borné au *Nord*, par le Canton de *Lucerne*, & par une partie du Lac ; à l'*Orient*, par de hautes Montagnes, qui le séparent du Canton d'*Uri* ; au *Midi* par le Canton de *Berne*, dont il est séparé par le Mont *Brinick* ; & à l'*Occident*, par le Canton de *Lucerne*. Il est partagé en deux grandes Vallées, qui sont séparées l'une de l'autre par une chaîne de Montagnes, chargées de forêts, nommées *Kernwald*. Ce partage, fait par la Nature, a donné lieu au partage du Gouvernement : car quoique pour les affaires du dehors ils ne fassent qu'un seul Canton, cependant, pour ce qui les regarde, ils sont divisés en deux Corps ou Communautés générales, qui







qui ont chacune à part leur *Amman*, UNDER-  
ou leur Chef, leurs Assemblées publi- WALD.  
ques, leur Conseil, leurs Officiers,  
& même leurs Terres. Du moins il  
y a l'une de ces Communautés, qui  
possède une Terre où l'autre n'a point  
de part. On les distingue selon leur  
situation : l'une s'appelle *Ob dem Wald*,  
c'est-à-dire, *Au dessus du Bois* : &  
l'autre *Nid dem Wald*, ou *Underwald*,  
c'est-à-dire, *Au dessous du Bois*. Nous  
pouvons les appeller, Communautés  
*Supérieure & Inférieure*. Et comme  
cette dernière est la plus puissante, el-  
le a donné le nom à tout le Canton.  
Autrefois elles ne faisoient ensemble  
qu'un seul Corps, comme cela paroît  
encore par le vieux sceau public de  
*Stantz*, qui est la principale Bourga-  
de de la Communauté *Inférieure*, qui  
porte cette Légende, SIGILLVM  
UNIVERSITATIS HOMINVM  
DE STANNES VALLIS SVPE-  
RIORIS ET INFERIORIS. Mais  
l'an 1150. s'étant élevé quelque diffé-  
rend entr'eux, au sujet d'une certai-  
ne contribution, l'animosité alla si  
loin, que les deux Vallées se détachè-  
rent l'une de l'autre, pour faire cha-  
cune un Corps à part, & cela a duré  
jusqu'à présent.

UNDER-  
WALD.

Le Canton d'*Underwald* ne possède point de Bailliage , en propre ou en particulier ; mais il jouit avec d'autres Cantons des Bailliages communs du *Thurgauw* , de l'*Oberfreyänter* , de *Sargans* , & du *Rhinthal* ; & il nomme encore des Baillifs , dans les quatre Bailliages d'*Italie* , comme les onze autres Cantons. La Communauté *Inférieure* jouit avec le Canton d'*Uri* & de *Schwitz* , de celui de *Belinzona* , *Bolzena* & *Riviera*.

Les deux Communautés , qui composent ce Canton , ont chacune en particulier , comme nous venons de le remarquer , leurs Officiers & leurs Assemblées publiques. Mais pour les affaires du dehors , il y a un Conseil général formé de tous les Officiers , Administrateurs , & de cinquante - huit Sénateurs choisis dans les Conseils des deux Communautés.

La Vallée *Inférieure* est partagée en quatre Communautés , *Stantz* , *Buxeten* ou *Buchs* , *Wolffenschies* , & *Enmaten*.

La Vallée *Supérieure* a six Communautés , *Sarnen* , *Sachslen* ou *Saxelen* , *Kerns* , *Gyswyl* , *Lungeren* & *Alpenach*.

STANTS.

## S T A N T S.

**S**TANTS ou STANNES, en Latin, *Statio, Stantium*, est un gros Bourg, à une lieue au dessus du Lac. Autrefois c'étoit la Place capitale de tout le Canton, mais depuis la division, dont nous venons de parler, ce n'est la Capitale que du Département *Inférieur*. On y voit divers Edifices, & Maisons Religieuses, entr'autres l'Eglise Neuve, qui est ornée de très-belles Statuës de marbre noir, dont la matière a été tirée sur les lieux mêmes. Au dessous de *Stants*, il y a un Village au bord du Lac, avec un Port, nommé *Stantsstad* : ce qui signifie *rivage de Stants*; il est comme le marché de *Stants*, & l'on y apporte ordinairement toutes fortes de denrées & de marchandises des lieux voisins. Il y a un autre Port dans le même Canton, près du Village d'*Alpenach*, qui est du Département *Supérieur*, & au pié d'une haute Montagne escarpée, où les bateaux font à l'abri des vents. Au dessus de *Stants*, est un lieu nommé *Oedweiler*, c'est-à-dire *Village désert*, & près de là une Caverne, nommée la *Caverne du Dragon*, parce qu'il y eut anciennement un Dragon épouvantable, qui fit des ravages infinis dans

**STANTS.** dans le Pais , & qui fut tué par un Chevalier appellé, *Winkelriedt*. Vers les frontières du Canton d'*Uri*, est le Village de *Beckenriedt*, au bord du Lac, à deux petites lieues de *Stants*. Il mérite d'être remarqué, parce que c'est le lieu où s'assemblent ordinairement les IV. Cantons du Lac, pour délibérer lorsqu'il s'agit de quelques affaires importantes, qui les regardent.

## S A R N E N.

**SARNEN.** I L y a, dans le Département d'en haut, deux ou trois petits Lacs, dont le plus considérable est celui de *Sarnen* ou de *Saxelen*. *Sarnen* est la Place capitale de ce Département, orné de plusieurs beaux Edifices, d'une Maison de Ville, d'un Arsenal, de Magazins &c. C'est un Bourg, situé près d'un petit Lac, & au bord d'une Rivière nommée *Aa*. L'Eglise Paroissiale fort vieille, à un quart de lieué du Bourg, fut bâtie de nouveau très-magnifiquement, l'an 1739. Il y avoit autrefois un Château, où résidoit le Gouverneur envoyé par l'Empereur *Albert*. Les Habitans le démolirent l'an 1308. Il y a, dans tous les environs de ce Lac, diverses Fortereffes démolies : car anciennement ces Pais-là étoient

étoient remplis de Noblesse. On a dans **SARNEN.**  
*Sarnen* un fameux Cloître de Filles,  
 de l'Ordre de *St. Benoit*, où il y a jus-  
 qu'à cent Religieuses, sous la jurisdic-  
 tion de l'Abbé d'*Engelberg*.

## S A X E L E N.

**SAXELEN** est un Village, dont **SAXELEN.**  
 l'Eglise est ornée de belles & gros-  
 ses Statués de marbre noir, fort bien  
 faites, & de 22. Colomnes de marbre  
 noir, avec des veines blanches, dont  
 huit sont d'une pièce hautes de treize  
 pieds de France & sept de circonféren-  
 ce. On y montre le Tombeau du fa-  
 meux Hermite *Suisse*, le Bienheureux  
*Nicolas von Flue*, qui vécut, dit-on,  
 dix-neuf ans & demi dans le désert,  
 sans manger ni boire. Son tombeau  
 est devant l'Autel: on y voit sa figure  
 taillée en bosse de toute sa grandeur,  
 avec une Inscription *Allemande*, qui  
 signifie ce qui suit; *Fr. Nicolas de Flue*  
*a quitté femme & enfans, pour aller*  
*dans un désert; il a servi Dieu dix-neuf*  
*ans & demi, sans prendre aucune vian-*  
*de corporelle; il est mort à St. Benoit,*  
*l'an 1487.* Les Reliques de ce Bien-  
 heureux Hermite, car on n'a pas pu  
 encore obtenir sa canonisation, y fu-  
 rent transportées en 1679, & l'an 1722.

**SAXELLEN.** élevées & exposées sur l'Autel , qui est entouré de six Colomnes égales de marbre. A côté du tombeau on voit contre la muraille une espèce de chaise , dont la porte est d'une espèce de cristal , où est la figure de *Nicolas* en buste , faite de bois : on y a aussi suspendu sa robe. Au dessus de la Porte de l'Eglise dédiée au Bienheureux *Nicolas* , & bâtie en 1678. on lit cette Inscription :

D. O. M.  
 ET BEATI NICOLAI VON FLUE  
 PRIORUM OPE ET AUXILIO  
 CONSTRUCTUM  
 Ao. 1678.

On va près de là dans le *Melchthal* visiter l'autre , dans lequel il a passé les dernières années de sa vie. Il est constant que cet homme fut l'admiration de son Siècle ; les Cantons avoient pour lui une profonde vénération , & recevoient même ses remontrances & ses exhortations comme des Oracles. Il paroît par ce qu'on en rapporte , qu'il avoit un grand fond de bon sens & de piété , & qu'il connoissoit bien les véritables intérêts de la *Suisse*. Et plût à Dieu qu'on eût toujours suivi ses sentimens ! La *Suisse* seroit tout autrement

trement florissante qu'elle n'est. C'est SAXELÉN. dommage qu'on ait gâté l'histoire de cet homme, par diverses fables ridicules. Il avoit passé par toutes les dignités de l'Etat, & avoit été même une fois *Land - Amman*, ou Chef du Pais; ce qui est le plus haut grade d'honneur dans le Canton; & il s'étoit toujours acquitté de ses emplois, en homme de bien & avec applaudissement.

## E N G E L B E R G.

**E**NGELBERG, c'est - à - dire, E N G E L B E R G. *Montagne d'Ange*, c'est un Cloître de Religieux *Bénédictins*, bâti dans le Département d'enhaut, sur la plus haute Montagne du Pais, proche de la Rivière d'*Aa*, dans l'ancien Comté de *Zurich*. Il a été fondé par *Conrad*, Baron de *Selleburen*. Le Cloître, l'Abbaye, l'Eglise avec tous les ornemens & vaisseaux furent brûlés l'an 1729. & elle fut rebâtie après cela très - magnifiquement. Il y avoit aussi, ci-devant, une Maison de Religieuses, fondée l'an 1197. Mais soit que ces Dames ne s'accommodassent plus de la rudesse de l'air, qui est extrêmement vif & froid dans ces Montagnes, soit pour d'autres raisons, cette Maison a été transférée à *Sarnen*, & c'est celle dont

ENGELBERG. j'ai parlé ci-dessus. Ce Couvent possède la Vallée d'*Engelberg*, qui s'étend de quelques lieues jusqu'aux frontières des Cantons de *Berne* & d'*Uri*. Il est indépendant, & sous la protection des IV. Cantons du Lac. Il se trouve quelques Mines d'argent dans sa terre, en certains creux de ces Montagnes.

Le terroir du Canton d'*Underwald* est le même, que dans les deux précédens; ainsi il n'y a rien de nouveau à remarquer. On trouve dans ses Montagnes plusieurs *Fontaines de Mai*, comme on les appelle, qui coulent dès le commencement de *Mai*, & se tarissent en Automne. Mais il n'y a rien-là de fort surprenant, pour ceux qui connoissent l'origine des fontaines: car comme elles viennent pour la plûpart des neiges fonduës & de la pluye, il est fort naturel, que, lorsqu'en Été les neiges se fondent & la pluye tombe, cela produise des fontaines, & que ces fontaines se tarissent, lorsqu'il ne pleut plus, & que la neige ne se fond plus. On trouve aussi en quelques endroits, comme à *Stants*, & près de *Sarnen*, dans le *Melchthal*, c'est-à-dire, la Vallée de la *Melcha*, de beau marbre noir, avec des veines blanches. Dans la même Vallée, il y a  
une



une Mine de fer, & une fontaine mé-<sup>ENGEL</sup>  
dicinale à *Wylen*, qui charrie de sou-<sup>BERG.</sup>  
phre, du cuivre, & de l'alun. Elle  
est en grande réputation.

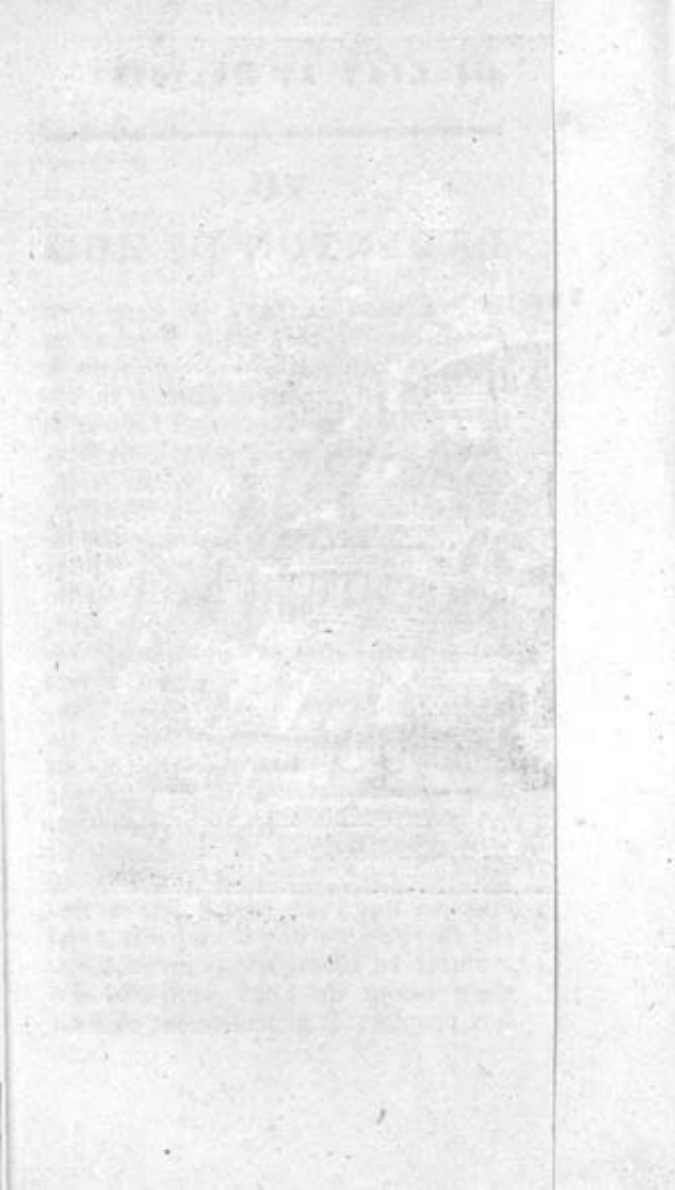
La Vallée d'*Engelberg* est située dans  
la partie *Méridionale* du Canton d'*Ap-  
penzell*, & plus haute de sept-cens  
pieds, que la Vallée d'*Uri*. Elle est de  
toutes parts environnée de Montagnes,  
couvertes d'une neige & d'une glace  
perpétuelle, il y souffle continuelle-  
ment un vent des plus froids & des  
plus âpres, ce qui a donné lieu au Pro-  
verbe, que : *dans la Vallée d'Engelberg  
l'Hyver dure treize mois, le reste du  
tems, s'il y en a, est réservé pour l'Eté.*

Au *Sud-Est* du Monastère, on voit  
la Montagne de *Tittlisberg*, dont le  
sommets est toujours couvert de neige  
& de glace. Il y en a qui prétendent,  
que c'est la Montagne la plus haute de  
toute la *Suisse*. Du même côté se voit  
aussi le *Mont Engelberg*, ou la Monta-  
gne des *Anges*, ainsi nommée parce  
qu'on assure, qu'il y eut une apparition  
d'*Anges*, lors de la fondation du Mo-  
nastère. Cette Montagne s'appelloit  
autrefois le *Hennenberg*, & son sommet  
retient encore le nom de *Hanen*. Il y a  
encore plusieurs Montagnes, tant dans  
le Territoire d'*Engelberg*, que dans ce-  
lui d'*Underwald*.

## VII.

## LE CANTON DE ZUG.

2<sup>ve</sup>. LE Canton de Zug, ou Zoug, en Latin *Tugium*, est le septième en rang. Il confine, du côté d'*Orient* & du *Nord*, au Canton de *Zurich*; du côté d'*Occident* au Canton de *Lucerne* & aux *Provinces Libres*, dont il est séparé par la *Reufs*, & du côté du *Midi*, au Canton de *Schwitz*. Ce Canton, avec quelques Contrées voisines, a été le Pais des anciens *Tugéniens*, (dont parle *Strabon* dans sa Description de la *Suisse*) qui se joignirent aux *Cimbres*, dans leur expédition contre l'*Italie*. Ses Armes sont *d'argent à la face d'azur*. Le Pais est partagé en Montagnes & en Plaines. Les Montagnes donnent d'excellens pâturages, & sont parsemées de grands Villages, dont les plus considérables sont *Egeri* ou *Egri*, *Mentzingen*, *Nuben* &c. & au bord du Lac, *St. André*, qui a été autrefois une Ville. La Plaine est fertile en vins, en blés & en fruits, entr'autres en châtaignes, particulièrement autour du Lac: aussi est-elle fort peuplée; & généralement, c'est un beau





ZUG ou  
SUISSE  
Canton du

ZUG en  
Capitale du  
même nom

beau & riche Pais. Il y a quantité de ZUG.  
 Villages, deux beaux Bourgs, *Cham*  
 & *Bar*, une riche Abbaye de Filles,  
 qu'on nomme *Frauenthal*, & la Ville  
 de *Zug*.

## ZUG.

**L**A Ville de *Zug*, qui donne le nom  
 à tout le Canton, est au bord  
*Oriental* du Lac, dans une belle &  
 fertile campagne, au pié d'une agréa-  
 ble colline, qui s'élevant peu à peu,  
 forme enfin une montagne. Les ruës  
 y sont grandes & larges, & les mai-  
 sons assez bien bâties. On y peut re-  
 marquer quatre Edifices Religieux, l'E-  
 glise Collégiale de *St. Oswald*, qui est  
 presque au milieu de la Ville, un Cou-  
 vent de *Capucins*, qui est à un coin,  
 sur une hauteur, & l'Eglise Paroissia-  
 le de *St. Michel*, qui est hors de la  
 Ville, avec un Couvent de Religieu-  
 ses à côté. L'an 1435, le 3. Mars,  
 il arriva un funeste accident à *Zug*;  
 La ruë, qui étoit au bord du Lac,  
 s'abima dans l'eau, avec tout un rang  
 de maisons, & les murailles de la Vil-  
 le, qui la bordoient de ce côté-là.  
 Il y eut vingt-six maisons abimées,  
 & cinquante personnes noyées. Cela  
 fit que les Habitans bâtirent de nou-

**Z v c.** velles ruës, de l'autre côté de la Ville, & firent avec le tems comme une nouvelle Ville, qu'ils environnèrent de murailles & de Tours; c'est pourquoy ce quartier est appellé *Neustatt*, c'est-à-dire, la *Nouvelle-Ville*.

Il arriva à la Ville de *Zug* un accident de cette espèce en 1594. Quatre Maisons furent abimées dans le Lac &c. Presque tous les Habitans du Pais disent, d'un commun accord, que ces tristes événemens doivent être attribués aux Carpes du Lac, lesquelles en creusant insensiblement le rivage, & les fondemens des Maisons, en ont occasionné la ruine. En effet on prend dans ce Lac des poissons d'une grandeur surprenante, & l'on assure même, que l'on y pêche assez ordinairement des Carpes, depuis 50. jusqu'à 90. livres.

A la principale porte de l'Eglise de *St. Oswald*, du côté droit, on lit cette Inscription :

*Justus erat Karolus, Konstantinus-  
que devotus,  
Clemens Ludovicus, Henricus corpo-  
re castus.  
Templa Deo fundant, ea dotant,  
idola calcant,*

*Aucto-*

*Auctores fidei, pugiles pro nomine ZUG.  
Christi:  
Hæc quia fecerunt  
Intrare Polos meruerunt.*

Sur le Portail de l'Eglise, on voit les Statués de quatre Empereurs; à leur droite est cette Inscription: S. KONSTANTINUS M. S. KAROLUS M. S. LUDOVICUS, S. HENRICUS Imp.; & à leur gauche celle-ci:

*Melchior ex gente, cum Balthazar  
ab Oriente,  
Et Caspar Comite, venerunt fidere  
Duce,  
Quem solum quærunt Ephrata monstras  
eum,  
Dona sibi dantes, Aurum cum Thure  
libantes.  
Diis Myrrham sociant, proni sua  
corpora curvant.*

Au dedans de l'Eglise, on voit une Statuë Equestre en bois, sous laquelle est l'Ecu des Armes d'Angleterre, avec ces mots autour: SANCTUS OSWALDUS REX ANGLIÆ, PATRONUS HUIUS ECCLESIAE. La figure de St. Oswald est ornée d'un Manteau Royal, & a sur la tête une Couronne.

ZUG. On remarque aussi dans cette Eglise plusieurs Tombeaux avec des Epitaphes, que je ne rapporterai pas, parce qu'elles sont un peu trop longues. Les plus remarquables sont celles des Seigneurs de *Zur Lauben*, de *Thurn & de Gestelenburg*.

Dans la même Eglise, il y a un Autel de bois en Sculpture, ouvrage parfait en ce genre; on dit qu'il est ancien de plus de deux Siècles, & qu'il a été fait par un Bourgeois de *Zurich*: il représente l'Histoire d'un certain Fils unique, qui avoit eu la tête tranchée en *Espagne*, & qui fut ressuscité à *Zug*. On attribue ce miracle à l'Intercession de *St. Jacques*, qui, à ce qu'on prétend, rendit ce fils innocent à ses Parens.

Pour ce qui regarde le Gouvernement, j'ai déjà remarqué ci-dessus, que la Ville de *Zug* n'a point d'autorité sur la Campagne des environs. A cet égard le Canton est partagé en cinq Quartiers, dont la Ville en fait deux, & la Campagne trois. Les trois de la Campagne sont: *Mentzingen*, *Egeri*, & *Bar*, qui est un Bourg dans la Plaine, près de la Ville. Ces cinq Communautés ensemble font un Corps de Répu-



République *Démocratique*, qui commande sur le reste du Canton. *L'Amman*, ou le Chef de l'État, est changé tous les deux ans, & pris tour à tour de chacune des cinq Communautés; il réside toujours à *Zug*, avec la Régence du Pais. C'est pourquoi quand on prend un *Amman* dans l'une des Communautés de la Campagne, il est obligé d'aller habiter dans la Ville, pour tout le tems que dure sa Charge. Du reste, la Ville a son Conseil, son Chef & ses Officiers à part. Ce Canton n'a pas six Bailliages comme le dit l'Auteur de la Relation de la *Suisse*; mais seulement cinq; sans compter ceux dont il jouit en commun, avec les autres Cantons. L'Auteur des *Délices de la Suisse* appelle ces Bailliages des Gouvernemens; car il dit que cette petite République donne des Gouverneurs à quelques Places, qui lui sont sujettes: comme à *Cham*, à *St. André* (ou plutôt *St. Adrien*), à *Hünenberg*, à *Walchweil*, à *Steinhausen*, (dont la haute Jurisdiction appartient à *Zurich*, & à *St. Wolfgang*.)

*Bains de Walterfswyl.*

**P**Roche de *Bar*, dans la Montagne nommée *Barbourg*, qui tire son nom d'une vieille forteresse ruinée, on trou-

ZUG. ve les célèbres Bains de *Walterfwyl*, qui appartiennent à l'Abbaye de *Wettingen*. Ils sont dans un lieu solitaire, mais fort agréable, environnés de jolies prairies & de petits bois de plaisance, & l'on y est magnifiquement logé. Ces Bains sont en grande réputation, & fort recherchés par les Habitans de plusieurs Cantons d'alentour. Ils sont propres pour la guérison de diverses maladies, qui viennent de fluxions & d'humeurs froides. Au reste, il ne faut pas confondre ce *Walterfwyl* avec deux autres lieux du même nom, dont l'un est dans les *Provinces-Libres*, proche de *Bremgarten*, & l'autre dans l'*Emmenthal*, au Canton de *Berne*.

*Cham* ou *Kam* est un joli Bourg au bord *Méridional* du Lac de *Zug*; autrefois c'étoit une Ville, qui a été longtems possédée par divers Gentilshommes du Pais, qui y avoient un Château, dont on ne voit plus que les ruïnes.

Au reste tous les Habitans de ce Canton sont zélés *Catholiques*. Ils ont une étroite Alliance avec les 4. qui précèdent immédiatement : & quand ils s'assemblent, on les appelle ordinairement la *Ligue des cinq Cantons*.

## VIII.

## LE CANTON DE GLARIS.

LE Canton de *Glaris*, en Latin *Glaris*. GLARIS.  
*rona*, *Glareana*, *Glarus*, le VIII.  
 entre les XIII, est borné, à l'*Orient*,  
 en partie par les *Grisons*, & en partie  
 par la Comté de *Sargans*; au *Nord*,  
 par le Bailliage de *Gastler*, & par le Lac  
 de *Wablestatt*; à l'*Occident*, par le Can-  
 ton de *Schwitz*; & au *Midi*, partie par  
 le Canton d'*Uri*, & partie par la *Ligue*  
*Haute des Grisons*. C'est un Pais mon-  
 tueux, étant entièrement dans les *Al-*  
*pes*. Il est partagé en trois Parties Gé-  
 nérales: le Quartier d'*Enbas*, où sont  
 les Villages de *Nider - Urnen*, *Nefels*,  
*Mullis*, &c. le Quartier du *Milieu*, où  
 sont les Bourgs de *Glaris* & de *Schwan-*  
*den*, & le Quartier d'*Enhaut* ou de *der-*  
*rière*, composé de deux Vallées; la  
*grande*, qui est la Vallée de la *Lint*,  
 où sont les Villages de *Lintthal* & de  
*Bettschwanden*; & la *petite*, qui est la  
 Vallée de la *Sernft*, où sont les Villages  
 paroissiaux *Matt* & *Elm*.

*Ober - Urnen* & *Nider - Urnen* sont  
 deux Villages voisins, entre lesquels

GLARIS. on trouve un excellent Bain d'eau minérale, qui charrie divers métaux & minéraux, & qui est utile pour la guérison de diverses maladies. Il est ordinairement froid; mais son eau s'échauffe quelquefois tellement, qu'on ne la peut boire. Plus bas, vers les frontières est *Bilten*, Village tout Réformé, qui a son Eglise particulière, au lieu qu'autrefois il dépendoit de la Paroisse de *Schemis*, qui est vis-à-vis, dans le Bailliage de *Gaster*, & de l'autre côté de la *Lint*. *Keretzen* est au bord du Lac de *Wablestatt*. Ce Lac est bordé dans cet endroit de hautes Montagnes & de Rochers. On y a taillé-nouvellement un chemin dans le Roc, au pié des Montagnes, près de *Keretzen*. Il y a une de ces Montagnes, qui est percée à jour dans son sommet, tellement que ceux qui sont dans un certain endroit du Lac peuvent voir le Ciel à-travers.

Pour revehir à *Nider-Urnen*, il y avoit autrefois un fort Château, nommé *Windek*, qui est maintenant ruiné. L'an 1703, ce Village souffrit beaucoup, le 13. d'Août, par un déluge d'eau, qui tomba tout près, & qui enfla si fort le ruisseau qui y passe, qu'il sembla à un petit Lac, ou plutôt devenu

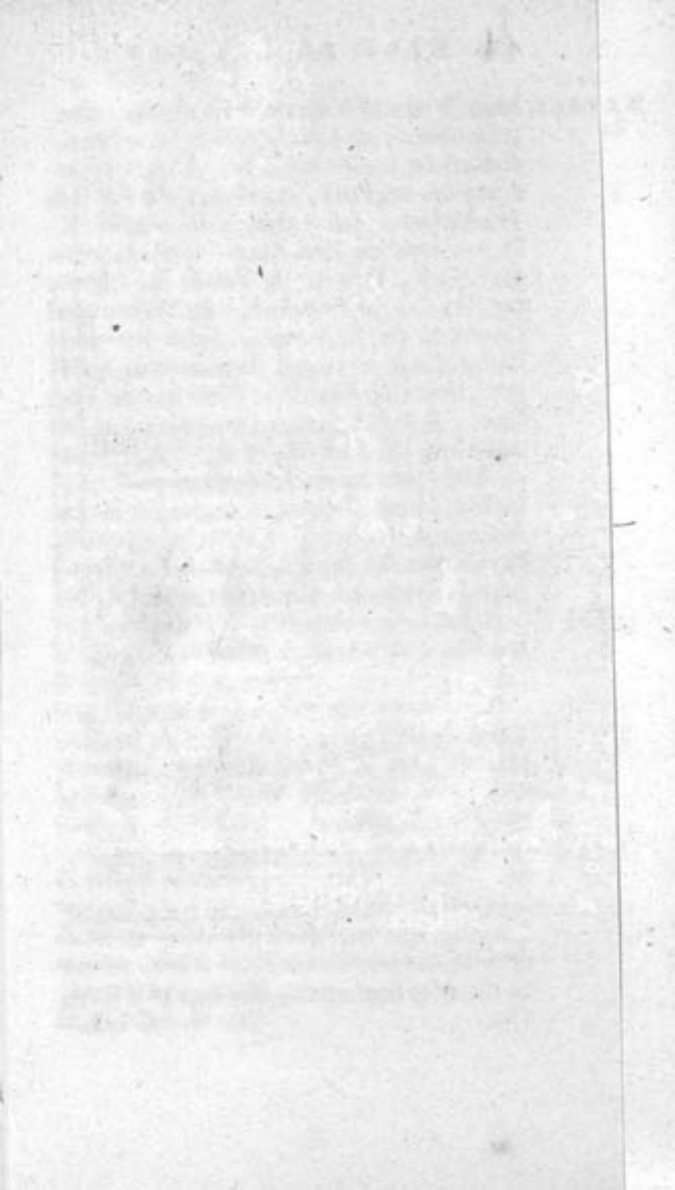
venu un Torrent impétueux, il inonda GLARIS. tout le Village, renversa les hayes, remplit d'eau les étages d'enbas de toutes les maisons, tellement que les Habitans pûrent à peine se sauver dans ceux d'enhaut; couvrit les campagnes voisines de fable, de gravier & de pierres, entraîna divers ponts, détruisit un moulin & une blancherie, qui eurent à essuyer la première impétuosité de l'orage, gâta beaucoup d'arbres, & en déracina quelques-uns. La perte fut très-considérable, & si le Torrent ne s'étoit pas partagé bientôt, il auroit entièrement inondé tout le Village: car dans la Montagne, les eaux avoient été prodigieusement grosses, & avoient arraché une quantité horrible de sapins & d'autres arbres, & détaché même de gros quartiers de roche. Auprès du Village de *Nider-Urnen*, on voit un Pont nouvellement bâti, qui donne une libre communication aux Réformés du Canton de *Glaris*, qui habitent des deux côtés de la *Lint*.

## N Æ F E L S.

**N**ÆFELS, *Nehfels*, en Latin *Na-NÆFELS*. *valia*, est un joli Bourg, près de la *Lint*, avec un Pont sur cette Rivière, qui conduit à *Mullis* ou *Mollis*,  
beau

**NÆFELS.** beau & grand Village. Quelques - uns prétendent, que *Næfels* est un nom corrompu du Latin *Navalia*, & qu'il étoit autrefois un Port, au rivage du Lac de *Wahlestatt*, qui s'étendoit jusque - là. Il y a dans ce lieu deux bâtimens magnifiques, l'un est le Palais de l'illustre Maison de *Fraeulers*, & l'autre un Couvent de *Capucins*, situé sur une hauteur, & construit de manière, qu'il peut servir de Citadelle, en cas de besoin. Il a été bâti à l'endroit où étoit autrefois un fort Château, qui servoit de Résidence aux Gouverneurs du Pais, lorsqu'il étoit sous la domination de la Maison d'*Autriche*. Le lieu s'appelloit anciennement *Burg - Stock*, & maintenant son nom est *Mariebourg*. Le Château fut rasé, l'an 1352, & le Couvent a été bâti l'an 1677. & dédié l'an 1679.

C'est en cet endroit que se donna l'an 1388. le 9. Avril, une sanglante Bataille, où 350. hommes du Pais battirent quinze - mille *Autrichiens*, commandés par *Donat* Comte de *Tockebourg*: en mémoire de quoi l'on fait, toutes les années, une Procession générale à *Næfels*, le premier Jeudi d'Avril. Il y a dans ce Couvent une merveilleuse Machine hydraulique, pour élever l'eau & la conduire dans les fontaines; elle mérite d'être vûé.





LENNY de GLARUS  
de même nom.



Capitale des Cantons  
en SUISSE.



## GLARIS.

GLARIS est un beau & grand Bourg, GLARIS.  
 presque au milieu du Canton, dans  
 une jolie campagne, au pié de Montagnes fort hautes & escarpées, il y a de grandes ruës, & de belles maisons, bien entretenues, avec quelques Edifices publics, entr'autres deux Eglises, l'une au milieu du Bourg, & l'autre au dehors, sur une hauteur. La *Lint* passe tout auprès; elle contribue à la fertilité des campagnes voisines. Sur la hauteur, dont je viens de parler, il y a une Caverne fort profonde, où l'on dit que les *S. S. Felix & Regula*, de la Légion de *Thèbes*, ont passé quelque tems. On prétend même, qu'on y voit l'empreinte de leurs doigts sur le rocher. Mais la vérité est, selon le rapport de l'illustre Mr. *Scheuchzer*, qui l'a vûë, que ce n'est autre chose, que certaines figures grottesques, qui sont formées par une eau, qui distille dans cet Antre, comme il y a quantité d'autres Cavernes, où l'eau, distillant & se durcissant peu - à - peu, forme toutes sortes de figures. Il cite à ce sujet l'exemple d'une Caverne bien remarquable dans la Forêt *Hercynienne* en *Allemagne*, nommée *Baumanshole*, où se trouve la représentation d'un Jeu d'or.

**GLARIS.** d'orgues faites par les mains de la Nature; on y voit toutes les flutes rangées en leur ordre, avec des Autels & une Chapelle; & même, dit Mr. *Scheuchzer*, afin que ces Comédies de la Nature ne manquent ni d'Acteurs, ni de Spectateurs, on y voit des figures de Prêtres, de Moines, & d'autres hommes, formées de cette eau pétrifiée. Pour revenir à *Glaris*, c'est-là que se tiennent, tous les premiers Dimanches de Mai, les Assemblées générales du Canton, où l'on prête les sermens sur le Livre du Pais, & où tous les Habitans mâles, dès l'âge de 16. ans sont obligés d'assister, sans distinction d'originaires & de nouveaux habitués. *Glaris* est composé d'Habitans des deux Religions, qui vivent paisiblement ensemble, & qui font leur service Divin, tour à tour, dans une même Eglise.

## S C H W A N D E N.

SCHWAN-  
DEN.

**SCHWANDEN** est un autre grand & beau Bourg, situé vers l'endroit où les deux Rivières, la *Lint* & la *Sernist*, mêlent leurs eaux. Il compose une Paroisse, qui est la plus grande de tout le Pais, après celle de *Glaris*; d'où dépendent sept ou huit Villages, entr'autres *Luchsingen*. *Guilli-*

*man*

man croit, que le nom de *Schwanden* SCHWAN-  
 vient des anciens *Suanetes*, Peuple DEN.  
 habitant des *Alpes*, que *Pline* nomme  
 avec les *Rhegusques*. Cette conjecture  
 est tout-à-fait heureuse, & me pa-  
 roît très-bien fondée, d'autant plus  
 que les *Rhegusques*, que *Pline* marque  
 comme leurs voisins, sont les Habi-  
 tans du *Rhental*. *Schwanden* est tout  
 entier de la Religion Réformée: & c'est  
 ici que se tiennent ordinairement les  
 Assemblées générales des Réformés du  
 Pais. Il y avoit autrefois une Forte-  
 resse, qui est démolie depuis long-  
 tems.

## F R E Y B E R G,

où *La Montagne Franche*.

LA *Lint* & la *Sernft* renferment, FREY-  
 avant que de se joindre, une pe- BERG.  
 tite étendue de Pais, composée de deux  
 Vallées, séparées l'une de l'autre par  
 une chaîne de Montagnes, qu'on nom-  
 me *Freyberg*, la *Montagne Franche*.  
 La grande Vallée est le long de la *Lint*;  
 aussi l'appelle-t-on *Lint-Thal*; elle  
 est fort peuplée aux deux bords de la  
 Rivière. La petite Vallée est le long  
 de la *Sernft*. La Montagne appelée  
*Franche*, porte ce nom, parce qu'elle  
 n'est à personne en particulier, & que  
 le

FREY-  
BERG.

le gros & le menu gibier y peut paître en toute liberté, n'étant permis à personne d'y chasser, sous peine de mort; mais lorsqu'un homme du Pais se marie, c'est la coûtume que des Chasseurs affermentés vont dans cette Montagne, par ordre du Magistrat, tuent deux Chamois pour l'Epoux & autant pour l'Epouse, & ont la peau pour leur peine. C'est ce qui fait que cette Montagne fourmille de Chamois & d'autres bêtes sauvages. Et cette Loi a été faite exprès dans ce dessein.

On y voit aussi le *Blatteberg*, Montagne, qui est une riche carrière d'ardoise, à une lieue & demie de *Schwanden*, vers la *Sernft*. On y travaille cette ardoise, & l'on en fait des tables, des tablettes, & divers autres beaux ouvrages, qu'on porte ensuite dans les Pais étrangers.

### Le Mont G O U P P E N.

G O U P P E N.

PRÈS *Schwanden* on voit une chaîne de Montagnes, qu'on nomme *Gouppen*, où il y a eu jadis une Mine d'argent, & une autre de fer. Il s'y trouve aussi une *Fontaine de Mai*, qui a trois propriétés singulières; l'une qu'elle ne coule, que lorsque le Printems est

est tout-à-fait venu, & qu'on n'a GOUFFEN.  
 plus à craindre les effets de l'Hyver; tellement qu'on la regarde comme un présage assuré de l'arrivée de la belle saison : l'autre qualité qu'elle a, c'est que le savon ne s'y mêle jamais avec l'eau : & la troisième, que ni les pois ni les phaséoles ne s'y cuisent du tout point. Quand on y jette du savon, il se met toujours à part, comme l'huile; & les pois qu'on y met, bien loin de s'amollir, deviennent toujours plus durs, quand on en veut cuire avec cette eau. Quand on y veut laver du linge, il devient fort rude, & ne dure pas long-tems. Au sommet de cette Montagne, il y a un Creux fort profond nommé *Dane-Loch*, c'est-à-dire, *Trou résonnant* : Quand on y jette quelque pierre, on l'entend résonner fort long-tems, jusqu'à ce qu'elle arrive au fond; ce qui fait juger, que ce Creux est d'une profondeur prodigieuse, & que la Montagne est creusée par dedans. Cette Montagne renferme aussi une carrière de beau marbre noir, parsemé de veines blanches.

*Leugelbach* est un Village au bord de la *Lint*. Il tire son nom d'un gros ruisseau, qui s'y jette & qui vient d'une Montagne voisine, d'où il sort tout  
 formé

**GOUPPEN.** formé d'une fente de rocher. Au dessus de cette Montagne il y a un petit Lac, d'une demi-lieué de circuit, nommé *Oberblegi - See*, qui nourrit beaucoup de poissons, particulièrement des brochets. On ne voit point d'endroit par où il se vuide; mais on juge qu'il renferme certains creux qui donnent issue à ses eaux, d'où étant conduites par des canaux souterrains, elles sortent de nouveau, & forment le ruisseau dont je viens de parler.

*Luchfingen* est un autre Village, au bord de la *Lint*, auprès duquel il y a un Bain d'eau minérale, qui charrie de l'alun & du souphre; cette eau sort d'un rocher & est portée par des canaux de bois dans le Village. Ce Bain & le précédent ne sont plus fréquentés.

*Lint - Thal* est un gros Village paroissial, qui porte le nom de la Vallée. Toute cette grande Vallée (où il y a aussi *Bettschwanden*, autre gros Village paroissial, dont la Paroisse comprend 4. ou 5. Villages) est de la Religion Réformée, à la réserve d'un petit nombre de *Catholiques*, qui font leur service dans une Eglise à part, où il y a un fort beau Clocher.

La

La grande Vallée est terminée au **GOUPPEN**.  
*Midi* par plusieurs Montagnes, dont la principale, nommée *Tædti-Berg*, passe comme plusieurs autres, pour la plus haute de toute la *Suisse*, & est très-difficile à monter. Il faut pourtant y passer, pour aller de là dans la *Ligue Haute des Grisons*, du côté de *Disentis*. Au côté *Septentrional* de cette Montagne, on trouve une Mine de cristal, & près de là un endroit, nommé *Oehl-Blanken*, où l'on sent en Été une odeur forte d'huile de pierre, cachée dans les entrailles de la Montagne. On sent la même chose dans la Montagne voisine, nommée *Limmeren*. Cette dernière produit du talc. C'est une espèce de pierre, mince, blanche, transparente, composée de plusieurs feuilles ou couches, qui ressemblent à de l'argent. On la trouve dans la minière du cristal; c'est pourquoi quelques-uns croient que c'est la fleur du cristal. Près de la Montagne *Limmeren*, on en voit une autre nommée *Kammer-stock*. Elles sont toutes deux remplies de Chamois; mais avec cette différence, que ceux de *Kammer-stock* n'ont aucune boule dans le ventre, comme ceux de la *Limmeren*, & ordinairement tous les autres.

Avançant

**GOUFFEN.** Avançant plus avant , on trouve dans une Montagne nommée *Sand-Alp* , un Pont de pierre digne d'admiration , nommé *Banten-Bruck* , construit d'une seule arcade , dont l'un des piés est sur un rocher affreux , & l'autre sur un autre rocher tout semblable. Il sert à passer un ruisseau , nommé *Sand-Bach* , qui coule dans un lit profond de quelques centaines de piés. Ce ruisseau est l'origine de la *Lint*.

La *Petite Vallée* , qui est le long de la *Sernft* , n'est pas si peuplée que la précédente. Il n'y a que deux Villages remarquables , *Elm* & *Matt*. Elle est resserrée entre de hautes Montagnes. C'est à une demi-lieuë de *Matt* qu'est la carrière , ou plutôt une Montagne entière d'*ardoise* , dont j'ai parlé ci-dessus. *Elm* est comme enfermé entre de hautes Montagnes , dont l'une qui est fort haute , nommée *Falzuber* , & qui sépare ce Canton d'avec les *Grisons* , est percée à jour dans un certain endroit. On appelle ce trou , *le trou de St. Martin*. Toutes les années au Printems & en Automne , le Soleil ne paroît point dans ce Village durant quatre semaines , ses rayons étant interceptés par la hauteur des Montagnes ,  
qui



qui l'environnent. Mais le trou sert GOUPPEN.  
à réparer ce défaut. Le 3. du mois de  
Mars, & en Automne, vers le tems  
de la *St. Michel*, les Habitans voyent  
le Soleil à travers ce trou, comme par  
un Telescope naturel, qui tranfmet fa  
lumière au Village. La même chose  
se voit auffi dans le Canton de *Berne*,  
à la Montagne nommée *Eyger*, qui est  
pareillement percée à jour, tellement  
que les Habitans du Pais d'alentour  
voyent le Soleil, le 5. de Février, à  
travers ce trou.

Il n'est pas nécessaire d'en dire da-GLARIS.  
vantage pour faire connoître la nature  
du Pais de *Glaris*; ainsi je me con-  
tenterai d'ajouter que le Canton, qui  
peut avoir environ huit mille de lon-  
gueur, est inaccessible de tous côtés,  
à l'exception d'un seul endroit; que  
l'on y trouve par-tout de bons pâtu-  
rages pour le Bétail, que les Habitans  
y font un gros commerce d'un certain  
fromage particulier au Pais, on l'ap-  
pelle vulgairement *Schabziger*; il est  
fait de lait & d'une certaine herbe,  
qui croît dans le Canton. On envoie  
de ces fromages dans presque toute  
l'*Europe*; & non seulement il est agréa-  
ble au goût, mais il est même très-  
sain. On trouve fréquemment dans

**PARIS.** les Montagnes de ce Canton de grandes Cavernes, que la Nature a disposées de façon, qu'il en sort perpétuellement un vent chaud, qui fait d'abord fondre la neige, qui tombe en Automne & au Printems. Enfin nous remarquerons que le Pais est sujet aux tremblemens de terre.

On en a compté 37, depuis le mois d'Août de l'année 1701, jusqu'en Janvier 1703. Je ne puis m'empêcher de mettre ici à cette occasion un accident merveilleux arrivé dans ce Pais-là, & rapporté par Mr. *Schetchzer*. Durant les tremblemens de terre des années 1701. & 1702. un Bourgeois du Village de *Lintthal*, homme d'honneur, étant dans son Lit, entendit, environ Minuit, une voix inconnue, qui l'appelloit par son nom. S'étant réveillé à cette voix, il se leva; & ayant regardé par la fenètre, il vit un homme, ou plutôt un Éspirit, en figure d'homme, portant une chandelle, qui entra dans une Eglise près de sa Maison, & ferma la porte sur lui; aussitôt l'Eglise lui parut toute en feu; & cependant il se trouva le lendemain, qu'elle n'avoit pas le moindre mal; on n'y remarqua pas même le moindre vestige de feu. Une autrefois six Garçons

cons allant dans la même Eglise, elle leur parut toute chancelante, comme si elle étoit prête à tomber, & les pierres comme se détachant les unes des autres; cependant elle n'eut non plus aucun mal. GLARIS.

Le Canton de *Glaris*, a un assez bon Bailliage à *Werdenberg*; & il envoie, de trois ans en trois ans, un Baillif à *Wartau*. Il possède en commun, avec le Canton de *Schwitz*, les Bailliages d'*Utzenach* & de *Gaster*; il n'a point perdu, comme les autres Petits - Cantons, ses droits sur celui de *Bide*, parce qu'il ne prit aucun parti & resta neutre dans la Guerre de 1712; enfin il a part dans les Bailliages communs d'*Italie*.

Pour dire quelque chose du Gouvernement de ce Pais; il faut favoir qu'il fut donné environ l'an 500. à *St. Fridolin*, qui est encore aujourd'hui le Patron du Canton; de - là vient qu'on le voit dans les Armes du Pais, qui sont de gueules à un Pèlerin d'argent, ayant le Bourdon à la main. *Fridolin* y bâtit une Eglise, & ensuite il la donna, avec tout le Pais, à une Abbaye de Filles, qu'il fonda à *Seckingen*. L'Abbesse alloit tous les ans à

**GLARIS.** *Glaris*, pour y faire administrer la Justice par douze Juges, qu'elle prenoit dans le Pais. Mais dans le XII. Siècle, l'Empereur *Fridéric Barberousse*, donna un Protecteur à ce Pais-là, qui avoit l'administration de la Justice pour le criminel, avec tous les émolumens qui en dépendent. Pour ce qui regarde les Censés & autres Droits, dont l'Abbesse jouissoit, elle établissoit un Maire, qui avoit en même tems le Gouvernement Civil du Pais. Mais dans la suite la Maison d'*Autriche*, ayant acquis, partie par force, partie par finesse, les deux Jurisdiccions du Protecteur & du Maire, elle vexa tellement les Habitans, & les traita d'une manière si tyrannique, qu'ils se soulevèrent & cherchèrent à se remettre, par la voye des armes, en la possession de leurs anciens Privilèges. Et pour se munir par une bonne Alliance, durant la Guerre qui étoit entre *Albert*, Duc d'*Autriche*, & la Ville de *Zurich*, *Lucerne* & les 3. petits Cantons voisins s'étant unis avec *Zurich*, par un Traité d'alliance perpétuelle, l'an 1351, les Peuples de *Glaris* imitèrent leur exemple, & se joignirent à eux. Mais leur Alliance ne fut solennisée, & mise par écrit, que l'année suivante. Aujourd'hui leur Gouvernement

nement est *Démocratique*, comme celui GLARIS.  
 des précédens ; & quoique de différen-  
 tes Religions, étant partie *Protestans*,  
 & partie *Catholiques*, ils vivent paifi-  
 blement ensemble, faisant même en  
 divers Lieux le Service divin dans une  
 même Eglise fuccellivement. Le nom-  
 bre des *Réformés* y est pourtant le plus  
 grand, car de quatre mille hommes,  
 qu'il y a dans ce Canton, qui ont feize  
 ans passés, il ne se trouve qu'un huitiè-  
 me de *Catholiques*.

*Ulrich Zuingle*, qui avoit été établi  
 Curé de *Glaris* en 1506, est regardé  
 comme l'Auteur de la Réformation dans  
 ce Canton. Il commença en l'année  
 1516. dans l'Eglise de *Glaris* le grand  
 Ouvrage de la Réformation ; car il dit  
 lui-même dans un endroit de ses  
 Ecrits : *J'ai commencé à prêcher l'E-*  
*vangile l'an 1516.* L'exemple de *Zuin-*  
*gle* anima plusieurs autres personnes du  
 Canton de *Glaris*. On compte de ce  
 nombre *Fridolin Brunner*, *Valentin*,  
*Pierre* & *Ægidius Tschoudi*, dont les  
 deux premiers sont regardés comme les  
 Réformateurs de *Glaris*. *Henri Lorit*,  
 natif de *Mollis* dans le même Canton,  
 & pour cette raison surnommé *Gla-*  
*reanus*, nom sous lequel il est beaucoup  
 plus connu, fut aussi pendant quel-  
 ques

PARIS. ques années admirateur & ami de *Zuingle* ; *Glareanus* étoit favant & bon Poëte. On rapporte de lui qu'ayant été couronné en cette dernière qualité par l'Empereur *Maximilien I.*, il recevoit les Etrangers, qui le venoient voir, dans une Sale magnifique assis dans un Fautèuil, qui lui servoit de Trône & la Couronne sur la tête, sans leur faire l'honneur de leur dire un seul mot.

Cependant la réputation de *Zuingle*, ayant fait du bruit, il fut appelé dans un gros Bourg du Canton de *Schwitz*, nommé *Einsidlen*, où il y a un riche Monastère de *Bénédictins*. *Thiebold* ou *Théobald*, Baron de *Gherods - Eck*, qui étoit alors Administrateur de cette Abbaye, & Lieutenant du Lieu, lui adressa une Vocation pour l'Eglise d'*Einsidlen* ; il l'accepta & fut aussitôt confirmé Curé de ce lieu, où il eut occasion de répandre la Doctrine *Evangelique*, & de prêcher aux Pèlerins contre les Indulgences, les Pèlerinages, les Vœux, les Offrandes &c. Il demeura en ce lieu jusqu'à l'an 1518, qu'il fut appelé à *Zurich*, par le Prévôt & les Chanoines pour prêcher dans leur Eglise, comme nous l'avons dit ci - devant.

Le Pais est partagé pour le Gouvernement en quinze parties, qu'ils appellent

pellent *Tagwen*, c'est - à - dire *Corvées*; GLARIE.  
 savoir :

*Glaris*,  
*Emmeda & Emmetbüels*,  
*Soobl, Mitlödi & Schwändi*,  
*Schwanden & Thon*,  
*L'Eschen-Tagwen*, dans lequel il  
 y a *Leuchfingen, Nitsfuhren*,  
*Adlenbach & Laugelbach*,  
*Bettschwanden, Diefsbach, Hätt-*  
*zingen & Haslen*,  
*Enet-Lind & Ruthi*,  
*Lindthal, Matt & Dorff*,  
*Elm*,  
*Netstall*,  
*Mullis*,  
*Näfels*,  
*Ober- & Nider-Urnen*,  
*Bilten & Kerentzen*,  
*Matt & Engi.*

Chacune de ces Parties a ses prairies publiques & ses forêts. Chacune fournit 4. Sénateurs, à l'exception de *Glaris*, qui en fournit 6. des deux Religions. Lorsqu'un Sénateur meurt, il est remplacé par les suffrages publics de sa *Corvée*, ou par le sort; en sorte que le Sénat du Canton est toujours de 62. Membres, sans y comprendre les Présidens & les Officiers de la République.

**GLARIS.** publique. Les Présidens sont le *Land-Anman*, & le *Proconsul*, appelé vulgairement le *Lands Statthalter* ; ils exercent alternativement ces deux Charges ; savoir les *Réformés* pendant trois ans , & les *Catholiques* pendant deux ; & quand le *Land-Anman* est d'une Religion , il faut que le *Proconsul* soit de l'autre.

L'une & l'autre Religion a ses Cours de Justice particulières. On en compte deux , la Cour des 5. & la Cour des 9. La première juge les affaires mobilières & immobilières , la seconde prend connoissance des salaires , des prétentions de ceux qui ont été commandés de prendre les Armes pour quelque expédition , des Pensions , des Calomnies & des Injures. Mais si les personnes , qui sont en procès , se trouvent de différente Religion , on forme pour lors la Cour des 5. où celle des 9 , d'un égal nombre de Juges de chaque Religion , de façon néanmoins que l'Arbitre soit de la Religion de la partie lésée ou accusée.

Les *Réformés* ont un Consistoire particulier pour les Causes matrimoniales. Ce Consistoire est composé de deux Ministres & de sept Laïques ;  
c'est



c'est l'*Amman* ou le *Proconsul*, qui GLARIS.  
y préside. Les Juges des Cours des  
5. ou des 9. sont élus dans les Assem-  
blées générales de la République; mais  
les Assesseurs du Consistoire sont élus  
dans le Sénat. Toutes ces Cours ju-  
gent sans appel. Quelquefois cepen-  
dant le Sénat, sous prétexte de révi-  
sion, apporte quelque modération à la  
Sentence, ou quelque éclaircissement.

Il se tient, tous les ans, deux Diè-  
tes ou Assemblées ordinaires, appelées  
*Ordinari Landsgemeinden*; l'une est en  
quelque manière particulière, chaque  
Religion s'assemblant séparément: l'au-  
tre est générale étant composée de tou-  
te la République. Toute personne qui  
a atteint l'âge de 16. ans est obligée  
de s'y trouver, le sabbat au côté. La  
première se convoque par les *Catholi-  
ques*, le dernier Dimanche d'Avril,  
entre les Villages de *Netstal* & de *Näf-  
fels*; & à *Schwanden* par les *Réformés*.  
On y délibère sur les affaires qui sont  
proposées, & l'on y fait les élections,  
par le sort.

L'Assemblée générale des deux Re-  
ligions se tient, tous les premiers Di-  
manches du mois de Mai, & après que  
l'on y a fait la lecture des Loix fon-  
damen-

**GLARIS.** fondamentales , les Présidens & le Peuple y jurent une union mutuelle. Outre ces Assemblées ordinaires , on peut en convoquer d'autres en tout tems , toutes les fois qu'il survient des affaires d'importance.

Comme nulle République ne peut subsister sans Loix ; celle de *Glaris* s'oblige par serment à l'observation d'un certain nombre de Statuts , qu'elle a établis pour sa conservation.

1°. Chaque Particulier , par exemple , s'engage par la Religion du Serment , de séparer & de faire ses efforts pour reconcilier les personnes qu'il verra se battre. 2°. Quiconque en aura injurié un autre est tenu de faire réparation d'honneur à l'offensé pardevant la Cour des 9. ou en particulier devant quelques témoins. 3°. Si un Créancier a demandé en vain à son Débiteur le payement d'une dette , il lui est permis d'estimer une partie des biens de son Débiteur , qui soit suffisante pour payer la dette , & le tiers en sus pour les frais : si par exemple il est dû deux florins , on estime une portion de trois florins. 4°. Lors qu'il naît un Enfant Bâtard , un Sénateur se transporte avec un Appariteur & le Greffier , chés la mère ; & après lui  
avoir

avoir fait approcher son Enfant de sa GLARIS  
 mamelle gauche, il l'oblige de déclarer, sous la Religion du Serment, le nom du Père. 5°. Il y a une Loi contre toutes fortes de jeux auxquels on peut perdre ou gagner de l'argent, on en excepte cependant l'exercice de tirer au blanc, avec le fusil, où il est permis de parier, & par ce moyen le Pais se trouve muni d'excellens tireurs, ce qui n'est pas un petit avantage pour les tems de Guerre.

Le nombre des Habitans de *Glaris*, monte à 3400. hommes ou environ. Les *Réformés* font cependant le Parti le plus puissant du Canton. Ils ont en leur particulier le Comté de *Werdenberg*, qui est une fort belle & grande Terre, le long du *Rhin*, & la Seigneurie de *Wartau*, dans le Comté de *Sargans*.

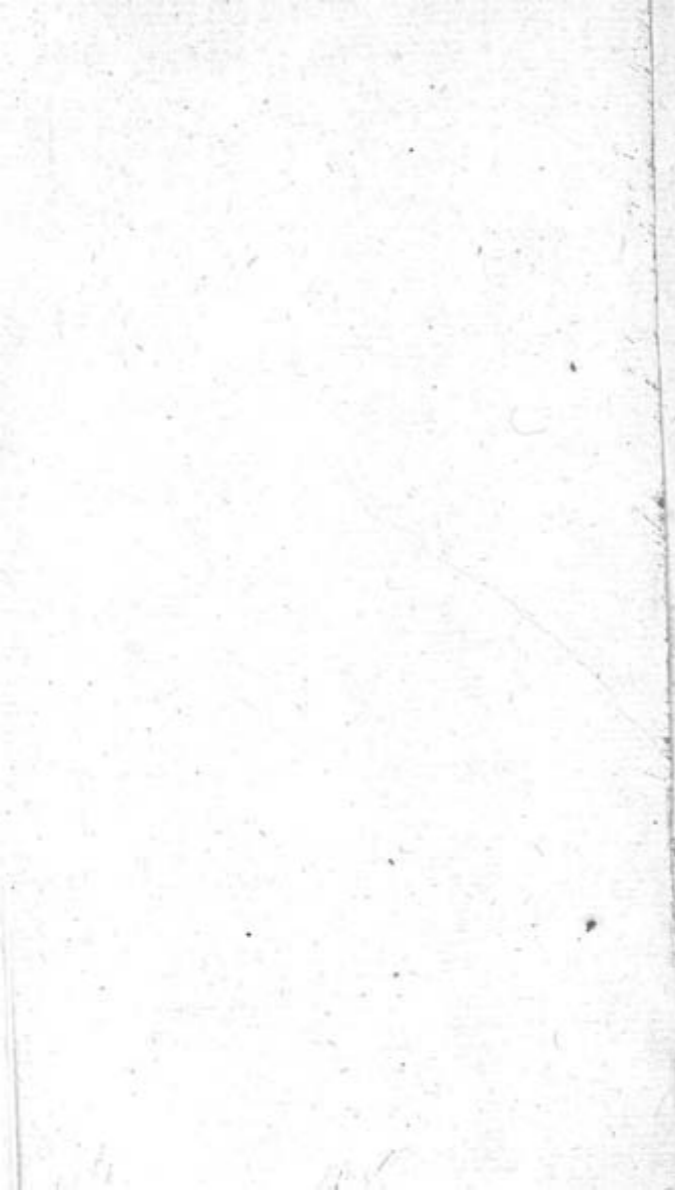
Il faut encore remarquer, que les Habitans de *Glaris*, conjointement avec ceux de *Schwitz*, sont Arbitres des différens, qui surviennent dans le *Toggenbourg*, par une Convention expresse, arrêtée l'an 1336, & que l'on nomme en la Langue du Pais, *das ewige Landrecht der Schweitzeren und Glarneren mit Toggenbourg*. Ce droit  
 n'em-

GLARIS. n'emporte cependant aucune supériorité. C'est proprement un titre, pour secourir ceux de *Toggenbourg*, & qui donna occasion aux Troubles de 1712. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans un plus grand détail, sur les causes & les suites de cette Guerre, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

F I N

*de la seconde Partie.*





... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...  
... of the ...

... of the ...

